



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

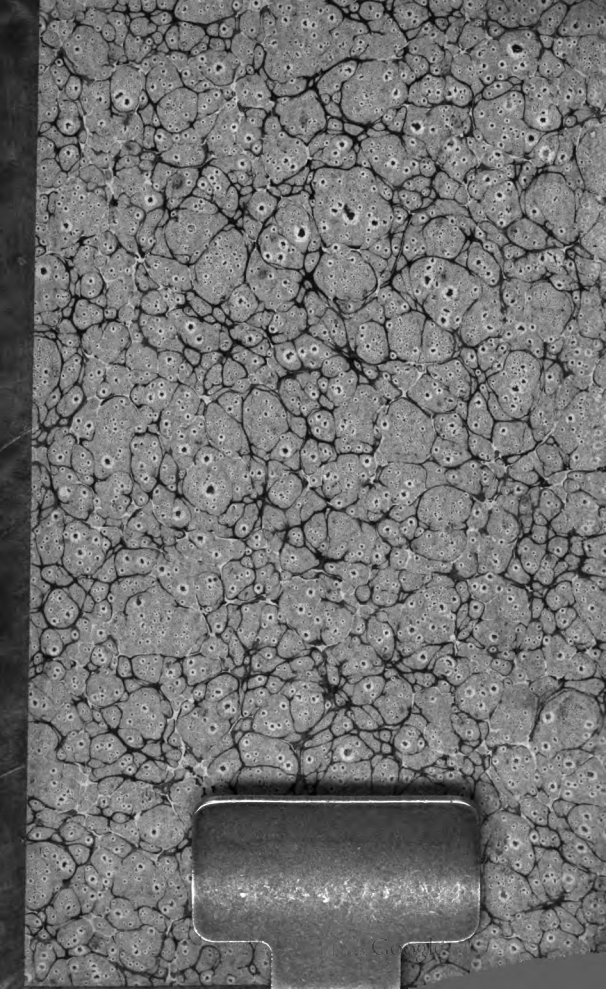
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

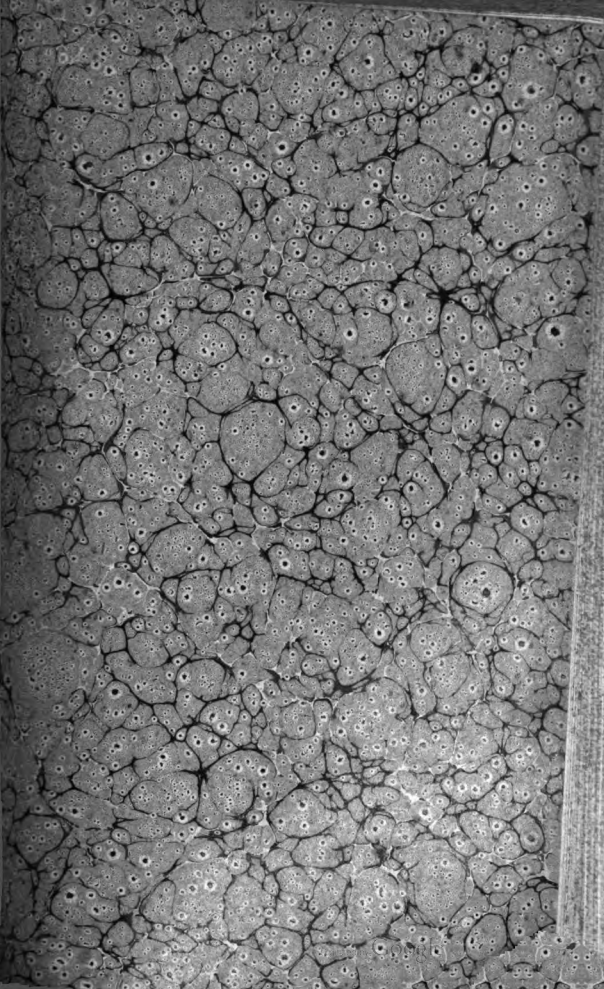
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





TH 374/50

DÉMONSTRATION
DES FONDÉMENTS
DE LA FOI.



*Les exemplaires exigés par la loi a yant
été déposés , tout contrefacteur sera
poursuivi suivant la rigueur des lois.*

Ch. Richelet

AU MANS , IMPRIMERIE DE CH. RICHELET.

DÉMONSTRATION
DES FONDEMENTS

DE LA FOI,

PAR L'ABBÉ BOUVET,

PROF. DE PHILOSOPHIE.

AU MANS,

A PARIS,

CH. RICHELET, Imp.-Lib.
10, Rue de la Paille.

GAUME, FRÈRES, Libraires,
Rue du Pot-de-Fer-S.-Sulp., 5.

1858







**Jeunes gens, vous vivez au milieu de la tem-
pête ; nous avons voulu vous indiquer un pilote
capable de vous conduire à travers les écueils.
La dernière génération , élevéé sans amour et
sans foi, a vécu de haine, cherchant le bonheur**

dans les spéculations de l'égoïsme et dans les stériles conceptions d'une orgueilleuse raison; vous la voyez s'éteindre au milieu des larmes, laissant pour unique héritage les dissensions et les désordres. La vue de ces maux ne pouvait manquer de produire un effet salutaire; elle a donné aux esprits de notre âge une tendance opposée. Un désir immense et sincère de connaître et d'aimer s'est emparé de tous les cœurs : on se livre à l'étude des sciences; on s'attache aux découvertes; on se plaît à en poursuivre les conséquences philosophiques et pratiques. Le progrès vers le bien est incontestable. Mais la faible raison suffira-t-elle pour empêcher les hommes studieux de succomber au naufrage préparé dès longtemps par l'irréligion; la jeunesse, à son entrée dans le monde, perdant l'usage de son jugement par mille causes extérieures et secrètes; entraînée d'ailleurs par une foule de voix toujours prêtes à l'appeler en sens divers, pourra-t-elle,

sans faillir , distinguer la vérité de l'erreur ou du mensonge ?...

L'expérience de chaque jour donne une pénible solution de ces doutes. Mais il ne suffit pas de signaler le mal , il faut savoir offrir le remède nécessaire.

Produire dans vos cœurs , jeunes gens , la sagesse par l'intelligence de la vérité ; vous prémunir contre les subtilités si nombreuses de l'esprit incrédule ; vous affermir , en un mot , dans l'amour de la religion si satisfaisante pour l'esprit , si consolante pour l'âme : tel a été le but de nos veilles. Cet ouvrage , d'une forme simple , méthodique , et dégagée de longues discussions et de détails d'imagination , peut , en formant le jugement et la faculté de raisonner , vous conduire à la connaissance vraie , historique , logique et rationnelle des bases de la foi. Egarés dans les sentiers de l'erreur ,

il vous montrera la vérité ; indifférents , il ranimera votre zèle , où servira à vous faire trouver la solution de vos doutes ; humbles disciples de l'Eglise catholique , il vous offrira des armes pour la défense de votre foi.

Peut-être nous accusera-t-on de témérité ; mais le bien de la jeunesse l'emporte dans notre cœur sur toute autre considération , et ce motif doit nous servir d'excuse aux yeux de nos lecteurs.



APPROBATION.

JEAN-BAPTISTE BOUVIER, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège, Évêque du Mans.

Sur le rapport d'un de MM. les directeurs de notre séminaire diocésain.

Aprouvons l'impression et recommandons la lecture d'un ouvrage qui a pour titre : *La raison de la foi au Catholicisme, ou démonstration des fondements de la foi.*

Cet ouvrage, qui joint au mérite de l'orthodoxie et d'une logique sûre celui d'une diction toujours claire, correcte et méthodique, paraît

surtout convenir aux maisons d'éducation ;
et nous le verrions adopter avec plaisir.

Donné au Mans , en notre Palais épiscopal ,
sous notre seing , le sceau de nos armes et le
contre-seing du pro-Secrétaire de notre Evê-
ché, le 7 juin 1838.

† J.-B. ÉV. DU MANS.

Par Monseigneur,

JAMIN,

Prêtre.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA RELIGION EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

Ce que c'est que la Religion.

Le mot Religion se prend dans plusieurs acceptions différentes. Le plus ordinairement ce terme signifie la connaissance de Dieu et du culte qui lui est dû , jointe à la volonté de remplir ce devoir , ou *l'ensemble des devoirs de l'homme envers Dieu*. Ici, par Religion , on entend la *société que les hommes entretiennent avec Dieu , en l'honorant et en le servant en ce monde , pour sa gloire , et pour être récompensés par le bonheur éternel dans l'autre , ou simplement la société de l'homme avec Dieu*.

Cette définition , qui renferme les précédentes , n'est point une notion nouvelle. Chez tous les peuples du monde la Religion a tou-

jours été regardée comme une société de l'homme avec Dieu ; aussi la loi mosaïque et la loi chrétienne sont-elles appelées, dans l'Écriture, l'ancienne et la nouvelle *alliance*. La Religion chrétienne est la grande alliance de Dieu avec le genre humain , réconcilié par le sang de Jésus-Christ.

Toute société suppose essentiellement au moins deux êtres semblables, mais inégaux, dont l'un a besoin de l'autre et en dépend ; et elle ne peut s'entretenir et se conserver que par une action réciproque de ces êtres l'un sur l'autre. C'est pourquoi , dans la Religion, *société des hommes avec Dieu*, il y a une action de la part de Dieu pour le bonheur de l'homme et une action de la part de l'homme pour la gloire de Dieu.

L'homme qui étudie et cherche à connaître ce qu'il doit à Dieu , et les devoirs qu'il doit remplir à son égard , étudie la Religion : celui qui sait ce qu'il doit à Dieu , ou ce que Dieu exige de l'homme , connaît la Religion. L'homme religieux accomplit les volontés de Dieu et conforme ses actions à ce que Dieu demande de l'homme. Avoir la science de la religion , c'est non seulement connaître les devoirs que Dieu a imposés à l'homme , mais encore pouvoir rendre raison de l'existence ou de l'obligation de ces devoirs.

LA CONNAISSANCE DE LA RELIGION EST LA PLUS IMPORTANTE.

De toutes les connaissances , la plus importante est celle de la Religion. Aucune, en effet , n'a des résultats qui touchent d'aussi près les vrais intérêts de l'homme. Les autres sciences lui apprennent l'utile , ou ce qui peut rendre sa position sur la terre moins difficile et moins pénible ; mais la religion seule lui enseigne ce qu'il est absolument nécessaire qu'il connaisse et qu'il fasse ; seule elle lui apprend son origine , sa fin et sa destination , et le moyen de parvenir à satisfaire un jour pleinement la soif invincible de bonheur qui le dévore , et d'arriver à sa fin qu'il doit chercher préféralement à tout. La connaissance de la Religion n'est donc pas seulement très-importante , mais encore nécessaire et indispensable.

LA CONNAISSANCE RAISONNÉE DE LA RELIGION EST AUSSI TRÈS-IMPORTANTE.

S'il est absolument indispensable que tout homme connaisse la Religion ou ce que Dieu exige de lui , il n'est pas absolument nécessaire que tous les hommes aient de la Religion une connaissance raisonnée. Car il est vrai qu'un homme peut remplir une obligation sans s'être rendu compte du commandement qui

lui est fait , et des motifs sur lesquels reposent les devoirs qui lui sont prescrits. Combien d'hommes font tous les jours et avec justesse des choses sur lesquelles ils sont incapables de raisonner , et dont ils ne sauraient se rendre compte. Mais cette connaissance raisonnée de la Religion est de la plus grande utilité pour deux raisons principales.

1° La première , c'est que la connaissance de la Religion fait mieux apprécier les œuvres de la sagesse divine et découvrir la bonté de Dieu dans les devoirs qu'il impose à l'homme ; elle excite l'amour et anime la reconnaissance envers notre auteur , ennoblit les goûts de l'homme , le détache des plaisirs grossiers et sensibles , et le porte à la vertu.

2° La seconde , c'est que cette connaissance raisonnée met l'homme plus à portée d'éviter l'erreur , toujours si funeste lors même qu'elle est involontaire , et elle le soustrait plus sûrement aux insinuations perfides des méchants , qui , inspirés par les désirs de leur cœur dépravé , voudraient détruire la piété dans le cœur des autres pour avoir des compagnons de leurs désordres. La science de la Religion est donc importante ; et , dans un siècle où l'on veut étendre les lumières et répandre la vraie civilisation , pourrait-on ne pas comprendre que c'est surtout sur sa nature et sa destination que l'homme doit avoir les lumières les plus pures et les plus abondantes ?

Si les sciences humaines multiplient les forces de l'homme , et le rendent plus habile à façonner la nature à son profit , et plus capable de contribuer puissamment à la prospérité matérielle de la société , la science de la religion fera de lui un homme parfait et le rendra meilleur père et meilleur époux dans la famille et meilleur citoyen dans l'état.

CHAPITRE II.

De Dieu.

Dieu est le créateur du ciel et de la terre. C'est l'Être par qui tout a été fait , qui conserve et gouverne toutes choses : c'est de lui que l'homme dépend ; sa volonté doit être la règle de notre conduite ; aussi doit-il être le premier objet de notre attention.

COMMENT SE PROUVE L'EXISTENCE DE DIEU.

Tout annonce d'un Dieu l'éternelle existence ;
 On ne peut le comprendre , on ne peut l'ignorer ;
 La voix de l'univers atteste sa puissance ,
 Et la voix de nos cœurs dit qu'il faut l'adorer.

Chaque chose , dans la nature , fait comprendre l'existence d'un Dieu.

• Il ne faut qu'ouvrir les yeux et avoir le
 » cœur libre, pour apercevoir sans raisonne-
 » ment la puissance et la sagesse du Créateur
 » qui éclatent dans son ouvrage. Si quelque
 » homme d'esprit conteste cette vérité, je ne
 » disputerai point avec lui ; je le prierai seule-
 » ment de souffrir que je suppose qu'il se
 » trouve, par un naufrage, dans une île dé-
 » serte : il y aperçoit une maison d'une excel-
 » lente architecture, magnifiquement meu-
 » blée ; il y voit des tableaux merveilleux ; il
 » entre dans un cabinet, où un grand nombre
 » de très-bons livres de tous genres sont ran-
 » gés avec ordre ; il ne découvre néanmoins
 » aucun homme dans cette île. Il ne me reste
 » qu'à lui demander s'il peut croire que c'est
 » le hasard, sans aucune industrie, qui a fait
 » tout ce qu'il voit. J'ose le défier de parvenir
 » jamais, par ses efforts, à se faire accroire
 » que l'assemblage de ces pierres, fait avec
 » tant d'ordre et de symétrie ; que les meubles
 » qui montrent tant d'art, de proportion et
 » d'arrangement ; que les tableaux qui imitent
 » si bien la nature ; que les livres qui traitent
 » si exactement des plus hautes sciences, sont
 » des combinaisons purement fortuites. Cet
 » homme d'esprit pourra trouver des subtilités
 » pour soutenir, dans la spéculation, un pa-
 » radoxe si absurde ; mais, dans la pratique,
 » il lui sera impossible d'entrer dans aucun
 » doute sérieux sur l'industrie qui éclate dans

» cette maison. S'il se vantait d'en douter, il
 » ne ferait que démentir sa propre conscience.
 » Cette impuissance de douter est ce qu'on
 » nomme pleine conviction. Voilà, pour ainsi
 » dire, le bout de la raison humaine ; elle ne
 » peut aller plus loin. Cette comparaison dé-
 » montre quelle doit être notre conviction sur
 » la Divinité, à la vue de l'univers. Peut-on
 » douter que ce grand ouvrage ne montre in-
 » finiment plus d'art que la maison que je
 » viens de représenter ! La différence qu'il y a
 » entre un philosophe et un paysan, est que le
 » paysan suit d'abord avec simplicité tout ce
 » qui saute aux yeux ; au lieu que le philo-
 » sophe, séduit par ses vains préjugés, em-
 » ploie la subtilité de ses raisonnements à em-
 » brouiller sa raison même. Voilà la Divinité
 » dans son point de vue pour tout homme
 » sensé, attentif, sans orgueil et sans pas-
 » sions. Loin d'avoir besoin de raisonner, il
 » n'a que son raisonnement à craindre. Il n'a
 » pas plus besoin de méditer pour trouver son
 » Dieu à la vue de l'univers, que pour sup-
 » poser un horloger à la vue d'une horloge,
 » ou un architecte à la vue d'une maison. »

FÉNÉLON.

(Lettre sur l'existence de Dieu).

Cependant on peut réduire les preuves vulgaires de l'existence de Dieu à six principales.

Elles en renferment une foule qu'il serait trop long de détailler.

1° Le consentement unanime des peuples de tous les lieux et de tous les temps prouve d'une manière invincible l'existence de Dieu. Tous les peuples, en effet, ont adoré un Dieu, Créateur du ciel et de la terre. Ni les désordres moraux dans lesquels ils sont tombés, ni les révolutions politiques n'ont détruit cette foi si consolante pour l'homme. Nulle croyance ne fut jamais plus universelle et plus constante. Qui oserait regarder comme un préjugé ce consentement unanime de toutes les nations ? qui oserait se poser en face de l'humanité tout entière et lui dire : *Tu as menti* ? Le faire, ce serait nier la raison humaine et s'imposer le devoir de ne plus rien croire. A quoi, en effet, l'esprit pourra-t-il adhérer avec certitude, si l'on ose élever le moindre soupçon sur une vérité regardée comme incontestable par toutes les nations de la terre, civilisées ou barbares ?

2° Le penchant et la tendance invincibles dans chaque homme à croire en Dieu, sitôt que cette vérité est présentée à son esprit, et la répugnance insurmontable dans chaque intelligence à croire que l'univers soit l'effet d'une puissance aveugle, ou un effet sans cause, rendent l'existence de Dieu évidente. Il est incontestable, en effet, que jamais, dans l'éducation de l'enfant, la mère n'éprouve de difficulté à inculquer la foi à l'existence de

Dieu dans l'intelligence de son fils. Cette vérité se grave avec tant de facilité dans l'esprit de l'enfant, qu'elle semble y être antérieure à l'enseignement de la mère et de l'expérience, et c'est, à notre avis, ce qui a principalement porté quelques philosophes à dire que l'idée de *Dieu* est innée dans l'homme.

Un autre fait, qui ne frappe pas moins celui qui observe, c'est qu'aucun esprit ne peut, même dans les moments où les passions sont plus actives et plus tyranniques, concevoir le monde comme l'effet d'un hasard aveugle, ni comprendre que l'univers soit un effet sans cause, ou qu'il existe nécessairement ou par lui-même. De ces deux faits que déduire? La conclusion est simple et facile : c'est que l'existence de Dieu est si évidente, si claire, si vraie, qu'il est impossible à l'homme de ne pas l'admettre, de ne pas y croire. La nier, c'est nier la raison même dans ce qu'elle a de plus invincible.

3° Une troisième preuve de l'existence de Dieu peut être tirée des conséquences affreuses de l'athéisme. Un principe avoué par toute raison saine, c'est que le vrai est utile ; car le vrai n'est que le bien. Or l'athéisme, loin d'être utile, est affreux dans ses conséquences. En effet, il laisse l'homme sans espoir, comme sans consolation au milieu des misères de cette vie ; il enlève aux passions leur frein et ne laisse plus, pour arrêter le scélérat au milieu de ses

forfaits, que le bourreau, barrière inutile, quand les passions commandent, ou quand on a l'espoir d'échapper à ses mains; il dissout la société, en faisant de l'égoïsme l'unique et nécessaire vertu de l'homme. L'athéisme est donc affreux dans ses conséquences. Cette considération a fait dire à un poète :

Ce sublime système à l'homme est nécessaire,
C'est le lien sacré de la société,
Le premier fondement de la sainte équité,
Le frein du scélérat, l'espérance du juste.

.....
Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

VOLTAIRE.

4° L'existence du mouvement dans la matière ne peut s'expliquer sans un premier moteur actif et intelligent; car le mouvement n'est pas une propriété de la matière, puisque toute matière est de sa nature morte, c'est-à-dire, également propre au mouvement ou au repos, et indifférente à l'un comme à l'autre. Le mouvement, dans la matière, est donc reçu. La matière s'est-elle donné à elle-même ce mouvement? non, car toujours et nécessairement elle est en repos, tant qu'une force étrangère ne lui donne pas l'impulsion. Le mouvement lui vient donc du dehors. Vient-il de l'homme?

le dire serait une extravagance. Nous sentons l'impuissance humaine à produire le mouvement, soit de la matière que nous foulons aux pieds, soit de celle qui forme les innombrables corps qui se meuvent si rapidement et si majestueusement aux cieux. Donc le mouvement est une preuve de l'existence de Dieu.

5° L'ordre avec lequel sont exécutés tous les mouvements de la matière, publie aussi la gloire de Dieu, sa puissance et son intelligence sans bornes. Quelque imparfaite que soit encore la science de l'univers, elle est cependant trop avancée pour ne pas montrer de tous côtés un nombre infini de combinaisons propres à atteindre un certain but, un ensemble merveilleux de causes et d'effets, tendant successivement et avec persévérance au même résultat, une coordination sublime de moyens conspirant tous à une même fin, dans un concert parfait, dans une ravissante harmonie. Cet ordre n'est pas contestable, et soit qu'on étudie l'homme, soit qu'on prenne, pour objet de ses recherches, les animaux, les plantes ou les êtres inorganisés, il brille d'un éclat fait pour frapper les yeux les moins clairvoyants. Or c'est un principe premier dans la raison de l'homme, que tout ensemble d'effets suppose une cause, et que si cet ensemble d'effets est disposé ou se succède avec ordre, cette cause doit être intelligente. Donc l'ordre avec lequel sont exécutés tous les mouvements de la ma-

tière démontre l'existence de Dieu, auteur de l'ordre et du mouvement.

6° L'existence de Dieu est encore prouvée par l'existence même de la matière. On peut ainsi formuler cette preuve : le mouvement de la matière, et l'ordre admirable avec lequel nous voyons tous ses mouvements se succéder dans l'univers, n'ont pas toujours existé. Mouvement, ordre, repos, elle a tout reçu. Toutes ses manières d'exister, n'étant pas éternelles, lui ont été données. Donc la matière elle-même a été créée, lorsque ses premières modifications, mouvement ou repos, lui furent données, ou il faut admettre que la matière a primitivement existé sans mouvement, sans repos et sans ordre ; hypothèse qui renferme une contradiction évidente. Donc l'existence de la matière suppose un créateur.

Dieu est : rien de plus certain. Puisse cette vérité se graver dans notre esprit et lui être toujours présente ! Les ténèbres fuient devant ce grand nom, le cœur espère et se console en le prononçant.

QUELLE IDÉE IL FAUT SE FORMER DE DIEU.

SES PERFECTIONS.

Le plus ancien livre définit Dieu par ces paroles étonnantes de pompe, de sublimité et de grandeur : *Je suis celui qui suis*, c'est-à-

dire, l'Être. Tous les mots de toutes les langues parlées depuis l'origine des temps répètent sans repos et sans fin : *Dieu est l'Être* : c'est dire que Dieu est souverainement parfait, qu'il possède toutes les perfections réalisées dans les créatures qui composent le monde, et toutes les perfections réalisables dans les êtres qui ne sont pas encore, mais qui seront ou qui sont possibles. Voilà le premier article du symbole de toutes les nations et de la raison : Je crois en Dieu, père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, éternel, indépendant, unique ou sans égal, immuable, incorporel, indivisible, force infinie, intelligence sans bornes, amour pur, présent à tout par son action créatrice, par son intelligence qui règle tout avec sagesse et par son amour qui fait tout pour un bien, en un mot, l'Être.

Consulte Zoroastre et Minos et Solon
Et le sage Socrate et le grand Cicéron,
Ils ont adoré tous un Maître, un Juge, un Père.

Dieu, en effet, étant la cause de tout être, doit posséder toutes perfections ; autrement il pourrait exister des effets sans cause ; ce qui est absurde.

DIEU EST INCOMPRÉHENSIBLE.

L'esprit de l'homme ne comprend point Dieu, et le caractère de la divinité est précisément

d'être ineffable et incompréhensible : 1° Ineffable, parce que la langue humaine ne peut exprimer l'infini. L'ordre admirable du monde est la seule parole qui puisse l'exprimer ou le faire comprendre ; encore n'est-ce que d'une manière imparfaite ; 2° il est incompréhensible, parce que l'esprit de l'homme ne peut s'en former une idée complète, c'est-à-dire, en sonder les profondeurs.

CE N'EST PAS UNE RAISON DE NE PAS ADMETTRE DIEU.

De là, il ne faut pas conclure que la raison ne peut admettre son existence ; cette conséquence serait la mort de l'intelligence. Où en serait l'homme, en effet, s'il ne voulait admettre que ce qu'il comprend, s'il ne voulait reconnaître que les choses dont son esprit peut pénétrer la nature ? Il devrait refuser d'admettre la matière, le mouvement et la pensée ; il devrait nier son être propre ; car il ne comprend ni sa naissance, ni sa nature. Cependant nous admettons la matière, le mouvement ; nous ne comprenons, il est vrai, aucune de ces choses parfaitement ; mais nous en avons des idées incomplètes, certaines ; et pour cela nous sommes sûrs de leur existence. De même l'esprit humain ne comprend pas Dieu ; mais il sait qu'il existe ; il le voit aussi clairement que

la vérité de cette proposition : *Il n'y a point d'effet sans cause.*

La souveraine perfection de Dieu, aussi bien que son existence, est un dogme fondamental dans la raison de chaque homme, comme elle est un article de la foi de tous les peuples.

L'ATHÉISME DANS QUELQUES HOMMES NE PEUT INFIRMER LA CROYANCE A L'EXISTENCE DE DIEU.

On appelle athées ceux qui nient Dieu et ne veulent pas admettre de Créateur. Il n'est pas rare, surtout dans certains temps de désordre, de rencontrer de ces hommes qui ne craignent pas de s'élever contre la voix unanime des hommes de tous les temps, et osent se déclarer athées ; mais leur nombre est petit ; ils sont, par rapport à ceux qui confessent l'existence et les perfections de Dieu, comme les quelques aveugles-nés qui sont en ce monde, par rapport à ceux qui jouissent du bienfait de la vue. Ce sont des monstres dans la nature morale, et leur rencontre doit faire comprendre jusqu'à quel point de dégradation et de déraison l'homme peut tomber, quand lui-même il veut être son guide. Il faut de plus remarquer que presque tous ces hommes ne nient Dieu que de bouche. C'est leur cœur qui, désirant se livrer impunément au mal, leur suggère ce langage abominable. L'intelligence humaine

se refuse à concevoir que réellement il n'y ait point de Dieu. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter les raisons sur lesquelles les athées s'appuyent dans leur négation : elles sont ridicules et toujours absurdes.

ABSURDITÉS QU'ADMET L'ATHÉE.

En voici quelques-unes : 1° La matière est éternelle et nécessaire, et cependant elle peut être détruite ; 2° la matière est essentiellement inerte, c'est-à-dire indifférente au repos et au mouvement ; et cependant, sans moteur qui lui ait donné la première impulsion, elle est sortie du repos et s'est mise en mouvement ; 3° l'athée admet encore que, dans le monde, il y a un ordre admirable, que tout y est marqué au coin du dessein et de l'intelligence ; que partout où il y a marque de dessein et d'intelligence, il faut une cause intelligente, et cependant il nie cette cause intelligente, puisqu'il ne reconnaît d'existence, que celle de la matière qui est inerte et sans intelligence, et celle de l'homme qu'il sait bien n'être pas le moteur de la matière, ni l'artiste qui a construit ce monde magnifique, dans lequel résonne une harmonie si sublime.

IL N'Y A QU'UN SEUL DIEU.

La raison, qui voit et comprend si clairement l'existence de Dieu, démontre, avec une

égale évidence, qu'il n'y en a qu'un et qu'il répugne qu'il y en ait plusieurs. Ce serait détruire la notion de Dieu que de le multiplier. Il n'est pas possible, en effet, de concevoir deux êtres qui soient souverainement parfaits. Pour être souverainement parfait, il faut être sans égal; car être sans égal est évidemment être *plus*, ou plus parfait. Celui qui n'est pas sans égal manque donc de quelque chose, et ne peut être dit parfait. Dieu est donc nécessairement unique.

L'unité de plan et de dessein, dans la structure et l'économie de ce monde, démontre aussi et rend en quelque sorte visible *l'unité* d'artiste ou de créateur.

LE POLYTHÉISME NE PEUT FOURNIR UNE OBJECTION CONTRE L'UNITÉ OU L'EXISTENCE DE DIEU.

L'évidence de l'unité de Dieu n'a point empêché les hommes de tomber dans les absurdités du polythéisme et de l'idolâtrie; mais il serait déraisonnable de conclure de là que la preuve de l'existence de Dieu, tirée du consentement des peuples, est illégitime. En effet, cet égarement ne fut point universel. Les Juifs, par exemple, n'ont jamais été polythéistes; et, parmi les nations païennes, les plus célèbres philosophes ont toujours proclamé l'unité d'un Dieu suprême. Les peuples

qui ont été païens ne le furent pas d'abord ; ils n'ont adoré primitivement qu'un seul Dieu, créateur et conservateur de l'univers, et ils ont enfin cessé de se prosterner aux pieds des idoles pour venir s'agenouiller au pied de la croix de Jésus-Christ. Le paganisme n'a donc jamais eu pour lui la voix de l'univers, puisque jamais il ne fut universellement, uniformément et constamment admis.

Tous les livres classiques, tous les auteurs païens, poètes, historiens ou philosophes, sont remplis de passages ou de sentences qui prouvent que la plus saine partie des populations païennes reconnaissait un Dieu suprême, père des hommes et des dieux, c'est-à-dire, créateur de tout ce qui est. Nous pourrions entasser des milliers de témoignages qui prouvent clairement qu'en aucun temps, qu'en aucun lieu, non-seulement la foi d'un Dieu tout-puissant, créateur et conservateur, ne cessa de vibrer dans la conscience du genre humain, mais encore que le dogme de l'unité d'un Dieu suprême et la notion de ses attributs d'infinité, d'immensité, d'omniprésence et de toute science ne s'effacèrent jamais de la mémoire des peuples (1). Mais nous n'en serions pas plus assurés. Tous les travaux historiques

(1) Alnetanæ questiones, par Huet. livre 2. (Homère, Virgile).

de la science moderne s'accordent à prouver que la religion originelle de l'humanité fut un monothéisme pur, dont le fond fut altéré parmi les membres de la grande famille humaine, dispersée, mais dont la notion et même la foi ne disparurent jamais entièrement.

CAUSES DE L'IDOLATRIE.

On peut rapporter les causes de cette grande aberration, connue sous le nom d'idolâtrie ou de polythéisme, aux passions et aux suggestions du démon; mais, parmi les causes particulières de cette effroyable erreur, la première fut le désir qu'avaient les hommes de se rappeler la pensée de Dieu; alors ils firent des images taillées; une seconde fut le sentiment d'une dégradation primitive, qui les rendait incapables et indignes d'être directement en société avec Dieu; alors, pour se rapprocher de la divinité irritée contre les hommes, ils cherchèrent des protecteurs, des médiateurs dans les esprits supérieurs à l'homme, dont l'existence avait été révélée dès le commencement du monde, et dont la tradition conservait le souvenir, et ils les adorèrent. Une troisième raison, non moins ancienne que les précédentes, fut le respect pour des hommes célèbres, auxquels on discernait les honneurs divins, parce qu'en récompense des services qu'ils avaient rendus ou des exemples de vertu

qu'ils avaient donnés pendant leur vie , on les croyait élevés , après leur mort , à un degré de puissance et de perfection qui les rapprochait des esprits célestes (1). On trouve , dans tous les écrits des anciens , les preuves de ce que nous avançons ici. Quoiqu'il en soit , l'idolâtrie fut un grand crime , qui consistait à adorer la créature au lieu du créateur , dont la tradition universelle et la nature extérieure publiaient alors , comme aujourd'hui , la puissance et la gloire.

LES PAYENS ADMETTAIENT-ILS LE DESTIN SUPÉRIEUR AU DIEU SUPRÊME ?

Non seulement on calomnie les peuples , lorsque l'on répète qu'au temps de l'idolâtrie ils en étaient venus à un tel point de dégradation dans leur raison , qu'ils avaient perdu entièrement la notion d'un Dieu suprême ; mais c'est encore les calomnier d'une étrange manière , que de croire et de répéter qu'ils ont admis une divinité distincte , connue sous le nom de Destin , divinité fatale et inexorable. Car il est certain que toujours , au sein même de l'idolâtrie , les peuples adressaient à la divinité des prières et des supplications ; ils ne

(1) Voir *Traité historique de la Religion des Perses*, par l'abbé Foucher, pag. 85. D. 1. t. 3.

croyaient donc pas que tout dépendait d'une divinité aveugle et inexorable. Il est vrai que nos commentateurs des livres mythologiques ou des fables païennes nous répètent sans cesse que les grecs et les romains croyaient au Destin, divinité aveugle et inexorable; mais une science plus profonde de la langue grecque et latine a fait voir que nos modernes s'étaient trompés sur le sens exact des mots grecs et latins qu'ils ont traduits par *Destin*, et que, pour ces peuples comme pour nous, le destin n'était pas autre chose que la destinée de chaque être, ou les arrêts de Dieu, qui sont nécessairement irrévocables, parce que Dieu ne peut avoir aucune raison de révoquer ses décrets. S'il les révoquait, ce serait nécessairement ou par légèreté, ou parce qu'il verrait des choses que d'abord il n'avait pas prévues; or ces deux choses ne peuvent exister dans Dieu, souverainement parfait et souverainement intelligent.

La croyance à cette divinité aveugle, appelée *Destin*, eût rendu les hommes apathiques et indifférents.

Ces derniers mots conduisent nécessairement à demander si l'homme peut rester indifférent sur ces questions :

**EXISTE-T-IL UN DIEU ? QUEL EST LE VRAI DIEU ?
QUELLE EST LA VRAIE RELIGION ?**

Questions du plus haut intérêt ; voici la réponse :

C'est être insensé que de ne pas s'inquiéter de savoir qu'il existe véritablement un Dieu, quel est le vrai Dieu ou quelle est la vraie religion : 1° Parce que de la vérité ou de la fausseté de cette proposition, *il existe un Dieu*, dépend le souverain bonheur ou le souverain malheur de chaque homme. En effet, de l'indifférence relativement à l'existence de Dieu naît l'indifférence sur les actions : aucune raison n'oblige l'homme à faire certaines actions ou à s'abstenir de certaines autres, s'il ne croit pas qu'il existe un Dieu, législateur, qui punira ceux qui auront fait le mal, et récompensera ceux qui auront pratiqué la vertu ou fait le bien. S'il existe un Dieu, quel sera le sort de celui qui, en mourant, tombera entre les mains du maître et du juge des actions humaines, coupable de mille fautes qu'il aura commises pour n'avoir pas voulu se donner la peine d'examiner ? Quelle excuse pourra-t-il donner pour être resté indifférent sur une chose aussi importante ?

2° L'erreur sur la nature de Dieu et la vraie religion conduit évidemment à des actions

contraires à ce qui doit être, *contraires* à l'ordre, c'est-à-dire, *mauvaises*. L'homme n'agit que d'après ses croyances; c'est l'esprit qui dirige les démarches. Or, il n'est pas indifférent pour l'homme de faire le bien ou le mal, de suivre les lois de sa conservation, de son développement et de sa perfection, ou de les violer, de vivre ou de languir.

3° Tous les hommes croient 1° qu'il y a une autre vie; 2° que cette vie sera heureuse pour les bons et malheureuse pour les méchants; 3° qu'il est impossible d'arriver au bonheur de l'autre vie, sans travailler à l'obtenir et sans accomplir les devoirs que Dieu a imposés à l'homme; 4° que l'homme infidèle à ses devoirs, ou infidèle, par sa faute, à la vraie religion, doit s'attendre à un malheur plus grand que toutes les peines que cause en cette vie la pratique de la vertu.

Or, pour rester indifférent sur l'existence de Dieu, ou ne pas s'inquiéter de connaître quelle est la vraie religion, il faut ou nier ces propositions et alors prétendre que le genre humain se trompe et qu'il est sage de mépriser une chose admise et recherchée avec soin par tous les hommes les plus sages et les plus instruits de toutes les époques, ou prétendre que l'homme est libre de renoncer au bonheur éternel, et sage en y renonçant, ou enfin qu'on peut éviter la colère de Dieu et sa justice, et se sauver malgré lui, en méprisant ses volontés.

Qui ne voit, dans une telle conduite, ou dans des pensées d'une telle nature, la plus effrayante folie, la plus épouvantable extravagance ?

Oh ! non, l'homme n'est pas assez fort pour vaincre Dieu, et pour mépriser impunément ses volontés saintes. Que l'homme donc s'inquiète de les connaître et de les observer ; car on n'est bien que dans ses voies.

CHAPITRE III.

De la Providence.

Nous avons dit que l'homme ne pouvait pas rester indifférent sur ces questions : *Dieu existe-t-il ? Quelle est la vraie Religion ?*

C'est avoir implicitement affirmé que Dieu a l'œil ouvert sur toute la création, s'occupe de l'homme et de tout ce qui se passe en ce monde, lui donne des lois et règle sa conduite ; c'est cette action constante et universelle par laquelle Dieu règle et conduit chaque chose à des fins, dignes de sa sagesse, que l'on nomme *Providence* de Dieu.

**CE QU'À PENSÉ LE GENRE HUMAIN SUR LA
PROVIDENCE.**

L'histoire du genre humain nous apprend que, dans tous les temps, tous les peuples ont cru à la Providence: en effet, partout les hommes recouraient à Dieu dans leurs besoins. Ils lui demandaient de bons princes, le courage, la réussite dans leurs affaires, et des saisons favorables. Le paganisme, avec ses milliers de divinités, qui présidaient, les unes aux forêts, les autres aux jardins, etc., ne laisse aucun doute sur la foi des peuples anciens à la Providence. D'ailleurs ils croyaient à la vertu, au péché, à la culpabilité de l'homme, au mérite et au discernement que Dieu fait des bons et des méchants, puisqu'ils admettaient une autre vie, heureuse pour les bons et malheureuse pour les coupables. Les méchants allaient dans le tartare, lieu horrible, et les bons dans l'élysée, lieu de délices et de paix.

CE QUE DIT LA RAISON SUR LA PROVIDENCE.

Ce qu'affirme le genre humain, la raison le démontre. En effet, la droite raison ne comprend-elle pas que l'être intelligent agit avec poids et mesure, c'est-à-dire, fait tout avec ordre et dessein, et que, voulant une fin, il prend les moyens d'y parvenir, ce qui cons-

titue sa sagesse ? Or, Dieu est souverainement intelligent ; donc, dans la création, il s'est proposé une fin digne de lui ; donc il a créé chaque chose pour une fin propre et spéciale ; donc il veut par des moyens dont sa sagesse est seule juge , parvenir à cette fin pour laquelle il l'a tirée du néant. Dès-lors , il ne peut regarder du même œil celui qui viole ses devoirs et celui qui les remplit. Dieu doit , par conséquent, aimer les hommes fidèles à suivre ses vues et désapprouver ou haïr celui qui s'y oppose. La raison dit encore que les créatures dépourvues d'intelligence, les corps, n'étant que des moyens entre les mains de Dieu , il les dirige , les gouverne de manière que dans le monde rien n'arrive sans son ordre , ou sans qu'il le laisse faire , veillant à ce que l'homme conserve sa liberté ; elle dit : que tout puissant et infinie intelligence , Dieu embrasse tout d'une seule vue , sans être accablé sous le poids du gouvernement du monde.

De tout cela il faut conclure qu'il y a une Providence , puisque la raison et le genre humain le proclament.

**ON PEUT CONCILIER LES MAUX DE CETTE VIE
AVEC LA PROVIDENCE.**

Qu'on n'objecte pas les maux de cette vie ; car on peut concilier les inégalités des conditions , les souffrances qui affligent l'homme , et

les désordres moraux qui troublent l'univers , avec la Providence. Les plaintes des hommes contre la Providence s'évanouissent devant la pensée que cette vie n'est qu'un passage à une autre, où sera complètement réparé tout ce qui nous choque ici-bas. C'est cette pensée qui faisait dire à Jean-Jacques Rousseau : *L'âme ne périt pas avec le corps , donc la Providence est justifiée.*

La plus simple raison fait voir : 1° que sans l'inégalité des conditions, il n'y aurait pas d'ordre ; Dieu pouvait-il plus former la société avec des êtres égaux , qu'on ne peut former une harmonie avec la même note toujours répétée , ou un royaume avec des rois.

« Quand on cherche à comprendre les motifs premiers qui déterminent les inégalités des conditions , la pensée doit se reporter vers une inégalité plus mystérieuse encore , et plus radicale , celle qui sépare l'existence du néant. Pourquoi , parmi tous les êtres qu'il aurait pu créer et faire vivre en ce monde, à l'heure où j'écris ceci, et à l'heure où vous le lirez , Dieu nous a-t-il choisis , vous et moi , de préférence à tant d'autres qu'il a laissés dans les abîmes du possible ? Cette question défie les plus superbes tentatives de la raison. Tout ce qu'on aperçoit , c'est qu'il y a dans la concession de l'existence une gratuité souveraine et indépendante , et si cette gratuité se retrouve de nouveau dans

» l'inégale distribution des dons naturels ou
 » surnaturels ajoutés au don primitif de l'exis-
 » tence, il n'y a pas lieu de s'étonner de retrou-
 » ver dans la conduite de la Providence, ce
 » qu'on rencontre à la source même de la créa-
 » tion. »

2° Il est évident que la plupart des maux physiques viennent de nos excès dans le boire et le manger, et de notre intempérance dans le travail, ou même du repos trop prolongé; en un mot de notre peu de sagesse à suivre les lois que Dieu a données à notre être, et du peu de connaissance que nous nous efforçons d'acquérir de nous-mêmes.

3° Les maux dont nous nous plaignons sans cesse peuvent être les châtimens des fautes commises antérieurement; des épreuves dont Dieu se sert à notre avantage, pour éprouver notre obéissance et notre amour, et toujours ils doivent être regardés comme des leçons propres à nous détacher de la terre, lieu d'exil, et à nous faire soupirer après le ciel. L'expérience démontre qu'en effet nous ne sommes jamais plus dévots que dans le malheur, et certes, c'est un grand malheur pour l'homme d'avoir tout à souhait et d'être sans affliction : car son cœur va s'endormir au milieu des vapeurs de cette terre, et peut-être sa pensée, devenue pesante, ne se relèvera-t-elle jamais vers le ciel.

4° Si quelquefois le juste semble être accablé pendant que l'impie semble être heureux, il faut penser que Dieu, sans détruire la liberté de l'homme, ne peut pas le punir immédiatement après sa faute. Qui oserait voler, si la main du voleur se desséchait, par exemple, au moment du vol? Il faut donc que Dieu envoie les punitions ou les châtimens sans que nous en puissions savoir le moment. C'est pourquoi, quand le juste souffre, nous devons penser qu'il souffre, ou pour épreuves, et il lui en sera tenu compte; ou pour des fautes passées; et, quand le méchant triomphe, peut-être reçoit-il la récompense de quelques actions naturellement bonnes qu'il a faites; car de même qu'il n'est pas d'hommes qui ne fassent de fautes, on ne peut assurer que le méchant ne fasse jamais de bien naturel.

5° Pour ce qui regarde les désordres moraux, les péchés, il est facile de comprendre que leur existence s'accorde très-bien avec la Providence. Car Dieu, ayant voulu créer l'homme libre ou capable de mériter, doit lui conserver sa liberté et ne pas la lui ravir. Or, le péché ne vient que de l'abus que l'homme fait de sa liberté. C'est l'homme qui pèche volontairement; et qu'il pèche ou qu'il fasse un usage légitime de sa faculté de mériter, la providence est toujours intelligente et sage, et les vues de Dieu s'accomplissent. Il est donc vrai que la providence peut se concilier avec

les maux qui font de cette vie une vallée de larmes.

EXPLICATION MANICHÉENNE.

Il en est qui, pour expliquer les maux et les désordres de ce monde, supposent qu'il est sous l'empire de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais.

C'est l'explication que donnaient de l'existence du mal sur la terre les Manichéens, hérétiques du troisième siècle. Mais cette explication est absurde et n'explique rien. 1° Elle est absurde; car l'esprit conçoit-il un principe éternel, essentiellement mauvais? l'idée de mal, et de mal essentiel, et l'idée d'éternité se répugnent et s'excluent nécessairement; 2° elle n'explique rien. Il n'est pas plus facile de comprendre comment le principe bon aurait pu permettre au principe mauvais de faire le mal, que de comprendre comment un seul Dieu a pu le permettre. Ensuite, si ces deux principes existaient, il n'y aurait ni bien ni mal, ou seulement du bien ou du mal; car ces deux principes seraient égaux ou inégaux en puissance. S'ils étaient inégaux, le plus fort pourrait seul agir; s'ils étaient égaux, ils se feraient équilibre, et ne pourraient produire aucun effet. Donc le Manichéisme était absurde; aussi ne fut-il pas de longue durée.

CHAPITRE IV.

De l'existence du bien et du mal.

Y A-T-IL DU BIEN ET DU MAL ?

Si Dieu , comme il a été dit au chapitre précédent , s'occupe des actions des hommes , il s'ensuit qu'il y a des actions mauvaises ou défendues , et des actions bonnes , du bien et du mal.

C'est là un des articles du symbole ou de la croyance du genre humain. Dans tous les temps , les peuples , même les plus dépravés , ont reconnu des actions qui étaient mauvaises , des actions que l'homme ne devait pas se permettre , et même qui ne pouvaient être permises dans aucun cas , et des actions bonnes de leur nature , qu'aucune puissance , qu'aucune volonté , pas même celle de Dieu , ne pouvaient rendre mauvaises. Si les hommes étaient dans l'erreur , dans la distinction du bien et du mal , la raison de l'homme serait une chimère.

**QU'EST-CE QUI PROUVE QU'IL Y A DU BIEN
ET DU MAL ?**

Outre la croyance invincible de tous les temps, la raison, la conscience et le sentiment démontrent cette vérité fondamentale.

1° La raison, c'est-à-dire, la faculté de connaître et de raisonner telle qu'elle se manifeste dans tous les hommes, voit évidemment la vérité, par exemple, de cette proposition : *L'enfant doit respect à ses parens*; la proposition contraire lui paraît fautive et absurde; donc la raison voit une différence non arbitraire, non conventionnelle, mais essentielle entre le bien et le mal, entre respecter ses parens et ne pas les respecter; autrement l'homme pourrait nier, par ses actes, ce qu'il lui serait impossible de ne pas affirmer par sa raison.

De plus, parmi les actions il y en a qui perfectionnent l'homme, comme l'étude, la réflexion, la défiance de soi-même, qui développent l'intelligence; d'autres perfectionnent le cœur, comme la piété, la patience et les actes de commisération. Qui ne s'estime heureux d'exercer ces actions? qui n'envie souvent le bonheur de ceux qui ont le courage d'être vertueux?

Mais les actes opposés, comme la colère, la lâcheté, la paresse, etc., sont pénibles: jamais elles ne font dire: *Plût à Dieu que je*

fusse tel. Au contraire, que d'amertumes, que de regrets dans les suites de l'intempérance et de la débauche ! Ces actions, aux yeux de la raison , font donc mal à l'homme ; elles sont donc destructives de l'homme , c'est-à-dire , mauvaises. Les actions opposées , appelées *bonnes* font au contraire du bien , et plaisent au cœur ; elles sont donc essentiellement , par elles-mêmes , perfectives de l'homme , c'est-à-dire , bonnes.

2° Il est des actions après lesquelles l'âme éprouve un délicieux sentiment , une joie pure et douce, prix des efforts qu'il a fallu faire pour les accomplir. C'est là ce que ressent celui , qui, au prix de quelques sueurs, a sauvé l'innocence poursuivie par la calomnie , ou conservé les jours de son ennemi implacable. Il en est d'autres après lesquelles l'âme s'accuse , se condamne , et est livrée au repentir cuisant , et à toute l'amertume du remords. Ce jugement intérieur , par lequel chacun s'approuve ou se condamne ainsi dans ses actions , est ce qu'on appelle la Conscience. Or , si tout était indifférent , si au fond il n'y avait ni bien ni mal essentiel , comment se ferait-il que l'homme devînt ainsi lui-même son accusateur et son bourreau ? pourquoi se condamnerait-il avec tant de rigueur ? Le remords suppose un crime , et le crime suppose une obligation , un devoir à remplir. C'est un reproche que l'homme se fait à lui-même ,

parce qu'il sent qu'il devait obéir à la loi , et qu'il l'a violée librement. Vit-on jamais quelqu'un se repentir d'un acte de bienfaisance, n'en eût-il recueilli que de la haine et du mépris? Au contraire, si je me sens coupable, toute la terre m'applaudirait que je me condamnerais toujours : dût le crime me porter au faite de la gloire, le remords y monterait avec moi pour y déchirer mon cœur. Il est vrai, le remords semble être par fois étouffé dans les grands criminels; mais le bon sens y voit-il autre chose que le signe de la plus profonde dégradation? Ce spectacle n'inspire-t-il pas l'épouvante et l'effroi? Il est donc indubitable que la conscience plaide en faveur de la vertu, et démontre qu'il y a du bien et du mal essentiel.

3° Par sentiment on entend ces impressions involontaires d'admiration, d'estime, d'horreur ou de mépris, que tout homme éprouve à la vue de certaines actions, par exemple, d'un dévouement héroïque, d'un ami qui se fait esclave pour son ami, ou d'un trait de perfidie ou de violence.

Or, ce sentiment, ce goût de la vertu invincible, involontaire au fond de la conscience humaine; ce dégoût pour certaines actions, involontaire en chaque homme, prouve évidemment que le bien et le mal ne sont pas des préjugés, autrement il faudrait se voiler la tête et douter de tout.

De là il faut conclure qu'il existe du bien et du mal, qu'ils diffèrent essentiellement, et que cette différence ne vient pas d'une convention humaine.


**IL Y A EU DES HOMMES QUI ONT RÉVOQUÉ
EN DOUTE CETTE VÉRITÉ SI BIEN ÉTABLIE.**

Des soi-disants philosophes ont avancé que le bien et le mal n'existaient que par convention. Ils voulaient arracher la vertu du cœur de l'homme ; mais quoiqu'ils fussent bien dépravés, puisqu'ils avaient l'impudeur de tenir un tel langage, ils ne réussirent jamais à mettre un accord parfait entre leurs discours et leurs actions ; dans leur conduite, souvent ils confessèrent le bien et le mal essentiel.

COMMENT RÉPONDRE A LEURS DISCOURS ?

Il est facile de réfuter et de confondre ces prétendus penseurs profonds. Ils disent que le bien et le mal naissent des conventions : donc, avant ces conventions, il n'y avait ni bien ni mal ; donc il n'y a encore ni bien ni mal ; car, dans leur supposition, rien ne rend mauvaise l'infraction des conventions. Pourquoi serait-ce un mal de violer un pacte, si ce pacte n'est pas obligatoire en vertu d'une obligation antérieure ? Donc, si le bien et le mal ne viennent

que des conventions, il n'y a encore ni bien ni mal.

• On peut encore demander à ces sophistes : Pourquoi, si rien, avant les conventions des hommes, n'était bien ou mal, les hommes se sont-ils accordés à ne point se permettre telle action, et à s'en permettre certaines autres ? n'est-ce pas évidemment parce que, de leur nature, telles et telles actions étaient désastreuses, malfaisantes, destructives des hommes et de la paix ; et certaines autres, au contraire, de leur nature conduisaient à l'ordre et produisaient le bien-être et la perfection ? Le bien et le mal sont donc essentiels, et non arbitraires ou conventionnels. 

DIEU COMMANDE LE BIEN ET DÉFEND LE MAL.

1° Il est encore indubitable que Dieu commande le bien et défend le mal. Admettre le contraire, c'est tomber dans les plus manifestes contradictions. En effet, la raison, la conscience et le sentiment, dont nous avons parlé, sont en nous un don de Dieu, un effet immédiat de sa puissance et de sa volonté. C'est Dieu qui nous force à reconnaître une différence essentielle entre le bien et le mal. Comment pourrait-il nous permettre de nier dans nos actions ce qu'il nous force à affirmer dans nos jugements ? Ce serait nous dire : Je veux que le bien et le mal diffèrent essentielle-

ment l'un de l'autre ; mais , dans votre conduite , faites comme il vous plaira ; j'y suis indifférent. Quelle absurde contradiction !

2° D'ailleurs l'homme ne peut faire le mal sans combattre sa raison , sa conscience et la raison de l'humanité tout entière , c'est-à-dire sans mettre en lui-même une guerre affreuse. Or , Dieu bon , veut le bonheur de l'homme. Donc , etc,

3° Dieu veut le bonheur de l'homme. Par conséquent il veut nécessairement que l'homme fasse le bien , qui seul peut l'y conduire. Cette unique raison suffirait pour faire comprendre que Dieu ordonne à l'homme de faire le bien et de fuir le mal.

L'HOMME EST TENU D'OBÉIR A CE COMMANDEMENT DE DIEU.

Cette obligation pour l'homme repose sur deux raisons évidentes : la première , c'est parce qu'en faisant le mal l'homme combat sa raison et sa conscience , et par conséquent souffre dans ce qu'il a de plus intime ; il s'éloigne de sa fin , et omet ce qui seul peut le conduire à sa destination , c'est-à-dire à la satisfaction du désir insatiable de bonheur que le tourmente.

La seconde , c'est parce que la volonté de Dieu , essentiellement conforme à la vérité et

à l'ordre, doit être la règle de la raison humaine, si faible et si ténébreuse.

Résumé. Le consentement de tout l'univers, la raison, la conscience et le sentiment démontrent : 1° qu'il existe du bien et du mal essentiel ; 2° que Dieu défend le mal et ordonne de faire le bien ; 3° que l'homme est obligé d'obéir à ce commandement de son créateur. Donc il existe une loi qui est la règle des actions de l'homme en ce monde.

CHAPITRE V.

De la loi naturelle. De la liberté de l'homme.

En général, par le mot *Loi*, on entend le *commandement d'un supérieur, manifesté à l'inférieur, pour être la règle de sa conduite.*

La *Loi* dont nous avons démontré l'existence, s'appelle *Loi naturelle*. On peut la définir ainsi : Le commandement par lequel Dieu oblige l'homme à faire ce qui est bon de sa nature et à éviter ce qui est essentiellement mauvais, sous peine de manquer sa fin et de perdre le bonheur auquel il est appelé par sa création même.

Le mot *Loi* vient d'un mot latin qui veut dire *lier*. Ce commandement est un *lien*, parce que le bonheur est inviolablement lié à l'accomplissement de ce précepte de Dieu, de manière que l'homme ne peut atteindre sa fin qu'en l'observant.

Ce commandement s'appelle *Loi naturelle*, parce que son objet est l'ordre même établi dans les choses morales, conformément à l'ordre éternel que la raison infinie de Dieu lui faisait découvrir en lui-même, et non une chose accessoire ou accidentelle, ou librement établie.

Elle est encore appelée *naturelle*, parce que son objet est intelligible à tout homme qui fait usage de ses facultés.

La Loi naturelle a son principe et sa source dans une autre loi qu'on appelle *Loi éternelle*. Suivant saint Augustin, la loi éternelle est la raison et la volonté divine, en tant qu'elle ordonne la conservation de l'ordre naturel et qu'elle défend ce qui y est contraire. On sait que Dieu est l'être nécessaire, l'être parfait et le modèle éternel et immuable de tout ce qui est possible : il est la vérité, l'ordre et le bien.

Il ne peut agir contrairement aux idées de l'ordre et du bien qui est et qu'il voit en lui. C'est cette impossibilité où est Dieu de ne pas agir conformément aux idées qu'il a de la vérité, de l'ordre et du bien, que l'on ap-

pelle *Loi éternelle* : cette Loi est la loi de Dieu par excellence ; elle est la source et le principe de toute obligation , et tout ce qui se fait contre elle est nul de soi.

Outre ces deux lois , on distingue encore la Loi positive : on appelle ainsi un commandement qui a pour objet d'ordonner une chose librement établie , ou ce qui est simplement utile ou accidentellement bon , et de défendre ce qui est accidentellement mauvais , nuisible ou dangereux.

TOUT N'EST PAS PERMIS A L'HOMME.

De tout ce qui vient d'être établi , il suit que tout n'est pas permis à l'homme , et qu'il est des choses dont il doit soigneusement s'abstenir.

Cependant la Loi ne détruit point sa liberté ; elle en règle l'usage. Sous son empire , il est libre de choisir le bien ou le mal ; il est maître de ses déterminations et peut à son gré agir d'une façon ou d'une autre.

COMMENT SE PROUVE LA LIBERTÉ DE L'HOMME.

La liberté naturelle , autrement appelée libre arbitre , est dans l'homme le pouvoir de pro-

duire des actions délibérées, ou d'agir par réflexion, par choix et non par contrainte ou par nécessité; elle est le plus beau des privilèges de l'homme, qui, par elle, est vraiment fait à l'image de Dieu. Son existence se démontre directement et indirectement.

1° La démonstration directe de la liberté repose sur le témoignage de la conscience et peut se formuler ainsi : Ce que la conscience, non seulement de chaque homme, mais de tous les hommes, atteste exister dans l'âme, est certain; or, chaque homme a conscience d'actions produites par le *moi*, par l'âme, avec réflexion et délibération. Donc il est certain que l'homme agit librement, c'est-à-dire qu'il est libre.

2° La démonstration indirecte repose : 1° sur le témoignage universel. Tous les peuples, en effet, ont eu des lois pour régler les actions de l'homme et partout des récompenses ont été décernées à la vertu et des châtimens infligés au crime; 2° sur les conséquences absurdes et funestes de la doctrine opposée, dite *fatalisme*.

1° Ces conséquences sont absurdes; car elles accusent le genre humain tout entier d'erreur; elles nient la distinction du bien et du mal, le mérite et le démérite des actions; etc.

2° Elles sont funestes; car elles dépouillent les individus de toute énergie de caractère; elles leur ôtent toute moralité; elles rendent

les nations indifférentes au bien ou au mal. Il serait inutile d'en dire davantage ; il faut être fou ou le plus forcené des sophistes pour jeter un doute sur l'existence du libre arbitre. C'est une de ces vérités qu'il est ridicule de démontrer ; car s'il n'y a pas de liberté, il n'y a plus d'homme , plus de Dieu. Plus d'homme, car toute opération de l'esprit suppose la liberté ; être attentif, c'est être libre ! Nier la liberté, c'est nier l'intelligence, c'est faire de l'homme un automate, c'est l'anéantir. Plus de Dieu, car plus de moralité ; partant plus de devoir, plus de loi, plus de législateur.

LA LIBERTÉ DE L'HOMME EST BORNÉE.

Cependant nous ne sommes pas libres en tout, et par suite la liberté dans l'homme est bornée. Souvent il agit sous l'empire de la nécessité. Dans son âme se montrent une multitude de modifications qui sont en lui sans lui, souvent malgré lui ; alors il est passif. Il est passif et non libre dans le sommeil, dans les sentiments qu'il éprouve, et les sensations que produit sur lui l'action des corps. Il n'est pas encore libre dans l'évanouissement, la folie et dans l'état de rêve ; il ne l'est pas dans les actes organiques, dans les faits qui concourent à effectuer la vie animale, comme la digestion, la

circulation du sang. Voilà la part de la fatalité au sein de l'existence humaine, c'est-à-dire voilà en quoi l'homme n'agit pas librement, par choix, réflexion, ou avec liberté. Cela vient de ce que dans ces divers états il a peu conscience de lui-même, ou de ce que les forces qui siègent dans ses organes, se dérèglent, s'exaltent et deviennent violentes et oppressives. Il n'est plus roi dans son empire; des sujets révoltés lui en enlèvent le gouvernement, il n'agit plus alors que sous l'influence de leur loi.

Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que la liberté, nulle dans l'enfant, augmente à mesure qu'il devient *personne*, c'est-à-dire qu'il a plus conscience de lui-même, et elle se perfectionne par le travail ou l'effort. En effet, du travail appliqué au perfectionnement des organes, c'est-à-dire d'un exercice bien réglé, résulte la force. Par le travail ou par une attention bien conduite et bien exercée, l'intelligence se perfectionne et parvient à sainement apprécier les choses; enfin, par le travail, c'est-à-dire par une lutte attentive et continuelle contre notre propre égoïsme, la volonté apprend à ne jamais se laisser entraîner et dominer par les impressions reçues volontairement, et l'empire sur soi-même s'établit dans l'homme. Or, ces trois choses, la force, l'intelligence et l'empire sur soi-même constituent la liberté véritable. Celui donc qui aspire à la

dignité d'homme parfait et désire voir sa liberté croître, s'agrandir et se perfectionner, doit constamment s'armer de courage et combattre avec ardeur les difficultés qui se présentent.

CAUSES QUI DÉTRUISENT LA LIBERTÉ.

Comme la liberté est susceptible de perfectionnement par le travail ou l'effort, de même elle est corruptible; nous cacherions une partie de la vérité, si, après avoir dit que l'âme de l'homme peut devenir de plus en plus libre, nous n'ajoutions qu'elle peut aussi devenir chaque jour de moins en moins libre par la paresse. Le champ du paresseux est rempli de ronces et d'épines, est-il dit au livre de la Sagesse; par la paresse, en effet, le corps s'engourdit et la force dégénère; par la paresse, l'intelligence devient la proie de l'ignorance, de l'opinion téméraire et de l'erreur qui en est la suite; par la paresse, enfin, la volonté s'énerve, devient nulle et ne commande plus aux passions qui se fortifient par l'habitude, animalisent l'homme et le constituent en esclavage, esclavage affreux (1), première peine

(1) La faiblesse ou impuissance, l'ignorance et l'absence de volonté font les esclaves de ceux qui peuvent, qui savent et qui veulent.

infligée à l'homme qui n'a pas suivi la voie du bien et a enfreint la loi naturelle et divine. Cette peine, suite de la violation de la loi naturelle, l'homme se la cause lui-même en violant les lois de sa nature, conditions établies par Dieu pour son développement et sa perfection.

Mais ce malaise, cette dégradation de l'homme, cet affaissement de ses facultés, ne sont pas la seule peine que subissent les transgresseurs de la loi naturelle.

Après la vie présente, il en existe une autre dans laquelle chacun sera récompensé selon ses œuvres ; où ceux qui auront pratiqué la vertu posséderont le bonheur, et où les violateurs des lois de Dieu seront punis et malheureux.

CHAPITRE VI.

De l'immortalité de l'âme.

La mort ne détruit pas tout l'homme ; elle n'est que la cessation de l'union qui existe actuellement entre l'âme et le corps ; ce n'est qu'une transition à un nouvel état de choses. Le corps se dissout, et ses diverses parties se distribuent dans la nature physique et vont

servir d'éléments à de nouvelles compositions ; mais l'âme immortelle va devant Dieu recevoir sa récompense , et l'on peut dire qu'une bonne mort est le passage à la vie proprement dite.

PREUVES DE L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME.

Le dogme de l'immortalité de l'âme ou l'existence d'une autre vie repose sur les raisons les plus incontestables.

La première preuve irrécusable de l'immortalité de l'âme , est l'unanimité des peuples à croire dans une autre vie , dans laquelle l'homme sera plus ou moins heureux , selon qu'il aura plus ou moins fidèlement rempli ses devoirs en celle-ci. Parcourez tous les pays , consultez les annales de tous les âges , écoulez toutes les langues , partout vous trouverez cette foi qui fait l'espoir de l'homme vertueux. Cette preuve est suffisante pour fonder la croyance. Qui oserait s'insurger contre un concert si unanime , contre une voix si forte et une persuasion si réfléchie ?

La raison donne aussi ses preuves ; elles sont nombreuses et concluantes ; mais les preuves vulgaires et faciles peuvent se réduire à deux.

La première est tirée du désir invincible de bonheur que chaque homme porte en soi. Elle peut être ainsi formulée : l'homme désire invinciblement le bonheur , et non point un bonheur tel quel , mais un bonheur réel , une

jouissance fixe , stable , pleine et sans agitation ; partout et en tout il cherche ce bonheur. Mais en vain , il s'attache à lui-même , il n'y trouve que manque et défaut. Donne-t-il ses affections aux biens de la vie présente , il les trouve bientôt si bornés et si fragiles ! Cependant il désire , il veut le bonheur ; donc il y a une autre vie , sans quoi Dieu ne donnerait pas ce qu'il a promis. Car n'est-ce pas promettre le bonheur à l'homme , que de lui en donner une idée si pressante , un désir si vif ; or Dieu ne trompe point , donc il est évident que la vie présente est le temps du travail et du mérite , et qu'une autre nous est réservée pour la jouissance et le repos.

La seconde preuve est tirée de l'idée de Dieu même. Elle peut être ainsi conçue : tout législateur puissant , intelligent et juste , doit sanctionner sa loi , c'est-à-dire , établir des récompenses pour les observateurs , et des peines pour ceux qui oseront la transgresser. La raison voit évidemment la justesse de ce principe. Or Dieu est législateur puissant , intelligent et juste ; car il est la force infinie , l'intelligence infinie , l'amour infini , et toute loi a sa raison en lui ; donc évidemment Dieu doit sanctionner sa loi.

Or , Dieu ne sanctionne pas sa loi en cette vie ; 1° parce que il y a des actions qui ne peuvent être récompensées ni punies ici-bas , comme le dévouement à la mort , le suicide ;

2^o ensuite, parce que en sanctionnant sa loi ici-bas , c'est-à-dire , en n'établissant pas d'autre sanction que les délices de la vertu , ou les remords que cause le crime , il prendrait un moyen par lequel les plus grands criminels ; seraient le moins punis, puisque à force de crimes , on parvient à étouffer le remords.

De plus , il y aurait dans l'hypothèse désolante de l'anéantissement de l'âme à la mort ; plus de motifs de transgresser la loi , et de faire indistinctement le bien et le mal selon les intérêts du moment , que pour se soumettre à la loi de Dieu ; car alors en faisant le bien , on se priverait , sans crainte d'être puni , et sans espoir d'être récompensé , de tous les biens que le méchant se procure , et en faisant le bien et le mal selon les intérêts présents , on se procure les avantages de la vertu et du crime. Donc s'il n'y avait pas d'autre vie , Dieu aurait mal pris ses plans et bien mal placé la sanction de sa loi. L'idée de Dieu démontre donc l'existence nécessaire d'une vie future. Et si elle est nécessaire , ne doutez pas qu'elle existe ; car Dieu fait tout avec raison.

Quel chemin suivre pour y arriver , à cette patrie de bonheur , à ce séjour de la paix ? Voilà la question que maintenant nous devons faire et dont il importe à l'homme d'avoir la solution. La voici :

Il n'y a qu'une seule chose à faire, la vo-

lonté de Dieu : il faut remplir avec amour et fidélité les devoirs qu'il nous impose.

Ces devoirs consistent généralement à croire, à aimer, à agir. A croire, c'est-à-dire à chercher à le connaître et à soumettre notre intelligence à toute parole qu'il aurait adressée aux hommes ; car Dieu est la vérité. A aimer, c'est-à-dire, à tendre à lui plus vivement et plus constamment, que l'aimant ne se dirige vers le nord ; car Dieu est la beauté et la bonté suprême. A agir, c'est-à-dire à se soumettre avec joie à ses commandements et à les exécuter avec alégresse et fidélité. Ces trois actes par lesquels la société entre Dieu et l'homme s'entretient et se conserve, font l'essence de la religion considérée du côté de l'homme, et constituent le culte, ou l'hommage que nous devons à Dieu.

Ce culte d'abord doit essentiellement être intérieur. L'homme, en effet, doit s'humilier et se prosterner intérieurement devant la majesté sainte de Dieu, lui élever un autel dans son cœur, lui adresser ses vœux, l'adorer en esprit et en vérité et lui offrir enfin l'hommage de sa pensée et l'adoration de son âme. En contemplant ses divines perfections, il doit se nourrir de la pensée que petits et fins comme nous sommes, nous devons à la bonté infinie de Dieu, la reconnaissance et l'amour le plus parfait ; à sa volonté, l'obéissance la plus absolue ; à sa présence, le respect le plus saint ;

à sa justice, une crainte religieuse; et cette pensée le fortifiera dans la résolution de plutôt mourir que de violer sa loi. Que ce culte intérieur, dont la prière fait l'essence, donne de force à l'âme! C'est en lui qu'elle puise l'énergie nécessaire pour enchaîner ses désirs illégitimes, résister aux sollicitations pressantes de l'égoïsme et pour marcher d'un pas ferme dans les sentiers du devoir. Celui, au contraire, qui est étranger à ces pensées, ainsi qu'aux sentiments qu'elles font naître, est faible et languissant et se trouve à chaque instant l'esclave des penchans les plus abjects. Il suit de là que le culte intérieur est : 1° naturel et obligatoire, c'est-à-dire, une suite de ce que nous sommes par rapport à Dieu, et de ce que Dieu est par rapport à nous; 2° salutaire, en ce qu'il a la vertu de nous donner pour le bien le courage et l'énergie qui abandonnent l'âme, quand le culte intérieur vient à être négligé.

NÉCESSITÉ DU CULTÉ EXTÉRIEUR.

Nous devons aussi à Dieu un culte extérieur. Le culte extérieur est la manifestation du culte intérieur par des signes sensibles, par les sacrifices, les prosternements, le chant des louanges de Dieu; et son essence est principalement dans la prière verbale, qui est l'expression des pensées de l'âme qui s'élève vers Dieu.

Tout homme doit à Dieu ce culte pour trois raisons principales : 1^o La première, c'est parce que le corps, créature de Dieu aussi bien que l'esprit, doit à sa manière concourir à la louange et à l'hommage que l'homme adresse à son créateur ; 2^o la seconde, c'est parce que l'homme doit honorer Dieu selon sa nature ; or, il est impossible à l'homme d'éprouver une pensée profonde, un sentiment vif, sans qu'on le voie s'incarner immédiatement et se peindre dans les sens ; 3^o la troisième, c'est parce que le culte extérieur est un puissant moyen pour entretenir et soutenir l'élévation de notre âme vers Dieu. En effet, l'âme veut-elle s'occuper d'une pensée, elle est forcée de se la représenter sous une forme sensible à l'aide de mots et de se parler à elle-même. Veut-elle s'occuper d'une chose absente, elle est forcée de s'en retracer une image, qu'elle ait sous les yeux et qui lui fasse illusion sur l'absence de la réalité. Si, malgré ces précautions, les sens, en dépit de nos efforts, entraînent encore notre pensée, alors il nous faut prononcer à haute voix le nom de l'objet sur lequel nous voulons fixer notre attention et diriger vers lui toutes les facultés de notre corps, en même temps que les facultés de notre âme. Le culte extérieur est donc un moyen efficace, naturel et nécessaire, pour s'acquitter du devoir, qui nous est imposé, de rendre à Dieu un culte intérieur.

LE CULTÉ DOIT ÊTRE PUBLIC.

Dieu n'est pas moins le créateur , le conservateur , la vie et la règle des sociétés que des individus. C'est pourquoi , comme les individus , les sociétés en corps doivent à Dieu amour , adoration et reconnaissance pour les bienfaits qu'elles en ont reçus. C'est assez dire que le culte doit être public. Il est une suite de ce qu'est Dieu par rapport aux sociétés humaines. Ce culte obligatoire est encore un puissant moyen d'entretenir dans le cœur de l'homme la piété et l'amour de ses devoirs. Personne n'ignore , en effet , l'empire immense qu'exerce l'exemple sur tous les hommes , et combien nous sommes plus portés au recueillement au milieu d'une foule recueillie. De même que vous devez vous attendre à voir une assemblée de libertins n'être bientôt qu'une orgie infernale , ainsi vous êtes sûrs que , partout où des hommes se réuniront avec l'intention sincère d'adorer la divinité , de célébrer ses grandeurs et de se pénétrer de sa pensée , pour s'enflammer de plus en plus du désir ardent d'être fidèles à ses lois , les effets surpasseront même leurs espérances. De là suit évidemment l'efficacité du culte public.

Après cela , combien sont déraisonnables les déclamations des incrédules et des impies contre le culte extérieur , les cérémonies reli-

gieuses et leurs pompes ! Ils voudraient enlever de ce monde toute manifestation extérieure des sentiments religieux. Qu'ils réfléchissent, et sans effort ils comprendront que le culte extérieur et public est naturel, salutaire et obligatoire comme le culte intérieur. Mais les hommes abusent du culte extérieur, disent les impies ; il sert à l'hypocrisie. En vérité, cette objection est elle-même un trait d'hypocrisie de la part de ceux qui la font ; car le plus odieux des abus est évidemment de vouloir supprimer toutes les institutions dont on peut abuser. Faut-il bannir de la société les démonstrations de bienveillance et d'amitié, parce que ces signes sont souvent faux et perfides ?

Les incrédules demandent à quoi servent les cérémonies, et pourquoi tant de pompes dans le culte public. Voici la réponse pure et simple : 1° Le culte public et les cérémonies sont un lien de société qui réunit les hommes au pied des autels, leur inspire des sentiments de fraternité et maintient parmi eux l'ordre et la paix ; 2° c'est une leçon de morale qui rappelle continuellement aux hommes leurs devoirs envers Dieu, envers leurs semblables et envers eux-mêmes ; et, parlant à tous indistinctement, cette leçon les empêche d'oublier que ces devoirs sont les mêmes pour tous les âges, les rangs et les conditions ; 3° le culte extérieur est un monument propre à rappeler le souvenir des faits sur lesquels repose la foi

à la religion et aux devoirs envers Dieu ; 4° enfin , les cérémonies et les pompes sont nécessaires, dans la religion , pour donner aux hommes une haute idée de la majesté divine et pour rendre son culte respectable. L'homme ne peut être pris que par les sens , voilà le principe duquel il faut partir et que les incrédules connaissent bien ; car c'est d'après ce principe qu'ils prodiguent les richesses dans leurs fêtes civiles et sur les théâtres. Il est donc bon et nécessaire de rendre le culte pompeux , afin de captiver l'imagination de l'homme , en mettant sous ses yeux les objets auxquels il attache un grand prix , et d'exciter en lui l'enthousiasme , comme aux jours des fêtes civiles , on l'excite par des joies , des chants et l'étalage du luxe le plus magnifique.

Le genre humain reconnut toujours que le culte extérieur et public était la conséquence nécessaire et l'expression obligatoire du culte intérieur que chaque homme doit rendre à son créateur ; et l'on dirait peut-être avec justesse que l'histoire du culte public , rendu en tout temps par le genre humain à la divinité , est l'histoire de l'homme même. En effet , dès les premiers jours du monde , il reconnut et pratiqua ce devoir. Les patriarches réunissaient leurs familles pour adorer en commun le Dieu auquel ils élevaient des autels ; et , dans les contrées , théâtre de la plus antique civilisation , contrées si souvent visitées et décrites ,

il est sans exemple qu'on ait recueilli même des souvenirs vagues d'essais de société, sans avoir observé en même temps les restes des autels élevés dans les temps primitifs. Ainsi, à l'entrée de la carrière historique, comme aux portes de l'arène, chez les grecs, ce sont d'abord les statues des dieux qui frappent les regards et remplissent l'âme d'un saint respect et d'une crainte salutaire. L'homme a donc des devoirs à remplir envers Dieu, et le culte intérieur, extérieur et public, en est l'expression obligatoire.

Il est de la dernière importance, pour l'homme, de ne pas ignorer ce que Dieu exige de lui. Il faut qu'il connaisse avec certitude les lois que Dieu impose, soit à sa raison, soit à son cœur. Cette connaissance est le seul chemin du bonheur et le seul moyen pour l'homme d'atteindre sa fin. Ignorer ces devoirs, c'est ignorer les lois de sa perfection, de sa nature et de sa vie véritable. Ne pas s'inquiéter d'en obtenir la connaissance nécessaire, ce serait rester dans une indifférence injurieuse pour Dieu et funeste aux vrais intérêts de l'homme; car toute erreur vicie nos actions et nos démarches, et par là devient un obstacle à la perfection de notre être, et nous éloigne de notre fin.

Dieu lui-même doit faire connaître à l'homme ce qu'il exige de lui et les devoirs qu'il lui im-

pose. C'est pourquoi nous allons, dans une seconde partie, parler de la révélation.

Mais résumons tout ce qui a été dit dans cette première partie :

1° Il existe un Dieu, créateur et conservateur de tous les êtres ;

2° Il existe une Providence, non seulement pour les choses matérielles et qui ne peuvent d'elles-mêmes arriver au but que Dieu s'est proposé, dans la création de chacune, mais plus spécialement encore pour l'homme, qui tient ses destinées entre ses mains, ne pouvant arriver au but proposé par le Créateur que par l'usage légitime de sa liberté ;

3° Il existe une loi sur laquelle l'homme doit régler ses actions, dont les unes sont, par leur nature, bonnes et perfectives, et les autres essentiellement mauvaises et ne peuvent conduire qu'à la dégradation et au malheur ;

4° L'homme est libre, mais il doit régler l'usage de sa liberté sur les volontés de son créateur, et prendre garde de transgresser ses lois, parce que,

5° Il existe une autre vie, où l'âme immortelle recevra la récompense due à ses œuvres. De là résultent des conséquences importantes.

Première conséquence :

Donc, 1° l'homme a des devoirs à remplir envers Dieu, son créateur, son conservateur et son juge ; c'est-à-dire, donc il existe une

vraie société entre Dieu et l'homme , puisque , par société , on entend l'union de deux ou plusieurs êtres , dont l'un a besoin de l'autre et agit selon les vues et les intérêts de son bienfaiteur , en compensation des secours et des biens qu'il en reçoit.

Donc encore , il existe une vraie religion , puisque , par religion , l'on entend la société des hommes avec Dieu , entretenue par l'homme , en le servant et en l'honorant , en ce monde , pour être récompensé par le bonheur éternel , dans l'autre.

Deuxième conséquence :

Donc , 2° la religion n'est pas d'invention humaine ; car alors les hommes auraient inventé les dépendances qui unissent l'homme à Dieu , et les lois qui naissent de ces dépendances. Ils auraient inventé la création , la providence , l'autre vie , la loi naturelle et la nécessité du culte intérieur , extérieur , solennel et public , toutes choses dont aucune ne pouvait naturellement venir à l'esprit de l'homme. D'ailleurs , supposer que ces vérités fondamentales sont d'invention humaine , c'est se mettre en dehors de la raison et du sens commun , puisque la raison et l'humanité tout entière proclament la nécessité et la vérité de ces dogmes.

Troisième conséquence :

Donc , 3° ils sont insensés ceux qui pré-

tendent que la Religion n'est bonne que pour quelques-uns, c'est-à-dire, pour le peuple. Cette conclusion est évidente ; car tenir ce langage, c'est dire que le peuple seul dépend de Dieu, et que seul il est obligé de se soumettre à ses lois. Le riche et le savant pourront donc se sauver et arriver à la perfection et au bonheur malgré Dieu ? N'est-ce pas là le langage de la folie ?

Quatrième conséquence :

Donc, 4^o la Religion a été de tous les temps et sera toujours ; car dans tous les temps l'homme fut et sera créé par Dieu et conservé par lui ; et toujours tous les hommes créés avec la liberté, furent et seront, aux mêmes titres, obligés d'obéir aux lois de leur créateur et de leur conservateur qui est Dieu.

Cinquième conséquence :

Donc, 5^o la Religion est obligatoire et indispensable ; rien de plus évident. Prétendre qu'on peut se dispenser de la Religion, ce serait prétendre, ou ne pas dépendre de Dieu, pouvoir désobéir impunément aux lois qui naissent des dépendances de l'homme à Dieu, ou espérer vaincre sa puissance et conquérir, sans faire le bien, le bonheur qu'il a voulu n'être que le prix de la vertu.

O homme, que les passions agitent, et dont le cœur ne conçoit que des pensées impies et des projets hostiles à la foi des peuples ; ô

vous dont la bouche ne cesse de blasphémer le nom du créateur et de déverser le sarcasme , le ridicule et le mépris sur la dévotion et la piété de ceux qui vous entourent , vous , pour qui l'aspect d'une église , ou la manifestation du sentiment religieux est comme une mofette qui semble devoir étouffer en vous le principe de vie , dégagez votre esprit des préoccupations qui l'entraînent , et faites silence dans votre cœur ; que nos paroles fixent votre attention : réfléchissez , méditez ; il est beau , le sujet , pour un esprit qui peut encore comprendre ; il est consolant pour un cœur qui aspire à une fin plus élevée que celle de l'animal.



DEUXIÈME PARTIE.

DE LA RÉVÉLATION EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

Possibilité de la Révélation.

Révéler, c'est faire connaître, et par ce mot, *révélation divine*, on entend l'enseignement donné par Dieu ou son envoyé.

L'insensé peut seul contester la possibilité de la révélation divine. N'est-il pas évident, en effet, que celui qui a donné à l'homme la parole et disposé en lui les moyens de communication, peut lui-même communiquer ses volontés et ses pensées? « Quoi! dit le prophète, celui qui a planté les oreilles, n'entendrait pas! Celui qui a fait la langue de l'homme, ne parlerait pas! » Aussi, jamais cette vérité ne fut contestée de bonne foi.

Il n'est pas moins évident que Dieu a des volontés et des desseins dont la connaissance intéresse l'homme, par rapport à sa destination, et que cependant il ignorera nécessairement, si Dieu ne les lui fait connaître.

La possibilité de la révélation divine fut toujours une des croyances du genre humain. La preuve de notre assertion se trouve dans tous les monuments de l'antiquité.

LA RÉVÉLATION EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

La nécessité d'un enseignement divin fait aux hommes par Dieu lui-même directement, ou par un envoyé, ne peut être niée que par la mauvaise foi. Y a-t-il rien, en effet, de plus clair que l'impuissance de la raison pour éclairer l'homme sur ses croyances et sur ses devoirs ?

Pour que l'homme, par les seules forces de sa nature, pût parvenir à se former le vrai code des lois de son esprit et de son cœur, c'est-à-dire découvrir ses croyances et ses devoirs; outre un jugement sain et une intelligence dégagée de préjugés et de passions mauvaises, il faudrait à l'homme une attention soutenue et une constante persévérance dans ses examens et ses recherches; or, sont-elles dans tous les hommes, ces qualités si précieuses et si nécessaires pour les progrès dans l'étude et la

science ? Le plus grand nombre , au contraire , ne montre-t-il pas que dégoût pour les études ? En est-il beaucoup qui soient capables de réflexions suivies et d'une persévérante attention ? Beaucoup même ne semblent-ils pas absolument incapables de parvenir eux-mêmes à lier plusieurs idées entr'elles ? A peine comprennent-ils ce qu'on leur dit , ce qu'on leur explique , touchant le monde des corps au milieu desquels ils vivent ; leur esprit extrêmement borné , et les nombreuses distractions que leur causent les embarras du commerce , les soins de la vie , le bruit de leurs passions , rendent la plupart des hommes incapables d'observer , de réfléchir et de comparer , et les mettent dans la nécessité de vivre de la foi des autres ; et l'on voudrait que par eux-mêmes , ils pussent arriver à la connaissance de la vérité religieuse que leur esprit doit croire , et à la science de leurs devoirs ! Raisonner ainsi , c'est évidemment abuser de la raison .

LES PHILOSOPHES PEUVENT-ILS APPRENDRE A L'HOMME SES DEVOIRS ?

Croire la raison plus puissante dans les hommes capables , décorés du nom de philosophes , c'est étrangement se tromper . Dans leurs systèmes , en effet , on n'aperçoit que contradiction : ils ne s'accordent en rien , ni entr'eux ,

ni avec eux-mêmes. Ce que l'un avance, l'autre le nie ; ce que l'un affirma hier, il le rejette aujourd'hui. Après tant de contradictions, d'incertitude et de doute, serait-il raisonnable de compter sur les forces de l'esprit humain, sur le génie des philosophes ?

EXPÉRIENCE RELATIVEMENT À LA PUISSANCE
DE LA RAISON.

Mais l'impuissance de la raison à éclairer et diriger l'homme dans ses actions, sans le secours d'un enseignement divin, est sans doute manifestement démontrée par l'effroyable déluge d'erreurs dans lesquelles vint s'abîmer la raison humaine dans les temps qui précédèrent J.-C. Non-seulement les démons et les hommes méchants et dépravés avaient leurs temples et leurs autels ; mais les astres, les animaux dépourvus de raison ; les herbes même des jardins, avaient leur culte. Non-seulement la vertu avait ses prêtres ; mais aussi la fortune, la fièvre, la crainte et même l'impudicité et la dissolution, étaient en honneur, et l'on adorait des Dieux libertins. La débauche, le vol, l'inceste et l'adultère avaient dans le ciel leurs patrons et leur culte sur la terre. La prostitution, l'esclavage, l'infanticide, le suicide, l'asservissement des femmes, en un mot, tous les vices étaient regardés comme

des actes de religion, ou du moins comme permis. Ces monstrueuses erreurs n'étaient pas seulement celles du vulgaire, mais ceux-mêmes qui se décoraient du titre de sages, et se donnaient pour les maîtres et les précepteurs du peuple, les consacraient par leurs leçons, leurs exemples et leur autorité. Si la raison seule pouvait nous conduire à la vérité, qui pouvait y parvenir plus aisément que Platon, le plus beau génie de la Grèce, ou plus sûrement qu'Aristote qui a réduit à quelques règles invariables tous les procédés du raisonnement? Et cependant ils n'ont su que douter, que nier ou détruire, comme tous les autres, et lorsqu'ils essayaient de substituer leurs pensées propres aux enseignements de la tradition, ils ont dit des choses si étranges, si effroyables, qu'on en a honte pour l'esprit humain, et que Cicéron, lui-même, ne craint pas de dire : *Il n'est point d'absurdité qui n'ait été soutenue par quelque philosophe.* Est-ce donc de toutes ces absurdités que se composerait la religion de l'homme ?

Il est donc clair que l'expérience nous a plus que suffisamment démontré : 1° que la raison humaine ne peut par elle-même, sans le secours de la révélation, parvenir à la connaissance de la vraie religion et de la saine morale ; 2° que la philosophie elle-même, toujours si fière, si présomptueuse et si incertaine, est aussi impuis-

sante à découvrir la vérité religieuse et morale qu'à instruire et diriger la masse du peuple.

L'histoire entière nous apprend, en effet, que les philosophes eux-mêmes sont tombés dans les plus absurdes erreurs, sur les devoirs que la nature nous impose, soit par rapport à Dieu, soit par rapport à nous-mêmes, soit à l'égard de nos semblables. Les annales de l'esprit humain, qui nous révèlent les dégoûtantes erreurs des philosophes païens, nous apprennent en même temps, que jamais ils n'eurent le désir d'améliorer les hommes; au contraire, ils cachaient aux peuples, qu'ils en déclaraient indignes, la vérité qu'ils croyaient posséder. Quand même ces sophistes seraient parvenus à former par leur seule raison un code de religion et de morale raisonnable et dégagée des absurdités dans lesquelles s'abîmait la raison du vulgaire; quand même ils eussent conçu le dessein de réformer le peuple, en lui enseignant la loi morale qu'ils auraient découverte, n'étaient-ils pas dans l'impuissance absolue d'opérer aucune réforme salutaire? Ils étaient sans cesse en contradiction et avec eux-mêmes et avec les autres. Cicéron lui-même avoue ce défaut d'accord avec les sages; le doute, l'incertitude était au fond de leur esprit, comme aujourd'hui encoré le doute et l'incertitude sont au fond de toutes les spéculations de nos philosophes modernes. Or quelle force, quelle énergie peut donner une doctrine dans la-

quelle on n'a pas foi ? Les plus distingués d'entr'eux reprenaient les vices du vulgaire , et eux-mêmes s'y livraient avec plus d'impudence que lui. Quelle puissance pouvaient avoir de tels apôtres , sans caractères qui pussent les présenter aux peuples comme des envoyés de Dieu , quels droits avaient-ils à se faire écouter ? Ils n'avaient donc ni l'autorité , ni les lumières nécessaires pour donner du crédit à leurs maximes. La raison et la philosophie sont donc démontrées impuissantes à conduire l'homme à la connaissance de ses devoirs.

LE GENRE HUMAIN CRUT-IL LA RÉVÉLATION NÉCESSAIRE ?

Dans tous les temps , les hommes ont tellement senti l'insuffisance de la raison , et la nécessité d'un enseignement divin , qu'on ne citera jamais un seul peuple qui n'ait cru sa religion fondée sur une révélation divine. Selon les Indiens , leurs livres originaux qui sont pour eux sacrés , viennent de Bramah , ou de la sagesse divine. Selon les Perses , Zoroastre a été inspiré de Dieu. Selon les Grecs , le culte public avait été établi par les enfants des Dieux. Les Egyptiens croyaient que les Dieux avaient habité et conversé avec leurs pères. Selon les livres des Chinois , la divinité ne cesse

de les instruire par les songes, par les sorts et par l'intervention des âmes de leurs ancêtres. Tous les livres de l'antiquité attestent ce consentement de toutes les nations à admettre la nécessité d'une révélation divine. Tous les monuments proclament ce concert de tous les peuples. En faut-il davantage pour confondre cette poignée de déistes qui osent s'écrier que la révélation est inutile, et que la raison et la lumière naturelle suffisent ?

Résumons : La révélation en matière de religion est nécessaire : car, l'homme doit être enseigné sur ses devoirs envers Dieu et sur sa destinée ; or, il ne peut être enseigné sur ces choses que par la divinité, ou par l'homme, son semblable : mais l'enseignement que la raison humaine donne sur ces matières est 1° incomplet ; 2° défectueux et faux. C'est ce que démontre l'histoire générale, qui présente les nations les plus éclairées et les plus sages d'ailleurs, s'égarant dans des religions absurdes, infâmes et antisociales, et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne, qui montre la raison humaine hésitant sur les vérités les plus essentielles, se jetant dans les plus évidentes contradictions, et tombant dans une foule d'erreurs démontrées telles par leurs effets funestes et abrutissants, et enfin ne formant aucun système sur lequel deux philosophes soient d'accord. C'est donc avec raison qu'on

peut dire avec le philosophe Platon : « *Ces choses se savent, lorsque quelqu'un nous les apprend; et il faut qu'un Dieu vienne lui-même nous enseigner.* »

DE LA RELIGION NATURELLE.

Ce que nous venons de dire réfute suffisamment la doctrine des *déistes*. On appelle ainsi les philosophes qui rejettent toute révélation, et la déclarent impossible et inutile.

Ces soi-disants réformateurs prétendent que la religion est naturelle; qu'elle est écrite au fond du cœur de l'homme et conséquemment qu'il n'est pas nécessaire qu'un Dieu nous dicte et nous révèle nos croyances et nos devoirs. Mais y a-t-il lieu de croire que Dieu, comme le prétendent ces sophistes, ait *tout dit à notre esprit*, indépendamment d'un enseignement extérieur, quand on voit les plus grands esprits hésiter sur tant de vérités essentielles, se jeter dans des contradictions si évidentes et si nombreuses, être un jour si affirmatifs, le lendemain si opposés au sentiment de la veille, et former tant de systèmes, sans pouvoir s'accorder entr'eux, ni avec eux-mêmes? « *La religion est naturelle, disent-ils; donc il n'est pas nécessaire qu'on l'enseigne à l'homme.* »

On voit facilement qu'ils prennent ici le mot

naturel dans le sens d'*inné*, ou connu dès la naissance; entendant que l'homme apporte en naissant la connaissance innée de la religion. Mais ils ignorent donc que le système des *idées innées*, ou des connaissances natives et originelles est usé et rejeté par l'enseignement unanime des philosophes. Tous, en effet, reconnaissent et enseignent que l'homme vient au monde ignorant et idiot; et l'expérience nous démontre constamment qu'une éducation souvent très-longue et très-pénible peut seule développer le principe de lumière caché au fond de l'intelligence de l'enfant. D'ailleurs si le Créateur eût gravé dans notre esprit des connaissances actuelles, comment l'homme pourrait-il parvenir à les effacer? Si tous les hommes naissent avec la notion d'un Dieu unique, comment peut-il devenir idolâtre? D'où vient qu'il y a des athées et des matérialistes, si nous apportons en naissant les mêmes idées perçues, les mêmes notions originelles? Pourquoi tant de variétés dans les croyances? Il faut assurément vouloir se faire absurde pour soutenir la connaissance originelle de la religion, ou les idées innées.

Si ces prétendus penseurs ne donnent pas au terme *naturel*, avec lequel ils font tant de bruit, le sens que nous venons d'indiquer, ils sont encore dans une étrange erreur. Ils s'imaginent, en effet, que la religion ne serait pas naturelle, si elle était révélée, si la con-

naissance en était acquise. Consentiraient-ils donc à dire hautement qu'il n'est pas naturel à l'homme de voir, ou de parler? Car, ni la vision, ni la parole ne fut dans l'homme à sa naissance. Qu'ils sachent donc qu'une chose est dite *naturelle*, quand elle est fondée sur la nature des êtres, quand elle en est une suite nécessaire. Or la religion est la suite nécessaire de l'existence de Dieu et de la création de l'homme, être moral, qui doit à son auteur adoration et culte. Elle est donc naturelle. La religion est encore naturelle en ce sens qu'elle est parfaitement en rapport avec la nature de l'homme, qui doit être soumis en tout à son auteur. La religion est naturelle enfin, parce que la raison se trouve éclairée et satisfaite en y croyant. Faut-il conclure de là, qu'il est inutile que Dieu nous en instruisse lui-même directement, ou par un envoyé? Au contraire, rien de plus naturel que la religion *révélée*. N'est-il pas, en effet, conforme à la nature que Dieu éclaire ceux qu'il aime, et donne la lumière à ceux qu'il oblige à la pratique de la vérité, et qui ne la connaîtraient, en toute hypothèse, que très-imparfaitement et très-difficilement, s'ils étaient abandonnés aux seules forces de la raison?

LA RELIGION DES DÉISTES EST-ELLE NATURELLE?

Les déistes veulent une religion *naturelle*; leur système est donc évidemment défectueux. Car, rien n'est moins naturel que cette religion, inspirée par la conscience et non révélée par une autorité extérieure.

En effet, la Religion doit être vraie : et la leur ne l'est pas, car ils ne sont, dans leurs croyances et leur morale, d'accord, ni entr'eux, ni avec eux-mêmes; et la vérité n'est pas contradictoire.

La Religion doit être certaine : et la leur ne l'est pas; elle ne repose, en effet, que sur leur raison, si vaine, si faible, si remplie de ténèbres, si souvent poussée de contradiction en contradiction, et dès-lors si peu digne de foi.

La Religion doit être obligatoire : Qu'est-ce qu'une religion dont on peut se dispenser? Or la religion des déistes ne l'est pas, incertaine qu'elle est, et ne reposant que sur une autorité bien faible et tant de fois démontrée trompeuse par l'expérience.

Enfin, la Religion doit être la base de l'ordre et de la société; or la prétendue religion des déistes ne peut mettre, dans la société, qu'un principe de trouble et de divisions perpétuelles, non seulement parce qu'elle est fautive, mais encore parce qu'étant incertaine et non

obligatoire, elle laisse à chaque homme le droit de ne croire qu'à sa propre pensée et de n'obéir qu'à ses propres volontés.

La religion des déistes est donc évidemment absurde, et leurs raisonnements, aussi faux que les principes qu'ils émettent. La Religion est naturelle, et cependant il est nécessaire que Dieu l'enseigne aux hommes, ou par lui-même directement ou par ses envoyés. C'est là l'enseignement de la raison dégagée des passions et des préjugés; c'est la croyance de tous les peuples et de tous les législateurs, qui toujours ont fait descendre du ciel la religion qui fut la base de leurs sociétés. Quelle voix solitaire oserait s'élever, pour démentir cette tradition constante et perpétuelle, et s'opposer à ce concert unanime, qui, comme un hymne à la divinité, s'élève de tous les points de l'espace et du temps?

Nous avons prouvé la nécessité de la Révélation par l'impuissance de la raison Humaine, envisagée dans son point de vue culminant, la philosophie. A cette preuve irrécusable et vraiment à la portée de toute intelligence, nous pourrions en ajouter plusieurs autres, qui feraient également ressortir l'évidence de cette doctrine. Nous nous bornerons à une seule; encore ne la donnerons-nous que sommairement, pour ne pas déroger au plan que nous nous sommes prescrit.

L'homme n'a point inventé le langage. Pour

prouver ce fait, nous ne nous appuyons ni sur l'autorité des livres saints, ni sur des recherches archéologiques, qui pourraient au moins le rendre très-probable.

« Qu'est-il besoin de l'Archéologie et même
 » de la Bible, lorsque nous avons sous les
 » yeux la preuve la plus visible, la plus pal-
 » pable, la plus évidente, la plus populaire,
 » la plus universelle et la plus usuelle de la
 » transmission primitive du langage, faite à
 » l'homme par un être nécessairement supé-
 » rieur et antérieur au genre humain? Cette
 » preuve se trouve dans l'état des sourds-
 » muets, qui ne sont muets que parce qu'ils
 » sont sourds, et dans le fait incontestable des
 » enfants qui, nés chez les sauvages ou chez
 » les peuples policés, parleront indifférem-
 » ment les langues barbares des peuplades
 » américaines ou les langues polies des na-
 » tions européennes, s'ils les ont apprises; et
 » n'en parleront conséquemment aucune, si
 » aucune n'a pu frapper leur ouïe. Ces faits
 » ne démontrent-ils pas évidemment que
 » l'homme n'a pas inventé et n'invente pas,
 » mais reçoit et a reçu le langage par trans-
 » mission? » Quelques-uns peuvent trouver
 cette preuve trop vulgaire et pas assez ration-
 nelle. En toute autre matière, ils ne veulent
 pas croire ce qu'ils ne voient pas; mais, dans
 celle-ci, ils ne veulent pas croire ce qu'ils
 voient; et, pour échapper à cette preuve irrés-

fragile de la transmission primitive du langage, ou plutôt à ses nombreuses et naturelles conséquences, quelques-uns se sont jetés dans les hypothèses les plus monstrueuses. « Ils ont »

 » imaginé des myriades de siècles, pendant

 » lesquels l'homme, *par le moyen de cir-*

 » *constances favorables*, aurait pu naître du

 » limon de la terre échauffée par les rayons

 » du soleil, d'abord imperceptible animal-

 » cule, puis insecte, poisson, bipède ou qua-

 » drupède, homme enfin; et, dans cette hy-

 » pothèse, il était aussi facile de faire l'homme,

 » inventeur de son propre langage, que d'a-

 » voir fait le soleil, créateur de l'homme. C'est là

 » ce que quelques-uns appellent de la science!!

 » À la preuve physique de la nécessité de la

 » transmission primitive du langage, tirée du

 » spectacle de la transmission journalière que

 » les hommes s'en font les uns aux autres,

 » et de l'absence de toute parole ou de

 » *mutisme* absolu chez ceux qui n'ont pu

 » recevoir cette transmission (car le mu-

 » tisme existe partout où l'individu, pour

 » des causes quelconques, a vécu éloigné

 » de tout commerce avec les hommes par-

 » lants); à cette preuve, disons-nous, se joint

 » la preuve métaphysique, aussi évidente de

 » l'impossibilité de l'invention du langage par

 » les hommes. L'homme, en effet, n'aurait pu

 » inventer la parole, ni même avoir la pen-

 » sée de son invention, parce que, pour in-

« venter la parole , il aurait évidemment déjà
 « fallu penser , et penser profondément ; car
 « le langage est peut-être la plus admirable
 « des combinaisons qui soient au monde :
 « c'est ce qu'a très-bien aperçu J.-J. Rous-
 « seau , lorsqu'il dit que , tout considéré , la
 « parole lui paraît avoir été fort nécessaire
 « pour inventer la parole (1). » Cette preuve
 n'est autre chose que l'évidente nécessité de
 la parole intérieure ou mentale pour s'exprimer à soi-même ou se rendre sensible sa propre pensée , et de la parole vocale ou extérieure pour l'exprimer et la rendre sensible pour les autres. Que l'on s'examine bien , en effet , et l'on découvrira que jamais nous ne pensons aux choses morales sans les mots qui les nomment.

C'est cette nécessité de la parole pour exprimer la pensée , qui a fait donner à des mots le nom usuel d'*expression*. Donc la parole n'est pas d'invention humaine. Donc il existe un être antérieur et supérieur à l'homme. Donc à quelque instant qu'on suppose de la durée , Dieu a fait à l'homme le don de la parole. Or , il est certain que Dieu , infiniment sage , n'a mis dans les organes de l'homme que des paroles de raison , comme il n'a mis dans son intelligence que des idées de vérité. Donc l'homme a reçu

(1) De Bonald. Démonst. philos. p. 37.

de Dieu , avec la parole des maximes de croyance et des règles de conduite , des lois pour ses pensées et des lois pour ses actions. Donc il est physiquement certain que la raison est née de la Révélation faite à l'homme par Dieu même ; vérité si universellement reçue , qu'une Révélation quelconque , sous une forme ou sous une autre , est le premier dogme de toutes les religions.

Quand même la Révélation ne serait pas absolument nécessaire , faudrait-il en nier l'existence ? non. Il est certain , d'après ce qui a été dit , que la raison humaine est bien faible , bien faillible et souvent trompée ; par conséquent l'homme sans la Révélation eût connu très-difficilement et d'une manière incertaine et ses croyances et ses devoirs. Il serait donc très-utile pour l'homme que l'enseignement extérieur lui fît connaître plus promptement et d'une manière plus claire et plus parfaite ce qu'il est de son intérêt de croire et de faire. Ce moyen , certes , est bien désirable. Donc la Révélation est possible , très-utile , nécessaire et fort à désirer.

CHAPITRE II.

De ce que peut contenir la Révélation , et des Mystères.

Nous avons vu , dans le chapitre précédent, la possibilité , l'utilité et la nécessité de la Révélation. La question qui demande à être traitée immédiatement est celle-ci :

**QUELLES SONT LES CHOSES QUE PEUT CONTENIR
LA RÉVÉLATION ?**

La Révélation peut renfermer et même renferme nécessairement des Dogmes et des Préceptes de morale ou de conduite.

On appelle Dogme toute proposition vraie et qui doit être crue. *L'âme est immortelle*, voilà un dogme. On en distingue de deux espèces ; les uns dont la raison de l'homme peut percevoir ou comprendre la vérité et qui sont appelés *non mystérieux* ; de ce genre est le dogme

de la spiritualité de l'âme. Les autres que la raison de l'homme ne peut comprendre sont appelés *mystères*. Tel est le dogme de la Trinité : *il y a trois personnes en Dieu*.

DIEU PEUT-IL RÉVÉLER A L'HOMME DES DOGMES NON MYSTÉRIEUX ET L'OBLIGER A LES CROIRE ?

D'abord il est certain que Dieu peut faire connaître à l'homme des Dogmes non mystérieux. Qui oserait contester que Dieu connaisse ce qu'il a fait ou permis en ce monde, ou qu'il puisse donner à l'homme la connaissance de ses œuvres ; seuls objets de la science humaine ?

En second lieu, il n'est pas moins incontestable que Dieu peut et même doit faire à l'homme une obligation de croire les Dogmes, même non mystérieux qu'il lui aurait révélés. Car il ne peut approuver que la raison de sa créature s'attache à l'erreur, ou consente à désapprouver l'ordre et la vérité, objets des pensées divines.

LA RÉVÉLATION PEUT-ELLE CONTENIR DES MYSTÈRES ET DIEU PEUT-IL OBLIGER L'HOMME A LES CROIRE SANS LES COMPRENDRE ?

Ce serait blesser la raison, que de contester à Dieu le pouvoir de révéler des Mystères à l'homme. Sans parler, en effet, de la science infinie qu'il a de sa nature et de ses incommunicables perfections, ne connaît-il pas les êtres émanés de sa puissance, n'a-t-il pas au suprême degré l'intelligence de la création toute entière? L'homme, au contraire, n'a sur sa propre nature, sur Dieu et le monde au milieu duquel il vit, que des connaissances très-bornées et très-imparfaites; encore, au fond de ces connaissances, il est toujours quelque chose que son esprit ne peut ni pénétrer, ni comprendre. Dieu a donc des connaissances qui surpassent l'intelligence humaine. Il peut donc révéler des Mystères à l'homme. Dira-t-on qu'il ne peut exiger que l'homme croie des choses au-dessus de sa raison, parce que lui ayant donné cette noble faculté, il veut qu'il s'en serve et lui défend de rien faire contre elle? Mais croire un Mystère sur la parole infallible de Dieu, ce n'est pas aller contre la raison; c'est au contraire en faire l'usage le plus légitime : la raison ne nous commande-t-elle pas,

en effet, de croire ce que nous savons avec évidence et certitude être vrai et incontestable? Or nous savons que Dieu ne peut ni se tromper, ni tromper personne. Dès lors toute parole qui vient de lui est essentiellement vraie et repose sur un témoignage infailible. Donc croire des Mystères sur la parole de Dieu, c'est faire usage de sa raison. Refuser, au contraire, de croire à la parole divine révélant des choses au-dessus de la raison humaine, c'est aller contre la raison, c'est, en effet, refuser de croire ce que l'on sait être certain.

LES MYSTÈRES SONT-ILS UTILES, NÉCESSAIRES ?

Non seulement Dieu peut révéler des Mystères et en exiger la foi, mais il était même impossible qu'il n'en révélât pas. Après la création, il devait éclairer l'homme sur son origine, sur sa nature et sa fin, c'est-à-dire, lui apprendre d'où il vient, ce qu'il est et où il doit aller. Pouvait-il lui faire connaître la création, l'union du corps et de l'âme immatérielle en une seule personne, et se révéler lui-même, sans lui apprendre des choses incompréhensibles à sa raison et par conséquent des Mystères? D'ailleurs, il était nécessaire que Dieu tint l'homme dans la soumission et la dépendance, et les Mystères soumettent à Dieu l'entendement humain.

**QUE LE GENRE HUMAIN A-T-IL CRU TOUCHANT
LES MYSTÈRES ?**

Dans tous les temps, chez tous les peuples, même au centre du paganisme, les Mystères ont été proposés à la foi des hommes ; catholiques, protestants, mahométans et idolâtres, tous croient à une religion révélée, tous ont cru des dogmes qu'ils ne comprenaient pas, mais dont ils croyaient fermement la vérité sur la parole de la divinité qu'ils adoraient.

Dieu peut donc révéler des Mystères et faire à l'homme une obligation de les croire.

De là, il faut conclure qu'une religion ne peut être ni attaquée ni rejetée pour les Mystères qu'elle propose à la croyance des hommes, puisqu'il est naturel, utile et même nécessaire qu'il y ait des Mystères dans la religion.

CHAPITRE III.

La Révélation peut contenir des Préceptes positifs.

La Révélation peut aussi renfermer des Préceptes. Un Précepte, en général, est un commandement du supérieur, qui est Dieu, prescrivant certaines actions, auxquelles, dans ses desseins, est attachée la perfection de la créature.

On distingue deux espèces de Préceptes, des Préceptes *naturels*, et des Préceptes *positifs*. On nomme Précepte naturel, le commandement divin ordonnant des choses qui sont une suite nécessaire de la nature de l'homme et que Dieu après l'avoir créé n'est plus libre de ne pas commander. Le Précepte d'aimer Dieu est un Précepte *naturel*, parce que l'homme ayant été créé intelligent et capable d'aimer le bien, et Dieu étant la beauté infinie, aimer Dieu est une conséquence de ce que l'homme a été fait. Dieu agirait-il avec intelligence et sagesse, s'il ne lui faisait pas un com-

mandement d'aimer ce qui est bien et infiniment bien, après lui avoir donné la noble faculté d'aimer ?

On appelle Préceptes *positifs* les commandements par lesquels Dieu, le supérieur, ordonne à l'homme, son inférieur, ce qui est utile, ou accidentellement bon, et défend ce qui est accidentellement mauvais, nuisible ou dangereux. Ces Préceptes n'ont point pour objet une chose essentielle. De là vient que Dieu peut s'abstenir de les faire, et peut les révoquer. Le Précepte que Dieu fit à l'homme, dans le Paradis terrestre, de ne pas manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal était un Précepte positif; la chose commandée était accidentellement bonne et utile, puisque l'obéissance devait être l'occasion de la confirmation de la race humaine dans le bien, et Dieu pouvait ne pas faire à l'homme ce commandement.

BIEN PEUT-IL SOUMETTRE L'HOMME A DES PRÉCEPTES POSITIFS, LUI PRÉSCRIRE QUELQUE CÉRÉMONIAL A SUIVRE, ETC. ?

Que Dieu puisse révéler à l'homme des Préceptes naturels, s'est ce que personne n'entreprendra de contester, puisqu'il connaît parfaitement sa propre nature et celle de l'homme.

et tout ce qui est une suite nécessaire de l'un et de l'autre. Nous avons dit plus haut combien il est convenable, combien même il est nécessaire que Dieu prenne le soin de faire connaître à l'homme ses devoirs qui résultent de sa nature, notre raison étant si bornée, si faible, si faillible, si impuissante à nous enseigner nos obligations.

Il n'est pas moins évident que Dieu peut soumettre l'homme à des Préceptes positifs, à des cérémonies ou autres actions qui ne soient une suite essentielle, ni de la nature divine, ni de la nature humaine, mais qui reposent uniquement sur une volonté libre de Dieu. En effet, il est le souverain maître de l'homme, de sa fin et de sa destination; les moyens que l'homme doit prendre pour arriver au but que lui a fixé la providence, dépendent de Dieu, son créateur. D'ailleurs, c'est par ces Préceptes positifs que Dieu peut faire vraiment mériter une créature libre; par eux, Dieu peut utilement rappeler à l'homme ses devoirs, l'éloigner du vice ou l'exciter à la vertu. Par exemple, la loi naturelle ordonne bien d'adorer et d'honorer Dieu, mais elle ne détermine ni le temps, ni la manière; cependant pour l'édification et le bien spirituel des hommes, ne serait-il pas avantageux que l'un et l'autre fussent déterminés? En fixant le temps où l'homme doit spécialement offrir ses hommages à son auteur, Dieu préviendrait l'oubli dans lequel les hommes pourraient tom-

ber sur un point aussi important, et en déterminant la manière de l'honorer, il donnerait à l'homme les moyens d'éviter les superstitions. Ce serait en même temps lui donner un signe extérieur auquel il pût reconnaître que les sentiments pieux, qui animent son âme, donnent aussi la vie au cœur des personnes qui l'entourent, et l'encourager à la vertu.

Dieu peut donc commander telles ou telles cérémonies et faire à l'homme des Préceptes positifs, ajoutés à la loi naturelle. Il suit de là que c'est mal raisonner contre la religion que de dire: Telle ou telle cérémonie, telle ou telle chose n'est ni défendue, ni ordonnée par la loi naturelle; s'en abstenir n'est donc pas un crime; ainsi l'homme n'a pas fait mal en mangeant du fruit défendu, parce que la loi naturelle ne contenait pas cette défense. Reasonner de cette manière, c'est évidemment aller contre la raison même, puisque Dieu peut imposer à l'homme des Préceptes positifs.

CROYANCE DES PEUPLES SUR LES PRÉCEPTES POSITIFS.

Aussi les religions de tous les temps ont prétendu avoir un cérémonial prescrit par Dieu en tout ou en partie, et par toute la terre on vit toujours offrir à la divinité des sacrifices de

diverses espèces comme ordonnés par Dieu lui-même ; consacrer au Seigneur un jour déterminé, comme chose prescrite par lui, et l'histoire montre, chez toutes les nations, des usages immémoriaux consacrés sous le nom de commandements divins.

**DIEU DOIT-IL FAIRE CETTE RÉVÉLATION A
CHAQUE HOMME ?**

Quel que soit le Dogme ou le Précepte que Dieu révèle à l'homme, il est nécessaire qu'il lui donne les moyens de s'assurer que c'est véritablement lui qui a parlé et de connaître avec certitude le sens de la Révélation qu'il a faite.

Mais il n'est point nécessaire qu'il parle directement à chaque homme. Il suffit qu'il donne à tous un moyen sûr de connaître son enseignement ; car, nous l'avons vu, la parole de Dieu est infaillible et l'homme doit en faire la règle de ses actions et de ses croyances.

D'ailleurs, parler à chaque homme pour l'instruire de ce qu'il doit faire ou croire, n'est pas le moyen le plus sûr ni le plus efficace. En effet, si l'on tenait pour assuré qu'il ne faut croire que ce que Dieu aurait directement révélé à chacun en particulier, on pourrait prendre ses imaginations du moment pour des révélations et tomber ainsi dans les plus funestes erreurs et les prêcher ensuite comme des

oracles de l'Esprit-saint, sans qu'il fût possible d'être convaincu d'illusion. On aurait beau nous dire, *vous vous trompez ; Dieu ne m'a rien révélé de semblable : ce que vous croyez est absurde* ; nous pourrions répondre : chacun ne doit croire que ce que Dieu a révélé directement et en particulier ; or nous déclarons que tel est l'enseignement qu'il a daigné donner à notre esprit ; de quel droit nous accuserait-on de mensonge ? et que pourrait-on nous opposer, que nous ne pussions objecter nous-mêmes ? Il n'est donc point nécessaire que Dieu parle directement à chacun en particulier. Mais il peut employer le ministère des hommes et la voie du témoignage, moyen certain, comme il sera démontré plus tard, moyen d'ailleurs bien naturel, c'est-à-dire, conforme à la nature de l'homme, puisque dans toutes les choses de la vie, nous n'exigeons pas que l'on nous dise tout directement à nous-mêmes ; mais nous croyons presque toujours sur le témoignage des autres.

QUELLE EST LA CROYANCE DU GENRE HUMAIN SUR CE POINT.

Dans tous les temps et surtout dans les temps primitifs, Dieu n'instruisit les hommes que par leurs pères ou par le ministère d'hommes qu'il choisissait pour annoncer sa parole. Voilà ce que nous trouvons dans les histoires des temps

anciens, même au sein du paganisme. Le genre humain crut donc toujours que Dieu n'est pas tenu de parler directement à chacun en particulier, mais qu'il peut envoyer l'homme vers l'homme lui annoncer ses volontés.

La raison et la foi de tous les temps s'unissent donc pour affirmer que Dieu peut parler à l'homme, lui enseigner extérieurement ses volontés par lui-même, sans intermédiaires ou par des envoyés, et que cette révélation divine peut renfermer des Mystères et des Préceptes positifs.

Que penser de ces hommes qui toujours, lorsqu'il s'agit de religion, se plaisent à mettre des bornes à la puissance de Dieu? Hélas! la cause de leurs continuelles négations nous est connue. Leur langage, leurs actions, leurs démarches les trahissent; orgueilleux, ils voudraient ne relever que d'eux-mêmes, et n'agir qu'au gré des passions de leur nature corrompue. Insensés! en laissant leur intelligence se vicier, leur volonté se gâter et s'affaiblir, et leurs passions prendre l'empire, ils vont au malheur. O homme! n'oublie point que l'humilité de l'esprit et du cœur sont deux vertus nécessaires à l'homme, car il est créature et non créateur.

CHAPITRE IV.

Comment faut-il rechercher la vraie Révélation.

L'homme ne doit pas ajouter foi à la parole de quiconque vient lui dire : *écoutez, voilà ce que Dieu m'a révélé*. Car s'il ne doit pas être indifférent ou incrédule, il doit aussi se garder d'une trop grande crédulité. L'indifférence serait coupable, puisque, comme il a été dit, la Révélation est utile, nécessaire et infiniment désirable, à cause de l'impuissance et des ténèbres de la raison. D'ailleurs, rester indifférent, ce serait s'exposer volontairement au danger de désobéir à Dieu, dans le cas où la Révélation proposée serait vraie.

L'incrédulité systématique, c'est-à-dire, la volonté déterminée à ne pas examiner et à ne pas croire, serait une résistance formelle projetée contre Dieu. Mais croire sans examen serait folie ; car ce serait se précipiter volontai-

rement dans l'erreur, et ne pas se mettre en peine d'embrasser la vérité ou le mensonge.

Mais comment doit se faire cet examen ? Un principe avoué, c'est que la vérité ne se montre avec plaisir qu'à ceux qui la recherchent avec intérêt et bonne foi. Il est donc nécessaire d'abord de se tenir dans les dispositions requises pour éviter l'erreur, de faire taire les passions, et d'entretenir dans son cœur un ardent désir de connaître la vérité pour se reposer en elle.

Il serait déraisonnable, même dans ces dispositions, de prendre pour objet direct de son examen, la vérité intrinsèque des dogmes ou des préceptes que contient une Révélation. On sait, en effet, que la Révélation divine peut contenir des dogmes incompréhensibles à la raison humaine, et des préceptes positifs, ajoutés aux préceptes naturels, et sur ces points la raison ne pourrait donner aucune lumière.

L'homme à la recherche de la vraie religion ne doit donc porter son attention que sur les motifs de crédibilité, que présente la Révélation soumise à son examen ; il doit examiner les caractères de divinité qu'elle offre et les marques auxquelles il peut incontestablement reconnaître sa vérité. Ces marques sont de deux espèces : les unes sont internes, c'est-à-dire, inhérentes aux choses mêmes révélées. Les autres externes, sont des faits et des cir-

constances qui ont accompagné ou suivi la Révélation prétendue.

Les notes ou marques internes peuvent se réduire à cinq principales : 1° la Révélation ne doit rien contenir qui soit absurde, contradictoire ou opposé aux perfections de Dieu ; car Dieu infailible ne peut concevoir l'absurde, ni rien exiger de l'homme qui soit indigne de lui.

2° La Révélation ne doit rien renfermer qui soit en opposition avec une autre révélation antérieure et certaine, ou avec elle-même. Car l'intelligence divine ne peut comprendre ni percevoir la vérité comme contradictoire.

Cependant il ne faudrait pas rejeter une Révélation, parce qu'elle proposerait des préceptes positifs, détruisant d'autres préceptes positifs révélés antérieurement ; car un précepte positif n'ordonnant ou ne défendant que ce qui est accidentellement bon ou mauvais, et non ce qui est essentiellement bien ou mal, peut être abrogé, c'est-à-dire aboli.

Ce serait encore à tort qu'on rejeterait une Révélation, parce qu'elle donnerait des détails non contenus dans une première révélation ; car Dieu peut évidemment donner des explications et des développements nécessités par les circonstances.

3° Il faut croire que la Révélation proposée ne peut être divine si elle ne tend au bien de l'homme, à son utilité et à sa perfection.

4° Si la Révélation renferme des mystères , c'est un motif de moins de soupçonner l'imposture , ou l'erreur ; car l'homme ne proposerait pas des choses incompréhensibles à la raison. D'ailleurs il est nécessaire que la Révélation divine contienne des choses au-dessus de la raison de l'homme ; nous l'avons démontré.

5° Ceux qui se disent les envoyés de Dieu et les dépositaires de son enseignement et de sa parole , doivent donner des signes non équivoques de droiture , de franchise et de sincérité. Il n'est pas sans intérêt d'examiner leur manière de vivre , leurs habitudes , et leur conduite morale et intellectuelle ordinaire ; quoiqu'il soit bien certain que Dieu peut se servir de l'organe de l'impie même pour faire connaître ses volontés aux hommes , et par ce moyen l'obliger de confesser la vérité en opposition avec ses mœurs et sa vie.

Si les cinq caractères , qui viennent d'être signalés , ne forment pas comme la physionomie de la Révélation proposée , l'imposture et la fausseté du prétendu révélateur est à découvrir ; mais leur existence n'en démontre pas absolument la vérité ; seulement elle donne lieu de croire que cette doctrine peut être vraie , si d'autre part elle ne porte aucun caractère de fausseté. C'est pourquoi ces caractères sont appelés notes ou marques négatives de la Révélation.

Ce sont les marques externes qui démontrent

directement la vérité de la Révélation, et c'est pour cela qu'on les nomme marques ou notes positives. Ces notes sont des miracles et des prophéties faites pour certifier que Dieu seul est l'auteur de l'enseignement proposé.

CHAPITRE V.

Du Miracle.

On appelle Miracle, un fait, un événement, qui arrive par une dérogation aux lois de la nature. C'est une loi de la nature que l'homme mort ne ressuscite pas à la voix et au commandement d'un autre homme : si donc un cadavre reprend la vie et sort de la tombe à cette voix : *Sors du tombeau*, c'est un Miracle ; si, à la parole d'un homme, un fleuve se divise et laisse un libre passage, c'est encore un Miracle ; car non seulement ces faits sont extraordinaires, mais encore ils sont produits par une dérogation aux lois qui régissent la nature.

LE MIRACLE EST-IL POSSIBLE ?

Dieu peut-il faire des Miracles ? Cette question , sérieusement traitée , dit Rousseau lui-même , philosophe déiste , sans doute dans un de ces moments où la raison reprenait l'empire sur les passions et l'impiété ; cette question , sérieusement traitée , serait impie , si elle n'était absurde ; ce serait trop faire d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir , il suffirait de l'enfermer. En effet , Dieu est le maître des lois de la nature ; entre ses mains , les créatures peuvent recevoir tout autre ordre , tout autre mouvement que celui qu'il leur a donné. Car d'elles-mêmes elles sont indifférentes à tel ou tel ordre , tel ou tel mouvement ; ainsi le soleil est de sa nature indifférent à poursuivre sa course ou à s'arrêter. Dieu , tout-puissant , peut donc interrompre le cours des lois qu'il a librement établies , les changer ou produire quelque effet qui déroge à l'ordre général.

Ainsi le raisonnement prouve la possibilité des Miracles. La voix du genre humain n'est pas moins expresse sur ce point important. Tous les peuples ont prétexté , en faveur de leur religion , des Miracles vrais ou faux , ce qui importe peu pour la question présente. Or , pour appuyer sa croyance religieuse sur

des Miracles , il faut croire à leur possibilité. Nier la possibilité des Miracles c'est donc se poser en face de l'humanité , en face de tous les peuples qui y ont cru de la foi la plus inébranlable. Qui oserait le faire ?

Objecterait-on que Dieu ne peut déroger aux lois qu'il a établies , parce que ses décrets sont immuables , et parce qu'un pareil changement supposerait en Dieu ou ignorance ou légèreté , ce qui ne peut être admis ? Mais en dérogeant aux lois qu'il a établies librement , Dieu n'agirait ni par inconstance , ni par légèreté. Si de toute éternité il a établi les lois qui régissent la nature , de toute éternité il a pu aussi vouloir des exceptions à ces lois , exceptions dans lesquelles il agirait lui-même sur les créatures immédiatement par sa toute-puissance. Or , dans ces cas , il n'y a pas ignorance , puisque ce n'est point pour des motifs imprévus que Dieu produirait des Miracles , ou dérogerait aux lois de la nature ; il n'y a pas légèreté ou inconstance , puisqu'il agirait non sans motif , mais pour des raisons pesées de toute éternité. C'est ainsi que Dieu n'a pas changé ses décrets , et qu'il n'a pas agi avec légèreté ou inconstance , en détruisant , par le déluge , le genre humain qu'il avait créé pour se multiplier.

DIEU SEUL PEUT FAIRE DES MIRACLES.

Il est aisé de comprendre que Dieu seul peut faire des Miracles proprement dits. En effet, un Miracle n'est pas seulement un fait curieux et extraordinaire, mais une dérogation aux lois ordinaires de la nature; or il est évident qu'il n'appartient qu'à Dieu de pouvoir, par la puissance qui lui est naturelle, produire des effets non seulement au-dessus des forces de toute la nature, mais encore entièrement en opposition avec les effets naturels des lois qui régissent les choses créées. Cette vérité est encore appuyée sur la foi et la croyance de tous les peuples; c'est une vérité de sens commun; tous les peuples, en effet, dans tous les temps, eurent recours à Dieu seul pour obtenir les Miracles qu'ils désiraient être faits en leur faveur; et les annales de l'histoire prouvent qu'à Dieu seul furent toujours adressées les actions de grâces pour les prodiges obtenus; et, dans tous les coins de l'espace, les nations ne cessèrent de louer le créateur, en disant comme le prophète roi : *Béni soit le Seigneur Dieu, qui seul fait et opère des merveilles et des Miracles.*

**LES ANGES ET LES DÉMONS NE PEUVENT FAIRE
DE VRAIS MIRACLES.**

Les anges et les démons, exempts des entraves que le corps met à la puissance de la volonté humaine et doués d'une intelligence plus pénétrante et par suite d'une nature supérieure à celle de l'humanité, peuvent bien produire des effets étonnants, curieux, extraordinaires et dépassant les forces connues de l'homme terrestre ; mais, par eux-mêmes, ils ne peuvent opérer de vrais Miracles ; tous, en effet, par leur création, sont dans la dépendance absolue de Dieu : d'ailleurs les démons sont ennemis du bien spirituel de l'homme. S'ils pouvaient commander à la nature et opérer des Miracles, n'useraient-ils pas de ce pouvoir pour conduire les hommes à l'erreur et à la damnation, et pour renverser les desseins de Dieu sur eux ? Alors que serait Dieu ? Ne serait-il pas un roi détrôné, sans puissance et sans domination sur la nature, puisqu'il aurait un égal, un adversaire luttant contre lui avec autorité ?

Mais les anges et les démons peuvent opérer des Miracles par la permission, l'ordre ou la volonté de Dieu. Pour des raisons pesées par sa sagesse et dignes de lui, le Créateur peut leur permettre d'user de toute la puis-

sance de la nature qu'il leur a départie; il le peut dans le but d'éprouver la fidélité de ses adorateurs ou de punir les méchants; il le peut dans la vue de faire briller d'un plus vif éclat sa puissance et sa gloire, de déconcerter la puissance infernale, de dissiper les illusions et de donner à sa parole une plus grande autorité, en opposant aux prodiges des anges de ténèbres des Miracles plus éclatants.

Dieu peut aussi se servir du ministère de l'homme pour opérer des Miracles; mais alors les anges, les démons ou les hommes ne sont que les instruments dont Dieu se sert pour arriver à ses fins.

Quoiqu'il en soit de la puissance des démons pour produire des œuvres miraculeuses, il n'est point à craindre que l'erreur puisse y gagner; Dieu ne peut permettre au démon de produire un Miracle ou une imposture merveilleuse, capable de devenir une preuve de la vérité d'une révélation mensongère; car alors, mettant l'homme dans l'impossibilité de reconnaître le caractère diabolique de cette action, il l'induirait positivement, lui-même, dans l'erreur. D'ailleurs il y a des marques certaines auxquelles tout esprit droit peut reconnaître le doigt de Dieu, dans un événement quelconque, et distinguer avec certitude un vrai Miracle de toute action surprenante ou extraordinaire, ou simplement au-dessus des forces de l'homme terrestre.

MARQUES AUXQUELLES ON RECONNAIT LA DIVINITÉ DES MIRACLES.

Pour juger sainement des Miracles et ne pas attribuer à Dieu ce qui ne lui convient pas, comme aussi pour ne pas lui dérober sa gloire, en attribuant à d'autres les œuvres de ses mains, il faut examiner :

1° Si le Miracle prétendu est refuté ou déjoué par des prodiges plus nombreux, d'un ordre plus élevé et par des faits en opposition avec lui. Car alors, ce Miracle ne peut être attribué à Dieu, qui ne peut confirmer par ses œuvres et sceler indistinctement de son divin cachet, la vérité et l'erreur.

2° Il faut examiner si ce Miracle ne présente rien qui soit ridicule et indigne de Dieu; si dans la manière dont s'est opéré ce prodige il n'y a rien d'obscène et d'opposé aux bonnes mœurs. Des prodiges présentant des caractères de cette nature ne peuvent évidemment être attribués à Dieu, auteur de toute sagesse et de toute sainteté.

3° Il faut voir si la doctrine en faveur de laquelle sont faits ces prodiges, tend à la dépravation, ou si elle est en contradiction avec une autre doctrine déjà prouvée par des Miracles évidemment opérés par le doigt de Dieu.

Dieu ne peut vouloir confirmer de son autorité une doctrine corruptrice ou renfermant des contradictions.

4° Quoique Dieu puisse certainement faire des prodiges propres à frapper d'étonnement et de terreur les impies et les méchants, contempteurs de ses volontés, en leur découvrant la grandeur de son nom et la sainte rigueur de sa justice, il est cependant raisonnable de rejeter les Miracles qui n'auraient évidemment d'autre but que de tourmenter inutilement les hommes; car Dieu, qui, dans sa bonté, a tiré l'homme du néant, ne déploiera pas sa puissance et n'interrompra pas le cours des lois qu'il a établies, pour tourmenter ceux qu'il appelle ses enfants.

5° Des prodiges opérés par des impies ne prouvent point la vérité de la doctrine en faveur de laquelle ils sont faits et peuvent raisonnablement être soupçonnés de n'être pas divins, quoique Dieu, comme nous l'avons dit, puisse se servir de l'organe et du ministère même des méchants pour publier ses volontés, et les obliger à confesser son saint nom. Agir par le ministère des impies et des méchants paraît être le propre des démons, car la méchanceté les rend plus aptes à devenir les instruments de leur imposture.

**MARQUES QUI PROUVENT QUE LES MIRACLES
SONT DIVINS.**

Si, tout bien examiné, il n'y a point de raison de soupçonner l'imposture, on doit sans aucune crainte regarder les Miracles comme divins ;

1° S'ils avaient été prédits et annoncés d'avance.

2° S'ils sont confirmés ensuite par d'autres prodiges incontestablement divins.

3° S'ils sont faits au nom de Dieu.

4° S'ils ont eu lieu pour porter aux hommes, placés dans des circonstances pénibles et difficiles, un secours qu'ils avaient imploré de la bonté de Dieu; rien, en effet, n'est plus digne de la divinité que de secourir l'homme dans le malheur et de manifester sa toute-puissance par des bienfaits.

5° Enfin tout Miracle fait en faveur d'une doctrine pieuse, vraiment digne de Dieu et tendant à favoriser la piété et les bonnes mœurs, doit être regardé et accepté comme divin. L'ennemi du salut de l'homme ne ferait pas un semblable prodige; car il agirait alors contre lui-même.

Avec ces règles on ne peut que sainement juger toute action qui pourrait être donnée

comme un Miracle opéré en faveur d'une doctrine, ou d'une religion. Mais en les appliquant, il ne faut pas oublier que le Miracle n'est pas seulement une chose étonnante ou extraordinaire, mais encore contraire aux lois ordinaires qui régissent les choses de ce monde.

Mais, dira-t-on, l'homme ne connaît pas toutes les lois qui régissent le monde; il ne peut donc savoir si tel ou tel événement, extraordinaire et surprenant, est au-dessus des forces de la nature. La réponse n'est pas difficile.

Assurément l'homme ne connaît pas toutes les lois de la nature, mais il en connaît quelques-unes. Dès lors quel obstacle peut l'empêcher de s'assurer si le Miracle, dont on lui parle, ou dont il est témoin, est contraire aux lois connues de lui? Ainsi, par exemple, nous savons qu'il existe dans la nature une loi en vertu de laquelle l'homme mort ne ressuscite pas à la voix d'un autre homme. Si à ces mots, *réveille-toi*, prononcés par ma bouche, un cadavre, se ranimant, sortait du tombeau où il était étendu sans vie depuis quelques jours; si cet homme, qui vous était connu, venait converser avec vous, ne pourriez-vous pas dire avec assurance que ce fait est en opposition avec la loi de la nature que nous connaissons? Personne n'oserait le contester. Donc nous pouvons dire que ce fait serait un Miracle

ou un événement contraire aux lois de la nature. Car l'univers ne peut pas être régi par des lois opposées et destructives les unes des autres. Nous sommes donc certains qu'il n'y a pas, dans la nature, une loi en vertu de laquelle les morts sortent du tombeau à la voix de leurs semblables, et une autre loi contraire, en vertu de laquelle l'homme est dans l'impuissance de commander à la tombe de rendre à la vie les victimes glacées qu'elle renferme. Donc, bien que l'homme ne connaisse pas toutes les lois du monde, il peut néanmoins, par l'application des règles données antérieurement, distinguer les Miracles des faits qui n'auraient rien de miraculeux et qui seraient donnés comme tels.

**COMMENT ON PEUT CONNAITRE CERTAINEMENT
LES MIRACLES ET S'ASSURER DE LEUR EXISTENCE.**

Après avoir fait connaître les notes ou marques, auxquelles on peut discerner les choses surprenantes et extraordinaires, faites par des hommes profonds dans les connaissances des lois de la nature, ou les prodiges opérés par les démons pour induire l'homme dans l'erreur, des Miracles véritables qui sont et ne peuvent être faits que par Dieu seul, il est important de parler des moyens qu'ont les

hommes pour s'assurer pleinement de l'existence des Miracles.

Ce moyen est celui par lequel les hommes peuvent connaître et connaissent, en effet, avec certitude les faits naturels, comme la mort ou l'existence d'un grand personnage, la perte ou le gain d'une bataille.

Si les faits naturels ont eu lieu en notre présence, si nous en avons été témoins oculaires, s'ils sont arrivés au grand jour et en présence d'un grand nombre de personnes, qui les ont vus comme nous, sur lesquelles ils ont produit les mêmes impressions que sur nous, nous les croyons avec certitude, et nous serions insensés à nos propres yeux, si nous n'y croyions pas : c'est ainsi que nous croyons certainement qu'il existe des corps ; qu'au printemps les arbres fleurissent, que tel jour le froid fut violent ; et nous serions insensés même à nos propres yeux, si nous laissions sur ces faits le plus léger doute se glisser dans notre esprit.

De même, si un fait surnaturel, un Miracle, a été opéré en notre présence ; si nous en avons été témoins oculaires, s'il a eu lieu, au grand jour, en présence de plusieurs personnes qui l'ont vu comme nous, et sur lesquelles il a produit les mêmes impressions que sur nous, si l'on peut en voir les résultats et les suites actuellement existantes, nous devons

le croire avec confiance et certitude entière, sous peine de déraison.

Je suppose qu'un homme, après une maladie de plusieurs mois, ait été, au vu et su de tous les citoyens de sa ville natale, déposé mort dans le tombeau. Un apôtre se présente et commande au sépulcre de rendre sa victime, en disant : « *au nom de Dieu, sors du tombeau* : » obéissant à cet ordre, le mort se lève, se dégage, à nos yeux, des liens dont la mort avait enlacé tous ses membres, nous adresse la parole, puis vient se promener, manger et boire avec nous. Assurément ce fait serait un Miracle. Devrons-nous le croire avec autant de certitude que nous croyons à l'existence des corps, ou que tel jour il fit un froid rigoureux, ou que le ciel fut serein ? En douter ne serait-ce pas renier la raison et s'imposer l'obligation de ne rien croire ? Nous avons été témoins oculaires de l'un ou de l'autre de ces deux faits ; ils se sont également passés au grand jour, en présence de plusieurs personnes qui les ont vus comme nous, et sur lesquelles ils ont produit, tous les deux, les mêmes impressions que sur nous ; l'un et l'autre fait est sensible, visible, clair et public. Si nous refusions de croire le fait surnaturel, c'est-à-dire le Miracle, admettant le fait naturel, ne serions-nous pas inconséquents ?

Telle est la manière de penser et de voir de tous les hommes; tous croient au témoignage de leurs sens, sur un fait public, sensible, clair, frappant qu'ils ont observé, surtout si les spectateurs ou témoins sont en grand nombre. Je dis, surtout; car chacun se défie et doit se défier de ses sens et de son jugement, quand il est seul à voir ou à croire. L'expérience démontre, en effet, si fréquemment que l'individu ou l'homme seul est sujet à l'erreur et à l'illusion !

Si les faits naturels se sont passés dans un temps éloigné de nous, si nous n'avons pu en être témoins, nous les connaissons avec certitude par le témoignage des hommes, quand ce témoignage est *nombreux, constant et uniforme*. Car, 1° si le témoignage des hommes qui nous rapportent un fait est *nombreux*, c'est-à-dire si beaucoup d'hommes racontent avoir vu tel ou tel fait public et important, par cela seul que les témoins oculaires sont nombreux, on est certain qu'ils n'ont pas été trompés. Il est impossible, en effet, qu'un grand nombre de personnes de différents âges, de différents caractères et de conditions différentes aient cru voir ce qu'elles n'auraient point vu, entendre ce qu'elles n'auraient point entendu ou faire ce qui n'aurait de réalité que dans leur imagination.

Le témoignage étant uniforme, il est certain que là vérité seule fait parler les témoins

et non l'intérêt ou la passion ; car s'il est naturel à l'homme de croire qu'un grand nombre d'hommes sains , qui voient de la même manière un fait ou un phénomène , ne se trompe point , il est aussi naturel de croire que plusieurs personnes , différentes de caractères , de conditions , de nations , d'âge et par conséquent d'intérêt , ne s'accordent jamais à rendre un témoignage uniforme sur un même fait , à moins que la vérité même ne les y détermine ; car ils ne peuvent tomber d'accord , ni par hasard , ni par un concert mutuel , que rendent impossible la diversité des caractères et des conditions , l'opposition des intérêts , la distance des lieux , les préjugés particuliers à chacun , et l'uniformité du témoignage est une preuve invincible que les témoins parlent comme ils pensent.

Si le témoignage est constant , il est prouvé qu'il n'y a point eu de réclamations , ou qu'elles ont été dénuées de raison et d'autorité. Par conséquent le fait devient incontestable , et la vérité plus évidente ; car on sait , et c'est la croyance universelle , qu'un témoignage , quelque nombreux et uniforme qu'on le suppose , ne peut être regardé long-temps comme vrai s'il est réellement faux et s'il tombe sur un fait important et public. Car alors , il y a pour toute la société un motif puissant d'examiner si le fait raconté est vrai ; ce motif , c'est son importance supposée. Tous ceux qu'il concerne ont

intérêt à étudier avec soin ce qu'il en est. Il y a aussi , pour la société tout entière , un moyen infallible de s'assurer de la vérité ; ce moyen , c'est la publicité du fait , et les suites ou les effets qui naissent infailliblement d'un événement important.

Il est donc bien clair que le témoignage nombreux , uniforme et constant , qui rapporte un fait naturel , mérite la plus grande confiance et donne la plus grande certitude possible , parce qu'il est alors hors de doute que les témoins : 1° n'ont pas été trompés , 2° n'ont pas été trompeurs , 3° n'auraient pas pu tromper , quand même ils l'auraient voulu.

LA CROYANCE AU TÉMOIGNAGE EST NATURELLE.

Cette confiance , accordée au témoignage des hommes , revêtu des conditions ou des caractères que nous avons exigés , est naturelle. Aussi les hommes croient au témoignage comme instinctivement. Elle est nécessaire ; c'est , en effet , sur la certitude donnée par le témoignage des hommes , que repose notre vie tout entière. Si nous connaissons nos parents , nos propriétés et le lieu de notre naissance , n'est-ce pas par le témoignage de nos semblables ?

Cette confiance naturelle et nécessaire est encore universelle ; tous les hommes vivent sur le témoignage des autres hommes qui leur

rapportent les faits passés dans un autre âge. C'est ainsi que tous les hommes sensés croient les batailles d'Alexandre contre les Perses, les Égyptiens, les Scythes et les Indiens; les victoires d'Annibal en Italie, de Scipion en Afrique, de César en Germanie et en Gaule, de Louis-le-Grand et de Napoléon dans toute l'Europe. C'est ainsi qu'ils connaissent les hauts faits du chevalier Bayard, du brave Duguesclin, de l'intrépide Crillon et du magnanime Condé. Tous croient indubitablement et comme instinctivement mille et mille faits semblables, sur lesquels repose toute leur vie, et qu'ils ne peuvent connaître que par les hommes qui ont vécu avant eux. Donc, par le témoignage des autres hommes, nous pouvons apprendre certainement les faits qui se sont passés dans les temps antérieurs à nous.

Cette conclusion est évidente par rapport aux faits qui se sont passés au milieu de la génération qui nous a immédiatement précédés.

**ON PEUT CONNAÎTRE PAR LE TÉMOIGNAGE LES
FAITS PASSÉS.**

Il est incontestable que nous pouvons avoir certitude des faits qui ont eu lieu bien des siècles avant nous, et dont la connaissance a été transmise de génération en génération.

En effet, la génération, au milieu de la-

quelle le fait eut lieu , était nombreuse ; un grand nombre de personnes en furent témoins , puisqu'on le dit et public et important. Dès lors , on ne peut supposer que ces témoins oculaires de l'événement aient été trompés ; nous en avons donné les raisons. Ceux auxquels ils rapportèrent ces faits qu'ils avaient vus , purent s'assurer pleinement de la vérité de leur récit. Ils purent voir si le témoignage était uniforme , si les narrateurs ne se contredisaient pas , comme il arrive chaque fois que des imposteurs entreprennent d'en imposer ; ils avaient d'ailleurs un grand motif d'examiner si le fait était vrai , puisqu'on le donnait comme important , et les moyens de faire cet examen étaient à leur disposition , puisque ce fait était donné comme public , et devait , comme tel , être connu et avoir des suites. La première génération n'a donc pu tromper la seconde , et la seconde n'a pu être trompée par la première : jusqu'ici donc il y a certitude ; persévérera-t-elle dans les générations suivantes ?

La seconde génération fera connaître à la troisième le fait qu'elle tient des témoins oculaires ou de la première. Elle ne dira pas : voici ce que nous avons vu ; mais voici ce que nous ont attesté des témoins oculaires , nombreux , uniformes et constants dans leur témoignage. La troisième , pour les raisons développées plus haut , devra croire au récit de la seconde ; car , nombreuse et uniforme , cette

génération, persistant à rendre le même témoignage, ne peut, sans déraison, être soupçonnée d'illusion ou de mensonge; le conflit des passions, des intérêts et des préjugés, d'autant plus grand que cette génération est plus nombreuse, rend l'un et l'autre également impossible. La troisième à son tour instruira la quatrième et lui attestera, par un témoignage constant, nombreux et uniforme, avoir entendu la précédente génération, c'est-à-dire la seconde tout entière raconter avec persévérance et uniformité qu'elle tenait de la première génération tel fait important, accompli sous ses yeux et au milieu d'elle : or la déposition de cette première génération était nécessairement vraie, et les nombreux témoins oculaires qui la composaient, uniformes dans le témoignage qu'ils persistaient à rendre, ne pouvaient être soupçonnés ni d'avoir été trompés, ni d'avoir voulu tromper, ni même d'avoir pu tromper, s'ils en avaient conçu le dessein.

Comme la première génération devait croire et avait, en effet, cru avec certitude à la déposition des témoins oculaires, la seconde au témoignage de la première et la troisième à celui de la seconde, parce qu'il était certain que leurs prédécesseurs, nombreux et uniformes dans le témoignage qu'ils persistaient à rendre, n'avaient été ni trompés, ni trompeurs; de même toutes les générations doivent croire

avec certitude au témoignage de celles qui les ont précédées, pourvu qu'il soit constant, nombreux et uniforme, car alors la vérité seule les fait parler.

Les faits passés publics et importants, constamment reçus comme vrais par ceux qui en ont eu connaissance, sont donc certains et hors de toute contestation.

MOYENS DE TRANSMETTRE LES FAITS PASSÉS A LA POSTÉRITÉ.

Trois moyens existent dans la société pour transmettre à la postérité les événements ou les faits antérieurs : *la tradition orale, l'histoire écrite et les monuments.*

On appelle tradition orale le récit verbal que les générations se font des événements passés.

L'histoire est le narré, le récit écrit de ces mêmes événements.

Les monuments sont les édifices, les colonnes, les statues, les médailles, les tableaux faits dans l'intention de transmettre aux générations suivantes les événements d'un âge antérieur.

Ces trois moyens de connaître ne donnent certitude sur les faits passés, qu'autant qu'ils

présentent certains caractères , que nous allons faire connaître.

1° La tradition doit être constante , générale et sans interruption depuis le temps où le fait est arrivé , jusqu'au temps de celui qui veut en examiner la vérité. Elle doit aussi exprimer un témoignage nombreux et toujours subsistant et être appuyée par l'histoire , ou par les monuments; du moins, elle ne doit être contredite ni par l'une ni par l'autre de ces deux autorités.

2° L'histoire doit être : 1° authentique, c'est-à-dire, de l'auteur dont elle porte le nom , et du temps dont elle porte la date ou le millésime; afin que connaissant le temps et le caractère de l'auteur , on puisse plus sûrement juger des faits qu'il rapporte. L'histoire est dite *apocryphe* , c'est-à-dire supposée , si elle n'est pas citée par les contemporains de l'auteur dont elle porte le nom , si elle n'exprime ni le caractère connu de l'auteur à qui on l'attribue, ni celui du siècle dans lequel on la suppose écrite , ou si elle fait allusion à des usages, ou à des faits inconnus à cette époque. Il est certain, au contraire, qu'elle n'est point supposée, si elle porte tous les caractères , dont la privation établit la non-authenticité. 2° En second lieu , l'histoire doit être conforme aux traditions connues d'ailleurs. 3° Elle doit être sans interpolation , c'est-à-dire intègre : l'intégrité de l'histoire, comme sa vérité, se reconnaît par

son accord avec les traditions et par la conformité des exemplaires , autant que par la nature des faits qu'elle raconte.

3° Les monuments doivent être contemporains des faits , c'est-à-dire avoir été érigés dans le temps même où s'accomplirent les faits en preuve desquels on les cite ; être mentionnés par les contemporains et être expliqués par la tradition, ou par des histoires certaines, ou au moins ne pas être contredits par une autorité supérieure ou égale à celle qu'ils peuvent avoir.

Le témoignage des hommes, soit traditionnel, soit historique, soit monumental, produit donc la certitude complète sur les faits naturels publics et importants passés dans un temps antérieur, si les témoins nombreux et uniformes persistent à rendre le même témoignage ; car alors l'importance du fait est un motif puissant d'examiner sa vérité, et sa publicité fournit un moyen infallible de la connaître ; il est donc certain que les témoins n'ont été ni trompés, ni trompeurs.

Or le témoignage des hommes avec les mêmes qualités est également un moyen certain de connaître les faits miraculeux ou les miracles opérés dans un temps antérieur.

Le miracle, en effet, peut être public ; il peut être fait devant plusieurs personnes, avoir des

suites assez importantes pour exciter la curiosité et porter à des recherches exactes et même minutieuses.

Les témoins peuvent être nombreux, uniformes et constants dans leur témoignage, et l'on peut d'autant moins les supposer trompés, que l'illusion n'aurait aucun fondement, puisque le fait est en opposition avec les lois naturelles et les faits qui en sont la suite : pareillement ils peuvent moins être soupçonnés d'avoir conspiré pour une imposture, quand il s'agit d'un miracle, que lorsqu'il est question d'un fait naturel; car l'imposture est plus supposable pour des faits dont le cours ordinaire des choses a souvent montré les semblables, que pour des faits dont toute l'origine et le fondement seraient dans une imagination déréglée ou un cœur corrompu. Si, en effet, la nature est la même pour tous, dans tous le dérèglement et la corruption sont différents.

En deux mots : 1° les témoins peuvent être aussi nombreux, constants et uniformes pour les miracles que pour les faits naturels; 2° le fait peut être aussi public; 3° il peut être aussi visible, aussi important et avoir des suites aussi intéressantes et même davantage; 4° naturellement on exige un plus mûr examen pour croire aux miracles qu'aux faits naturels. Donc le témoignage des hommes mérite autant de confiance et donne autant de certitude lorsqu'il s'agit d'un miracle que d'un fait naturel.

Nous ne disons pas assez : car on examine plus scrupuleusement les faits miraculeux que les faits naturels. Donc si le témoignage est le même, il a un droit plus strict et plus rigoureux à la croyance quand il s'agit d'un miracle.

Or celui qui refuserait de croire un fait naturel, dûment constaté par un témoignage nombreux, uniforme et constant, serait déraisonnable : donc de même, et à plus forte raison, peut-il être taxé de mauvaise foi, soupçonné d'orgueil et accusé de déraison, celui qui refuserait de croire des miracles attestés par un témoignage constant, nombreux et uniforme. Cet homme devrait douter de tout, pour être conséquent.

LES MIRACLES PROUVENT LA DOCTRINE EN FAVEUR DE LAQUELLE ILS SONT FAITS.

Après tout ce qui a été dit jusqu'ici des miracles, ou à leur occasion, on comprend facilement toute la certitude et l'autorité que des miracles divins, bien constatés, donnent à la doctrine en faveur de laquelle ils sont faits.

Cette doctrine ne peut être ni révoquée en doute, ni soupçonnée d'erreur. En effet, le miracle proprement dit ne peut avoir que Dieu seul pour cause, parce que lui seul est le ma-

tre des lois de la nature. Si donc la doctrine en faveur de laquelle ont été opérés de vrais miracles était fausse, Dieu confirmerait l'erreur de la plus forte autorité possible; de sorte qu'il tromperait lui-même directement les hommes et les jetterait dans une erreur inévitable. Cette pensée n'est-elle pas une impiété?

Cette raison est tellement lumineuse et cette vérité si évidente, que toujours les peuples regardèrent les miracles comme le signe le plus certain du témoignage de Dieu, comme le cachet, le sceau que Dieu appose à une doctrine, à une révélation pour qu'il soit indubitable; que cette doctrine ou cette révélation contient l'expression vraie de ses volontés à l'égard des hommes.

De là, dans tous les temps, la puissance du miracle sur l'intelligence la plus ténébreuse et la volonté la plus endurcie. C'est à l'évidence et à la force des miracles que Pharaon, roi d'Égypte, accorda au peuple de Dieu la liberté d'aller au désert pour y offrir à Dieu un sacrifice solennel.

C'est à la force des miracles qu'est due la conversion des Juifs et des Gentils à la foi chrétienne. Les Juifs eux-mêmes le confessent, comme on peut le lire au chapitre III de saint Jean. Nous savons, dit un des princes Juifs à Jésus, « nous savons que vous êtes un docteur » venu de la part de Dieu pour nous instruire, » car personne ne saurait faire les miracles

» que vous faites, si Dieu n'était pas avec vous. » Le miracle est donc un moyen sûr, digne de Dieu, très-abrégé, très-populaire et très-puissant de prouver la vérité d'une religion. Il est donc certain qu'un miracle prouve, d'une manière indubitable, la doctrine en faveur de laquelle il a été fait; ces derniers mots, *en faveur de laquelle il a été fait*, signifient que le miracle ne prouve point la vérité d'une doctrine, ou d'une révélation, s'il n'a pas été fait pour la prouver et la certifier. De même que le sceau ou le cachet royal, signe certain de la volonté du monarque, ne peut donner d'autorité qu'aux lettres mêmes sur lesquelles il est apposé; de même le miracle, qui est le vrai sceau de Dieu, ne peut donner d'autorité divine qu'à la doctrine à laquelle il est appliqué; or il ne peut être dit appliqué à une doctrine, que dans le cas où il a été fait pour en prouver ou en confirmer la vérité.

Mais, dira-t-on, l'histoire de tous les peuples abonde en prodiges supposés; ne suit-il pas de là que les miracles ne prouvent rien, et qu'il n'est possible de s'assurer ni de leur existence, ni de leur vérité? A cela on peut répondre très-brièvement: les faux prodiges ne détruisent pas les véritables; autrement il faudrait dire qu'il n'est pas d'histoires fidèles, parce qu'il en est de fabuleuses.

Le mensonge ne vient qu'après la vérité: s'il y a eu de faux miracles, c'est qu'il y en a eu

de vrais ; et l'état , les motifs et les circonstances des miracles véritables les rendent faciles à reconnaître pour tels. D'ailleurs , reconnaître de faux miracles , n'est-ce pas dire que l'homme distingue les véritables des impostures ou des faits qui ne seraient que surprenants et extraordinaires ; autrement on ne pourrait , sans déraisonner , prétendre reconnaître des miracles faux et inventés par l'imposture et la supercherie.

C'en est assez sur les miracles ; il convient maintenant de parler de la seconde marque positive de la vérité d'une révélation , des prophéties.

CHAPITRE VII.

Des Prophéties.

La Prophétie est la prédiction certaine d'un événement futur , dont la connaissance ne peut être déduite des causes naturelles. Nous appelons causes naturelles , les causes physiques dont l'ensemble forme l'ordre et l'économie du monde.

Il n'y a point prophétie , si : 1° la prédiction n'est que probable , ou peu assurée ; 2° si l'événement dont on parle est passé ou présent ; 3° si cet événement est une suite naturelle de quelque cause actuellement présente et connue. Un astronome prédit les éclipses , un pilote prévoit une tempête , un médecin annonce les crises d'une maladie , sans être pour cela prophète. Un politique habile qui , par expérience , connaît le jeu ordinaire des passions humaines , le caractère et les intérêts de ceux qui sont à la tête des affaires , peut présager de loin certaines révolutions , et en parler avec une espèce de certitude , sans être inspiré de Dieu. Tous ces faits sont la suite naturelle d'une cause actuellement présente sous les yeux de l'observateur. Mais la prophétie véritable consiste à prédire des actions libres , que les hommes feront dans telles et telles circonstances , ou des événements surnaturels et miraculeux , sur lesquels l'observation de l'homme réduit aux seules forces de sa raison , ne peut avoir aucune prise.

POSSIBILITÉ DES PROPHÉTIES.

La possibilité des Prophéties est incontestable. On ne peut nier que Dieu , dont la science est infinie , qui connaît le présent et le passé , ne sache aussi les événements fu-

turs, non seulement ceux qui sont les effets naturels et nécessaires des causes physiques, mais aussi ceux qui ne sont en aucune manière renfermés dans les causes naturelles, et dont par conséquent la connaissance ne peut être tirée des choses actuellement présentes dans le domaine de la nature; connaître, par exemple, que dans deux cents ans doit paraître un homme, qui portera tel nom, se rendra remarquable par tel ou tel fait, et possédera telle autorité, c'est évidemment là une connaissance à laquelle rien dans la nature ne peut induire l'esprit humain. Or refuser à Dieu la connaissance des événements futurs de ce genre, c'est nier la prescience, attribut essentiel de la divinité, et qu'on ne peut lui dénier sans détruire l'idée même de Dieu souverainement parfait, c'est consentir à se faire absurde, car nulle vérité ne s'établit sur des raisons plus évidentes.

PREUVES DE LA PRESCIENCE DE DIEU.

La première preuve de la prescience divine, c'est que tous les peuples ont cru que Dieu possède la connaissance des choses futures. Dans tous les temps, en effet, ils ont cru à des prophéties divines faites en faveur de leur religion. C'est la croyance des Chrétiens, des Juifs et

des Mahométans; les payens eux-mêmes ne pensaient pas autrement. La seconde preuve de la prescience, c'est que, sans elle, la science de Dieu ne serait pas infinie; car alors elle serait bornée, puisqu'il y aurait des choses connaissables qu'il ne connaîtrait pas. Je dis *connaissables*, car les prévisions humaines et les croyances de tous les peuples de la terre sont là pour démentir celui qui oserait dire que l'avenir n'est pas connaissable.

La troisième et dernière raison, c'est que l'homme lui-même est doué de cette faculté de prévoir ce que fera très-probablement tel ou tel homme, dans une circonstance donnée : or se peut-il que Dieu, créateur et cause de l'homme et de tout ce qu'il est, ne possède pas dans un degré infini une faculté qu'il a départie à sa créature dans un degré limité ?

Il est donc certain que Dieu connaît les choses futures, et dénier à Dieu la prescience, c'est détruire la notion même de Dieu. Cependant on fait une objection et l'on dit : la prévision détruirait la liberté des actions prévues, si elle avait lieu.

1° D'abord fût-il vrai que l'esprit humain ne pût comprendre comment s'unissent ces deux vérités, serait-ce une raison pour nier l'une ou l'autre ? Quand deux vérités considérées isolément sont certaines, il est déraisonnable de refuser sa croyance ou son adhésion à l'une et à l'autre sous le prétexte qu'on ignore com-

ment elles s'accordent entre elles. La seule conclusion légitime, c'est que l'union de ces deux vérités est une de ces choses sur lesquelles l'homme est obligé d'avouer son impuissance, et certes la nécessité de cet aveu a-t-elle rien qui puisse étonner et surprendre? Ne vivons-nous pas au milieu des mystères?

2° On ne ferait point cette objection, si l'on avait une idée juste de la prévision; elle n'influe en aucune manière sur les déterminations de l'homme. Ce n'est point parce que Dieu prévoit que l'homme agit; s'il en était ainsi, il n'y aurait pas prévision, mais *pré-détermination*. Au contraire, Dieu ne prévoit que parce que l'homme agit ou se détermine à agir. La prévision divine est par rapport aux actions de l'homme, comme ma vision par rapport à celui que je vois sur le point de se précipiter dans un abîme. Ma vision est-elle la cause de la chute de ce malheureux? Cesse-t-il d'être libre, parce que mes regards sont fixés sur lui, ou parce que je prévois sa détermination? Il serait assurément déraisonnable de le prétendre. Il en est de même de la prescience divine. Elle n'est point la cause des déterminations humaines, et ne détruit pas la liberté de l'homme. Au contraire, elle assure à l'homme sa liberté dans l'action prévue par Dieu; car Dieu ne peut être trompé; or, c'est la supposition, Dieu prévoit telle ou telle action future libre; donc, au moment où se fera cette action,

l'homme agira avec liberté ; autrement Dieu serait trompé. Il est donc évident que la prévision divine n'enlève point à l'homme son libre arbitre.

Mais on insiste , en disant : la prescience de Dieu introduit une sorte de fatalisme dans les actions humaines. Tout homme peut dire : ce que Dieu a prévu arrivera certainement. S'il a prévu mon salut , je serai certainement sauvé , quoi que je fasse ; s'il a prévu ma réprobation , je serai réprouvé , quoi que je fasse , etc. Voilà ce que sans cesse vous entendrez sortir de la bouche de l'impie ou de celui qui veut justifier ses déréglements.

Ceux qui font cette objection ne s'aperçoivent pas qu'en parlant de la prévision du salut ou de la réprobation d'un homme, ils la supposent détachée de la prévision des actions bonnes ou mauvaises dont le salut et la réprobation ne sont que la suite nécessaire. Mais si Dieu prévoit le salut , il prévoit donc que vous ferez les actes qui mènent au salut ; s'il prévoit la réprobation , il prévoit donc les actes qui mènent à la réprobation. Donc , ajouter : *quoi que je fasse*, c'est supposer, d'une part, la prévision du salut, et de l'autre, des actions mauvaises , qui sont incompatibles avec le salut , c'est admettre deux hypothèses contradictoires ; savoir : la prévision du salut ou des actions qui sauvent et la prévision des actions qui dam-

ment ou la réprobation ; c'est se contredire manifestement et dans la pensée et dans les mots.

La fausseté de cette objection est si évidente, que pas un homme, même des moins sensés, ne voudrait se conduire, d'après ce raisonnement, dans les affaires qui tiennent à sa santé, à ses plaisirs et à ses intérêts. Qui voudrait dire : si Dieu a prévu que je guérirai de la maladie qui me fait souffrir actuellement, je guérirai, quoi que je fasse ; ainsi, point de médecins, ni de remèdes, ni de régime ? Et s'il a prévu le contraire, à quoi bon tous ces moyens ? Ne prendrait-on pas pitié de celui qui raisonnerait ainsi : ou Dieu a prévu que la moisson doit être abondante, ou il a prévu que les champs seront frappés de stérilité ; s'il a prévu que la moisson doit être abondante, je recueillerai une grande quantité de grain, quoi que je fasse : ainsi, point de culture, point de labour, point de semence ; s'il a prévu le contraire, c'est-à-dire, la stérilité des campagnes, à quoi servirait de labourer et d'ensemencer les terres ? Cette objection est donc absurde et ridicule. Dénier à Dieu la prescience ou refuser de croire à la liberté de l'homme, c'est donc également blesser le bon sens et la raison.

De là résulte avec évidence la possibilité des prophéties. Par combien de moyens, en effet, Dieu ne peut-il pas faire connaître à l'homme les choses futures qui peuvent l'intéresser ? Il le peut, ou par la parole, dont il est l'auteur, ou

par l'inspiration, en imprimant cette connaissance dans l'esprit de l'homme, ou par d'autres moyens auxquels la faiblesse de notre intelligence ne nous permet pas d'atteindre.

Aussi telle fut toujours la croyance des hommes de tous les temps. Non seulement ils crurent les prophéties possibles, mais encore ils confessèrent hautement que Dieu seul peut en faire de véritables. A leurs yeux, en effet, les prophéties, objet de leur foi, étaient la plus forte preuve de la divinité de leur religion.

DIEU SEUL PEUT FAIRE DES PROPHÉTIES.

Il est aisé de comprendre la vérité de cette croyance des hommes. En effet, la prophétie est la prédiction certaine d'une chose future, dont la connaissance ne peut être déduite des causes naturelles, soit, par exemple, un effet miraculeux qui, dépassant les forces de la nature, ne peut être opéré que par le doigt de Dieu même, soit une action qui dépend de la détermination libre d'hommes qui n'existent pas encore. Or il est évident que Dieu seul peut annoncer et prédire avec certitude les événements de cette nature ; car lui seul a établi l'ordre physique et moral, et connaît de toute éternité les pensées et les desseins des hommes.

Les anges et les démons d'une nature su-

périeure à la nature humaine peuvent, il est vrai, prévoir des événements cachés à notre intelligence et les annoncer aux hommes. Mais leurs prédictions ne peuvent s'accomplir que par la volonté et la permission divine, parce que Dieu seul ayant un souverain pouvoir sur la nature entière, peut déjouer les prédictions qui tendraient à induire l'homme en erreur, en intervertissant les causes naturelles dans lesquelles ces esprits créés auraient puisé cette connaissance.

NOTES DES PROPHÉTIES DIVINES.

D'ailleurs voici les notes ou marques auxquelles on peut discerner les vraies prophéties divines des prédictions fausses, faites par des imposteurs, ou par le démon.

1° Une prophétie est indubitablement divine, si elle a été confirmée par de vrais miracles.

2° On ne peut en contester la vérité, ni la divinité, si elle a eu son entier accomplissement, ayant été faite en termes clairs, au nom de Dieu, et en faveur d'une doctrine pieuse, digne de Dieu et tendant au bien spirituel et moral de l'homme. Car si un événement, qui ne pouvait être prévu par la créature, arrive dans le temps et de la manière prédite, il est

évident que Dieu lui-même est l'auteur médiat ou immédiat de la prophétie , parce que lui seul connaît tout l'avenir.

3°. Mais une prédiction est évidemment fausse , si la chose annoncée n'arrive ni au temps , ni de la manière prédite. C'est la règle que Dieu donne lui-même au chap. XVIII , 22 du Deutéronome : *Si ce que le prophète a prédit au nom du Seigneur , n'arrive point , c'est une marque que ce n'était point le Seigneur qui l'avait dit.*

4°. L'on doit regarder comme fausse toute prophétie dont l'autorité serait détruite par de vrais miracles , ou qui serait en opposition avec une doctrine déjà antérieurement démontrée vraie, soit par des miracles et par la raison, soit par une révélation antérieure ; car Dieu ne peut ni révéler , ni approuver des contradictions.

5°. Enfin on se précipiterait volontairement dans l'erreur , en prêtant l'oreille à des prédictions ambiguës et totalement inintelligibles , ou faites par des hommes dépourvus de raison.

Sans doute Dieu , par une providence particulière et pour des raisons dignes de sa sagesse , peut prédire l'avenir par la bouche des méchants ; mais de semblables prédictions demandent de celui auquel elles sont proposées , beaucoup de sagesse et de prudence. Il faut s'en défier.

**LES PROPHÉTIES PROUVENT LA VÉRITÉ ET LA
DIVINITÉ DE LA RÉVÉLATION.**

De ce qui précède, il résulte que Dieu seul peut faire de véritables prophéties. La véritable prophétie est donc une preuve puissante, incontestable et très-populaire ou très-facile de la vérité de la doctrine, ou de la révélation en faveur de laquelle elle a été faite.

1° Je dis puissante, car tous les hommes croient comme instinctivement à une doctrine confirmée par des prophéties véritables.

2° Incontestable, parce que s'il y avait erreur, Dieu lui-même en serait la cause; ce qui n'est pas admissible.

3° Enfin très-populaire et très-facile, parce que c'est une preuve à la portée du peuple, des simples aussi bien que des savants. On peut aussi facilement s'assurer de l'existence de la prédiction, du temps où elle a été faite, de la manière dont l'événement avait été prédit devoir arriver, et de son accomplissement, par le témoignage constant et uniforme, que l'on peut s'assurer de l'existence, soit de Louis XIV, soit de la gloire, de la vie, des mœurs et de la mort de ce grand roi. Car une prophétie peut être un fait public, et naturellement elle est d'une importance à exciter l'attention et les recherches de tous ceux qui peuvent avoir,

soit à en espérer les suites heureuses , soit à en craindre les conséquences contraires à leurs vues , leurs préjugés , leurs croyances ou leurs passions.

On prouve l'authenticité , l'intégrité et la vérité d'une prophétie de la même manière que tous les faits publics et importants , soit contemporains , soit passés.

CONCLUSION.

Résumé de cette seconde Partie.

1° La révélation est possible , elle est utile , désirable et nécessaire à cause de l'impuissance de la raison de l'homme , pour lui apprendre ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire.

2° La révélation peut contenir des mystères et des préceptes positifs. De plus il est même impossible que Dieu , s'il fait à l'homme une révélation , ne lui enseigne pas quelques vérités au-dessus de l'intelligence humaine.

3° Dieu n'est point obligé de révéler à chaque homme en particulier , mais il suffit qu'il

donne à chacun un moyen sûr et facile de connaître ce qui a été révélé.

4° La révélation pouvant contenir des préceptes positifs et des mystères, il ne faut pas chercher la vraie révélation par la discussion des choses révélées, mais il faut étudier les caractères de la révélation, et voir si elle repose sur des miracles et des prophéties, véritables lettres de créance de la divinité.

5° L'on doit, sous peine d'être déraisonnable, reconnaître pour certaine, vraie et divine, une doctrine confirmée par des miracles et des prophéties véritables.

6° L'existence et la vérité des prophéties et des miracles se connaissent infailliblement par le témoignage des hommes, moyen naturel de connaître toute sorte de faits extérieurs et sensibles.

Toutes ces choses sont approuvées et démontrées par la droite et la saine raison.

Nous pourrions conclure que le christianisme catholique est raisonnable. Ceux, en effet, qui connaissent la doctrine de Jésus-Christ, et ceux qui n'ont pas encore eu le bonheur d'être initiés au sublime enseignement de l'Église, apprendront dans cet ouvrage que la doctrine du sauveur des hommes se présente à la foi des peuples avec tous les caractères et les marques de vérité que nous avons reconnues nécessaires.

1° Il propose aux hommes une révélation qui a pour objet d'éclairer l'esprit de l'homme, de régler son cœur, et de soutenir sa faiblesse égarée dans ses propres ténèbres.

2° Il propose des mystères, en révélant sa nature divine, et sa loi renferme des préceptes positifs, qui ont pour objet de rendre plus facile l'observation de la loi naturelle, en la sanctionnant et déterminant le temps et la manière de l'accomplir.

3° Il a fait cette révélation à quelques hommes, qu'il a chargés d'instruire leurs frères pour le salut desquels Dieu a fait entendre sa voix.

4° Jésus-Christ et l'Eglise proposent leur doctrine par voie d'autorité.

5° La doctrine chrétienne est appuyée sur des prophéties et des miracles publics, faits au nom de Dieu, en faveur d'une doctrine, dont la raison elle-même perçoit la divinité dans sa sublimité; miracles d'ailleurs constatés par un témoignage traditionnel, historique et monumental, nombreux, constant et uniforme.

Puisse notre conclusion être méditée par ceux qui, jusqu'à présent, dominés par l'orgueil, les passions et les préjugés, ont fermé l'oreille aux leçons de l'évangile et méprisent la céleste parole qui, du haut de la chaire catholique, allait tomber sur eux : peut-être pourrait-elle devenir pour leur esprit un moyen

(134)

de lumière capable de les arrêter dans le chemin désolant des doutes et des négations à travers lequel ils marchent ou se traînent si péniblement.

TROISIÈME PARTIE.

DE L'EXISTENCE DE LA RÉVÉLATION.

CHAPITRE PREMIER.

Des titres de la foi des Juifs et des Chrétiens.

Il existe une révélation : cette proposition est une conséquence de ce qui a été précédemment démontré. En effet, l'homme ne pouvant, par les seules forces de sa raison, parvenir à la connaissance de ses devoirs en ce monde, Dieu se doit à lui-même de lui faire connaître les lois de son esprit et de son cœur, conditions nécessaires de sa perfection morale.

D'ailleurs, c'est une vérité de raison universelle. Les peuples, en effet, crurent, dans tous

les temps, la société basée sur une loi principe, apportée du ciel. C'est la foi des Juifs, qui affirment que Dieu donna sa loi au peuple d'Israël par le ministère de Moïse, et lui promit d'envoyer dans la suite des temps un autre prophète, le Messie qu'ils attendent encore : ils fondent leurs espérances sur des livres qu'ils appellent sacrés et divins, et principalement sur ceux de Moïse lui-même.

Les Chrétiens, comme les Juifs, croient que Dieu a parlé aux hommes et leur a dicté ses volontés saintes; la différence qui existe entre ces deux peuples, consiste en ce que les chrétiens assurent que le Messie, encore attendu par les Juifs, est arrivé : ce Messie est Jésus-Christ, auteur et consommateur de leur Religion. Ils fondent leur croyance sur les livres des Juifs, et voient dans la loi de Moïse comme une préface du Christianisme, et une introduction à la *loi nouvelle*, plus parfaite et plus sublime, révélée par Jésus-Christ. Ces deux peuples croient que Dieu a instruit l'homme par le ministère d'hommes inspirés, dont il a conduit la langue et dirigé la plume, pour écrire des livres où il explique ses volontés, donne les règles de notre conduite, et établit le fondement de la Religion. Ces livres, que nous appelons *Écriture sainte*, forment comme une longue lettre toute divine, que le tout-puissant adresse à ses créatures. Ce nom d'*Écriture sainte* leur vient de ce qu'ils ont été

écrits par les interprètes de Dieu , dirigés par un mouvement et une assistance toute particulière du Saint-Esprit , pour découvrir aux hommes les grandeurs de Dieu , et leur apprendre la manière de le servir , pour mériter la récompense qu'il réserve à ses adorateurs.

Ces livres sont encore appelés *Bible* , parce que l'Écriture Sainte est un livre au-dessus de tous les autres livres. *Bible* veut dire livre par excellence.

Les livres de la Sainte Ecriture qu'admettent les chrétiens se divisent en deux parties : l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*.

L'Ancien Testament est le livre dans lequel est écrite l'alliance que Dieu commença avec Abraham , en lui prescrivant la circoncision , et qu'il confirma ensuite à sa postérité , c'est-à-dire , au peuple d'Israël , lorsque , sur le mont Sinai , il lui donna sa loi , en lui promettant toutes sortes de biens , s'il gardait ses commandements avec fidélité , le menaçant au contraire de divers châtimens , s'il les transgressait.

Les livres de l'Ancien Testament sont de quatre espèces : les premiers sont appelés livres de *la Loi*. Ces livres sont au nombre de cinq , savoir :

1^o La *Genèse* qui contient l'histoire de la création , de la formation du monde , et de l'admirable providence de Dieu sur son peuple jusqu'à la mort de Joseph , l'an du monde 2369.

2° l'*Exode*, ou livre de la sortie, qui contient l'histoire de la sortie d'Égypte, des dix plaies et des miracles que Dieu opéra en faveur de son peuple, et de la promulgation de la loi sur le mont Sinaï, c'est-à-dire l'histoire du peuple Juif, depuis la sortie d'Égypte, jusqu'à l'érection du tabernacle, l'an 2515.

3° Le *Lévitique*, ainsi appelé parce qu'il contient les lois et les ordonnances qui concernent les fonctions des lévites et des prêtres.

4° Le *livre des Nombres* contenant le dénombrement du peuple de Dieu, que firent Moïse et Aaron au sortir de l'Égypte. Ce livre renferme l'espace qui s'écoula depuis la première jusqu'à la quarantième année de la sortie d'Égypte.

5° Enfin le *Deutéronome*, ou la seconde loi, contient la seconde promulgation de la loi donnée sur le mont Sinaï, promulgation que Dieu fit devant les fils de ceux qui avaient péri dans le désert, après la première.

Ce livre de la loi, qui contient les cinq livres que nous venons de nommer, est appelé *Pentateuque*. Moïse en est l'auteur : il finit à la mort de ce prophète, conducteur du peuple de Dieu, vers l'an du monde 2553.

Après les livres de la loi viennent les livres historiques, les livres moraux, ou sapientiaux; puis enfin les livres prophétiques.

Les livres historiques sont : *Josué*, les *Juges*, *Ruth*, les quatre livres des *Rois*, les deux livres des *Paralipomènes*, les deux livres d'*Esdras*, *Tobie*, *Judith*, *Esther* et les deux livres des *Machabées*.

Les livres moraux sont : *Job*, les *psaumes de David*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique*, la *Sagesse* et l'*Ecclésiastique*.

Les livres prophétiques sont :

1° Les quatre grands prophètes, *Isaïe*, *Jérémie* et *Baruch*, *Ezéchiel*, *Daniel*.

2° Les douze petits prophètes, *Ozée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*.

Ainsi l'Ancien Testament comprend quarante-cinq livres ; mais les Juifs ne les ont pas tous inscrits dans leur canon ou catalogue des livres sacrés, qu'ils dressèrent après la captivité de Babylone, parce qu'ils n'avaient point l'original de plusieurs. Ceux même qu'on trouve inscrits sur leur catalogue, ne sont pas divisés comme on le fait ordinairement. De là vient qu'ils ne comptent que vingt-deux livres dans l'Écriture. Saint Jérôme a traduit d'hébreu en latin tous les livres contenus dans le catalogue ou canon des Juifs.

Les livres que les Juifs n'admettent pas comme livres authentiques, sont au nombre de sept, savoir : *Baruch*, *Tobie*, *Judith*, l'*Ecclé-*

siastique, la Sagesse et les deux livres des Machabées; cependant ces livres ont toujours été regardés comme des livres très-utiles.

On appelle Nouveau Testament l'alliance qu'il a plu à Dieu de contracter avec les hommes par la médiation de Jésus-Christ, son fils, ou le livre qui contient l'expression de cette nouvelle alliance. Le Nouveau Testament est aussi appelé l'*Évangile* ou l'*Heureuse Nouvelle*: il contient la vie, les actions et la sublime doctrine de Jésus-Christ, fils de Dieu.

Les livres du Nouveau Testament, comme ceux de l'Ancien, sont de quatre espèces, savoir: les livres de la Loi, les livres moraux, le livre historique et le livre prophétique.

Les livres de la Loi, ainsi appelés parce qu'ils contiennent la doctrine et le sublime enseignement du Sauveur du monde, sont les Évangiles de saint Matthieu, de saint Jean, de saint Marc et de saint Luc.

Saint Matthieu et saint Jean ont écrit ce qu'ils avaient vu et entendu eux-mêmes; saint Marc et saint Luc, au contraire, ont écrit exactement et par ordre ce qu'ils avaient entendu de ceux même qui furent, dès le commencement, témoins des actions de Jésus-Christ et de ses Apôtres. Saint Matthieu, aussi appelé Lévi, écrivit le premier, à Jérusalem, vers l'an 40, pour l'instruction et l'édification des Juifs qui avaient embrassé la foi de Jésus-Christ: c'est pourquoi il écrivit en hébreu; c'était alors la

langue des Juifs de la Palestine. Cet évangile n'existe plus dans le texte original; nous n'avons entre les mains que la version grecque, qui en fut faite du temps des apôtres. Dans son évangile, saint Matthieu semble se proposer spécialement de prouver aux Juifs que Jésus est le Messie promis, et qu'en lui sont accomplies les prophéties de l'Ancien Testament.

Saint Marc, disciple et interprète de saint Pierre, écrivit son évangile à la demande de ses frères de Rome, qui le savaient disciple du prince des apôtres. Plus concis et plus bref que celui de saint Matthieu, son évangile n'est cependant pas l'abrégé de l'évangile du premier. Il suit plus exactement l'ordre chronologique, décrit plus au long certaines circonstances qu'il tenait de saint Pierre, et semble s'être proposé de démontrer que Jésus-Christ est le souverain roi et seigneur de toutes choses. Plus probablement, il a écrit en grec, vers l'an 44.

Saint Luc, compagnon de saint Paul, composa son évangile de tout ce qu'il tenait des apôtres. Il se plaît surtout à rapporter des circonstances qui ne se trouvent ni dans saint Matthieu, ni dans saint Marc. Il écrivit en grec, vers l'an 53, plus spécialement pour les gentils, se proposant de leur montrer que Jésus-Christ est vraiment le Sauveur du monde.

Enfin, saint Jean écrivit le dernier, à la prière des évêques d'Asie, vers l'an 97. Com-

munément on croit que, dans son évangile, il se proposa de faire connaître des choses omises par les premiers évangélistes, et de prouver contre quelques hérétiques que Jésus-Christ était véritablement le fils de Dieu.

Le livre historique du Nouveau Testament est le livre des Actes des Apôtres, fait par saint Luc, qui l'écrivit en grec. Ce livre contient les commencements de l'église de Jésus-Christ, les prédications des apôtres, surtout celles de saint Pierre et de saint Paul, c'est-à-dire les événements accomplis depuis l'an 33, jusque vers l'an 63.

Les livres moraux du Nouveau Testament sont les Epîtres ou les lettres de saint Paul et de quelques autres disciples de Jésus-Christ aux diverses églises. Dans ces lettres, l'Apôtre leur donne des explications, des conseils et des avis.

Enfin, le livre prophétique du Nouveau Testament est l'Apocalypse de saint Jean, écrit dans l'île de Patmos, vers l'an 91, en langue grecque.

Tous ces livres ont été traduits en latin, vers l'an 360 et antérieurement. Cette traduction du texte hébreu ou grec, en latin, est appelée la *vulgate*, c'est-à-dire traduction en langue vulgaire. L'Eglise, dans le concile de Trente, approuva cette traduction.

Parmi ces livres, quelques-uns ne sont pas canoniques, c'est-à-dire, ne se trouvent pas

dans la liste ou le canon des saintes écritures. Les protestans regardent l'épître aux Hébreux, les épîtres de saint Jacques, de saint Jude, la seconde de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean et l'apocalypse comme non canoniques. Cependant ces écrits ont été reçus de tous temps par quelques églises et ensuite par l'église universelle. On appelle livres non canoniques, ceux qui n'ont point été inscrits sur le catalogue des livres de la sainte écriture, soit parce que l'auteur est incertain, soit parce qu'il y a quelques raisons de soupçonner leur authenticité, et de penser qu'ils sont apocryphes, c'est-à-dire supposés.

L'Écriture Sainte ou la Bible se compose donc des deux Testaments, l'ancien et le nouveau ou l'Évangile. Le premier est admis et par les Chrétiens et par les Juifs; le second ne l'est que par les Chrétiens.

CHAPITRE II.

Récit des principaux faits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Nous lisons dans l'Ancien Testament, que Dieu a fait le monde de rien ; il l'a fait en six jours. Le sixième jour il forma les animaux terrestres et créa l'homme à son image et à sa ressemblance. La femme fut créée d'une côte de l'homme : le premier homme fut nommé Adam ; la première femme s'appela Eve, et tous les deux furent placés dans un jardin délicieux.

Dieu avait antérieurement créé de purs esprits, qui sont les anges. Quelques-uns d'entr'eux se révoltèrent contre Dieu, qui les précipita dans l'éternelle damnation. Ces anges déchus de leur situation originelle sont les malins esprits qui, par des tentations continuelles, cherchent à entraîner les hommes dans leur révolte.

Adam et Eve, faits pour être heureux et immortels, avaient la liberté d'user de tous les

fruits de leur séjour délicieux, excepté de ceux de l'arbre de la science du bien et du mal. Mais Eve, trompée par un des malins esprits, sous la figure d'un serpent, mangea du fruit de l'arbre défendu et en fit manger à Adam. Dieu pour punir leur désobéissance, les chassa du Paradis terrestre, les condamna tous deux aux peines, aux afflictions et aux misères de cette vie; et tous leurs descendants, par une volonté impénétrable de la justice divine, naissent coupables de cette désobéissance, que pour cela nous appelons le péché originel, et soumis aux mêmes misères. Dieu maudit le serpent, qui avait trompé la femme, et promit à nos premiers parents, que de la femme naîtrait celui qui lui écraserait la tête, c'est-à-dire, le sauveur du monde, qui détruirait l'empire du démon, réparerait le péché et rétablirait l'homme dans ses droits primitifs.

Les premiers enfants d'Adam et d'Eve furent Caïn et Abel (an du monde 2, avant Jésus-Christ 4,003). Caïn tua son frère par jalousie. En punition de son crime, il fut maudit de Dieu et tous ses enfants furent méchants.

Adam eut un autre fils nommé Seth, et mourut âgé de 930 ans. Les enfants de Seth conservèrent d'abord la crainte de Dieu, mais ils s'allièrent bientôt avec les méchants et devinrent corrompus. Tous les hommes ayant quitté les voies de la justice en se livrant à la corrup-

tion, Dieu résolut de les faire périr dans un déluge universel.

Noé, (an du m. 1656 , av. J.-C. 2349), ayant trouvé seul grâce devant Dieu, construisit par son ordre, l'arche où il fut sauvé avec sa famille, composée de huit personnes, et avec tous les animaux qu'ils y avaient enfermés. Le reste des hommes et des animaux furent engloutis dans les eaux.

Le monde fut repeuplé par les trois enfants de Noé, Sem, Cham et Japhet. Jusque-là les hommes n'avaient qu'une seule langue et qu'une manière de parler. Mais, redevenus nombreux, ils voulurent bâtir une ville et une tour qui fût élevée jusqu'au ciel, soit pour rendre leur nom célèbre dans toute la terre, soit pour se mettre à l'abri d'un nouveau déluge. Dieu pour confondre leur orgueil, confondit leur langage et ils furent obligés de se disperser au milieu même de cette entreprise (an du m. 1800 , av. J.-C. 2204). Cette tour fut appelée Babel, ce qui veut dire confusion.

Cependant la vraie religion et la connaissance de la loi naturelle, que Dieu avait révélée à l'homme en lui donnant le langage, se conservèrent chez quelques saints personnages, principalement de la race de Sem. Pour les mieux conserver, Dieu en choisit un d'entre eux; ce fut Abraham (an du m. 2083 , av. J.-C. 1921). Le Seigneur établit la circoncision,

comme sceau de l'alliance qu'il fit avec lui ; et lui ordonna de quitter la Chaldée et d'aller s'établir dans la terre de Chanaan, que nous appelons la Judée, la Palestine ou la terre sainte : il lui promit que de sa race naîtrait le Sauveur, dans lequel toutes les nations de la terre seraient bénies.

Abraham (an du m. 2108, av. J.-C. 1896) eut un fils nommé Isaac, qui fut père de Jacob, autrement nommé Israël ; ce dernier eut douze fils, entr'autres, Lévi, Juda, Joseph, Benjamin. Ces douze fils donnèrent leur nom aux douze tribus qui composèrent le peuple d'Israël. On les appelle patriarches ; on donne encore ce nom à tous les saints qui ont vécu sous la loi de nature, avant la loi écrite.

Les frères de Joseph, conduits par l'envie (an du m. 2276, av. J.-C. 1728), le vendirent à un marchand qui l'emmena en Egypte, où il devint ministre du roi.

Joseph pardonna à ses frères (an du m. 2298, av. J.-C. 1706) et les fit venir en Egypte avec son père et toute sa famille. Ils y moururent et leurs enfants y multiplièrent prodigieusement. Un roi d'Egypte les persécuta et voulut même faire périr tous les enfants mâles ; mais Dieu eut pitié de son peuple et envoya, pour le délivrer, Moïse avec son frère Aaron (an du m. 2437). Moïse implora du roi la permission d'aller au désert, offrir un

sacrifice au vrai Dieu. Sur le refus qu'il reçut, il fit au nom de Dieu des miracles connus sous le nom des dix plaies d'Égypte:

1° Toute l'eau fut changée en sang.

2° Une quantité immense de grenouilles se répandit dans toutes les maisons.

3° Toute la poussière d'Égypte fut convertie en moucheron.

4° Des mouches de toute espèce remplirent les maisons et corrompirent tout.

5° Une peste affreuse se répandit sur les bestiaux et en fit périr un grand nombre.

6° D'horribles ulcères attaquèrent les hommes et les animaux.

7° Une grêle épouvantable accompagnée de tonnerres et d'éclairs effrayants, répandit partout le ravage.

8° Des nuées immenses de sauterelles ravagèrent tout ce que la grêle avait épargné.

9° Pendant trois jours, l'Égypte fut couverte de ténèbres si épaisses, que personne n'osait changer de place.

10° Les premiers nés des Égyptiens furent mis à mort dans une seule nuit, par l'ange du Seigneur.

Aucune de ces plaies n'atteignit les Hébreux.

Pharaon, effrayé, permit à Moïse (an du m. 2513, av. J.-C. 1491) de faire sortir les Israélites de l'Égypte. Après avoir célébré la Pâque, ils se mirent en marche pour le désert, mais Pharaon les poursuivit. Arrivé au bord de la mer rouge, Moïse étendit la main sur les eaux et leur commanda d'ouvrir un passage. A sa parole, la mer s'entr'ouvre et les eaux se suspendent comme un mur, de chaque côté. Les Israélites passent à pied sec.

Pharaon avec son armée entreprit de suivre le même chemin, mais les eaux se refermèrent sur les Égyptiens et les engloutirent tous jusqu'au dernier.

Les Israélites s'avancèrent à travers le désert, vers la terre promise, la terre de Chanaan. Durant le voyage, Moïse fit de nombreux miracles. Lorsqu'ils furent arrivés au Mont Sinaï, cinquante jours après la Pâque, Dieu donna sa loi au milieu du plus grand appareil. La montagne était en feu, et couverte d'un nuage épais d'où sortaient des éclairs, des tonnerres et un bruit comme de trompettes, et du milieu se fit entendre une voix qui dit : *Je suis le Seigneur ton Dieu, etc.* Cette voix promulgua le décalogue.

Dieu donna à Moïse cette loi écrite sur deux tables de pierre.

Après avoir habité quarante ans dans le dé-

sert , le peuple d'Israël entre dans la terre de Chanaan , sous la conduite de Josué , qui partagea ce pays entre les douze tribus (an du m. 2560).

Après Josué , le peuple fut gouverné par des juges au nombre de douze , jusqu'à Samuel qui fut le dernier et sacra Saül , qui fut le premier roi. (an du m. 2909 , av. J.-C. 1098).

David lui succéda ; après lui régna Salomon ; vint ensuite Roboam son fils , auquel Jéroboam enleva dix tribus dont il forma le royaume d'Israël.

Tous les rois d'Israël furent méchants et idolâtres : il y en eut aussi plusieurs entre les rois de Juda , qui gouvernèrent les deux tribus restées fidèles. Dieu , justement irrité , permit que son peuple fut emmené en captivité pendant soixante-dix ans , après lesquels les Juifs revinrent à Jérusalem et rebâtirent le temple.

Ce fut à l'époque de la division des deux royaumes d'Israël et de Juda , et de la captivité (an du m. 3029 , av. J.-C. 995) , que parurent les prophètes envoyés de Dieu et remplis de son esprit , pour rappeler les hommes à son service et leur annoncer les malheurs ou les châtimens qui les menaçaient. A ces prédictions temporelles , les prophètes en mêlaient plusieurs , touchant le Messie ou le Sauveur promis à Adam , indiquant les circons-

tances de sa naissance , de sa vie , de sa mort et de son règne éternel.

Enfin la prophétie de Jacob, qui avait prédit que le sceptre, c'est-à-dire l'autorité ne sortirait pas de Juda, avant que vînt celui qui devait être envoyé et qui serait l'attente des nations, était accomplie. Hérode avait usurpé le royaume de Juda par la faveur des empereurs romains. Le Messie allait donc enfin paraître après quatre mille ans d'attente.

CHAPITRE III.

Récit des principaux faits du Nouveau Testament.

L'Évangile nous apprend qu'Hérode régnant en Judée, et César-Auguste étant empereur de Rome (an du m. 4004), il y avait à Nazareth, petite ville de la Galilée, une jeune vierge résolue de rester dans son état de pureté, quoique fiancée à un homme saint, de la même famille qu'elle, c'est-à-dire de la tribu de Juda et de la race de David.

Un ange vint de la part de Dieu annoncer à Marie, c'était le nom de cette vierge, qu'elle serait la mère du Christ (du Messie) par l'opération du Saint-Esprit. Elle se soumit à la volonté du Tout-Puissant. Par cette opération du Saint-Esprit, le fils de Dieu, le Verbe, qui était Dieu au commencement et qui était Dieu comme son père, se fit chair, c'est-à-dire devint homme comme nous, prenant véritablement un corps et une âme dans le sein de Marie. Ce divin enfant naquit à Béthléem, et fut appelé Jésus, c'est-à-dire Sauveur.

Hérode conçut de l'ombrage du nom de roi des Juifs, que lui donnèrent les Mages venus des contrées de l'Orient pour lui offrir leurs hommages et leurs adorations; et il prit la résolution de le faire mourir. Avertis en songe du danger que courait Jésus, Marie et Joseph se réfugièrent en Égypte avec lui, d'où ils revinrent plus tard à Nazareth. C'est là que Jésus-Christ vécut presque inconnu, soumis à Marie et à Joseph, jusqu'à l'âge d'environ trente ans, époque à laquelle il commença sa mission de Sauveur du monde.

En ce temps-là, Jésus s'associa des disciples, et ce fut sur le bord du lac de Génésareth qu'il appela, pour le suivre, quatre pêcheurs, André et Simon son frère, et deux autres frères, Jacques et Jean : il en appela d'autres ensuite, et particulièrement un receveur des impôts, nommé Matthieu. Il eut

bientôt un grand nombre de disciples; mais il en choisit douze qu'il nomma apôtres, c'est-à-dire *envoyés*, parce qu'il les envoya prêcher sa doctrine.

Jésus allait par les villes et les villages, annonçant la bonne nouvelle ou l'évangile de Dieu. Il disait qu'il était le Messie ou le Christ, attendu par les patriarches et prédit par les prophètes.

Il prêchait l'amour de Dieu, l'amour du prochain, la modération des désirs sensuels, la soumission aux ordres de la Providence, l'humilité et toutes les autres vertus, dont il donna toujours l'exemple.

Le divin Sauveur fait beaucoup de miracles pour confirmer la divinité de sa mission et de sa doctrine. Il change l'eau en vin; il commande aux vents et apaise la tempête; il rend la vie aux morts, la santé aux malades, l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, la parole aux muets; il guérit les paralytiques, et fait marcher les boiteux. Toutes ces merveilles lui attirèrent la jalousie de beaucoup d'entre les principaux Juifs, qui jurèrent sa perte. Ils se saisirent de sa personne et le couvrirent de toutes sortes d'opprobres. Après un jugement inique, Jésus fut conduit, chargé d'une croix, en un lieu nommé Golgotha, où il fut crucifié entre deux voleurs.

Jésus étant mort, son corps embaumé fut mis dans un sépulcre. Trois jours après, il en

sortit vivant et glorieux , à la vue des gardes effrayés. Pendant quarante jours , il apparut plusieurs fois à ses disciples , les instruisit et leur ordonna d'aller prêcher l'évangile à toutes les nations et de les baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; il leur conféra le pouvoir de remettre les péchés et leur promit d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles ; puis il monta au ciel , en leur présence. Le cinquantième jour après la Pâque , les Juifs célébraient la Pentecôte en mémoire de la loi qui leur avait été donnée. Ce jour-là , c'était le cinquantième jour après la résurrection de Jésus-Christ , le Saint-Esprit , en forme de langue de feu , descendit sur les apôtres , et ils parlèrent diverses langues. Alors ils se dispersèrent par toute la terre , pour instruire toutes les nations , accompagnant leurs instructions de miracles éclatants. Avant de se séparer , ils composèrent le symbole qui devait être la marque à laquelle se reconnaîtraient les vrais fidèles.

Saint Pierre , le chef des apôtres , établit son siège à Rome , qui est devenu le centre de la catholicité.



CHAPITRE IV.

Autorité du livre des Évangiles.

Après avoir dit sur quels fondements repose la croyance des Juifs et des Chrétiens à l'existence de la révélation, il est nécessaire d'en examiner la solidité; et, comme le livre des Évangiles contient le dépôt de notre foi et renferme l'expression de la nouvelle alliance que Dieu a contractée avec les hommes, en un mot, notre religion tout entière, nous commencerons par dire quelle est l'autorité des livres du Nouveau Testament.

AUTHENTICITÉ DES ÉVANGILES.

1° On ne peut raisonnablement révoquer en doute l'authenticité des livres du Nouveau Testament. Pour se convaincre qu'ils appartiennent aux auteurs dont ils portent le nom

et à l'époque à laquelle on les rapporte , il suffit de comparer ces ouvrages entre eux. Saint Paul , dans ses épîtres , donne le nom de Luc au compagnon de ses voyages , qui en a laissé le récit ; or , au commencement du livre des Actes des apôtres , saint Luc dit qu'il a déjà écrit l'histoire de ce que Jésus-Christ a fait et enseigné ; et , en commençant son Évangile , il dit que d'autres ont écrit avant lui. Il est donc certain que les trois premiers Évangiles et le livre des Actes des apôtres ont été écrits avant la mort des apôtres. Les dates , les faits , les circonstances , les personnages , tout se tient , et tout se confirme. L'autographe , c'est-à-dire le manuscrit de saint Jean , fut , selon le témoignage de tous les écrivains des premiers siècles , conservé au moins pendant trois cents ans , dans l'église d'Éphèse qu'il avait fondée.

2^o Saint Justin , qui a écrit cinquante ou soixante ans après saint Jean , atteste , comme existant dès l'origine , l'usage de lire les Évangiles dans les réunions religieuses ; et , au troisième siècle , Tertullien dépose de la fidélité des églises fondées par les apôtres à conserver les écrits qu'elles en avaient reçus. C'est par leur témoignage qu'il prouve l'authenticité de tous les livres du Nouveau Testament. Avant Tertullien , saint Irénée avait fait la même chose , et les Pères apostoliques qui ont vécu avec les apôtres ou immédiatement après , tels

que saint Barnabé, saint Clément de Rome, saint Ignace et saint Polycarpe, ont cité dans leurs écrits un grand nombre de passages tirés des Évangiles; et c'est même sur ces citations jointes à la tradition des églises, que les conciles, entre autres ceux de Nicée, de Carthage et de Laodicée, se sont fondés pour discerner les livres authentiques d'avec les livres apocryphes. Donc la tradition la plus certaine atteste que les Évangiles sont bien du temps auquel on les rapporte.

Ce même fait est attesté par les premiers hérétiques, Ébion, Cérinthe, Marcion et autres qui jamais n'ont attribué les Évangiles à d'autres qu'aux apôtres de Jésus-Christ.

Les païens eux-mêmes, comme Gelse, Porphyre et Julien l'apostat, et beaucoup d'autres, qui écrivirent dans les premiers siècles contre le christianisme naissant, n'ont jamais douté, ni que les Évangiles fussent du temps auquel on les rapporte, ni des hommes auxquels on les attribue, bien qu'il fût de leur intérêt de prendre tous les moyens d'en diminuer l'autorité; au contraire, ils vont même jusqu'à nommer les évangélistes par leurs noms propres.

3° La manière dont parlent les évangélistes, fait connaître certainement le temps dans lequel ils écrivaient; des témoins oculaires ou des hommes, immédiatement instruits par les témoins eux-mêmes, peuvent seuls écrire, dans un aussi grand détail, les actions et les

discours de Jésus-Christ, rendre sa doctrine d'une manière aussi fidèle et aussi conforme à ce qui est rapporté dans les lettres de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean.

Tout prouve donc incontestablement l'authenticité des Évangiles, et la tradition constante et uniforme des partisans et des ennemis du christianisme, et les usages des églises qui conservaient ces livres avec un soin si scrupuleux et les lisaient avec tant de respect, et les caractères de ces histoires, le style dans lequel elles sont écrites, les faits qui y sont rapportés, les dates et toutes les circonstances qui s'y montrent si abondamment.

4° L'authenticité des Évangiles et en général de tous les livres du Nouveau Testament devient plus évidente encore, si l'on considère qu'il est absolument impossible qu'ils aient jamais été supposés. En effet, il est certain, par les témoignages non seulement des catholiques, mais encore des hérétiques et des païens, que ces livres existaient au deuxième et même au premier siècle, et qu'alors ils étaient généralement reconnus pour authentiques. Or il est impossible qu'avant ce temps ils aient été composés par des imposteurs et attribués aux apôtres. Car cette imposture aurait eu lieu, ou du vivant des apôtres ou après leur mort. De leur vivant, cette fraude et cette imposture n'auraient point passé sans être

aperçues. Attentifs à conserver la foi dans toute sa pureté, au milieu des églises qu'ils avaient fondées, les apôtres n'auraient pas permis qu'on eût abusé de leur autorité pour tromper les fidèles. Après leur mort, il n'eût pas été plus facile de tromper les fidèles sur ce point. Jamais, en effet, les chrétiens n'auraient pu être amenés à croire qu'ils avaient reçu les saints Évangiles des apôtres eux-mêmes, jamais les païens et les hérétiques n'auraient pu en venir à se persuader que ces livres, base et titres de la foi des chrétiens, avaient été composés par les témoins des actions et de la vie de Jésus-Christ et les apôtres de sa doctrine; surtout les églises de Rome, de Corinthe, etc., n'auraient pas cru posséder les autographes des évangiles ou des épîtres de saint Paul, qu'elles conservaient si religieusement et que chacun, soit en particulier, soit dans les réunions publiques, lisait avec tant de respect. Donc l'authenticité du Nouveau Testament est aussi certaine que l'authenticité d'aucun autre livre; la révoquer en doute, ce serait, pour être conséquent, s'imposer la nécessité de nier l'évidence, la tradition la plus générale et la raison la mieux établie. Qu'on se rappelle ici les marques de supposition et d'authenticité que nous avons données, en démontrant que l'histoire et la tradition sont des moyens de connaître avec certitude les faits passés; et l'on verra, par l'application de ces notes, qu'on ne peut

douter un instant de l'authenticité des fondements de la foi des chrétiens, sans blesser le bon sens et la raison.

INTÉGRITÉ DES ÉVANGILES.

Nous possédons les livres du Nouveau Testament, tels qu'ils ont été écrits, sans aucune altération, ni aucun changement.

Leur intégrité se prouve par l'accord de toutes les versions qui offrent la plus parfaite concordance. Entre les plus anciens manuscrits et les anciennes versions ou traductions dans diverses langues, telle que la vulgate, on n'observe, quant à la substance, aucune différence. A la vérité, en comparant un très-grand nombre de manuscrits, des savants ont découvert quelques variantes; mais elles ne servent qu'à confirmer l'intégrité de ces livres, car toutes se réduisent à des fautes de grammaire ou d'orthographe, ou à des mots remplacés par leurs synonymes. Aussi le fait de l'intégrité parfaite du Nouveau Testament n'est pas douteux.

D'ailleurs, à quelle époque eût pu se faire cette altération? Du temps même des apôtres, elle était impossible. Qui pourrait se persuader que les apôtres eussent impunément, sans

réclamer, sans faire connaître l'imposture, laissé vicier leurs écrits, sous leurs propres yeux? Immédiatement après la mort des apôtres, la mémoire de leur enseignement était trop récente pour que l'altération fût soufferte ou ignorée par leurs disciples ou les simples fidèles, qui conservaient avec soin, dans les églises, les autographes des saintes écritures. Plus tard, l'impossibilité de l'altération devenait plus grande; car alors la Religion chrétienne était déjà répandue, les exemplaires des livres sacrés se multipliaient au loin; dès lors il était impossible qu'un imposteur pût vicier tous les exemplaires, ne pouvant se les procurer. Or, s'il n'en eût vicié qu'un seul, l'altération eût été nulle et découverte immédiatement par la lecture des différentes versions et des autres exemplaires. D'ailleurs qui eût fait cette altération? Les Juifs; mais ils auraient effacé de ces livres ce qui leur est contraire et les déshonore aux yeux de la postérité; et croit-on que les chrétiens eussent gardé le silence? Eût-elle été faite par les gentils? Mais cette corruption demandait que tous les exemplaires fussent viciés, ce que ne pouvaient faire les gentils, parce qu'évidemment les exemplaires étaient alors répandus de tous côtés et surtout très-nombreux entre les mains des chrétiens.

Les hérétiques ne le pouvaient pas plus que les Juifs et les Gentils, et pour les mêmes raisons.

Il reste donc à dire que cette altération eût été faite par les catholiques eux-mêmes. Mais alors comment sont-ils parvenus à falsifier tous les exemplaires, même ceux des Juifs, des païens et des hérétiques ? Car tous sont semblables et parfaitement d'accord. Comment les ardents ennemis des catholiques ne se sont-ils pas aperçus de cette fraude impie ? Comment se fait-il qu'au lieu de profiter d'une telle imposture, si capable de les déconsidérer, ils aient gardé le silence le plus favorable ?

Si à cela nous ajoutons que, pour vicier les saintes lettres du Nouveau Testament, il eût fallu non seulement altérer leur texte, mais encore la tradition orale tout entière et les écrits de tous les Pères de l'église, qui renferment presque en entier les livres des Évangiles et les épîtres des apôtres, il sera démontré et en dehors de toute contestation, que les livres du Nouveau Testament sont non seulement parfaitement intègres, mais encore qu'il est impossible qu'ils ne le soient pas. Cette vérité a frappé l'esprit même des impies; il en est peu, en effet, qui aient osé prétexter l'altération du testament de la nouvelle loi. C'est ainsi que la critique la plus rigoureuse met le scepticisme au défi d'altérer l'irréfragable certitude attachée à ces livres augustes.

CHAPITRE V.

Vérité du livre des Évangiles.

Les apôtres et les évangélistes sont-ils dignes de foi? Telle est la question qui reste à examiner pour arriver à conclure toute l'autorité du Nouveau Testament.

Il faudrait avoir pris la résolution de tout nier, pour refuser de croire au récit des Évangiles et en général aux livres du Nouveau Testament. Car tous les genres de preuve se réunissent en foule pour en démontrer la vérité parfaite et entière.

La première preuve de la vérité des livres de l'Évangile, c'est que, nés, pour ainsi dire, avec le christianisme, ils ont toujours été regardés comme très-fidèles par tous les premiers chrétiens qui, dès le commencement, les eurent entre les mains. Jamais ils n'ont cessé de voir en eux la vérité la plus parfaite; l'histoire en fait foi.

La seconde preuve, c'est que les Juifs, qui ont rejeté Jésus-Christ, qui avaient tout intérêt à nier la vérité de ces livres, dont chaque page dévoile aux yeux de l'univers entier leur cruauté, leur injustice et leur mauvaise foi, et par conséquent couvre d'opprobre leur nation tout entière, n'ont jamais osé contester qu'un seul fait contenu dans l'Évangile, savoir : la résurrection de Jésus-Christ ; et la manière même dont ils ont nié ce fait important, en démontre la vérité avec la plus grande évidence. Sur quoi, en effet, s'appuient-ils pour contester le fait de la résurrection du Sauveur du monde ? Ils disent que les disciples de Jésus ont surpris les gardes du sépulcre dans un sommeil profond, qui leur a permis d'enlever, sans crainte et sans danger, le corps de leur maître ; et, contents de semer cette accusation, ils laissent impunis les soldats infidèles à leur devoir le plus sacré ; seulement ils défendent aux apôtres de parler désormais à aucun homme *ni de Jésus, ni au nom de Jésus*. En vérité, ne peut-on pas dire, selon la pensée de saint Augustin, que les soldats ne furent pas les seuls à dormir dans cette affaire ? Les Juifs ne dormaient-ils pas aussi au moment où ils concertaient une telle accusation ? Car n'opposer que cette assertion ridicule au récit de la résurrection de Jésus-Christ, n'est-ce pas en confesser tacitement la vérité ?

La troisième preuve de la vérité des Évangiles, c'est que deux de ces livres ont été écrits par deux apôtres de Jésus-Christ, qui avaient vu ce qu'ils racontent et avaient pris part au plus grand nombre des événements qui font l'objet de leur récit. Les deux autres Évangiles, celui de saint Marc et celui de saint Luc, ont été écrits par deux disciples de deux apôtres. Leur témoignage n'est donc pas moins véridique que celui des deux premiers. Tous ont publié leur histoire au nom, ou de l'aveu de toute la société des chrétiens. Avant de l'écrire, ils avaient annoncé publiquement, à Jérusalem et dans toute la Judée, les faits dont elle se compose. Toutes ces circonstances réunies ne font-elles pas une démonstration complète de la vérité du Nouveau Testament ?

La quatrième preuve de la vérité des Évangiles, c'est que les évangélistes ont publié leur histoire peu de temps ou presque immédiatement après la mort de Jésus-Christ, c'est-à-dire dans un temps où les événements qu'ils racontaient étaient généralement ou reconnus pour vrais ou ignorés ; par conséquent, dans un temps que d'habiles imposteurs n'auraient pas choisi pour débiter ces fables, et où tout le monde eût nécessairement crié à l'imposture, si les événements eussent été faux ou controuvés ; car il était intéressant pour tous de savoir la vérité sur ces divers points, et il y avait un moyen infallible et certain de la

connaître , puisque ces faits étaient publics et avaient des suites graves et subsistantes ; cependant personne n'a contredit leur récit.

La cinquième preuve de la vérité de l'Évangile , c'est qu'il est impossible que les évangélistes se soient concertés ensemble pour composer les quatre histoires de Jésus-Christ , et en même temps , il est impossible que chacun d'eux ait inventé celle qui porte son nom. Si en effet , chaque évangéliste avait inventé l'histoire qui lui est attribuée , elles n'auraient pu être aussi ressemblantes qu'elles le sont aux yeux de quiconque s'est délassé le cœur à parcourir les sublimes et consolantes pages des saintes lettres du Nouveau Testament. Si les quatre évangélistes avaient composé de concert les histoires qui leur sont attribuées , elles n'auraient pas été aussi différentes qu'elles le sont. D'ailleurs les quatre évangélistes ont publié leurs récits au nom de tous les disciples de Jésus-Christ , c'est-à-dire comme ne contenant que des faits connus et prêchés par chacun d'entr'eux : si donc , leurs discours sont des inventions et ne contiennent que des fables , comment , parmi le nombre des chrétiens , ne s'est-il trouvé aucun ami de la vérité qui ait voulu en soutenir les droits et leur donner le démenti ?

Une sixième preuve de la vérité des faits rapportés dans le Nouveau Testament , c'est

que les apôtres, les évangélistes, et avec eux les premiers chrétiens sont morts, ou se sont montrés prêts à mourir en témoignage des faits rapportés dans l'Évangile. Car les chrétiens et les apôtres en allant au martyre, publiaient hautement et de vive voix les mêmes faits, qu'ont tracés dans leurs histoires les évangélistes Matthieu, Marc, Luc et Jean et les auteurs de divers livres qui composaient le Nouveau Testament. Or, qui ne croirait des témoins nombreux, différents d'âge, de conditions, d'humeur, de caractères et de passions, et scellant de leur sang la vérité de leur témoignage. Peut-être le fanatisme pourrait-il causer dans un individu une pareille fureur; mais dans une masse d'hommes différents de constitution, d'âge, de passions et de caractères, ce fait est naturellement impossible, et le supposer est absurde.

Une septième preuve de la vérité des Évangiles, c'est la candeur, la bonne foi, et le ton de confiance avec lesquels les évangélistes commencent, continuent et terminent leurs histoires. On ne voit dans leur récit aucune affectation, aucune exagération, aucun de ces tours adroits, propres à capter la bienveillance du lecteur, et à surprendre la foi des simples, ni aucune précaution pour préparer les esprits à croire les choses étonnantes et inouïes qu'ils vont raconter. Ils disent naïvement et avec la même ingénuité les ignominies, la

mort honteuse , les miracles et la résurrection de Jésus-Christ. Ils confessent leur légèreté , leurs jalousies, leurs erreurs, leurs fautes, avec autant de candeur que leur attachement pour Jésus , leur constance et leurs vertus. Jamais la flatterie n'est sur leurs lèvres ; leurs paroles ne renferment ni l'injure ni la vengeance. Ils n'omettent aucune des circonstances propres à faire découvrir leur imposture, si les faits qu'ils rapportent sont inventés. Ils mettent les dates à la tête de leurs livres et indiquent les lieux , la ville ou la bourgade dans lesquels les choses se sont passées , les personnes qui en ont été témoins oculaires , l'année , le jour de chaque événement ; circonstances qui devaient nécessairement faire découvrir l'imposture et la fraude , si leur langage eût été mensonger. Quiconque a lu l'Évangile , sait en un mot , que pas une seule parole ne sort de leur bouche, pas une phrase n'est tracée par leur plume, qui ne brille de tout l'éclat de la vérité même. Après cela , pourrait-on ne pas voir dans les auteurs du Nouveau Testament des hommes qui ont une confiance entière dans la vérité de leur récit , et qui ne s'imaginent pas même qu'on puisse les contredire ? Serait-il raisonnable, celui qui n'ajouterait pas foi à une histoire si brillante de vérité , celui qui ne confesserait pas que tout , dans ces histoires de la vie et de la mort de Jésus-Christ , est incontestable ? Ne s'imposerait-il pas le devoir de ne

rien croire et de refuser d'ajouter foi aux faits les plus évidemment attestés?

En résumé, aucun fait, aucune histoire n'a des marques plus nombreuses et plus certaines de vérité ; aucun historien ne présente des marques de sincérité plus évidentes. Ici tout est en faveur de ce qui est rapporté, et les caractères que présente l'historien, et la confiance qu'il montre, et sa manière d'écrire et de raconter, et la nature des choses qu'il rapporte, et les hommes auxquels il s'adresse, et les témoignages des contemporains. Les évangiles, et en général tous les livres du Nouveau Testament, que nous avons vus être certainement de l'époque à laquelle on les rapporte et des auteurs dont ils portent le nom, c'est-à-dire authentiques ; qui n'ont jamais pu être altérés, et dont tous les exemplaires sont conformes les uns aux autres, c'est-à-dire intégrés, sont donc aussi absolument vrais et dignes de foi.

Nous savons que dans la lecture du Nouveau Testament, on voit des choses rapportées par un évangéliste, qui semblent en opposition avec ce qu'un autre évangéliste raconte. C'est ainsi que l'évangéliste Matthieu ne donne pas la généalogie de Jésus-Christ de la même manière que saint Luc. Mais ces contradictions apparentes, loin de faire soupçonner que les évangélistes ont voulu tromper, sont au contraire une raison évidente et forte de croire

à la vérité de leur parole. Car , si les évangélistes avaient inventé ce qu'ils racontent , ils l'auraient fait d'accord les uns avec les autres ; et alors ils n'auraient pas mis dans leurs récits des choses contradictoires , et pour cela capables de faire découvrir leur imposture ; ou bien les évangélistes auraient fait chacun de leur côté une histoire inventée , et alors il serait impossible qu'ils fussent si parfaitement d'accord dans tout ce qu'ils disent , quant à la masse , l'ensemble et la substance des faits.

Aussi jamais l'impiété, qui a fait tous ses efforts pour tâcher de mettre les livres saints en défaut, n'a pu réussir à faire voir une seule contradiction. Elle a seulement trouvé, comme il y a en effet, des différences dans le style, dans la manière de raconter, dans l'ordre des faits; des circonstances omises par un évangéliste, et qu'un autre décrit avec soin; un fait que l'un rapporte, et dont un autre ne juge pas nécessaire de parler; toutes choses qui doivent nécessairement se trouver dans le récit de deux hommes qui, ayant été témoins des mêmes faits, écrivent chacun de son côté l'histoire de ce qu'ils ont vu.

D'ailleurs, ces contradictions apparentes ne semblent telles, que parce que, éloignés des temps, nous ne connaissons pas parfaitement tous les lieux, les divers noms des personnages, les usages et coutumes d'alors.

Toutes ces contradictions apparentes sont

l'objet de l'étude et de la critique des savants , que l'on peut consulter sur ces points.

Quant à ce qui est spécialement objecté , savoir : que la généalogie de saint Matthieu est en contradiction avec celle de saint Luc , les savants démontrent qu'il n'y a aucune contradiction ; que plus probablement saint Matthieu décrit la généalogie de Joseph , et saint Luc celle de la sainte Vierge , et parviennent au même but , parce que Joseph et Marie étaient de la même tribu ; par conséquent les deux généalogies font descendre Jésus de la tribu de Juda et de la race de David.

D'ailleurs il serait déraisonnable de s'arrêter un moment à cette apparente contradiction : car la raison démontre son absurdité. En effet, saint Luc , ayant écrit plusieurs années après saint Matthieu , connaissait l'Évangile de ce dernier et pouvait , s'il l'eût voulu , faire la même généalogie ; si donc il ne l'a pas faite ; c'est qu'évidemment il savait qu'il n'y avait aucune contradiction entre l'ordre qu'il établissait et l'ordre suivi par son prédécesseur. Aussi jamais ni Juifs, ni païens, ni hérétiques, dans le commencement , n'ont aperçu de difficulté dans ce passage des livres saints.

**INSPIRATION ET DIVINITÉ DES LIVRES DES
ÉVANGILES.**

Non seulement les livres du Nouveau Testament sont dignes de foi ; mais encore ces livres sont divins , c'est-à-dire ont été écrits par l'inspiration de Dieu. Ce fait est aussi incontestable que leur vérité.

1° La confiance étonnante avec laquelle , sans aucune précaution oratoire , les évangélistes publient une histoire aussi pleine d'événements singuliers , extraordinaires , inouïs et contraires à toutes les lois de la nature ; leur candeur , leur simplicité et leur bonne foi dégagée de tout vestige de ce qu'on appelle l'amour propre de l'auteur , portent facilement à le croire.

2° Mais la divinité de ces livres , c'est-à-dire leur inspiration divine , est prouvée de la manière la plus incontestable : 1° par les prophéties remarquables qu'ils contiennent , et qui se sont vérifiées à la lettre ; telles que les prophéties touchant la résurrection de Jésus-Christ , Matth. 16. v. 21 ; les prophéties touchant les apôtres et la ruine de Jérusalem ; 2° par les miracles évidemment divins opérés par les auteurs de ces livres , en faveur de l'admirable doctrine qu'ils contiennent ; 3° par l'excellence , la sainteté et la sublimité de cette doctrine ;

4^o enfin elle est surtout et admirablement prouvée par les effets surnaturels que cette doctrine a produits dans tout le monde. Ces choses recevront tout le développement nécessaire, lorsque nous parlerons de la religion chrétienne. En un mot, l'inspiration ou la divinité du livre des Evangiles résulte de leur véracité même.

De tout ce qui a été dit sur l'authenticité, l'intégrité, la vérité et l'inspiration des livres du Nouveau Testament, il faut conclure que tous les faits, soit naturels, soit miraculeux, racontés dans ces livres, sont vrais, certains et incontestables. Donc il est vrai et incontestable que Jésus-Christ est né de Marie, dans l'étable de Bethléem; qu'il y fut adoré des Bergers et des Mages, conduits par une étoile miraculeuse.

Donc il est vrai qu'Hérode voulut faire mourir Jésus, et fit pour cela, massacrer tous les enfants de deux ans et au-dessous. Donc il est vrai que Jésus avec Marie et Joseph, fut en Egypte, d'où ils revinrent plus tard à Nazareth où il vécut presque inconnu, jusqu'à l'âge de trente ans, et qu'alors il se mit à prêcher la doctrine sublime, contenue dans l'Evangile. Donc tous les miracles racontés, comme opérés publiquement par Jésus, pour prouver sa mission divine, sont certains. Donc la passion de Jésus-Christ et toutes ses circonstances atroces sont vraies.

Donc il est vrai que Jésus est ressuscité le

troisième jour après sa mort, et monté aux cieux en présence de ses disciples ; donc il est vrai le miracle de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, en forme de langue de feu, le jour de la Pentecôte. Donc ils sont vrais les miracles étonnants opérés par les apôtres de Jésus-Christ, prêchant la doctrine de leur maître, après avoir reçu l'Esprit Saint, qu'il leur avait promis avant son ascension.

Oui, tout est vrai dans ce livre ; et ce livre est la vérité, dont l'éclat a produit la lumière dans ce monde, et a éclairé les ténèbres profondes dans lesquelles le monde était plongé, à la venue du fils de Marie.

O vous qui lisez cette page écrite dans le but de votre utilité, prenez et lisez ce livre, devant lequel pâlissent les plus belles pages des philosophes, des poètes et des orateurs. Prenez et lisez, et votre esprit sera satisfait, et votre cœur, s'il est droit, sentira descendre en lui une fraîcheur qui calmera les ardeurs qui le brûlent et le consomment. Prenez et lisez ; partout ce livre abonde en grandes pensées, en sentiments nobles et purs, en appels éloquents à la vertu. Parfois il abaisse la nature humaine, mais c'est pour mieux la relever, et si l'on y fait entendre des gémissements sur sa fragilité, c'est pour lui offrir aussitôt un appui.

Le sublime y éclate à chaque page ; aucune adresse ne l'y prépare, rien ne le fait pressentir.

Ainsi que dans un beau jour d'été, l'éclair jaillit et la foudre gronde, bien qu'on n'aperçoive aucun nuage à l'horizon, ainsi l'Évangile a ses coups de tonnerre pour effrayer le crime, après lesquels le ciel s'entr'ouvre aussi, pour montrer aux justes les récompenses qui les attendent. Prenez et lisez, car ce livre est la *vérité*, il est *la voie*, il est *la vie*.

CHAPITRE VI.

Authenticité, intégrité, véracité des livres de l'Ancien Testament.

C'est dans le Nouveau Testament que sont renfermés les titres sacrés de notre foi ; c'est là qu'on trouve l'origine et les progrès du christianisme, les exemples du sauveur du monde, la céleste doctrine qu'il a enseignée aux hommes pendant les trente-trois ans de sa vie mortelle ; ses prophéties et ses miracles et ceux qu'opérèrent ses apôtres. Notre premier soin a dû être d'établir l'autorité de ce monu-

ment sacré de notre héritage et de notre adoption.

Mais les livres de l'Ancien Testament doivent aussi nous être précieux. Ils nous appartiennent, puisque c'est au chrétien qu'ont été donnés les droits du peuple de Dieu et de la synagogue répudiée. Ils nous appartiennent encore, parce que c'est là que nous apprenons l'origine du genre humain, les commencements du monde et les promesses faites à nos pères ; c'est là que nous lisons la conduite admirable de Dieu, amenant son peuple à la foi du christianisme, par la loi de Moïse, par les prophéties touchant Jésus et accomplies en Jésus et par Jésus. C'est pourquoi, afin d'établir leur autorité, nous prouverons successivement leur authenticité, leur intégrité et leur véracité.

L'ANCIEN TESTAMENT EST AUTHENTIQUE.

L'Ancien Testament contient d'abord les cinq livres, communément appelés livres de la Loi, ou le Pentateuque. Ce livre est le fondement et la base de toute l'histoire du peuple de Dieu. A ce titre, le pentateuque mérite une attention particulière. Nous prouvons spécialement l'authenticité, l'intégrité et la véracité des livres qu'il contient ; l'autorité des autres

livres de l'Ancien Testament est une suite de celle des premiers.

AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Aucun livre n'est plus évidemment authentique que le Pentateuque : ce livre est attribué à Moïse, conducteur et législateur du peuple d'Israël. Or on ne peut contester qu'il en soit véritablement l'auteur. Ce fait repose sur la tradition universelle, constante et uniforme des Juifs anciens et modernes, qui toujours ont reconnu et affirmé que leur libérateur de la servitude d'Égypte était Moïse, qui fut ensuite au milieu d'eux le prophète de Dieu et leur législateur. Dans tous les livres de l'ancien Testament, autres que le pentateuque, la loi juive est attribuée à Moïse. On dit : *la loi que vous a donnée Moïse, serviteur de Dieu : la loi que Dieu a donnée aux Juifs par le ministère de Moïse.* Dans toutes les versions on trouve le même langage.

Les Samaritains, ennemis acharnés des Juifs, depuis leur séparation d'avec le peuple de Dieu, attribuent aussi le livre de la Loi à Moïse, conducteur et législateur du peuple hébreu ; les auteurs païens eux-mêmes, qui parlent des Juifs, parlent aussi de Moïse et de sa loi. Tacite, Juvénal, auteurs païens ; bien

plus, Celse, Porphyre, ennemis du christianisme, et Julien l'apostat lui-même, qui avaient tant d'intérêt à taire cette vérité et à la nier, s'il eût été possible, ont reconnu que Moïse avait été le conducteur d'Israël et l'auteur de la législation contenue dans le livre dont nous parlons.

C'est aussi la foi constante de tous les chrétiens. Au milieu de ce concert des Juifs, qui durent connaître leur législateur, des Samaritains leurs ennemis qui, après leur séparation d'avec les Juifs, continuent d'être d'accord avec eux sur l'existence de Moïse et de la loi qu'il leur avait donnée; des païens qui avaient tout intérêt à nier ce point, s'il eût été faux; des chrétiens qui ont eu tant de motifs de bien examiner ce fait important, et tant de moyens de parvenir à connaître la vérité; qui oserait élever la voix pour contester, soit que Moïse ait existé, soit que le livre de la Loi, c'est-à-dire le pentateuque, ait été composé par Moïse? Ce serait fermer les yeux à la lumière et nier la raison même. On ne doute point que Virgile ait composé l'Enéide; Cicéron, le livre des Catilinaires; et un grand nombre d'ouvrages anciens qui sont entre les mains de tout le monde, ne sont reconnus authentiques que parce qu'il reposent sur une tradition constante, universelle et uniforme. Or il n'est aucun de ces livres qui ait pour lui une aussi imposante et aussi nombreuse autorité, que celle

sur laquelle repose l'authenticité des cinq livres attribués à Moïse.

Une seconde raison qui prouve l'authenticité du pentateuque, c'est que la religion, la police et les mœurs du peuple Juif ont été formées sur ces livres, qui furent toujours entre leurs mains depuis leur entrée dans le désert.

D'ailleurs on ne peut révoquer en doute l'authenticité de ce livre qu'en niant l'histoire entière du peuple hébreu.

Mais on dit : « le pentateuque est l'ouvrage » d'Esdras ; car en admettant l'existence réelle » de Moïse, comment aurait-il écrit les cinq livres qu'on lui attribue ? Dans l'affreux désert, » il n'y avait ni encre ni plume ; on ne trouve » vait que du sable. Et d'ailleurs comment s'y » fût-il pris ? l'écriture n'était pas inventée. » Ce langage de Voltaire et de ses adeptes, est encore souvent répété par l'ignorance et la mauvaise foi.

Nous pourrions nous dispenser de répondre à ces objections : on sait en effet qu'il n'est plus du bon ton d'être voltairien. Le règne du mensonge est passé ; nous sommes aujourd'hui en progrès vers le bon sens et les études sérieuses et réfléchies. Cependant pour dissiper les ténèbres qu'une assertion aussi tranchante pourrait répandre dans l'esprit de ceux qui ignorent où en est aujourd'hui la science, par rapport à la religion, nous dirons brièvement :

1° il est absurde de supposer que le pentateuque ait été composé par Esdras, pontife des Juifs, qui exerçait la souveraine sacrificature dans le cinquième siècle avant Jésus-Christ, pendant la captivité de Babylone, non seulement parce que les Juifs possédaient ces livres avant le cinquième siècle, mais encore parce que les Samaritains, séparés des Juifs, longtemps avant Esdras, n'auraient pas reçu et n'admettraient pas comme écrit par Moïse un livre composé par les Juifs, leurs ennemis, dans le temps même de leur schisme et de leur haine.

D'ailleurs le véritable Esdras a démenti cette assertion en disant, au chap. VI, que les hébreux arrivés avant lui à Jérusalem, y vivaient « selon la lettre du livre de Moïse ; et » au chap. VII, qu'au départ de Babylone, » il était un Scribe habile de la loi de Moïse » : » à défaut de ces faits, la différence du style » empêcherait toute méprise. Il nous reste un » livre de lui, qu'on le lise et qu'on juge. Dans » Moïse, le langage est pur, noble et attachant ; dans Esdras, incorrect, dur, plat et ennuyeux. Là les expressions respirent la vie et la chaleur ; ici le froid et la mort (1). »

Quant à la seconde partie de l'objection qui

(1) Le Christ devant le siècle, page 77.

affirme que Moïse n'a pu écrire le pentateuque, parce que l'écriture n'était pas inventée; nous répondons qu'il y a trois mille ans cette assertion était déjà réfutée. Josué qui succéda à Moïse dans le commandement, parle d'une ville nommée *Cariath Sepher*, ce qui veut dire cité des livres (2). Mais qu'il nous suffise de dire que M. Champollion le jeune a trouvé dans le musée d'antiquités Egyptiennes de Turin un acte de la cinquième année du règne de Thoutmosis III, cinquième roi de la dix-huitième dynastie. Or Thoutmosis III gouvernait l'Egypte vers le temps de Joseph, par conséquent plus de deux siècles avant celui où Moïse écrivait le pentateuque.

« Et que n'y aurait-il pas encore à dire de
 » tant d'autres précieux enseignements du
 » même genre, qu'ont recueillis les deux frères
 » Champollion, pour lesquels, au moyen de
 » l'admirable découverte de l'alphabet hiéroglyphique, les monuments d'architecture et
 » les papyrus de l'Egypte n'ont plus de secrets.
 » On ne dira plus des Pyramides :

Vingt siècles descendus dans l'éternelle nuit,
 Y sont sans mouvement, sans lumière et sans bruit.

» Les muets séculaires viennent de reprendre

(2) Josué, chap. 15. v. 15.

» la parole dans leur désert , a dit à ce sujet
 » M. de Châteaubriand. Et quoi de plus provi-
 » dentiel que ces voix imposantes qui, après un
 » silence de trois mille six cents ans, semblent
 » sortir des vastes tombeaux des Pharaons et du
 » milieu des enveloppes des momies, tout ex-
 » près pour rendre hommage à la religion, en
 » confirmant le récit de la Genèse et de l'Exode !
 » Tous les documents que MM. Champollion et
 » Lenormant ont rapportés de l'Égypte qu'ils
 » avaient parcourue, et ceux qu'ils avaient déjà
 » explorés en Europe avant leur départ, ont dé-
 » montré les récits de Moïse, ou éclairci des pas-
 » sages regardés jusqu'ici comme obscurs , ou
 » sujets à contestation. Cela étant, Voltaire ne
 » demanderait plus aujourd'hui comment et
 » sur quoi le législateur des Hébreux a pu écri-
 » re le pentateuque , puisqu'on a la preuve que
 » de son temps on écrivait sur le papyrus. Il ne
 » demanderait plus comment on put retrouver
 » dans le temple de Jérusalem , après un inter-
 » valle d'environ mille ans , l'autographe de la
 » loi divine, parce que des papyrus et des con-
 » trats de l'époque des Pharaons subsistent et
 » sont lisibles encore. Il ne demanderait plus
 » comment Moïse a pu faire exécuter dans le
 » désert tant d'objets d'arts pour le tabernacle,
 » pour les vases et pour les vêtements sacrés ,
 » puisqu'alors tous les arts florissaient en Égypte,
 » où Moïse en avait pris connaissance. Il
 » ne demanderait plus si Esdras n'a pas forgé

- » les livres saints dont il forma le recueil ; car si
- » ces livres étaient l'ouvrage de l'imposture ,
- » comment aurait-on pu falsifier l'histoire écrite et monumentale d'Égypte , pour la faire
- » coïncider avec eux dans une foule de circonstances et de dates essentielles (1) » ?

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter l'objection de ceux qui, pour nier que Moïse soit l'auteur du livre de la loi , disent que ce prophète n'y eût pas parlé de lui à la troisième personne, et n'eût pas fait lui-même le récit de sa mort , qui termine cet œuvre ; on sait, en effet, qu'un grand nombre d'auteurs se nomment ainsi à la troisième personne : c'est la manière d'écrire de Xénophon , dans son livre *Anabase* , de Joseph dans l'histoire de la guerre des Juifs, et de César dans ses commentaires sur la guerre des Gaules ; et le Talmud , livre traditionnel des Juifs , déclare que les huit derniers versets qui forment le récit de la mort de Moïse , sont extraits du livre de Josué , qui , dans la Bible , suit le pentateuque ; cette assertion est admise par Voltaire lui-même , comme naturelle et raisonnable ; et en effet , le livre suivant continue si immédiatement le récit de Moïse , qu'il commence par la conjonction *et*. C'en est assez : rien n'est plus incontestable que l'existence de

(1) Annales de philos. Rapports entre la Religion et les sciences, tome v. n^o 26.

Moïse et l'authenticité du livre qui lui est attribué.

CHAPITRE VII.

Intégrité du Pentateuque.

Le livre de Moïse, ou le Pentateuque, est-il intègre, c'est-à-dire est-il parvenu jusqu'à nous sans altération? Telle est la seconde question relative aux premiers livres de l'Ancien Testament.

L'intégrité des livres de Moïse repose sur des raisons non moins solides que celles qui démontrent leur authenticité.

Une première raison, c'est que toute la nation juive a toujours cru posséder le livre composé par Moïse, et tel que Moïse l'avait écrit; et au rapport de Joseph l'historien, ce livre leur était si familier, ils le lisaient si souvent, qu'ils savaient combien de fois la même lettre se trouvait répétée dans tout le volume.

Une seconde raison, c'est qu'il est impossi-

ble de donner aucune preuve que ce livre ait été falsifié.

Une troisième raison qui démontre avec évidence l'impossibilité de l'altération du pentateuque, c'est que tous les autres livres du vieux Testament, si conformes en tout au livre de la loi, auraient dû être tous altérés en même temps et par la même main. Quiconque aura parcouru l'Ancien Testament comprendra, par ce seul fait, toute l'absurdité d'une semblable supposition.

Une quatrième preuve de l'intégrité parfaite du pentateuque, c'est que les Samaritains possèdent substantiellement le même livre que les Juifs; or cela seul démontre qu'il n'a pas été altéré; car si les Juifs avaient altéré les exemplaires qui étaient entre leurs mains, les Samaritains, leurs ennemis, auraient réclamé et auraient objecté les exemplaires qu'ils possédaient. Les Juifs auraient également et infailliblement protesté contre l'altération, si les Samaritains avaient entrepris de vicier les exemplaires dont ils étaient possesseurs.

La raison est donc obligée de confesser l'intégrité véritable et nécessaire du pentateuque. Et la providence semble avoir permis la séparation des Juifs et des Samaritains sous Roboam, comme devant un jour servir à démontrer aussi clairement que la lumière, et l'authenticité et l'intégrité des livres que le peuple

de Dieu tient de son conducteur, Moïse, prophète du Seigneur.

CHAPITRE VIII.

Véracité du Pentateuque.

L'authenticité et l'intégrité du Pentateuque étant démontrées, il reste à voir si ces livres sont véridiques, c'est-à-dire s'ils ne contiennent aucun fait qui ne soit très-certain.

Moïse, dans son livre, raconte deux sortes d'événements : des événements qu'il assure être arrivés dans les temps qui l'ont précédé, et d'autres événements qu'il assure être arrivés de son temps.

Pour ce qui regarde les événements que Moïse assure être arrivés dans les temps qui l'ont précédé, le moindre doute n'est pas admissible ; tous ces événements sont de la plus haute certitude.

La première raison, c'est que cette partie des écrits de Moïse n'est que l'histoire de sa

famille , et qu'il écrivait dans le sein de cette famille même et sous les yeux de ses frères.

La seconde, c'est que le caractère de Moïse le met à l'abri de tout soupçon d'avoir voulu tromper : partout , en effet , il se montre évidemment exempt d'ambition et de vanité.

La troisième , c'est qu'il ne pouvait tromper , quand même il en eût conçu le dessein ; car les hommes vivaient vieux à cette époque ; ce fait n'est pas seulement attesté par les livres saints , mais encore par les auteurs païens. Dès lors entre Moïse qui écrivit l'histoire des temps passés et les premiers hommes , il y eut réellement et nécessairement peu de générations. Adam , le premier homme , vit en effet Mathusalem ; Mathusalem vécut avec Noé et Sem ; Sem , après le déluge , vécut environ cinquante ans avec Isaac ; Isaac vécut avec Lévi , et Lévi avec Amram , père de Moïse. Cela posé , il est évident que les faits racontés par Moïse , publics de leur nature et de la plus haute importance , ont dû et pu facilement être mentionnés de génération en génération ; par conséquent Moïse a pu les connaître par une constante et fidèle tradition ; or cette tradition eût découvert l'imposture de Moïse , s'il fût venu raconter aux Hébreux , dont il était le conducteur , des événements dont ils n'avaient jamais entendu parler. D'ailleurs il fut possible à Moïse de prendre connaissance des faits qu'il

rapporte, dans les monuments érigés en leur mémoire. Et ces mêmes monuments sont une preuve de la vérité de son récit : car jamais il n'aurait pu faire croire aux Juifs les faits qu'il rapporte, si les monuments eussent été en opposition avec son histoire.

Une quatrième raison, qui prouve la vérité du récit de Moïse, relatif aux temps antérieurs à lui, c'est que les écrits de ce grand homme portent à chaque page l'empreinte de la candeur, de la sincérité et du plus parfait désintéressement. Il n'est ni enthousiaste, ni flatteur ; son style n'est ni prétentieux, ni étudié, ni sententieux ; mais il raconte avec un ton et une simplicité qui visiblement ne sont pas de l'homme ; et sa simplicité sublime étonne et transporte.

Les événements que Moïse raconte comme arrivés de son temps, sont également certains et incontestables.

La première raison, c'est que Moïse a écrit son histoire dans le temps même où ces événements arrivaient, et sous les yeux du peuple qui les voyait actuellement et qu'ils regardaient si directement et de si près.

La seconde raison, c'est que le peuple juif n'a jamais douté, ni dans les temps auxquels ces événements se rapportent, ni dans les temps suivants, que le récit de Moïse ne fût très-fidèle.

La troisième raison, c'est que toute l'histoire juive, qui n'est d'un bout à l'autre que la continuation de l'ouvrage commencé par Moïse, atteste la vérité de ces événements, qui sont comme sa base nécessaire, en sorte qu'il faut croire tout ce que rapporte Moïse, ou ne rien croire de tout ce qui tient à l'histoire du peuple de Dieu. Mais ne serait-ce pas une folie véritable ?

Concluons donc que tout garantit la vérité du récit de Moïse ou du pentateuque ; et le caractère de l'historien, et la nature des faits importants et publics qu'il rapporte, et la croyance constante et uniforme de la nation qui en a été le témoin irrécusable, et les effets durables dont les événements ont été la véritable cause.

Il est donc certain que les livres de Moïse sont : 1° authentiques ; 2° intègres ; 3° véridiques ; ils méritent donc la plus grande confiance et sont de la plus grande autorité.

Mais on dit : comment croire la plupart des faits rapportés par Moïse ? Ils sont presque tous étonnants, extraordinaires, surnaturels ; presque tous paraissent vraiment incroyables. Comment Moïse a-t-il pu savoir ce qu'il dit de la création du monde ?

Il n'est pas nécessaire de répéter ici ce qui a été dit plus haut, savoir : que Moïse a pu connaître les événements qu'il rapporte être arrivés avant lui, par plusieurs moyens qui

étaient certainement à sa disposition , par la tradition orale , par les chants publics , qui perpétuaient la mémoire des événements passés , par les monuments et enfin par une révélation divine ; et cette révélation de Dieu à Moïse est évidente dans les miracles éclatants par lesquels le conducteur d'Israël prouve au peuple qui lui est confié , que Dieu l'envoie pour être son législateur et son guide. Ainsi ce qu'il dit de la création du monde , il le dit d'après l'enseignement de Dieu : il ne lui était pas possible de le savoir autrement , n'ayant été ni le conseiller , ni le spectateur de l'action du Créateur ordonnant au monde si magnifique et si étendu de sortir du néant. Les événements racontés par Moïse , sont surprenants et extraordinaires ! Il est vraiment impossible d'en disconvenir ; mais cela ne doit pas surprendre , car tous les faits qu'il rapporte sont des actions du Créateur , des actions de la providence de Dieu sur le genre humain , ou sur le peuple qu'il s'est choisi pour être le dépositaire de ses promesses. N'est-il pas naturel que toutes les actions divines soient au-dessus des forces de notre nature ? Serait-il naturel que rien dans les actions faites par la puissance de Dieu , créateur , cause et principe de tout être , ne surpassât notre intelligence ?

D'ailleurs , les événements que Moïse raconte , devaient nécessairement être des actions

miraculeuses ou au-dessus des forces naturelles. Dieu, en effet, les a toutes opérées en vue de faire connaître aux Hébreux son nom, sa loi et sa révélation. Or les Hébreux pouvaient-ils reconnaître le doigt de Dieu, autrement qu'à des actions vraiment divines ou de vrais miracles.

On raisonne mal, quand on dit que les choses racontées par Moïse, sont incroyables, parce qu'elles sont étonnantes; car une action, pour être surnaturelle, ne devient pas plus incroyable que l'action la plus conforme aux lois de la nature. Pour être croyable et très-croyable, il faut qu'un fait soit bien attesté, et les hommes demandent ordinairement des preuves d'autant plus fortes et plus nombreuses que l'événement est plus surprenant; mais si les témoins, qui déposent en sa faveur, sont en grand nombre, s'ils persistent à rendre un témoignage uniforme, alors, sous peine de folie véritable, le plus léger doute ne peut être admis; car si les témoins les croient avec certitude et persévérance, c'est qu'ils y ont été forcés par l'évidence, puisqu'il est certain que l'on se prête moins facilement à croire des choses miraculeuses que des faits naturels. Or, pour ce qui regarde les faits rapportés par Moïse, le témoignage fut toujours nombreux, constant et uniforme, comme il a été dit en son lieu.

Au reste, contester le récit de Moïse, c'est

se mettre en opposition avec la foi universelle de toutes les nations ; avec la philosophie , l'histoire et les sciences naturelles. Ces sciences , on le sait , ont eu leur temps de libertinage et d'impiété ; elles ont essayé de toutes les méthodes et de tous les moyens imaginables pour mettre les livres de Moïse en défaut et pour discréditer l'antiquité imposante de la religion chrétienne catholique , bafouer son berceau , ébranler ses colonnes et les livres de la Bible (1) ; mais leurs efforts ont été vains. Au milieu de leurs négations et de leurs hypothèses , elles ont eu peur , et maintenant elles aspirent à devenir les alliées et les sœurs de la foi.

D'abord on sait que tous les peuples parlent : 1° d'un commencement et d'un chaos qui précéda l'ordre et la disposition actuelle du monde ; 2° d'un état de bonheur et d'innocence qu'ils appellent âge d'or , antérieur à tout autre temps et à tout autre âge ; 3° d'une dégradation originelle et de la longue vie des hommes des premiers temps , et de la simplicité et de la naïveté de leurs mœurs ; 4° d'un déluge et d'une inondation qui a bouleversé la terre ; 5° d'une révélation qui leur a été apportée du ciel ; 6° d'un prophète , d'un envoyé de Dieu , qui devait sauver le monde. Les croyances

(1) *Bibl. expl.*, *Esprit du Judaïsme*, ch. 9.

universelles des peuples confirment donc le récit de Moïse.

La science, à son tour, prête son appui au récit du libérateur du peuple d'Israël. En effet, l'étude approfondie de l'histoire oblige aujourd'hui les savants d'avouer que tout prouve la vérité des paroles de Moïse affirmant que le monde est encore moderne, et ils conviennent que reculer les commencements de la société humaine à des cent mille ans, c'est évidemment mentir à l'histoire.

L'histoire des langues les montre dérivant d'une seule, et aujourd'hui c'est un point convenu. Et ainsi se prouve la vérité du récit de Moïse, qui fait descendre tous les hommes d'un seul et même couple et toutes les langues d'une seule langue.

L'étude de l'homme fait croire à une dégradation de la nature humaine, parce qu'il est impossible que la raison puisse comprendre que nous soyons sortis des mains de Dieu avec les penchants vicieux qui nous tyrannisent.

L'étude de la terre fait dire aux savants que la création eut lieu, non d'un seul jet, mais à diverses époques ou jours; et les géologues, qui fouillent les entrailles du globe, pensent, comme la Bible, qu'il y eut plusieurs époques; ils croient même découvrir que les diverses créations ont été faites dans l'ordre assigné par l'auteur de la Genèse. Leurs ob-

servations les conduisent à reconnaître la nécessité d'un déluge, qui ne doit pas remonter très-haut, et par lequel la plupart des bouleversements qu'ils aperçoivent dans le globe auraient été produits. Sur ces points, on peut lire les ouvrages des Cuvier, des Paravey, des Humboldt, des Férussac et des Champollion, ces hommes célèbres dont le témoignage ne peut être suspect, et qui ont si victorieusement de nos jours réfuté les ignorantes objections des Voltaire, des Dupuis et autres sophistes du dernier siècle.

Il n'est donc pas déraisonnable de croire au récit de Moïse; car aucun récit n'est vraiment mieux attesté.

CHAPITRE IX.

Autorité des autres livres de l'Ancien Testament.

L'authenticité, l'intégrité et la vérité des livres de l'Ancien Testament autres que le pentateuque, se prouvent par les mêmes raisons sur lesquelles est appuyée l'autorité des livres de Moïse; ces livres, en effet, reposent

sur une tradition constante, uniforme et générale. Toujours on les crut des auteurs dont ils portent le nom, et du temps auquel on les rapporte. Les détails sur ce point se trouvent dans tous les commentateurs des Ecritures Saintes.

L'intégrité de ces livres est prouvée par la religieuse fidélité des Juifs à conserver leurs livres sacrés, par la parfaite identité de la version grecque avec le texte hébreu et par l'impossibilité de les vicier, les exemplaires étant nombreux et très-répanus.

La vérité des faits qu'ils contiennent a pour garantie leur publicité, leur importance et la foi de toute la nation juive, qui le plus souvent avait intérêt de les nier, tant ils étaient à sa honte ou à celle de ses chefs.

DIVINITÉ DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Non seulement tous les livres de l'Ancien Testament sont incontestablement véridiques et dignes de foi, mais ils sont encore divins. En effet, un livre peut, à juste titre, être appelé divin, quand il est écrit par un envoyé de Dieu, ou par l'ordre de Dieu même; or tels sont les livres de l'Ancien Testament.

1° Cela est évident des livres de la loi. Moïse, en effet, eut tous les caractères d'un envoyé de

Dieu ; il prouva sa mission au peuple d'Israël par les miracles les plus éclatants ; et ce fut par l'ordre de Dieu même qu'il écrivit les livres qui lui sont attribués.

Le même raisonnement peut être fait sur les livres de Josué et les suivants.

Quant aux livres des Prophètes, leur divinité est prouvée par les prophéties véritables qu'ils contiennent.

De là, il faut conclure que tout homme raisonnable doit recevoir avec une soumission parfaite, tout ce qui est rapporté dans les pages de ce testament, où Dieu a déposé ses volontés saintes.

Il est donc vrai que Dieu créa le monde en six époques et que l'homme fut créé le sixième jour ; elle est vraie l'histoire de la création et de la chute de l'homme, telle qu'elle est rapportée, ch. III. Gen. ; il est vrai que les hommes se pervertirent de bonne heure ; que Dieu punit leur corruption par le déluge tel qu'il est décrit dans le livre de Moïse, ch. VII. Gen.

Elle est vraie l'histoire de la servitude des Hébreux en Egypte ; ils sont certains les miracles que Moïse opéra pour forcer Pharaon à laisser sortir le peuple hébreu de ses états. Oui, les Hébreux passèrent la mer Rouge à pied sec, avec toutes les circonstances décrites au chapitre XIV de l'Exode, et rien de tout ce

qui est raconté de la longue station du peuple de Dieu dans le désert, de la providence particulière du Seigneur sur Israël, des loix qu'il lui donna, des menaces qu'il lui fit et des châtimens qu'il lui infligea, rien, disons-nous, ne doit être retranché.

Tous ces faits reposent sur un témoignage nombreux, constant et uniforme; tous ont été publics et importants; tous ont été incontestablement opérés par le doigt de Dieu. Que toute raison donc se soumette; que toute incredulité disparaisse : là est la vérité, et rien que la vérité.

CHAPITRE X.

De la Révélation primitive.

En recherchant s'il existe une révélation divine, nous avons montré et mis hors de contestation la vérité et la divinité des livres, sur lesquels deux peuples remarquables entre tous les autres, les Juifs et les Chrétiens, font reposer leur foi à la vérité de la religion qu'ils professent. De là nous pourrions immédiate-

ment conclure que la Religion chrétienne, à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir, est vraie et véritablement révélée de Dieu; mais qu'elle a été précédée par une révélation que Dieu fit au peuple juif pour recueillir, conserver et sauver de l'oubli qui devait nécessairement résulter de la dépravation des hommes, les traditions sacrées d'une révélation première, faite à l'homme dès le commencement, pour lui enseigner ses devoirs sur la terre. Mais comme ces diverses propositions sont importantes dans la science de la Religion, nous en parlerons plus au long.

Ce qui frappe d'abord, en parcourant les livres sacrés des Juifs et des Chrétiens, c'est que jamais le genre humain ne fut sans révélation : cette vérité s'y lit à chaque instant; l'un et l'autre testament sont pleins d'expressions attestant que Dieu conversa avec les premiers hommes et leur fit connaître ses desseins et ses volontés sur eux et sur tout le genre humain.

CROYANCE DE TOUS LES PEUPLES.

Cette croyance à une révélation que Dieu fit à l'homme, dès le commencement, est chez tous les peuples de la terre. Partout on trouve la foi à une religion unie à la croyance qu'elle a été donnée aux hommes par Dieu lui-même,

conversant avec eux dans le commencement des temps. Ce qui confirme cette vérité, attestée par les saintes écritures des Juifs et des Chrétiens, c'est que, chez les nations les plus éloignées les unes des autres et n'ayant entre elles aucun commerce, on trouve des dogmes identiques, des usages et des cérémonies religieuses semblables, qui ne peuvent venir que d'un même enseignement primitif et non de la raison ; car jamais la raison seule ne serait arrivée à découvrir ni la vérité, ni la convenance de ces cérémonies ; et surtout elle n'aurait pas établi l'identité entre la foi de peuples aussi différents et aussi étrangers les uns aux autres.

L'histoire confirme encore cette vérité, en montrant la religion plus une, plus uniforme et plus pure chez tous les peuples, à mesure que l'on remonte davantage vers les temps primitifs ; et le contraire a lieu pour toutes les inventions humaines : grossières et informes dans le commencement, elles ne se développent et ne se polissent, en quelque sorte, qu'avec le temps et avec la civilisation.

CE QUE DIT LA RAISON SUR LA RÉVÉLATION PRIMITIVE.

La raison comprend clairement la convenance et la nécessité de cette révélation di-

vine, faite aux premiers hommes. Elle était nécessaire, parce qu'il était impossible que l'homme, sans éducation, sans guide, sans avoir Dieu lui-même pour précepteur, pût arriver à cette magnifique et admirable connaissance de la religion, à laquelle l'histoire nous le montre parvenu dès le commencement de la société. L'expérience journalière le présente, en effet, à l'observation, incapable même de penser sans l'éducation qu'il reçoit dans la société, et impuissant à parvenir à aucun ensemble de doctrine raisonnable même en usant de la raison développée, si elle est abandonnée à ses propres forces.

Il était aussi digne de la sagesse infinie de Dieu de donner à l'homme cette connaissance de ses devoirs. Il venait de le créer avec un esprit capable et désireux de la vérité, et lui avait donné un cœur ambitieux du bien. Quelles eussent été les fonctions de son intelligence infinie, s'il eût abandonné ce chef-d'œuvre de ses mains dans l'ignorance de sa nature, de sa destination et des devoirs qu'il devait à son créateur, si magnifique à son égard? Où verrait-on sa sagesse infinie, s'il eût laissé l'homme, incertain au milieu de ce monde, s'agiter en tout sens pour trouver l'objet capable de remplir ses desirs, pendant que tous les animaux, d'une nature si inférieure, arrivent instinctivement à la satisfaction de leur nature et à leur fin ?

L'histoire, les monuments, la foi universelle des peuples, l'expérience et la raison démontrent donc qu'en donnant la vie à l'homme, « Dieu lui a aussi donné la parole; et, en mettant dans son oreille des mots, expressions des pensées, il mit dans son esprit des pensées de vérité, qui lui révélaient sa nature, sa destination et ses devoirs. »

CE QUE RENFERME CETTE PREMIÈRE RÉVÉLATION.

Voici ce que contenait la révélation faite primitivement aux hommes, d'après ce qui est écrit au premier livre du Pentateuque, la Genèse : Il y a un Dieu, unique, créateur du ciel et de la terre, souverain seigneur de toutes choses, souverainement bon, réglant tout par sa providence, récompensant les observateurs de sa loi et punissant ceux qui lui désobéissent.

L'homme a été fait à l'image de Dieu; son âme spirituelle et immortelle est capable de bien et de mal; il doit en tout être soumis à Dieu, et Dieu lui a donné le pouvoir sur les animaux.

Par un premier péché, l'homme est déchu de sa dignité originelle, et est tombé dans la plus profonde misère. Dieu, dans sa bonté, excita en lui le repentir et lui promit un libérateur.

Par son péché, l'homme ne perdit pas la liberté ; mais la concupiscence devint puissante, et le devoir continuel de l'homme fut désormais de la réprimer.

On lit encore , dans ce livre , l'institution du mariage que Dieu posa comme le fondement de la société humaine , la sanctification du sabbat et l'institution des sacrifices. De là vient qu'aussi haut que l'on peut remonter dans les temps historiques , on trouve toutes les nations offrant des sacrifices à Dieu et consacrant certains jours au culte du Très-Haut.

Cette révélation primitive fut conservée avec soin jusqu'à Noé , dans les familles patriarcales. Ce second père du genre humain la transmet à ses descendants ; comme la corruption et l'impiété allaient toujours croissant parmi les descendants de Noé , Dieu choisit un homme très-pieux , Abraham , pour être le gardien de la religion de ses pères , et le dépositaire des promesses faites à l'homme après sa chute ; il fit avec lui une nouvelle alliance , dont le sceau fut la Circoncision. Cette cérémonie fit partie de la religion des patriarches , depuis le temps d'Abraham.

CHAPITRE XI.

De la Religion Mosaïque.

Dieu donna à Isaac et à Jacob une confirmation de l'alliance de grâce et du traité de paix, qu'il avait fait avec les premiers hommes après leur chute, qu'il avait renouvelé avec Noé après le déluge, puis ensuite sanctionné solennellement par serment avec Abraham; et c'est ainsi que de génération en génération, par droit d'héritage, fut transmise aux douze tribus la révélation primitive. Aucune autre nation n'eut une connaissance plus pure et plus vraie de la religion, parce qu'aucune autre ne fut choisie spécialement de Dieu pour être dépositaire de ses promesses et gardienne de son enseignement ou de sa révélation.

Les Israélites, étant passés en Egypte, vers l'an du monde 2298 et avant Jésus-Christ 1706, devinrent bientôt très-nombreux. Il était à craindre qu'ils ne prissent les usages des Egyp-

tiens, qu'ils ne se conformassent à leurs lois et qu'ils vinssent à perdre de vue et à oublier les promesses de Dieu. C'est pourquoi le Seigneur résolut de faire de ce peuple un peuple à part, dont il serait lui-même le protecteur et le Dieu, à l'exclusion de tout autre. Pour cela, il leur donna des institutions particulières, des lois et des cérémonies spéciales qui, n'étant propres qu'aux Israélites, devaient les protéger contre les suites du contact avec les païens, afin que la religion première, la révélation primitive et les promesses d'un Sauveur fussent conservées pures et intègres dans la nation, de laquelle devait naître le libérateur du genre humain promis, dès le commencement, à l'homme après son péché.

Il suit de là que la religion juive se compose de deux parties qu'il est essentiel de ne pas confondre. D'une part, elle renferme la religion ou la révélation primitive, qu'il fallait conserver pure au sein même du paganisme ou des peuples qui adorent de faux dieux ; et de l'autre, les lois d'après lesquelles les Israélites devaient se gouverner, et les ordonnances réglant le culte extérieur qu'ils devaient rendre à Dieu, en un mot, la constitution même de leur république. On doit encore remarquer que, dans la législation et la vie du peuple de Dieu, tout fut disposé de manière à être vraiment une suite continuelle de figures

de tout ce qui devait arriver plus tard , quand seraient accomplies les promesses de Dieu.

DIVINITÉ DE LA RELIGION MOSAÏQUE.

La divinité de la Religion juive n'est point douteuse pour celui qui , exempt de passions et de préjugés , cherche avec bonne foi la vérité pour l'embrasser et la suivre. En effet , nous avons donné plus haut les marques auxquelles on reconnaît infailliblement la divinité d'une révélation. Parmi ces marques ,^a cinq sont *negatives* , c'est-à-dire démontrent seulement que la révélation qui les possède peut être divine.

1° La révélation ne doit rien contenir qui soit absurde , contradictoire ou opposé aux perfections de Dieu.

2° Elle ne doit rien renfermer qui soit en opposition avec une révélation certaine et antérieure.

3° Elle doit tendre au bien de l'homme , à son utilité et à sa perfection.

4° Il faut qu'elle renferme des mystères.

5° Il est nécessaire que les apôtres de cette révélation donnent des signes non équivoques de probité , de droiture , de franchise et de sincérité.

Or toutes ces marques sont propres à la révélation de Moïse. Mieux qu'aucun autre, en effet, le législateur du peuple saint présente des signes indubitables de probité, de franchise et de sincérité ; il ne flatte point ; il ne se loue point ; son langage est clair et ses actions sont faites à découvert. Sa révélation renferme quelques dogmes qu'il n'est pas donné à l'homme de comprendre, ou des mystères, comme la création, la chute de l'homme, etc.

L'enseignement qu'il donne tend évidemment au bien de l'homme, à sa régénération, à sa moralité et à sa perfection sous tous les rapports. Dans ce qu'il dit, nulle contradiction, ni rien qui soit en opposition avec une révélation antérieure ; pour s'en convaincre, il suffit de le parcourir avec attention.

Tout y est digne et très-digne de Dieu, tant dans la partie dogmatique que dans la partie morale. Il propose tous les dogmes révélés primitivement aux hommes, mais avec plus de clarté ; les pages du Pentateuque célèbrent avec une simplicité sublime l'unité de Dieu, créateur et souverain seigneur de toutes choses ; son éternité, sa bonté, sa sagesse, en un mot, son infinie perfection. Dieu lui-même s'y définit l'*Être*, expression sublime et inimitable. Partout Moïse déteste l'idolâtrie et déclare la guerre à la superstition ; partout il s'applique à inspirer la crainte de Dieu, la confiance dans sa providence, la reconnaissance

pour les bienfaits reçus , en un mot, toutes les pieuses et saintes affections qui conviennent si bien à l'homme et qui sont si légitimement dues à la majesté suprême de Dieu.

Les préceptes moraux que donne Moïse ne sont pas moins admirables que les dogmes qu'il propose. Le Décalogue , modèle de tous les codes de législation , contient l'abrégé des devoirs que l'homme doit remplir à l'égard de Dieu d'abord , et du prochain ensuite. Il ne défend pas seulement les actions mauvaises , mais encore les désirs et les affections déréglées. L'amour de Dieu et du prochain , voilà la base qu'il donne à la morale : *L'homme doit aimer Dieu de tout son cœur , de toute son âme , de toutes ses forces.* Il n'ordonne pas seulement la justice à l'égard du prochain , il recommande encore les services de charité. Ses pages sont pleines de conseils et d'exemples capables de porter à la pratique de ces belles vertus : il menace les méchants et donne des espérances aux observateurs consciencieux de la loi qu'il propose.

Si l'on fait attention que c'est au sein de l'Égypte païenne , dans un temps où tous les peuples étaient abîmés dans leurs superstitions les plus absurdes , dans un temps où la Religion semblait perdue parmi les peuples adonnés aux passions les plus abominables , qu'un Juif , élevé au milieu des Egyptiens , a donné sans mélange d'erreur un enseignement si su-

blime , et proposé une morale si supérieure aux préceptes de tous les philosophes les plus célèbres de l'antiquité , on conviendra que ce n'est pas assez de dire que cette religion n'est pas indigne de Dieu.

Ces considérations n'obligent - elles pas de confesser hautement que le doigt de Dieu est là , et que la religion de Moïse a les caractères d'une doctrine divine ?

Des impies ont dit que la religion de Moïse n'admettait pas l'existence d'une autre vie , et que par conséquent sa révélation ne venait pas de Dieu.

A cette objection on peut donner plusieurs réponses.

1° On peut avec raison s'étonner de voir les impies rejeter la divinité de la révélation de Moïse , sous le prétexte qu'elle n'admet pas l'immortalité de l'âme ; car ils ne désirent rien tant que de pouvoir se persuader que tout finit à la mort , et tous leurs livres sont pleins de sentences contre la croyance à l'immortalité.

2° Il est faux que la révélation de Moïse n'admette pas l'existence d'une vie à venir ; car les Juifs ont toujours cru à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'une vie future , et l'on ne peut , sans blesser le bon sens , supposer qu'ils ignoraient l'enseignement de leur législateur.

Nulle part , il est vrai , Moïse ne dit expres-

sément : *L'âme est immortelle*; et pourquoi eût-il dogmatiquement exprimé cette vérité, puisque les Juifs partageaient cette croyance avec tous les peuples du monde? Mais ces livres sont pleins de la foi à l'existence d'une autre vie; cette vérité s'y lit presque à chaque page. Le dogme de l'immortalité n'est-il pas clairement exprimé dans ces paroles de Dieu au patriarche Abraham : *Je serai ta récompense très-grande*? Jacob ne salue-t-il pas d'avance cette vie future, quand, après avoir béni son fils, il dit en fermant les yeux à la vie : *Seigneur, je vais attendre le salut qui doit me venir de vous*? Les patriarches ne confessent-ils pas bien clairement leur foi à une vie meilleure, quand ils se disent des *exilés* et des *pèlerins* sur la terre, ou quand on les entend s'écrier : *Je vais aller rejoindre mes pères*; quoique leurs restes ne dûssent pas être déposés dans le même tombeau? C'en est assez; à quoi servirait ce que nous pourrions ajouter encore? Quand la foi à l'immortalité, écrite en caractères d'or, serait un des articles du Décalogue, pourrions-nous dire avec plus de raison qu'il faut ignorer la foi des Juifs et n'avoir pas lu le Pentateuque, pour affirmer que Moïse n'admet pas ce dogme consolant et nécessaire?

Des incrédules ont encore fait à la religion juive le reproche :

1° D'être intolérante et d'ordonner la haine et la mort des nations étrangères.

2° De commander des sacrifices humains.

3° De prescrire des minuties et d'interdire ce qu'aucune loi ne défend réellement et par conséquent de faire des défenses sans motifs : telle est à leurs yeux l'ordonnance qui commande aux Juifs de s'abstenir de certaines viandes ; on leur prescrit la manière de labourer, etc. En un mot, tout ce qu'on appelle les observances légales des Juifs leur paraît minutieux et indigne de Dieu.

4° Enfin ils lui reprochent de ne proposer pour motif de moralité que les biens terrestres.

Toutes ces objections, si elles sont proposées avec la connaissance exacte de la loi de Moïse, ne peuvent être faites qu'avec mauvaise foi.

Voici des réponses claires et précises à chacune d'elles :

1° A ceux qui reprochent à la religion mosaïque d'être intolérante, il faut répondre que naturellement toute doctrine qui se croit vraie est nécessairement intolérante, comme l'était la loi de Moïse. Toute religion qui a foi en elle-même cherche à faire des prosélytes et hait les doctrines qui s'opposent à sa propagation ; mais les personnes qui les professent, elle les plaint et ne les hait pas ; et si les Juifs

jurèrent d'exterminer les Chananéens, c'est qu'ils en avaient reçu un ordre spécial de Dieu.

2° Ceux qui prétendent que la loi mosaïque ordonne des choses minutieuses, inutiles, et vaines, ne doivent pas ignorer que pour juger sainement de la sagesse d'une loi ou de l'intelligence du législateur, il ne suffit pas d'examiner la nature des choses ordonnées ou défendues, mais qu'il est nécessaire de considérer surtout les circonstances dans lesquelles se trouve celui pour lequel on fait la loi et le but que veut obtenir le législateur. Or, si l'on fait attention aux circonstances dans lesquelles étaient les Juifs, quand Moïse, au nom de Dieu, leur imposa sa loi, et au but qu'il voulait atteindre, rien ne paraîtra minutieux ou inutile dans les observances qu'il prescrit. Les Juifs, en effet, étaient en contact continuel avec les idolâtres plongés dans les superstitions de toute espèce. Ils venaient de tomber dans l'idolâtrie, en adorant le veau d'or : Dieu voulait premièrement les punir et en second lieu, pour conserver au milieu d'eux la révélation primitive et l'antique promesse dans toute sa pureté, il se proposait de les détourner de l'idolâtrie, à laquelle les portait naturellement et le souvenir des Egyptiens au milieu desquels ils avaient vécu, et l'exemple des peuples leurs voisins.

Or, ce but, Dieu ne pouvait-il pas l'obtenir parfaitement par les observances que prescrit

Moïse? Pour la plupart elles sont en opposition directe avec les usages des païens , d'avec lesquels il voulait les séparer , et de leur nature elles sont propres à rappeler constamment aux Juifs la pensée de Dieu et leurs devoirs à son égard.

3° Ceux qui prétendent que la loi de Moïse ordonne des sacrifices humains , ne connaissent pas bien la loi du peuple saint : car dans aucun endroit les sacrifices humains ne sont commandés ni même permis ; au contraire , la coutume des Gentils d'offrir à Dieu ces sortes de sacrifices humains est appelée , dans la loi des Juifs , *abominable et criminelle*.

4° Ceux enfin qui croient qu'il est indigne de Dieu de proposer aux Juifs , pour récompense de leur fidélité à la loi , des biens temporels , ou une récompense matérielle , n'ont pas bien étudié la loi de Moïse ; car partout l'Ancien Testament , et en particulier le Pentateuque , propose aux hommes d'agir par amour pour Dieu , et Dieu promet qu'il sera lui-même la récompense très-grande de ceux qui auront observé sa loi. Au reste , si Moïse a donné aux Juifs l'espoir des biens temporels , c'est afin de les exciter davantage à la pratique du bien qui devait produire les biens éternels.

Tout ce qui vient d'être dit montre plus que suffisamment , que la loi mosaïque n'a rien , ni dans sa partie morale et légale , ni dans sa

partie dogmatique, qui soit indigne de la divinité, ni rien qui ne convienne très-bien à une révélation divine.

Mais ce n'est pas assez. Outre les cinq marques négatives qui démontrent qu'une révélation peut venir de Dieu, nous en avons assigné d'autres, dites *positives*, auxquelles on reconnaît avec certitude la divinité d'une révélation. Ces marques sont des prophéties et des miracles divins.

Examinons si la Religion mosaïque se présente avec ces caractères si propres à porter la conviction et à produire la foi dans l'esprit de quiconque, dégagé des passions et des préjugés, est résolu de suivre la vérité et de s'attacher à elle, si elle vient à briller à ses regards.

PREUVE DE LA DIVINITÉ DE LA RELIGION MOSAÏQUE PAR LES MIRACLES.

Nous avons prouvé la vérité des livres du Pentateuque. Les preuves solides et nombreuses qui en établissent l'autorité divine imposent à tout homme sensé l'obligation de croire avec certitude au récit de Moïse : révoquer en doute un seul des faits rapportés par le législateur des Hébreux, c'est fermer les yeux à la lumière et s'imposer le devoir de ne rien

croire; car aucun fait n'est mieux attesté. Or parmi les faits nombreux contenus dans le livre de la loi, il en est un grand nombre qui, surprenants et extraordinaires, sont évidemment au-dessus des forces de la nature et contraires aux lois qui régissent le monde : tels sont, par exemple, les prodiges par lesquels Moïse obligea Pharaon d'accorder aux Hébreux la liberté de passer au désert; telle est le passage des Hébreux au milieu de la mer Rouge, dont les eaux s'entr'ouvrirent à la parole de Moïse; telle est encore l'action par laquelle, dans un moment où les Hébreux manquaient d'eau, Moïse changea l'eau amère en douce, ou l'action par laquelle il fit jaillir une source abondante d'un rocher qu'il frappa avec sa baguette, et cent autres prodiges qu'il fit dans le désert, ou qui étaient opérés selon sa volonté à l'heure et au jour qu'il avait indiqués aux Hébreux. Ces miracles sont évidemment divins, et Moïse les opéra au nom de Dieu et pour prouver au peuple hébreu qu'il était envoyé de Dieu pour être son prophète, son conducteur et son législateur : c'est ce qu'on peut lire en plusieurs endroits du Pentateuque et en particulier au chapitre xvi, verset 28 du livre des Nombres.

La Religion de Moïse est donc appuyée sur des miracles réels et divins qui en démontrent la divinité.

PREUVES PAR LES PROPHÉTIES.

La divinité de la religion mosaïque est encore prouvée de la manière la plus certaine par un grand nombre de prophéties véritables.

Les prophéties véritables ne pouvant être faites que par Dieu , qui seul connaît et prédit d'avance les choses futures , dont la connaissance actuelle ne peut être puisée dans aucune cause présente et naturelle , sont une marque certaine et infaillible de la divinité de la révélation , en faveur de laquelle elles ont été faites : nous l'avons démontré. Or , le Pentateuque contient un grand nombre de prophéties vraies et divines. Les unes annoncent des événements qui se sont accomplis par le ministère de Moïse lui-même : telle est celle qu'on lit au chapitre xv de la Genèse , où Dieu annonce à Abraham que sa postérité deviendra nombreuse comme les étoiles du ciel , et où il lui prédit la servitude de ses descendants et leur délivrance.

D'autres ont été faites par Moïse lui-même qui , en même temps , a été l'instrument de leur accomplissement ; c'est ainsi qu'il annonça d'avance plusieurs des plaies d'Égypte, le passage à travers la mer Rouge et la chute de la manne dans le désert , et prédit que la

mesure qu'il ordonnait serait suffisante pour chacun, et que celui qui en ramasserait plus que la mesure n'en serait pas plus riche. Il prédit aux Juifs, que jamais le secours de Dieu ne leur manquerait, tant qu'ils seraient fidèles à observer sa loi; mais que les plus grands malheurs viendraient tomber sur eux et qu'ils seraient réduits en servitude, s'ils venaient à transgresser les commandements. C'est ce qu'on peut lire au chapitre xvii du Lévitique et au xxviii du Deutéronome. Mais entre toutes les prédictions de Moïse, la plus remarquable est celle qui se lit au chap. xviii du Deutéronome, où il annonce que le Seigneur fera sortir de la nation, du milieu des Juifs, un prophète comme lui et plus grand que lui.

Enfin dans le Pentateuque il y a des prophéties relatives à la loi même de Moïse et qui en font partie. Ainsi au chapitre xxv du Lévitique, il est ordonné de laisser les terres se reposer sans culture chaque septième année; en même temps Moïse annonce que Dieu multipliera tellement les récoltes de la sixième année, qu'elle portera autant de fruits que trois autres.

Toutes ces prédictions ont pour objet Moïse lui-même, ou le projet qu'il avait de délivrer son peuple de la servitude, ou de prouver que la loi qu'il lui imposait, devait scrupuleusement être observée, parce qu'elle venait de

Dieu; et comme elles sont évidemment des prophéties véritables qui ont eu leur entier accomplissement, elles montrent que Moïse était envoyé de Dieu pour annoncer aux Hébreux sa parole, et prouvent la divinité de sa religion.

La Religion de Moïse est donc vraie et divine : tout porte à le croire, si on l'étudie, si on l'examine en elle-même, dans ce qu'elle enseigne comme dans ce qu'elle prescrit : mais sa divinité est indubitablement attestée et prouvée par des miracles divins et par des prophéties qui ne peuvent avoir que Dieu pour auteur. A cette preuve, on pourrait en ajouter une autre, bien propre aussi à porter la conviction dans un cœur droit et un esprit sain ; c'est celle que présente l'histoire du peuple juif, en montrant une suite d'événements dans lesquels le doigt de Dieu est visible, et sa justice et sa bonté aussi évidentes que paraît inconstant le peuple qu'il s'est choisi pour être le peuple saint, le peuple dépositaire de son divin enseignement et des promesses primitivement faites à l'homme après son péché.

Résumé : Les titres de la foi des Juifs sont divins et leurs livres sont véridiques. Dans ces livres se lit une doctrine admirable : ils contiennent la parole de Dieu, prouvée par des miracles divins et des prophéties évidemment divines. Donc la révélation existe. Gloire à

Dieu qui fait briller son soleil de vérité sur les hommes. La vérité est venue jusqu'à nous. Soyons de bonne volonté, suivons sa lumière : ce n'est qu'à cette condition que nous aurons la paix.

CHAPITRE XII.

A la loi de Moïse devait succéder une autre révélation plus parfaite.

Dieu a parlé aux hommes ; il leur a enseigné le culte qu'il exigeait d'eux, et les a instruits des devoirs qu'ils doivent pratiquer pour arriver à leur fin, au bonheur éternel. Nous devons recevoir cette révélation avec un profond respect et des transports de joie, de reconnaissance et d'amour. Mais devons-nous arrêter ici nos recherches ? N'avons-nous plus à délibérer ? faut-il nous faire Juifs ?

Bien que la loi de Moïse vienne de Dieu, nous ne pouvons être obligés d'embrasser le

Judaïsme , si Dieu n'a pas donné cette loi pour tous les peuples de la terre et pour tous les temps ; car si elle n'a été imposée qu'aux Juifs, les autres peuples de la terre sont dispensés de s'y assujettir , et personne aujourd'hui n'est tenu de la recevoir et d'y conformer sa conduite , si Dieu ne l'a donnée que pour un temps marqué et si ce temps est passé ; car ce temps fini , cette loi demeure abrogée de plein droit.

Il reste donc à examiner : 1° si la loi de Moïse était pour tous les peuples , ou si elle était pour le seul peuple d'Israël ; 2° si elle a été donnée pour être perpétuelle , ou seulement pour un temps marqué ; 3° si enfin le temps de cette loi est passé. En deux mots , la loi de Moïse devait-elle être universelle et perpétuelle , ou Dieu ne l'avait-il imposée qu'au peuple hébreu et pour un temps déterminé dans sa sagesse , après lequel une autre devait lui être substituée ? Ce temps est-il arrivé ? Telles sont les questions que nous allons examiner dans ce chapitre.

**LA LOI DE MOÏSE NE FUT DONNÉE QU'AU
PEUPLE JUIF.**

D'abord la loi de Moïse ne fut donnée aux Israélites que pour eux et non pour tous les peuples. Le Pentateuque et tous les autres li-

vres sacrés le marquent de la manière la plus expresse. Partout on voit qu'un des principaux desseins du Seigneur, lorsqu'il donna cette loi aux Juifs, fut de les séparer tellement de tous les autres peuples, qu'ils ne pussent jamais ni s'unir ni se confondre avec eux, afin qu'ils restassent fidèles dépositaires de la promesse du Messie.

D'ailleurs, quiconque a parcouru le Pentateuque et pris connaissance des divers articles de la loi de Moïse, sait qu'elle était locale, et ne pouvait être observée que par les Juifs. Comment, si elle eût été destinée à devenir la loi de tous les peuples, eût-il été possible d'observer, par exemple, le précepte d'aller souvent à Jérusalem, d'y offrir des sacrifices, d'y présenter les enfants premiers-nés ?

LA LOI DE MOÏSE NE FUT DONNÉE QUE POUR UN TEMPS, APRÈS LEQUEL ELLE DEVAIT ÊTRE ABOLIE.

Cette loi devait expirer à l'avènement du Messie, promis dès l'origine du monde. Celui-ci devait apporter *une loi nouvelle*, une *nouvelle révélation*, non opposée à la première, mais plus claire et plus abondante et qui devait être publiée *par tout l'univers*. Dieu par le Messie devait donner un nouveau Testament, ou *faire avec les hommes une alliance nou-*

velle, dans laquelle toutes les nations seraient comprises et qui durerait jusqu'à la fin des siècles. Voilà ce que Dieu lui-même fit connaître à son peuple, lorsqu'après avoir donné sa loi, il déclara par le ministère de Moïse, qu'il enverrait, dans la suite des temps, un prophète semblable à lui, c'est-à-dire un législateur comme lui, mais portant une loi plus sainte et plus parfaite, et lui commanda d'écouter fidèlement ce prophète et de lui obéir en tout. On peut lire cette parole de Dieu au chap. xviii, v. 15 du Deutéronome. Presque à chaque page les livres de l'ancien Testament annoncent le Messie médiateur d'une nouvelle alliance.

Ce qui prouve encore évidemment que la loi de Moïse ne fut donnée aux Israélites que pour un temps, c'est que partout dans les saintes écritures des Juifs, on voit les prophètes prédire solennellement, sous l'empire même de la loi de Moïse, *l'abolition des solennités et des sacrifices de l'ancienne loi*, ou de la loi de Moïse; tous annoncent *qu'elle sera remplacée par un sacrifice meilleur, et qu'un sacerdoce nouveau, différent du sacerdoce d'Aaron ou mosaïque, doit être établi.* Donc la loi elle-même devait être abolie; car le sacerdoce étant changé, la loi même était nécessairement changée, puisque le sacerdoce était réglé par la loi. On trouvera toutes ces pro-

phéties au chap. LXVI d'Isaïe (1); au chap. I^{er} de Malachie (2); au chap. ix de Daniel (3) et au chap. v d'Amos (4).

Une troisième preuve indubitable que la loi mosaïque devait n'avoir qu'un temps, puis être abolie, c'est que non seulement les prophètes annonçaient clairement un nouveau législateur que les Juifs devaient écouter avec docilité, et l'institution d'un nouveau sacerdoce, différent du sacerdoce d'Aaron; mais ils prédisaient encore et la ruine de toute autorité parmi les Juifs, et la ruine de la ville et du

(1) J'en choisirai d'entr'eux (d'entre les étrangers); j'en prendrai pour les faire prêtres et lévites, etc.

(2) Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point de présents de votre main : car depuis le lever du soleil, jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations, et en tous lieux on m'offre des sacrifices et on présente à mon nom une oblation toute pure, parce que mon nom est grand parmi les nations.

(3) Et à la moitié de la même semaine, les hosties et les sacrifices de la loi de Moïse seront abolies par les sacrifices de la loi nouvelle; l'abomination de la désolation sera dans le temple de Jérusalem, et la désolation de toute la nation durera jusqu'à la consommation des siècles.

(4) Je hais vos fêtes et je les abhorre, et je ne puis souffrir vos assemblées.

temple de Jérusalem, seuls endroits où se pouvaient faire les cérémonies, où le sacerdoce pouvait remplir ses fonctions saintes ; c'est ce qu'on lit au chap. ix du prophète Daniel.

Les prophètes annonçaient encore que les Gentils devaient être appelés à la connaissance du vrai Dieu et ne faire qu'une même société avec les autres peuples éclairés des lumières de l'enseignement divin (Malachie, chap. I^{er}.), et l'on sait qu'un des caractères du Messie était d'être l'attendu et le désiré des nations qui devaient être bénies en lui.

Il est donc incontestable que la loi de Moïse était une loi particulière, donnée seulement au peuple juif, pour un temps déterminé, et qu'elle ne devait être ni universelle ni perpétuelle.

Dieu, en imposant au peuple qu'il s'était choisi une loi particulière, n'eut pas d'autre dessein que de conserver pure et intègre la révélation du Messie, faite à nos premiers pères, après leur chute. Et les Juifs étaient destinés à annoncer le Messie aux nations avant qu'il parût, à le leur montrer quand il paraîtrait, et à s'unir ensuite à elles pour ne former toutes ensemble qu'un seul peuple et une même église. La loi de Moïse devait donc être abolie.

Mais par qui et quand devait avoir lieu cette abrogation ? La solution de cette question résulte de ce qui vient d'être dit. Moïse lui-même auteur de cette loi et tous les prophètes avaient

clairement indiqué celui qui devait abolir cette loi , à laquelle Dieu soumettait temporairement son peuple.

Selon Moïse , c'était un prophète de la nation juive , envoyé de Dieu et faisant des miracles comme lui , qui devait abolir cette loi ; puisqu'il disait aux Juifs qu'au moment où paraîtrait ce prophète , ils devaient scrupuleusement tenir compte de ce qu'il annoncerait.

Selon les prophètes qui viennent après Moïse , celui qui devait abolir la loi *devait avoir la dignité du sacerdoce* , mais *différent du sacerdoce d'Aaron* ; il devait être *médiateur d'une nouvelle alliance avec les hommes* , *d'une alliance différente de celle que Dieu avait faite avec les patriarches* ; *en lui devaient être bénies toutes les nations* , ce devait être *celui qui était l'attente des nations* , c'est-à-dire , *le Messie* : c'est-à-dire encore , celui qui devait être envoyé de Dieu pour sauver les hommes du malheureux état dans lequel ils étaient tombés par le péché de nos premiers parents ; celui que Dieu devait envoyer pour écraser la tête du serpent qui avait tenté Eve , c'est-à-dire pour anéantir la domination tyrannique du démon dont le serpent avait pris la figure , et pour délivrer le genre humain.

PROMESSE DU MESSIE.

Le Messie avait été promis à nos premiers parents immédiatement après leur faute. (Ch. III de la Gen.). Dieu renouvela plus spécialement et plus clairement cette promesse à Abraham, avec lequel il fit une alliance particulière pour conserver dans toute sa pureté la révélation première. *Toutes les nations de la terre seront bénies dans votre postérité.* Dieu fit la même promesse à Isaac et ensuite à Jacob, toujours dans les mêmes termes (Gen. xxii, 18.). Il est marqué au chap. XLIX de la Genèse, que le patriarche Jacob se sentant près de sa fin, rassembla ses enfants autour de lui et annonça à chacun d'eux la destinée future de la tribu dont il devait être la tige. Quand il en vint à Juda, entr'autres paroles prophétiques, il prononça celles-ci : *Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, que celui qui doit être envoyé ne vienne, et c'est lui qui sera l'attente des nations.* Ces paroles, non seulement désignent clairement le Messie, mais encore elles marquent avec précision le temps auquel il paraîtra dans le monde.

Moïse, en donnant la loi aux Israélites dans le désert, leur annonce le Messie, en leur prédisant un prophète comme lui, que le Seigneur

doit susciter du milieu d'eux , et qu'ils doivent écouter.

A mesure que le temps , marqué par la providence pour la venue du Messie , approchait , les prophéties étaient plus claires , plus circonstanciées et la promesse en était plus clairement formulée ; le signalement même de ce libérateur et de ce sauveur futur , était plus expressément donné par les prophètes. David , Isaïe , Jérémie , Ezechiel et Daniel , qui se succédèrent jusque vers la fin de la captivité de Babylone , parlèrent du Messie si distinctement et dans un si grand détail , qu'on peut dire qu'ils ont écrit son histoire d'avance , et depuis Daniel jusqu'au dernier des prophètes , les lumières allèrent toujours croissant.

ÉPOQUE DE LA VENUE DU MESSIE , OU DE L'ABROGATION DE LA LOI.

L'époque de l'abrogation de la loi mosaïque est claire et précise dans les livres de l'ancien Testament , et les Juifs la comprenaient aussi bien que la promesse , ou les caractères de celui qui devait lui en substituer une autre.

D'après Moïse et les prophètes en général , cette abrogation aurait lieu quand serait venu le prophète qui , comme Moïse , donnerait aux hommes une loi de la part de Dieu , et serait ,

comme lui, le médiateur d'une alliance. Jacob annonce la venue du Messie et l'abolition de la loi, avant que le sceptre ne sorte de la maison de Juda.

Daniel, dans le chap. ix, marque clairement le nombre d'années qui doit s'écouler depuis l'édit qui sera donné pour la reconstruction de la ville de Jérusalem, jusqu'à la mort du Messie, c'est-à-dire 490 ans; et les Juifs savaient ces prédictions et attendaient leur accomplissement. Il y a encore plusieurs autres prophéties remarquables, qui à la fois annoncent la venue du Messie et les temps de son avènement. Mais ce qui a été dit suffit, et nous pouvons conclure : 1° que la loi de Moïse devait être abrogée; 2° que cette abrogation devait avoir lieu par le Messie et à l'avènement du Messie, promis aux hommes dès le commencement.

**LA LOI MOSAÏQUE EST ABROGÉE DEPUIS BIEN
DU TEMPS.**

La loi de Moïse, dont la destinée devait être de durer jusqu'à l'avènement du Messie, a cessé d'être obligatoire, et le Messie, par lequel devait se faire cette abrogation, est venu depuis bien des siècles. Deux raisons prouvent ce fait d'une manière incontestable. La première est tirée de la situation présente des Juifs. D'après

l'alliance faite avec eux par sa loi , Dieu devait lui-même conduire et gouverner le peuple qu'il s'était choisi ; et depuis bien long-temps Dieu ne prend pas un soin spécial et privilégié des Israélites. Il n'a plus pour eux une providence particulière ; il n'envoie plus aux Israélites des prophètes pour les rappeler à l'observation de la loi mosaïque et leur annoncer l'avenir ; il ne les favorise plus de miracles , et depuis long-temps il les laisse chassés de leur patrie , sans temple , sans chefs et sans espoir de redevenir un peuple. Toutes ces choses ne sont-elles pas en opposition formelle avec le pacte que Dieu avait fait avec eux ?

La loi obligeait les Israélites à habiter la terre de Chanaan ; ils ne pouvaient offrir de culte à Dieu qu'en cette terre , dans le temple de Jérusalem , et les prêtres ne pouvaient être pris que dans la famille d'Aaron. Maintenant et depuis long-temps , les Juifs n'habitent plus le pays que Dieu leur avait fixé ; le temple de Jérusalem est détruit ; ils n'ont plus d'autel et leurs généalogies sont en désordre , de sorte qu'ils ne peuvent plus distinguer ceux qui , d'après la loi , avaient seuls droit au sacerdoce.

Il est donc incontestable que la loi de Moïse est depuis long-temps impraticable pour les Juifs , et que le Seigneur a abrogé cette loi qu'il leur avait donnée par le ministère de son prophète. Bien plus , quiconque comparera mûrement l'état présent de la nation juive avec

le soin qu'en prenait autrefois le Seigneur, verra clairement que ce peuple a cessé d'être le peuple de Dieu, qu'il a été destitué de ses privilèges et rejeté comme indigne des nombreuses faveurs dont il avait été comblé.

La seconde raison qui prouve que la loi de Moïse est abrogée et que le Messie est venu depuis long-temps, c'est que l'époque fixée par les prophètes pour cette abrogation et pour l'avènement du Messie est passée depuis déjà bien des siècles. Ce serait s'aveugler volontairement que de contester cette vérité. Jacob annonce que le Messie viendra quand la tribu de Juda aura perdu la souveraineté. Or la tribu de Juda cessa de se gouverner avec autorité, lorsqu'Hérode, prince Iduméen, fut fait roi de Judée par les Romains, il y a environ 1800 ans. Nous lisons dans l'Évangile que les princes des prêtres de la nation juive, lorsqu'ils entreprirent de faire mourir J.-C, le traduisirent d'abord au tribunal de Pilate, et ensuite à celui d'Hérode, et que Pilate leur ayant proposé de le juger eux-mêmes selon leur loi, ils répondirent *qu'ils n'avaient le pouvoir de mettre personne à mort*. La tribu de Juda a donc depuis long-temps perdu toute autorité, et par conséquent depuis des siècles, la loi de Moïse est abrogée et le Messie est venu.

Le prophète Daniel avait prédit avec précision que le Messie serait mis à mort dans soixante et dix semaines d'années, à compter

du jour où l'édit ou l'ordonnance pour la reconstruction de Jérusalem serait donné, c'est-à-dire dans 490 ans, à partir de cette époque. Or cet édit fut donné l'an 3550 du monde, et depuis cette époque, il s'en est écoulé cinq fois autant. Donc encore il est certain que le Messie est venu depuis long-temps.

Les Juifs délivrés de la captivité qu'ils avaient endurée à Babylone, se mirent à construire le temple de Jérusalem. Voyant qu'il leur était impossible de lui donner toute la splendeur et la magnificence qu'avait eues le temple de Salomon, ils s'abandonnaient au découragement. Pour consoler leur douleur et relever leur courage, le prophète Aggée, envoyé de Dieu, leur prédit *que la gloire du second temple, qu'ils bâtissaient, l'emporterait sur celle du premier; et que ce serait dans le second temple que Dieu donnerait la paix au monde; et* le prophète Malachie qui vint environ cent ans après le prophète Aggée, annonça, au nom de Dieu, *que le Messie, qu'il appelle l'ange du Testament, viendrait dans ce temple* (Aggée, chap. II, v. 4, et Malachie, chap. III, v. 1^{er}).

Or ce temple, que les Juifs rebâtirent après la captivité de Babylone, fut ruiné par les Romains, il y a environ 1700 ans. Il est donc certain que le Messie est venu et que la loi de Moïse est abrogée. Aucune vérité n'est plus clairement démontrée. Les Juifs le contestent; ils attendent encore le désiré des nations, le

Messie. Mais leur incrédulité est vraiment un mystère profond. Ils ont en main les prophètes et ils les lisent. Comment n'y voient-ils pas leur condamnation ? La loi que Dieu leur donna par son prophète Moïse, n'est-elle pas absolument impraticable aujourd'hui ? Elle est donc abolie. La tribu de Juda n'a-t-elle pas, depuis bien long-temps, perdu la souveraineté ? Le temps fixé par les prophètes suscités de Dieu pour leur faire connaître le Messie, n'est-il pas écoulé depuis bien des siècles ? Il est donc venu le Messie, ou bien les prophéties sont fausses, et Dieu a trompé les hommes.

**TOUT N'A PAS ÉTÉ ABOLI DANS LA RELIGION
MOSAÏQUE.**

En disant que la religion de Moïse a été abrogée par la venue du Messie, nous n'entendons pas que tout dans cette religion ait été détruit, ou doive être aujourd'hui rejeté ou comme inutile ou comme faux. Nous avons, plus haut, distingué dans la religion mosaïque deux choses qui ne peuvent être confondues ; savoir : la religion ou la révélation primitive, et en second lieu, la loi particulière que Dieu donna aux Juifs afin de les préserver de l'idolâtrie et de conserver pure au milieu d'eux la religion primitive et la promesse du Messie. Or l'abrogation ne pouvait ni ne devait avoir

lieu pour la révélation primitive qui n'enseignait à l'homme que des devoirs naturels et essentiels. Les lois judiciaires et cérémonielles et les lois de police qui, dans le vrai sens, constituaient la loi mosaïque, pouvaient et devaient seules être abolies. Après la venue du Messie toutes ces lois n'avaient plus d'objet; d'autres doivent leur avoir été substituées. Mais après comme avant la venue du Messie, la nécessité de rendre à Dieu un culte intérieur, extérieur et public, l'amour de Dieu et du prochain, l'existence de Dieu, ses infinies perfections, l'immortalité de l'âme, en un mot, tous les préceptes naturels et tous les dogmes qui formaient la substance de la religion primitive, sont restés la substance nécessaire de toute religion, la loi essentielle et indispensable de l'esprit et du cœur de tout homme qui vient en ce monde.

QUATRIÈME PARTIE.

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

Historique de l'apparition de Jésus-Christ,

Lorsqu'Auguste entrait dans son douzième consulat, et que Caius César était déclaré prince de la jeunesse, il fut publié un édit de César Auguste pour faire le dénombrement des habitants de toute la terre. Joseph partit aussi de la ville de Nazareth, qui est en Galilée, et vint en Judée, à la ville de David, appelée Bethléem, parce qu'elle était de la maison et de la famille de David, pour se faire enregistrer avec Marie, son épouse, qui était grosse.

Pendant qu'ils étaient en ce lieu, il arriva que le temps, auquel elle devait accoucher, s'accomplit, et elle enfanta son fils premier-né; et, l'ayant emmaillotté, elle le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point pour eux de place dans l'hôtellerie.

Or il y avait aux environs des bergers qui passaient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leurs troupeaux.

Et tout d'un coup un ange du Seigneur se présenta à eux, et une lumière divine les environna; ce qui les remplit d'une extrême crainte.

Alors l'ange leur dit : Ne craignez point, car je vous viens apporter une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie.

C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le Christ.

Voilà ce qui se passait, dans un petit coin de la Judée, vers l'an du m. 4004, de la fondation de Rome 754. Il naît un enfant de race méprisée, dans une étable, à Bethléem, et des mages viennent à Jérusalem demander le lieu de sa naissance : ils ont, disent-ils, aperçu son étoile, et ils viennent l'adorer. Pour éviter la cruauté de l'ambitieux Hérode, il fuit en Egypte, revient à Nazareth après la mort de ce prince, passe les trente premières années de sa vie dans l'obscurité, puis tout-à-coup il traverse la Judée en tous sens, en fai-

sant le bien. Il s'associe douze pauvres pécheurs, gens sans lettres, grossiers, ignorants, et, selon les païens, décriés par leurs désordres. Il se donne pour le Messie promis aux Juifs, l'envoyé de Dieu, le fils de Dieu. Il enseigne une doctrine nouvelle, étonnante de sublimité et de grandeur, une morale d'une pureté et d'une sainteté si grandes que ses ennemis sont forcés d'en admirer la perfection. Partout des miracles et des prodiges accompagnent et confirment son enseignement. Il charge ses disciples d'aller partout l'univers faire recevoir ses dogmes, prêcher sa morale, et établir la religion qu'il enseigne sur les ruines du judaïsme et de l'idolâtrie. Les Juifs le regardent comme un imposteur, et attribuent les prodiges qu'il opère au pouvoir du démon. Pilate, à leur sollicitation, le fait ignominieusement expirer sur une croix. Son corps, quelques jours après sa mort, ne se trouve plus dans le tombeau où il avait été placé. Ses disciples assurent qu'il est ressuscité; les Juifs, au contraire, publient qu'on a enlevé son corps pendant la nuit, pendant que les soldats commis à la garde du sépulcre dormaient, afin de faire croire qu'il avait recouvré la vie. Cet homme s'appelait Jésus, le Christ, Jésus-Christ. A partir de sa naissance, la chronologie est changée, et de l'événement de l'étable de Bethléem date la première année de l'ère moderne. Après sa mort une partie des Juifs fit profession de sa

doctrine; et de toutes parts la persécution la plus atroce sévit contre ceux qui s'étaient déclarés ses disciples. Les païens croyaient la religion du Christ à jamais anéantie; mais le contraire arriva. Cette religion prit de nouvelles forces, et de la Judée se répandit dans tout l'univers avec une rapidité étonnante. Un nombre infini de personnes l'embrassa; le succès de la nouvelle religion fut tel, qu'au bout d'environ trois siècles, l'idolâtrie tomba et la croix du Golgotha sur laquelle était mort le Christ, devint la bannière des empereurs, et fut plantée sur les trônes; le christianisme devint la religion et des empereurs et de l'univers. C'est la religion de notre France, c'est la religion qu'embrassèrent nos pères et à laquelle nous avons été initiés dès nos plus tendres années.

· Nous avons maintenant à en examiner l'excellence, la vérité et la divinité. Jusqu'ici nous avons suivi, à travers les âges du monde, les traces de l'enseignement que Dieu fit primitivement aux hommes. Avec quel plaisir et quel bonheur ne devons-nous pas continuer nos recherches, par l'examen des titres de notre foi, par l'étude des bases sur lesquelles reposent toutes nos espérances?

CHAPITRE II.

Jésus-Christ est le Messie promis aux Juifs et annoncé par les Pro- phètes.

Un Messie avait été promis au monde et cette promesse fut d'âge en âge renouvelée aux patriarches. Moïse, envoyé par Dieu au peuple d'Israël pour être son conducteur, annonça ce Messie, en le désignant sous le nom d'un prophète semblable à lui et plus grand que lui; c'était par ce Messie que la loi de Moïse devait être abolie; enfin elle est détruite et le Messie est venu. Nous avons démontré tous ces points importants dans les chapitres qui ont précédé. Mais quel est ce Messie? quel jour a-t-il paru au monde? Comme dans les desseins du Père Eternel, l'objet de la mission du Messie était de rappeler le monde à la con-

naissance de Dieu, de le réconcilier avec lui et d'établir une paix éternelle entre le ciel et la terre, il est clair que l'avènement du Messie a dû se faire avec un grand éclat, avec tant d'évidence et de certitude, qu'on n'ait pu le méconnaître qu'en s'aveuglant volontairement. Il a dû avoir tous les caractères marqués dans les prophéties et les posséder d'une manière si frappante, qu'il ait été impossible de les lui contester de bonne foi. Dès lors à la question proposée la réponse est facile. Le Messie est Jésus-Christ; l'époque de son avènement est la première année de l'ère moderne, et le lieu de sa naissance, Bethléem.

Aucun fait n'est plus indubitable, parce qu'aucun fait n'est appuyé sur des preuves de vérité plus palpables. Jésus-Christ est, en effet, incontestablement le Messie promis, si toutes les prophéties se sont accomplies dans sa personne; si, trait pour trait, il ressemble au signalement que Dieu a donné du Messie, dans l'ancien Testament. Au contraire, il serait déraisonnable de voir en Jésus-Christ l'attendu et le désiré des nations, s'il ne ressemblait pas à ce signalement détaillé, contenu dans les saintes écritures.

Prenons donc d'une main l'ancien Testament et de l'autre le nouveau; mettons d'un côté les prophéties qui ont annoncé le Sauveur du monde, et de l'autre les évangélistes qui ont écrit l'histoire de Jésus-Christ. Faisant

taire les passions et déposant tout préjugé capable de répandre les ténèbres dans notre intelligence, confrontons Jésus au signalement du Messie tel qu'il est dépeint dans les prophéties que les Juifs tiennent entre leurs mains, et qu'ils lisent sans les comprendre.

1° Selon tous les prophètes, le Messie devait être de la tribu de Juda, et, dans cette tribu, de la famille de David. Les Juifs l'ont toujours cru et le croient encore aujourd'hui. C'était là une des plus constantes traditions de ce peuple. Appuyés sur les textes les plus clairs des saintes écritures, ils appelaient le Messie, le fils de David. Le prophète ne le désigne que par le nom de rejeton de Jessé, qui était le père de David.

Jacob en mourant marque le temps de la naissance du Messie par ces paroles : « le sceptre ne sera point ôté de Juda, jusqu'à ce que vienne l'attendu des nations ». Daniel et Aggée ont marqué encore d'une manière plus précise le temps de son avènement. Enfin le prophète Michée dit : « qu'il naîtra à Bethléem » ; c'était la foi des Juifs, puisque les princes des prêtres et les docteurs de la loi, assemblés par Hérode, qu'étaient venus interroger les mages, déclarèrent à ce prince que le Messie devait naître à Bethléem.

Voilà ce que les prophètes avaient prédit, touchant l'origine temporelle du Messie, le

temps et le lieu de sa naissance. Il devait aussi, selon le prophète Aggée, paraître dans le dernier temple de Jérusalem.

Voici ce qu'on lit dans les évangélistes : Jésus-Christ descendait du patriarche Juda par David ; et saint Paul dans l'épître aux Hébreux, dit qu'il était notoire que Jésus-Christ était de la tribu de Juda. L'Évangile rapporte aussi qu'il naquit à Bethléem, dans la soixante-cinquième année des semaines marquées par Daniel, lorsqu'un prince étranger régnait sur la tribu de Juda, et l'on sait que Jésus-Christ fut porté au temple, quarante jours après sa naissance, pour y être présenté au Seigneur, selon la loi. Plusieurs fois il y parut encore, pour enseigner le peuple. Il est donc vrai que tout ce que les prophètes avaient annoncé de l'origine temporelle du Messie, du temps et du lieu de sa naissance, s'est à la lettre accompli dans la personne de Jésus-Christ. Il fallait que le Messie possédât ces trois caractères, puisqu'ils avaient été prédits du libérateur du genre humain.

2° Les prophètes avaient prédit la manière extraordinaire dont le Messie devait naître ; ils avaient annoncé quelle serait sa condition temporelle et dépeint son caractère personnel. Isaïe, au chap. VII, avait dit que le Messie naîtrait d'une vierge. Zacharie avait prédit qu'il serait pauvre, et les prophètes en général, et

surtout Isaïe , avaient dit qu'il serait distingué de tous les autres hommes , par ses vertus personnelles , et surtout par sa patience et sa douceur. Or tous ceux qui ont lu l'Évangile , savent que Jésus-Christ est né d'une vierge par la seule opération du Saint-Esprit , comme on le voit au chap. 1^{er} de saint Matthieu et de saint Luc. Jésus-Christ fut pauvre ; non seulement il naquit dans une étable , vécut de son travail pendant les trente premières années de sa vie , ne subsista que d'aumônes pendant les trois dernières années qu'il passa sur la terre , mais sa pauvreté a surtout paru conforme au signalement du Messie , dépeint par Zacharie , lorsque , comme le rapportent les évangélistes , il fit son entrée à Jérusalem , assis sur une ânesse : circonstance prédite de l'attendu des nations. Il fut tellement pauvre qu'il a pu dire avec vérité : *les renards ont des tanières , les oiseaux du ciel ont des nids , mais le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête*. Enfin l'Évangile ne présente-t-il pas toutes les vertus réunies en Jésus-Christ , et la douceur , la patience et la bonté ne forment-elles pas le caractère de l'auteur de notre foi ?

3^o Les prophéties contenaient que le Messie prêcherait la doctrine du salut , chap. vi , Isaïe. Il devait faire des miracles , chap. xxxi , Isaïe. Il devait enfin essuyer des contradictions de la part des Juifs , qui rejeteraient sa doctrine et le

persécuteraient avec acharnement, ce qui devait causer leur malheur ; Isaïe , chap. VIII.

Or tout l'Évangile fait foi que Jésus-Christ passa les trois dernières années de sa vie dans les travaux de la prédication. Ce fut principalement auprès des pauvres de son peuple qu'il exerça le ministère, et dans toutes ses prédications, il avait pour objet, et d'annoncer que le temps de la réconciliation avec le Seigneur était arrivé, et de leur montrer la vengeance divine prête à éclater sur eux, s'ils ne profitaient pas de ce temps favorable. L'Évangile, à chaque page, montre Jésus-Christ opérant des prodiges incontestables pour prouver sa mission, et personne n'ignore la haine que lui portèrent les prêtres, les pharisiens et les anciens du peuple, qui lui furent toujours opposés et le persécutèrent si cruellement. Que l'on prenne Isaïe aux passages que nous avons indiqués, que de l'autre main, on tienne les évangélistes, et l'on verra que, traits pour traits, Jésus, auteur de la foi chrétienne, ressemble au signalement que Dieu a donné du Messie par la bouche de son prophète. Avec quelle joie notre esprit fait-il ce parallèle ! qu'il nous est doux et consolant de connaître l'envoyé pour guérir nos plaies, pour combler nos vœux, et ranimer l'espérance dans nos cœurs abattus !

4° Au chapitre LIII d'Isaïe, que nous nous abstenons de citer, pour éviter les longueurs, mais

qui mérite bien d'être lu et médité , on voit que le Messie se livrerait lui-même à la mort pour les péchés des hommes ; qu'il se tairait au milieu des opprobres et des tourments ; qu'il souffrirait pour les hommes , et que les hommes seraient guéris par ses blessures , et que ses souffrances et sa mort le rendraient père d'une multitude de prédestinés.

Or dans les Evangiles nous voyons Jésus-Christ déclarer plusieurs fois avant sa mort qu'il mourrait , parce qu'il voudrait bien mourir. Il le prouva d'une manière convaincante , quand , sachant que l'on devait aller le chercher au jardin des Oliviers , pour se saisir de sa personne , il s'y rendit , et voyant venir ceux qui devaient le prendre , il alla au-devant d'eux ; mais pour leur faire sentir que loin qu'ils aient aucun pouvoir sur sa personne , il a lui-même pouvoir absolu sur eux , il les renverse tous par terre , en prononçant ces mots : *c'est moi.*

Dans l'Evangile nous lisons qu'il déclara donner sa vie pour la rédemption des hommes ; il ne refusa aucun affront , aucun tourment , et se tut en présence de ses accusateurs. Le prophète l'avait vu mis au nombre des scélérats , et l'on sait que Pilate dit aux Juifs : « *Comme c'est la coutume que je vous délivre un criminel , à la fête de Pâques , voulez-vous que je vous délivre le roi des Juifs ?* »

Enfin elle s'est accomplie en Jésus-Christ cette parole du prophète : « *je lui donnerai pour partage, en récompense de ses souffrances et de sa mort, une multitude de personnes ;* » car en mourant, J.-C. a acquis l'Église et tous les justes qui en sont les membres ; peu de jours après sa mort, un grand nombre de Juifs le reconnurent pour le Messie, et son Évangile a été prêché dans tout l'univers et reçu de toutes les nations.

Le chapitre LIII d'Isaïe mérite une attention spéciale. Ce grand homme, rempli de Dieu, pour qui la durée du monde n'est qu'un point où tous les événements se réunissent sans se confondre, voyait à travers le vaste espace des siècles tout ce qu'il annonçait du Sauveur, comme s'il en eût été le spectateur. On dirait que le prophète avait suivi Jésus depuis le jour de son entrée triomphante à Jérusalem jusqu'au jour de sa résurrection glorieuse. Il décrit tout, il a tout vu ; et il est impossible de ne pas reconnaître que le signalement du Messie qu'il annonce se trouve, traits pour traits, dans la douloureuse passion de Jésus mort sur la croix, il y a environ 1800 ans.

Le prophète royal David, plusieurs siècles avant que J.-C. parût dans la Judée et mourût du supplice ignominieux de la croix, décrit au vingt-et-unième de ses psaumes les circonstances de sa douloureuse passion, avec autant de fidélité que s'il eût assisté aux délibérations des

Juifs conjurant sa perte; il raconte tous les supplices qu'il endure, et donne les détails de toutes les scènes dont Jérusalem fut le théâtre et Jésus le héros, avec autant d'exactitude qu'il eût pu le faire s'il eût suivi pas à pas Jésus depuis le commencement de sa carrière publique jusqu'au jour de la promulgation de l'Évangile et de la descente du Saint-Esprit. Il a entendu d'avance Jésus s'écrier vers la neuvième heure : *mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* il le voit comme *un ver de terre, comme l'opprobre des hommes et le rebut du peuple*; il voit ceux qui passent, *l'insulter en remuant la tête*, et en disant : *il a espéré dans le Seigneur, que le Seigneur le délivre maintenant*; il a vu ses pieds et ses mains percés de clous; il a compté ses os; il a considéré les princes des prêtres et les scribes arrêtés au pied du Calvaire pour insulter leur victime et jouir de ses tourments, et tout le peuple de Jérusalem assemblé autour de la croix pour repaître ses yeux de ce sanglant spectacle; il a vu diviser ses vêtements et jeter le sort sur sa robe. Maintenant qu'on prenne le livre des psaumes de David, dont l'authenticité, l'intégrité et la vérité sont hors de toute contestation, et qu'on lise l'histoire lamentable des douleurs, du crucifiement et de l'agonie de Jésus-Christ, et qu'on dise s'il n'est pas vrai que Jésus-Christ est le Messie promis dès le commencement du

monde, le réparateur annoncé par les prophètes. Oui, les prophéties touchant la passion et la mort du Messie se trouvent accomplies en Jésus avec toute l'exactitude possible.

Quiconque avec un cœur droit et dégagé de passions mauvaises confrontera les chapitres L et LIII d'Isaïe, les psaumes XXI et LXIII de David avec le livre des Évangiles ; ne pourra s'empêcher d'imiter le centurion, et de fermer les pages ouvertes devant ses yeux, pour se frapper la poitrine en disant : oui, celui-ci est vraiment le Messie.

5° Les prophètes avaient annoncé que le Messie qui devait être mis à mort, ressusciterait. Isaïe avait dit que « son sépulcre serait glorieux, » et David, que « Dieu ne souffrirait pas qu'il éprouvât les atteintes de la corruption ; » or tous les évangélistes rapportent que Jésus-Christ, après avoir annoncé plusieurs fois qu'il reprendrait la vie le troisième jour après sa mort, ressuscita en effet selon sa parole.

6° Aucune prophétie n'est plus incontestable que celle qui est contenue au neuvième chapitre de Daniel, dans laquelle il annonce la venue du Messie, et la fixe à soixante-dix semaines d'années ou à 490 ans : or en supputant les années courues depuis l'ordonnance donnée par Artaxerce-à-la-longue-main pour la

reconstruction de Jérusalem et du temple, on voit que Jésus-Christ naquit vers la soixante-cinquième de ces années, et qu'il mourut vers la soixante-dixième.

Dans ce temps les Juifs ne doutaient nullement que le Messie ne fût près de paraître; ils l'attendaient avec impatience et l'on peut dire qu'ils étaient comme en observation pour le voir arriver: « Le Messie va venir, disait à Jésus-Christ la Samaritaine, et il nous apprendra tout. » Les Juifs étaient tellement imbus de cette opinion, qu'à chaque fois qu'un homme d'un caractère éminent paraissait au milieu d'eux, ils s'arrêtaient à penser s'il n'était point le Messie. Nous en avons la preuve dans l'Évangile de saint Jean. En effet, nous y voyons les Juifs, frappés de la sainteté extraordinaire de saint Jean-Baptiste, lui envoyer une députation solennelle de prêtres et de lévites pour lui demander s'il était le Messie.

Dans cette même prophétie, Daniel annonce par qui le Messie sera mis à mort; il dit: « La ville et le temple de Jérusalem seront détruits, le peuple qui l'aura renoncé ne sera plus son peuple; il sera exterminé de son pays, et la désolation durera jusqu'à la fin des siècles. »

Or il est constant par l'Évangile et les histoires profanes elles-mêmes que les Juifs renoncèrent Jésus-Christ en corps de nation; qu'ils le firent mourir parce qu'il se disait le Messie; et pendant que durait encore la gé-

nération qui avait vu le Messie prêcher au milieu de la Judée , opérer des miracles pour prouver sa mission , et mourir enfin sur la croix , les Romains assiégèrent Jérusalem , la ruinèrent de fond en comble et le temple avec elle , et les Juifs furent dispersés dans tout l'univers , où nous les voyons encore partout haïs et méprisés. Tous les maux , annoncés par Daniel au peuple juif en punition de son refus de recevoir celui qu'il annonçait pour le Messie , sont à la lettre tombés sur ce peuple infortuné. Donc le peuple juif a renoncé le Messie ; or , celui qu'au temps marqué par Daniel , les Juifs ont renoncé en corps de nation , est Jésus-Christ : c'est en lui que se sont réalisés tous les traits dont les prophéties avaient formé le portrait du Messie ; donc Jésus-Christ est le Messie promis et prédit par les prophètes.

7° Enfin , d'après les prophètes , les nations idolâtres devaient être appelées à la foi par le Messie. Dieu avait promis aux patriarches Abraham , Isaac et Jacob , que toutes les nations de la terre seraient bénies dans leur postérité , et Jacob , en mourant , avait dit que le Messie serait l'attente des nations. Cette vocation des Gentils à la foi est marquée en termes clairs , pompeux et magnifiques aux chapitres XLIX , 6 ; LII , 14 ; LIX , 19 ; LXVI , 19 ; LIV , 1 d'Isaïe.

Les saintes pages des prophètes représentent une multitude innombrable de Gen-

tils convertis par ceux que le Messie aura sauvés d'entre les Juifs, parcourant la terre en tout sens pour annoncer à tous les peuples la grande nouvelle de la rédemption du monde. Les nations idolâtres entières doivent entrer dans la nouvelle alliance; elles formeront le nouveau peuple de Dieu. Cette église nouvelle étendra ses conquêtes de toutes parts; elle occupera la surface de la terre, et elle sera semblable à un temple magnifique, bâti sur le sommet d'une montagne qui est assise sur le sommet d'autres montagnes et que l'on voit des extrémités même de la terre.

Les mêmes prophètes, en prédisant la vocation des Gentils à la foi, annoncent qu'ils seront appelés à la place des Juifs, réprouvés pour leur infidélité. Au chapitre 11 du Deutéronome, Moïse, dans le sublime et terrible cantique qu'il prononça la veille de sa mort, fait ainsi parler le Seigneur : *Ils ont provoqué ma jalousie en adorant ceux qui n'étaient point Dieu, etc. Moi à mon tour je piquerai leur jalousie, en choisissant pour mon peuple celui qui ne l'était pas auparavant, et en m'attachant à une nation insensée.* Le même châtiment est annoncé aux Juifs, et la même bonne nouvelle est promise aux nations, au chap. 1, v. 10 de Malachie; « mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur aux Juifs, je ne recevrai point de présents de votre main; car depuis le lever du

- » soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand
- » parmi les nations, et en tous lieux on offre à
- » mon nom une oblation pure. »

Qui pourrait nier que toutes ces prophéties n'aient été réalisées en Jésus-Christ et par Jésus-Christ? Après la résurrection, les apôtres et les autres disciples se dispersèrent dans tout le monde connu, pour y prêcher l'Évangile. Ils attirèrent une infinité d'idolâtres et les nations entières à la connaissance et au culte de Dieu et de celui qui était mort sur le calvaire, Jésus-Christ. Aujourd'hui encore l'Église de Jésus-Christ est composée de nations converties à la foi; et le Juif, qui, les mains teintes du sang de Jésus-Christ, attend encore le Messie, s'obstine toujours à ne pas le reconnaître, quoique, trait pour trait, le signalement du Messie, donné par ses prophètes qu'il lit et tient entre ses mains, soit exactement réalisé dans celui qu'adorent les Chrétiens et dans le sacrifice duquel est leur salut et leur espérance.

Il est donc évident qu'en Jésus-Christ se sont accomplies toutes les prophéties qui avaient trait au Messie promis à l'homme coupable, dès le commencement des siècles, et nul autre que Jésus-Christ n'a eu tous les caractères du Messie dépeint par les prophètes. Les Juifs en conviennent comme les Chrétiens.

Il y a plus; car les Juifs ne peuvent et ne purent jamais nommer un seul homme, soit pos-

térieur à Jésus-Christ, soit contemporain du fils de Marie, dans lequel se soient réalisés quelques-uns des caractères du Messie, pas même ceux relatifs à son origine, au temps et au lieu de sa naissance; cependant il est certain qu'à cette époque, les Juifs attendaient le Messie. Sans doute d'autres que Jésus-Christ naquirent à Bethléem, sous le règne d'Hérode, lorsque la tribu de Juda eut perdu la souveraineté, et dans le cours des soixante-dix semaines marquées dans Daniel. Mais qu'on montre un homme de la tribu de Juda, de la maison de David, né à Bethléem, lorsque la tribu de Juda eut perdu le pouvoir, au temps marqué par Daniel et qui ait paru dans le dernier temple de Jérusalem. On ne l'a jamais fait. Que serait-ce donc, si, comme cela est nécessaire, nous demandions qu'en cet homme se fussent réalisées toutes les prophéties nombreuses qui ont donné le signalement de celui qui devait sauver le monde? Il semble vraiment que Dieu, afin qu'il fût impossible de s'y méprendre, ait effacé sur tous les contemporains de Jésus-Christ les traits par lesquels ils auraient pu lui ressembler en quelques points.

Parmi ces prophéties, faites à diverses époques par des hommes suscités de Dieu, qui, pendant douze siècles, se succédèrent sans se connaître, et annoncèrent le Sauveur du monde sans le peindre sous les mêmes traits, mais en révélant chacun un ou deux des caractères

particuliers dont l'ensemble formait son signallement complet, les unes avaient rapport à son origine, au temps et au lieu de sa naissance ; les autres prédisaient la manière extraordinaire dont il devait naître et sa condition temporelle ; les unes annonçaient sa prédication, ses miracles, les contradictions que devait éprouver sa doctrine ; d'autres, sa passion, sa mort et sa résurrection ; d'autres enfin, la réprobation des Juifs pour avoir fait mourir le Messie, et la vocation des idolâtres à la foi, à la place des Juifs infidèles. Toutes, sans en excepter une seule, se sont réalisées dans la personne de Jésus, fils de Marie, né dans l'étable de Bethléem. Il est donc vrai, il est donc certain que Jésus-Christ est le Messie promis aux hommes, l'attendu et le désiré des nations. Donc sa doctrine est vraie ; donc la religion qu'il a enseignée aux hommes est divine ; il est donc l'envoyé de Dieu.

O vous qui lisez ces pages, jeunes gens pour lesquels ces lignes sont tracées par une main amie, ne l'oubliez jamais : Jésus est le Sauveur et le Messie prédit par les prophètes. Recevez-le donc avec joie, écoutez sa parole, instruisez-vous de sa doctrine, croyez ce qu'il a révélé, observez ses commandements et conformez-y votre conduite. Que sa loi soit écrite dans votre cœur ; car il a les paroles de la vie éternelle.

Cette preuve de la divinité de la religion

chrétienne suffirait pour déterminer à embrasser le christianisme, fût-on né Juif, Musulman ou idolâtre ; mais elle est principalement adressée au peuple déicide ; car les Juifs croient aux prophètes, ils ont leurs écrits entre les mains. Peuvent-ils rejeter celui qui se présente à eux au nom de Dieu, avec tous les traits et les caractères du Messie promis dès le commencement, sans renier leurs prophètes, sans accuser Dieu d'avoir trompé les hommes ?

CHAPITRE III.

Preuves de la divinité de la Religion chrétienne.

LE CHEMIN PARCOURU POUVAIT ÊTRE ABRÉGÉ ;
POURQUOI IL A ÉTÉ SUIVI ; OBJET DE CE
CHAPITRE.

Il n'était point nécessaire de faire tant de recherches, ni de parcourir un aussi long chemin pour démontrer l'existence de la révélation, ou la divinité de la religion dont Jésus-Christ est l'auteur. Sans nous arrêter à établir l'autorité des divines écritures ; sans prouver que la loi de Moïse devait être abolie, que de-

puis bien des siècles elle n'est plus praticable, que le Messie est venu, et qu'enfin Jésus est le médiateur, le réparateur et le Sauveur promis aux hommes et si magnifiquement dépeint par les prophètes, nous eussions pu, immédiatement après le chapitre où il a été démontré par voie de conséquence, que le christianisme est raisonnable, nous attacher à montrer la religion chrétienne avec toutes les marques externes et internes, négatives et positives d'une religion divine, révélée par Dieu, enseignée en son nom et confirmée par les effets de sa puissance et de son autorité.

Il est, en effet, certain que plusieurs nations ont cru à Jésus-Christ et embrassé sa religion, sans avoir entre les mains les livres sacrés qui contiennent les titres de notre foi. Sans le secours de la Bible et des saints Évangiles, par le témoignage oral racontant les événements et les faits importants et publics, par la foi constante et universelle des peuples, on peut arriver à connaître la venue du Messie, la vie de Jésus-Christ et sa doctrine prêchée par toute la terre.

Cependant, comme les livres saints renferment une foule de faits remarquables, dont l'ensemble forme une démonstration si importante; comme ils contiennent la parole même de Dieu et l'enseignement qu'il a donné aux hommes, et par ses prophètes, et par son Christ, le philosophisme ayant d'ailleurs in-

venté tant de mensonges , fabriqué tant d'impostures et répandu tant d'erreurs , dans l'intention de détruire l'autorité de ces livres inspirés ; nous avons cru ne pas devoir abréger notre travail et négliger de donner sommairement toute la science des bases de notre foi , et tous les moyens de confondre l'impiété.

Nous n'avons plus à considérer Jésus-Christ comme un homme en qui tous les oracles des prophètes , touchant le Messie , se sont vérifiés à la lettre , et qui a porté sur sa personne , avec une évidence irrécusable , tous les caractères du Sauveur promis dès le commencement du monde. Ici nous le considérerons comme un homme dont le monde n'aurait rien entendu dire , avant qu'il parût , comme un homme qui , lorsque personne ne pouvait penser à lui , se serait montré dans la Judée et aurait dit à ses habitants : Je viens , de la part de Dieu , donner à vous et à tous les hommes une loi nouvelle , plus parfaite que celle qui fut donnée autrefois à vos pères , par le ministère de Moïse. Je viens réconcilier le monde avec Dieu , racheter les hommes par le mérite de ma mort et les sauver par ma grâce. Ici nous examinerons Jésus-Christ en lui-même ; nous ferons un examen sévère et consciencieux des preuves qu'il a données de sa mission et de la vérité de sa parole.

Au chapitre iv de la seconde partie, où nous avons dit comment doit se faire l'examen d'une

doctrine ou d'une religion qui s'annonce comme révélée de Dieu, nous avons donné les marques négatives et positives auxquelles on en reconnaît infailliblement la divinité. Or, toutes ces marques sont propres à la religion de Jésus-Christ : aucune vérité n'est plus évidente, aucun fait n'est plus incontestable : ici tout est clair, le raisonnement même est inutile ; il suffit de connaître les faits. Cependant nous entrerons dans tout le détail, sans toutefois déroger au plan que nous nous sommes proposé.

DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE PROUVÉE PAR L'APPLICATION DES NOTES OU MARQUES NÉGATIVES DE LA RÉVÉLATION.

1° Pour peu qu'on étudie la vie et la doctrine de Jésus-Christ, on ne peut nier qu'en lui se réunissent tous les signes les plus certains de la probité, de la franchise et de la sincérité ; partout il s'est montré le plus digne du choix de Dieu pour être le législateur et le modèle des hommes. A la première vue, il est évident que si Dieu a voulu se faire homme, il a dû prendre son caractère et se montrer au monde tel qu'a paru le fils de Marie, au milieu de la Judée. En Jésus-Christ tel qu'il nous est donné de le voir dans les Évangiles, tel que le présente la tradition, on ne trouve rien qu'on

puisse appeler en aucun sens faute , faiblesse ou défaut, même de ceux qu'on appelle défauts de caractère. C'est en vain qu'on chercherait la vertu qui le distingue ; car en lui toutes les vertus sont égales , toutes y sont dans le plus haut degré de perfection. Non seulement il a surpassé en sagesse et en sainteté tous les hommes qui ont paru avant et après lui , mais encore il a rempli toute l'idée que l'esprit humain peut se former de la parfaite sagesse et de la parfaite sainteté.

D'abord , la sagesse de Jésus-Christ brille avec éclat dans toutes les paroles qui sortent de sa bouche , comme dans toutes les actions qu'il fait en remplissant la mission pour laquelle il déclare être venu sur la terre. Oh ! qu'elle est admirable dans ses préceptes , dans ses maximes , dans ses paraboles , dans ses réponses et dans toutes ses exhortations !

Dans ses préceptes , quelle vérité , quelle clarté , quelle précision ! Partout on sent le ton qu'un Dieu devait prendre pour parler aux hommes.

Ses maximes à la profondeur joignent la simplicité la plus étonnante ; elles sont si vraies qu'on est forcé de les adopter dès qu'on les entend ; si belles qu'on ne peut les oublier , et l'oreille ne peut les entendre sans que l'esprit soit frappé de leur nouveauté.

Les plus grands génies les admirent ; l'esprit

le plus commun les trouve à sa portée; elles sont une lumière amie pour tous les yeux, un remède pour toutes les plaies du cœur, une nourriture propre à toute intelligence; plus on les médite, plus on les admire. « *Que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme? Où est votre trésor, là est votre cœur!* » Quelle vérité! quelle simplicité! quelle clarté! Oh! de semblables maximes ne viennent pas de l'homme.

Les paraboles de Jésus-Christ ne sont pas moins admirables que ses maximes. Beauté de l'invention, naïveté du récit, utilité, sainteté, en un mot, tout ce que l'on peut admirer s'y trouve réuni. Voyez la parabole de l'enfant prodigue; saint Luc; chap. xv; celle de la semence, saint Matthieu, chap. xiii; celle de l'économe infidèle, saint Luc, chap. xvi; celle du père de famille qui envoie successivement à sa vigne, à différentes heures du jour, plusieurs troupes de travailleurs, et qui, à la fin de la journée, les récompense tous également, saint Matthieu, ch. xx, et celle des dix vierges, saint Matthieu, chap. xxv. Dans ces paraboles, comme dans toutes les autres que nous n'indiquons pas, on trouve les beautés des apologues des auteurs les plus célèbres et jamais leurs défauts. Mais ce qu'on doit surtout remarquer, c'est la justesse avec laquelle Jésus, dans ces paraboles si naïves, enseigne aux hommes leurs devoirs, leur fait connaître les évé-

nements à venir les plus intéressants pour la religion et les desseins de Dieu sur eux.

Les réponses de Jésus-Christ à ceux qui l'interrogent en lui tendant des pièges , sont pleines de noblesse. On y voit une présence d'esprit que rien ne trouble , une pénétration qui démêle et dévoile tout , une modération qui jamais ne se dément , et une simplicité qui déconcerte ses ennemis. Sans répondre à la question d'une manière doctrinale ou étudiée , il le résout d'un seul mot , et ce mot est une sentence simple et profonde , qui renferme les plus grandes leçons. Voyez sa réponse aux Phari-siens qui avaient amené à ses pieds une femme adultère , afin qu'il la jugeât , saint Jean , ch. VIII , 7. *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre.* Voyez encore celle qu'il fit aux Hérodiens , qui lui deman-daient s'il était permis de payer le tribut à Cé-sar , saint Luc , ch. xx. *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* Un imposteur , un homme ne parle point ainsi.

Enfin dans les exhortations de Jésus-Christ se fait sentir une éloquence vraiment divine. Il y règne une force de persuasion à laquelle on ne peut résister. Vous croyez qu'il prend ses raisonnements dans votre esprit , tant le consentement que vous y donnez est prompt et indélébile. Écoutez ce divin orateur exhor-tant les hommes à s'abandonner aux soins pa-ternels de la providence. *Ne vous mettez point*

en peine où vous trouverez de quoi manger pour le soutien de votre vie , ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement? Tout le chapitre **x** de s. Matthieu est d'une onction et d'une éloquence qui surpassent toute expression. Le chapitre **ii** de s. Luc n'est pas moins étonnant : le sublime qu'on y remarque est celui du bon sens ; ni la passion , ni l'intérêt ne s'y font sentir ; c'est le sublime de la vérité seule. C'en est assez , la sagesse en Jésus-Christ a été au-dessus de l'idée même que l'esprit humain peut se former de la sagesse parfaite.

Jésus-Christ s'est encore montré parfaitement saint. La sainteté parfaite est une suite nécessaire de sa sagesse ; car s'il n'eût pas été saint et parfaitement saint , les vices de son cœur eussent obscurci les lumières de son esprit. Jamais la raison n'est pure dans ceux dont le cœur est corrompu. Les passions corrompent la volonté de l'homme et pervertissent sa raison. Ce sont les passions qui toujours ont enfanté les erreurs morales , particulières ou publiques. Et comme en Jésus-Christ a brillé la sagesse la plus parfaite , il est incontestable qu'elle était unie à la parfaite sainteté.

Mais c'est surtout dans les actions du Sauveur qu'il faut voir sa vertu surnaturelle. Si on

lit l'Évangile avec attention et impartialité, mieux que par de longs discours, on sera convaincu que la sainteté héroïque et sublime a été son état naturel. D'abord on voit briller en lui les vertus qui sont le fondement de toute sainteté, l'amour de Dieu et celui du prochain. A ces vertus vous verrez unis le profond respect pour Dieu, la soumission absolue à ses volontés, le zèle continuel pour sa gloire. Son cœur veut toujours le bien des hommes. Avec quelle charité il les instruit ! Avec quelle bonté il les secourt ! Avec quelle patience il les supporte ! L'innocence de ses mœurs, sa modération, son détachement des choses qui passent, son aversion pour tout ce qui ressent la vaine gloire égalèrent son amour pour Dieu et pour le prochain. Jamais on ne vit rien dans son extérieur qui décelât un homme désireux de la gloire et des applaudissements : il n'a point besoin de se faire violence pour produire les actes de vertus les plus difficiles. Jamais il ne passe, comme les hommes, d'un extrême à l'autre. Tout est en lui dans une juste proportion : tout ce qu'il dit est tout ce qu'il devait dire, tout ce qu'il fait est ce qu'il devait faire. On ne peut imaginer de vertu plus vraie, plus franche, plus libre, plus indépendante, plus au-dessus de tout préjugé, de toute considération humaine, de toute crainte, de toute espérance et de tout intérêt.

La vertu n'est héroïque que lorsqu'elle réunit les extrémités des vertus opposées, et rien

n'est plus difficile aux hommes. Ils n'ont presque jamais une vertu dans un degré éminent qu'aux dépens de la vertu opposée. Celui qui est très-bon est ordinairement faible ; celui qui est très-juste est ordinairement dur et sans miséricorde.

Mais Jésus-Christ a réuni en sa personne toutes les extrémités des vertus opposées. Il faudrait un volume pour dépeindre cette sublime alliance dont la vie entière du Sauveur nous donne le spectacle. Qu'on lise l'Évangile, qu'on s'attache surtout aux pages qui racontent les douloureuses scènes de sa passion. C'est là que toutes les vertus paraissent dans leur grandeur. Dans cette lecture faite avec un cœur droit, on verra que Jésus est la sagesse ; mais aussi on verra qu'il est la sainteté. Après cela peut-on demander si Jésus-Christ, auteur de la religion chrétienne, donne des marques évidentes et non équivoques de probité, de franchise, de droiture et de vérité ? peut-on supposer encore qu'il y ait des raisons de soupçonner sa doctrine ? Non, non c'en est assez pour obliger l'homme raisonnable à reconnaître immédiatement sa divinité. Vouloir d'autres motifs de croyance, ce serait offenser le bon sens. Ainsi la première note négative d'une révélation divine devient une preuve positive incontestable, lorsqu'on l'applique à Jésus-Christ.

* Quand je viens à considérer sa vie, ses œu-

» vres, sa doctrine, ce mélange si merveil-
 » leux de grandeur et de simplicité, de dou-
 » ceur et de force, cette incompréhensible
 » perfection qui ne se dément pas un moment,
 » ni dans l'intime familiarité de la confiance,
 » ni dans la solennité des instructions qu'il
 » adressait au peuple entier; ni dans l'allé-
 » gresse du festin de Cana, ni dans les angois-
 » ses de Gethsemani; ni dans la gloire de son
 » triomphe, ni dans l'ignominie de son supplice;
 » ni sur le Thabor, au sein de la splendeur qui
 » l'environne, ni sur le Calvaire, où il expire
 » abandonné des siens, délaissé de son père;
 » dans d'inexprimables souffrances, au milieu
 » des cris de fureur et des railleries de ses en-
 » nemis: quand je contemple ce grand prodige
 » que le monde n'a vu qu'une fois et qui a re-
 » nouvelé le monde, je ne demande pas si le
 » Christ était Dieu, je serais tenté plutôt de
 » me demander s'il était homme.

» Que l'impie au fond de ses ténèbres, re-
 » nie, s'il veut, celui qui l'a racheté; qu'il re-
 » nonce à la vie, et qu'il s'adore lui-même;
 » pour nous, prosternés au pied de la croix,
 » nous adorerons notre libérateur, notre roi,
 » notre pontife, notre Dieu; et, dans les trans-
 » ports de notre amour, nous répéterons sur
 » la terre ce cri dont les anges remplissent le
 » ciel: « *L'agneau qui a été immolé, est*
 » *digne de recevoir la vertu, la divinité,*
 » *la force, la sagesse, et l'honneur, et la*

» gloire, et la bénédiction. *Saint, saint,*
 » *saint, est le Seigneur Dieu tout-puissant*
 » *qui était et qui est, et qui doit venir.* »
 Apoc. v, 11, 12 ; iv, 8 (1).

2° Dans la Religion enseignée par Jésus-Christ, rien n'est absurde, rien n'est contradictoire, ni en opposition avec les perfections de Dieu.

L'enseignement que Jésus a donné aux hommes, est consigné dans le livre des *Évangiles* dont nous avons établi l'autorité. En parcourant ce livre admirable, qu'on croit toujours lire pour la première fois, tant il est une mine précieuse, on trouve dans la révélation chrétienne deux parties bien distinctes. 1° Elle renferme une partie théorique dans laquelle nous apprenons ce qu'il faut croire sur Dieu, sur notre nature, notre état, notre fin, et la conduite de la providence à l'égard des hommes. 2° Dans une seconde partie qui est pratique, Jésus-Christ donne des préceptes, sur lesquels nous devons régler notre conduite et nos mœurs.

Ces deux parties, loin de rien contenir qui soit indigne de Dieu, sont également admirables. D'abord mieux que la raison et que la révélation mosaïque, Jésus-Christ fait connaître

(1) *Essai sur l'indiff.* tome 4. p. 449 et suiv.

les vérités naturelles. Un seul Dieu souverainement parfait, créateur de toutes choses, vengeur du mal, et rémunérateur de la vertu ; voilà l'objet qu'il propose à notre adoration. Dieu est pour nous un père, et nous devons être pour lui des enfants aimants et reconnaissants. Ce n'est plus le Dieu terrible du Juif ; c'est le Dieu bon du Calvaire. Il veut s'unir à nous, il veut notre cœur, il veut pardonner à nos faiblesses. La raison voit-elle dans cette doctrine quelque chose qui la choque, ou qui soit indigne des perfections divines ?

L'homme a été créé immortel par la puissance de Dieu, et fait à son image. Les misères de l'homme, les ténèbres dans lesquelles il se trouve, les passions mauvaises qui l'assiègent et les combats qu'il éprouve, ont leur cause dans une désobéissance aux volontés du créateur, désobéissance qui a produit une rupture entre Dieu et l'homme. Par cette rupture, l'homme, qui n'est pas la vie, mais qui n'a que celle que Dieu lui communique ; l'homme, qui n'est pas la lumière, mais qui ne voit que la lumière que Dieu fait luire sur sa créature, est devenu faible, ignorant et sujet aux passions. Cessant, par sa révolte, d'être en rapport avec la sagesse même, il est tombé sous l'empire de ce monde qui produit en lui des sensations qui le tyrannisent, et du démon qui, sans se donner de repos, le pousse vers sa

perte. Les philosophes de tous les temps avaient été frappés d'étonnement à la vue du mal qui est dans l'homme ; mais ils en avaient inutilement cherché l'explication. C'est ainsi que Jésus-Christ donne de ce mystère l'explication la plus claire et la plus nette.

Enfin il nous enseigne les moyens de salut que Dieu , dans sa miséricorde , a bien voulu donner aux hommes. Ici tout n'est-il pas grand, sublime et digne de Dieu ? Quelle lumière à côté des enseignements de la raison de l'homme ! Quelle clarté en comparaison des explications des philosophes ! Quelle élévation de pensée , quelle profondeur de vue , quelle science complète à côté de ce qu'avaient dit les sages du monde ! Non, rien n'est absurde dans l'enseignement dogmatique de Jésus-Christ. Rien n'est contradictoire ; mais tout est enchaîné , tout se tient et s'explique merveilleusement. Rien n'est en opposition avec les perfections divines telles que les conçoit la raison ; c'est , au contraire , cet enseignement qui a complété , et renouvelé les notions des philosophes du monde sur Dieu et sa nature , l'homme , sa nature et sa destinée.

Outre ces dogmes , Jésus-Christ propose des mystères à la croyance des hommes. Mais il faut être de mauvaise foi , ou avoir la raison viciée dans ce qu'elle a de plus intime , pour trouver dans les mystères chrétiens un motif de ne pas croire à la révélation de Jésus-

Christ. Car nous savons qu'une religion ne peut être divine, si elle n'enseigne des choses au-dessus de la raison humaine. Les mystères, dans une religion, sont une preuve certaine qu'elle n'est pas sortie du cerveau malade d'un fanatique, ou n'est pas une conception d'un philosophe, puisqu'ils dépassent les forces de l'intelligence humaine, qui ne peut les comprendre; et, si les peuples y ont cru, ne les comprenant pas, c'est une preuve que leur vérité a été confirmée par l'autorité de Dieu.

Les mystères chrétiens, loin de pouvoir être pour l'homme sensé une raison de refuser sa foi à la doctrine de Jésus-Christ, sont, au contraire, pour lui une raison véritable de soumettre son intelligence à cette religion sublime, dont tout l'enseignement présente un corps de doctrine si complet, et dont toutes les parties sont si merveilleusement enchaînées, qu'il est impossible d'y rien découvrir qui semble venir de l'homme.

Ce que nous venons de dire fait voir que la doctrine de Jésus-Christ possède encore la troisième preuve négative de la vérité d'une révélation.

La partie morale du christianisme non seulement n'a rien qui soit absurde, ou contradictoire, ou rien qui puisse être indigne de Dieu, mais elle paraît, au contraire, évidemment la

plus sainte de toutes les lois que Dieu pût donner à l'homme. C'est la plus excellente règle de conduite qui puisse être connue. Jamais la philosophie la plus raisonnable n'enseigna si complètement et si clairement les devoirs de l'homme sur la terre ; jamais elle ne donna des moyens si faciles et si efficaces pour pratiquer la vertu.

L'homme, on le sait, est un être composé d'un corps organisé et d'une âme spirituelle et immortelle, étroitement unie au corps pour le gouverner. Doué de raison, il est capable de connaître la vérité et de faire le discernement du bien et du mal. Il est libre, c'est-à-dire il est maître de ses déterminations, et il peut embrasser le bien en rejetant le mal, ou s'attacher au mal en rejetant le bien. Nous l'avons expliqué ailleurs. Voilà la nature de l'homme.

L'homme tient son existence d'un autre être. Il n'existe pas par lui-même. C'est Dieu qui a créé son corps et son âme, et a uni ces deux substances par les liens les plus mystérieux en unité de personne. Voilà notre principe et notre origine.

L'homme a été créé pour la gloire de Dieu et pour son propre bonheur, comme l'expriment les catéchismes, en disant : Dieu a créé l'homme pour le connaître, l'aimer et le servir

en ce monde et pour le posséder dans l'autre. Voilà notre fin dernière.

Créé pour une autre vie, l'homme doit vivre sur la terre en société avec ses semblables. Cette société est nécessaire pour sa naissance. C'est dans cette société seule qu'il peut naturellement être conservé, croître en âge et en raison ; c'est là seulement que ses besoins et ses penchants peuvent être satisfaits, et les facultés qu'il tient du Créateur se développer. La société avec les hommes, voilà donc l'état temporel, nécessaire de l'homme.

Connaissant la nature, l'origine, la fin et l'état temporel de l'homme, on comprend facilement qu'une révélation ne peut être vraie qu'autant qu'elle dicte à l'homme des devoirs relatifs à ces quatre circonstances de la condition de l'homme, que nous venons d'exposer. Une loi morale, pour être vraie, doit mettre l'homme dans l'ordre, par rapport à Dieu, par rapport à lui-même et par rapport à ses semblables.

La droite raison montre également que l'homme ne peut être dans l'ordre, par rapport à Dieu, qu'en l'aimant d'un amour proportionné à ses perfections ; par rapport à soi-même, qu'en s'aimant en vue de sa fin, de sa destination, c'est-à-dire comme créé pour servir Dieu en ce monde et pour le posséder en l'autre ; par rapport à ses semblables, qu'en les aimant

dans les mêmes vues dans lesquelles il doit s'aimer lui-même.

Tous ces principes sont universellement avoués. Quelquefois les hommes les oublient dans la pratique ; mais jamais ils n'ont été contestés sincèrement.

Qu'on examine maintenant la morale de Jésus-Christ. Toutes les pages des Evangiles en sont pleines ; mais qu'on lise surtout les chapitres v , vi , vii de saint Matthieu , ou le sermon sur la montagne ; là se trouve l'abrégé des préceptes que Jésus-Christ donne aux hommes.

En vérité , rien ne reste à désirer. Nul enseignement ne peut être plus pur , ni plus en rapport avec la condition de l'homme ; aucun ne peut nous apprendre plus clairement nos devoirs de toute sorte et les moyens de les remplir.

Le premier précepte que Jésus-Christ fait à l'homme , est d'aimer Dieu de tout son cœur , pour lui-même et par-dessus tout. Il lui doit adoration , parce qu'il est souverain Seigneur ; il lui doit reconnaissance , parce qu'il est son bienfaiteur ; il doit craindre de lui déplaire , parce que ses jugements sont justes.

L'homme doit donner des signes extérieurs de cet amour pour son Dieu , en observant ses moindres volontés , en fuyant la vaine gloire , en se proposant d'imiter les perfections divines , en louant et bénissant le nom de son Créateur , et

jamais il ne doit rougir de le reconnaître pour maître absolu.

Le second précepte de Jésus-Christ est d'aimer le prochain comme soi-même.

L'âme est plus que le corps ; or Jésus-Christ ordonne à l'homme de préférer l'âme à son corps , et de s'appliquer principalement à conserver et à perfectionner dans son âme la ressemblance divine , par l'étude et la pratique de la sagesse. *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.* Cependant l'homme doit avoir soin de son corps , et l'aimer comme un instrument que Dieu a donné à l'âme pour l'exercice de la vertu ; mais il doit soumettre le corps à l'âme et toujours être prêt à le livrer aux tourments et à la mort , plutôt que de souiller son âme d'aucun crime. L'amour de l'homme pour lui-même serait désordonné , s'il n'aimait pas chaque chose en raison de son excellence. Il doit préférer le salut de son âme à la fortune , aux plaisirs , aux honneurs et même à la vie. *Que servirait à l'homme de gagner l'univers ; s'il venait à perdre son âme ?*

Son amour pour lui-même serait illégitime et mauvais , s'il ne s'aimait pas conformément à sa condition sur la terre.

Il est fait pour vivre en société ; il doit préférer l'intérêt général temporel à son intérêt particulier temporel. Mais comme le salut de son âme

est bien supérieur aux intérêts temporels de la société, il ne doit jamais préférer l'intérêt temporel des autres à son propre salut; et, pour la même raison, il doit toujours préférer le salut d'un seul de ses semblables à ses intérêts temporels et même à sa vie.

Jésus-Christ, dans la parabole du charitable Samaritain, saint Luc, chap. x, nous apprend que tout homme doit regarder chacun de ses semblables comme son prochain, et que nous ne devons pas seulement aimer nos parents, nos alliés, nos amis, nos bienfaiteurs et nos concitoyens, mais tous les hommes sans exception, parce que tous ont un seul et même Dieu pour créateur, pour rédempteur et pour fin.

Jésus-Christ ne défend pas la prédilection pour ceux de nos semblables, avec lesquels nous avons des liaisons plus prochaines et plus étroites, soit dans l'ordre de la nature, soit dans la société civile ou religieuse; mais il veut qu'aucun homme ne soit exclu de notre affection. Aussi veut-il que chacun prie au nom de tous et pour tous : *Notre Père, qui êtes aux cieux, etc.* Jésus-Christ ne veut pas seulement que nous aimions tous les hommes, mais il veut que notre amour soit un amour de justice, c'est-à-dire que nous ne fassions aucune espèce de tort ou de peine au prochain; il fait encore un devoir de la charité (Rom., ch. xii; saint Matth. v et vii) : *Faites*

aux autres tout le bien que vous désirez que les autres vous fassent. Il ordonne l'aumône ; et , sous ce nom , il entend non seulement les secours temporels que l'homme peut donner à ses semblables , mais encore les secours dans l'ordre du salut , comme les prières, les instructions , les corrections et les bons exemples (saint Matth., ch. xxvi, v. 24) ; il ordonne la patience à supporter les injures (saint Matth. , chap. v) , et nous fait un devoir si rigoureux de pardonner , qu'il nous oblige de renoncer à toute miséricorde de la part de Dieu , si nous ne pardonnons pas à nos frères qui nous ont offensés (saint Matth. , ch. v , v. 21).

Jésus-Christ ne s'est pas contenté de faire connaître aux hommes leurs devoirs envers Dieu , envers le prochain et envers lui-même ; il leur a encore enseigné les moyens à prendre pour conserver et perfectionner dans leur cœur l'amour de Dieu et du prochain , et bien régler l'amour qu'ils doivent avoir pour eux-mêmes.

L'homme a des passions , d'où naissent l'impiété , l'injustice et tous les maux dont la terre a été le théâtre , et tous les crimes dont elle a été souillée depuis la création. Jésus-Christ condamne l'orgueil , la sensualité ou l'amour du plaisir , la cupidité et la colère.

Il a fait aux hommes un précepte de l'humilité , de la vie mortifiée et pénitente , et de la

pureté; il a commandé de se contenter du nécessaire à la nature, et d'étouffer jusqu'aux moindres mouvements de la colère; il oblige même les hommes à aimer leurs ennemis et à leur faire du bien.

Aux préceptes contre les passions, il a joint les conseils pour aider les hommes à réprimer et à vaincre les quatre grandes passions, sources de toutes les autres. Contre l'*orgueil*, il donne le conseil de renoncer aux honneurs pour se vouer à l'obscurité. Contre la *sensualité*, le conseil de la chasteté absolue ou de la virginité. Contre la *cupidité*, le conseil d'embrasser la pauvreté volontaire. Contre la *colère* enfin, le conseil de ne point se défendre contre la violence et l'injustice.

Ces conseils ne sont point durs, puisqu'ils n'obligent personne. Si Jésus-Christ les a donnés, c'est pour nous apprendre les moyens les plus courts et les plus infaillibles de dompter les passions.

Tel est l'abrégé de la morale de Jésus-Christ. En vérité, n'est-ce pas ainsi que l'homme doit aimer son Dieu et s'aimer lui-même? N'est-ce pas ainsi qu'il doit aimer son prochain? Conçoit-on que Dieu pût donner à l'homme une loi plus belle, plus complète et plus pure? Oh! que les sages du monde sont petits, même dans leurs plus belles maximes, à côté de cet enseignement sublime! ainsi rien, dans la révéla-

tion de Jésus-Christ, n'est indigne de Dieu. Tout, au contraire, y est divin. La seconde marque négative de la divinité d'une révélation, appliquée à celle de Jésus-Christ, devient donc une marque positive de sa divinité.

3° La révélation chrétienne ne contient rien qui soit en opposition avec une révélation antérieure certaine. C'est avec la révélation de Moïse seule que le christianisme pourrait en quelque point se trouver en opposition. Mais loin qu'elle la contredise en aucune manière, elle n'en est que l'accomplissement. Jésus-Christ lui-même déclare qu'il n'est pas venu pour la détruire, mais l'accomplir. Nous savons, en effet, que toute la religion mosaïque, qui était en partie figurative et symbolique, devait avoir son accomplissement dans le Messie. Or, Jésus-Christ est le Messie, et en lui s'accomplissent toutes les prophéties et les figures de la loi ancienne.

4° Il serait inutile d'entrer dans aucun détail pour démontrer que la révélation de Jésus-Christ tend au bien et à la perfection, et qu'elle renferme des mystères : nous l'avons dit suffisamment.

La révélation de Jésus-Christ a donc indubitablement toutes les marques négatives d'une révélation divine. Bien plus, ces marques négatives montrent avec évidence sa divinité. Le

livre des Évangiles, qui contient cette révélation, est trop simple et trop sublime tout à la fois, pour être l'ouvrage des hommes. Et se peut-il que celui dont il fait l'histoire, nè soit qu'un homme lui-même ?

DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE PROUVÉE PAR LES MARQUES POSITIVES.

Il y a des marques certaines et incontestables de la divinité d'une révélation. Ces marques sont des miracles certainement divins et des prophéties évidemment divines. Or, 1^o Jésus-Christ a prouvé sa mission et la divinité de ses paroles par des miracles et par des prophéties qui ne peuvent évidemment avoir que Dieu pour auteur. En effet, au chapitre v de la troisième partie, nous avons prouvé la vérité du livre des Évangiles. Or, parmi tous les faits indubitables rapportés dans ce livre si admirable, un grand nombre, extraordinaires et surprenants, surpassent évidemment les forces de la nature, et sont par conséquent de vrais miracles. L'eau changée en vin; la vue rendue à l'aveugle de naissance, sans aucun moyen extérieur; la multiplication de quelques pains et de quelques poissons pour nourrir plusieurs milliers de personnes; la résurrection des morts, et un grand nombre de guéri-

sons opérées par la seule volonté de Jésus-Christ, sont assurément des faits que la puissance divine peut seule opérer.

Ces miracles nombreux ont été faits par Jésus-Christ pour prouver sa mission et son enseignement ; il le dit lui-même : *Mes œuvres rendent témoignage de moi, et prouvent que mon père m'a envoyé.* (Jean, v. xxxvi.) *Croyez à mes œuvres, si vous ne voulez pas croire à mes paroles.*

Il est inutile d'en dire plus long sur ce point si clair par lui-même.

Les apôtres eux-mêmes ont fait des miracles véritables et en grand nombre. Ils sont rapportés au livre historique du nouveau Testament, au livre des actes des apôtres. On peut donc, à la preuve de la divinité de la religion chrétienne, tirée des miracles de Jésus-Christ, en joindre une autre tirée des miracles des apôtres. Car ils firent ces miracles au nom de Jésus-Christ et par le pouvoir qu'ils en avaient reçu.

DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE PROUVÉE PAR LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST.

Entre tous les miracles qui prouvent la divinité de la révélation et de la mission de Jésus-Christ, il en est un qui mérite une attention

particulière. Seul il serait suffisant pour que personne ne pût raisonnablement refuser de croire à sa parole.

En établissant la certitude des faits racontés dans l'Évangile, nous avons par là-même établi la résurrection de Jésus-Christ.

Cependant, comme elle est un fait principal, sur lequel repose la divinité de l'Évangile, nous en parlerons d'une manière particulière.

La doctrine de Jésus-Christ est incontestablement divine, s'il est ressuscité de mort à vie. Car, ou Jésus-Christ est ressuscité par une puissance qui lui est propre, ou il a été rappelé à la vie par la puissance de Dieu. S'il s'est rappelé lui-même à la vie, sa divinité n'est plus contestable. Si la résurrection d'un mort est, en effet, de l'aveu universel, un miracle incontestablement divin, pourrait-on ne pas voir dans l'action de se ressusciter soi-même, le plus grand des miracles possibles, et dans celui qui l'opère par un pouvoir qui lui est propre, les caractères et le pouvoir de la divinité ?

Si Jésus-Christ a été rappelé à la vie par la puissance de Dieu, au moins est-il assuré qu'il est l'envoyé de Dieu même, et la divinité de sa mission ne peut plus être révoquée en doute. Il est impossible, en effet, que Dieu, dont la sainteté, la bonté et la sagesse sont infinies, puisse marquer du sceau de vérité le plus incontestable la parole d'un imposteur.

Si donc Jésus-Christ est ressuscité , le christianisme est divin. Or , aucun fait n'est plus incontestable que la résurrection de l'auteur de notre foi.

Tout le monde admet qu'un fait est de la plus entière certitude , quand les témoins qui le racontent , n'ont pas pu être trompés , quand ils n'ont pas voulu tromper , et quand il est évident qu'ils n'auraient pu tromper , lors même qu'ils en auraient formé le dessein. Or , ce sont là les caractères des témoins du fait éminemment important et fondamental de la résurrection du Sauveur.

1° Il est certain que les témoins de la résurrection de Jésus-Christ n'ont point été trompés. La nature du fait , sa continuité , la multiplicité et la variété des apparitions qui le constataient , ne permettent pas de croire que les témoins aient été trompés. Ce n'est pas en songe , ou d'une manière fugitive ; ce n'est pas une seule fois , que Jésus-Christ , après sa mort , se montre à ses disciples ; c'est pendant quarante jours consécutifs et dans toute l'intimité du commerce le plus familier. (Act. ch. 1.) Ce n'est point dans les ténèbres qu'il se fait voir , mais au grand jour ; ce n'est pas à un ou deux disciples qu'il apparaît , mais à plus de cinq cents. (1 Cor. xv.) Ce n'est point dans un lieu préparé de loin qu'il s'offre aux regards de ses disciples et de ses apôtres ; mais il paraît en divers lieux , s'approche d'eux , converse

et mange avec eux ; et pour ôter toute incertitude de leur esprit, et n'omettre aucun moyen de les convaincre de la vérité de sa résurrection, qu'il avait prédite avec ses circonstances, avant de mourir, il leur donne son corps à toucher.

Dira-t-on que les apôtres étaient préparés par leurs préventions et leur crédulité à prendre pour réels des faits et des discours qui n'existaient que dans leur imagination ?

Mais, en premier lieu, une pareille illusion supposerait la démence portée à son comble ; et, nous le demandons, la démence admet-elle cette uniformité dans les récits, cette liaison dans les faits, et cette profonde sagesse dans les discours que nous offre l'histoire de Jésus-Christ ressuscité ?

En second lieu, rien ne paraît plus éloigné de l'esprit des disciples que la prévention et la crédulité à l'égard de la résurrection de leur maître. Ils traitent d'extravagance le premier rapport qu'on leur en fait (saint Luc, ch. xxiv.). Ils se sont assurés que le corps n'est plus dans le sépulcre, et ils ne sont pas encore persuadés. Jésus se montre à Madeleine ; il lui adresse la parole ; il l'appelle par son nom ; Madeleine le reconnaît enfin, et court annoncer aux disciples ce qu'elle a vu. Mais son témoignage ne suffit pas ; il faut que Jésus-Christ leur apparaisse, et qu'il leur montre les cicatrices de ses plaies.

Thomas, qui n'était pas présent lors de cette première apparition, refuse d'en croire ses collègues, et il ne se rend qu'après avoir vu et touché les traces récentes des clous et de la lance.

Dans ce récit abrégé, reconnaît-on la marche de la prévention, de la crédulité ou de l'enthousiasme? ne semble-t-il pas, au contraire, que les apôtres portent la défiance jusqu'à l'excès? Oh! si un fait grave dans l'ordre de la nature était rapporté par des témoins ayant seulement quelques-uns de ces caractères, on ne balancerait pas à croire à leur récit; et l'on oserait suspecter d'illusion le témoignage unanime et persévérant des écrivains du nouveau Testament, des apôtres et des disciples de Jésus-Christ! En vérité, où serait le bon sens? où serait la bonne foi? Il est donc évident et certain que les témoins de la résurrection de Jésus-Christ n'ont point été trompés.

2^o Les témoins de la résurrection de Jésus-Christ n'ont pas voulu tromper.

Ou les apôtres s'attendaient à voir leur maître ressusciter, comme il l'avait annoncé si expressément, ou ils ne s'y attendaient pas.

Dans la première supposition, ils ont dû se reposer sur lui-même du soin de vérifier sa prédiction; ils n'avaient nul besoin de s'engager dans une manœuvre aussi dangereuse que cri-

minelle; et si leur attente était trompée, il ne leur restait que d'abandonner la cause et la mémoire d'un homme qui les avait si grossièrement abusés.

Dans la seconde supposition, c'est-à-dire, s'ils ne s'attendaient pas à voir leur maître ressusciter, quel motif, quel intérêt pouvait les engager à concerter la fable de la résurrection? Pouvaient-ils concevoir l'espérance de tirer quelques avantages de leur imposture? évidemment aucun. Du côté du monde, ils avaient à craindre le mépris et les tortures. Du côté du ciel, ils ne pouvaient attendre que les châtimens réservés au mensonge, au blasphème, à l'impiété. Ils savaient que Dieu a le mensonge en horreur, et qu'entre toutes choses, il déteste surtout le faux témoignage porté contre lui-même; et sur ce point, ils n'étaient aveuglés ni par le fanatisme, ni par le zèle; car « si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, disaient-ils, nous portons un faux témoignage contre Dieu, et notre foi est vaine. »

Non, non rien ne pouvait porter les apôtres et les disciples du Sauveur à supposer et à divulguer la fable de la résurrection. Mais ce n'est pas assez dire. Tout devait les détourner de ce projet criminel, s'ils eussent pu en concevoir l'idée. Trop d'obstacles, propres à les décourager, s'opposaient à l'exécution d'une pareille entreprise. Obstacles pris de la nature même du projet : il leur fallait faire disparaître

le cadavre dont les Juifs s'étaient assurés par une garde militaire, et ils étaient naturellement simples et timides ; ils avaient renié leur maître à la voix d'une servante. Obstacles de la part des complices qui se trouvaient en grand nombre : il fallait le plus strict secret, et parmi cette foule de complices nécessaires, n'avaient-ils point à craindre qu'un traître, qu'un second Judas ne dévoilât la fraude, et que par là tous fussent immolés à la risée publique et à la vengeance des lois. Obstacles de la part des prêtres, des magistrats et de la nation tout entière : par cette imposture les Juifs allaient être couverts d'une infamie éternelle ; et tous les moyens de droit et de force, propres à confondre et à punir les imposteurs, étaient entre leurs mains. Y avait-il lieu d'espérer qu'ils se laisseraient silencieusement couvrir d'opprobre ?

En vérité, de quelque côté qu'on envisage ce projet, il a un caractère d'extravagance tel que l'imagination épouvantée ne peut se figurer qu'il y ait eu, d'une part, des hommes assez faux pour en concevoir l'idée, ou assez stupides pour en permettre l'exécution ; et de l'autre, des hommes assez peu raisonnables, assez dégradés, audacieux ou effrontés pour avancer qu'il ait pu être exécuté, ou même conçu.

Donc il est démontré que le témoignage des écrivains du Nouveau Testament ne peut ;

sans folie et déraison, être suspecté d'imposture. D'ailleurs, ce n'est pas seulement les disciples et les partisans de Jésus-Christ qui témoignent de la résurrection; l'on peut compter parmi ces témoins les Juifs eux-mêmes, qui ont refusé de le croire. Leur incrédulité porte avec elle des caractères si manifestes de mauvaise foi, qu'elle équivaut à un aveu formel. Nous l'avons démontré, en parlant de la vérité du nouveau Testament.

De plus, la précaution qu'ils eurent de placer une force militaire près du sépulcre, prouve indubitablement que les Juifs savaient que Jésus-Christ avait publiquement annoncé qu'il ressusciterait, et dans cette précaution se trouve un aveu de ses autres miracles; car on eût méprisé une semblable prédiction, si des œuvres surnaturelles ne lui eussent pas donné de la vraisemblance et du poids dans l'opinion publique.

Le bruit de l'enlèvement du cadavre que les Juifs repandirent parmi le peuple, prouve démonstrativement que le tombeau s'était trouvé vide après le troisième jour. D'ailleurs ce bruit suppose une imposture avérée, ou de la part des disciples, s'il est véritable, ou de la part de la synagogue, s'il est faux; et si l'on pèse attentivement l'intérêt, les moyens, le caractère des uns et des autres, ne sera-t-il pas évident que le reproche ne peut tomber que sur les chefs de la synagogue?

Oui , toutes ces circonstances et beaucoup d'autres que nous sommes forcés de taire , mais qu'on peut lire dans le recit évangélique, demontrent que les Juifs eux-mêmes rendent témoignage à la résurrection de Jésus-Christ.

3° Les témoins de la résurrection de Jésus-Christ n'auraient pu tromper, lors même qu'ils en eussent formé le dessein.

Pour parvenir à en imposer sur le fait de la résurrection de leur maître , les apôtres avaient deux choses à faire : 1° il leur fallait enlever le corps de Jésus-Christ ; 2° persuader aux hommes qu'il était revenu à la vie ; et ces deux choses étaient également impossibles.

1° Pour enlever le corps de Jésus-Christ, les apôtres ne pouvaient employer que la violence, ou la séduction , ou la ruse. La violence ; mais dans toutes les circonstances , ils ont été timides et craintifs : comment tout-à-coup seraient-ils devenus assez audacieux pour en venir aux mains avec les satellites commis à la garde du sépulcre pour en défendre l'accès ? En employant la violence , ne donnaient-ils pas aux Juifs tous les moyens de les convaincre d'imposture ? ne se jetaient-ils pas volontairement sous les coups sévères de la loi dont les Juifs pouvaient les frapper ? On ne peut le nier ; il était de l'intérêt de la synagogue de les convaincre d'avoir violé la loi et enlevé le corps de Jésus. N'avait-elle pas en main toutes es-

pèce de conviction et tous les moyens de répression, si les apôtres avaient forcé le sépulcre ? Cependant l'histoire atteste que les apôtres ne furent pas punis.

Dira-t-on que les gardes du sépulcre ont été séduits par les disciples des apôtres ? Mais croira-t-on que des hommes pauvres et sans crédit aucun, que les humbles disciples de celui que toute la population juive a saturé d'opprobres et fait mourir du supplice des scélé-rats, aient pu parvenir à corrompre les gardes qui, sous les peines les plus graves, étaient constitués dépositaires et gardiens du corps de Jésus, en repondaient contre tous les efforts des disciples, et ne pouvaient d'ailleurs espérer, en se laissant corrompre, que de partager le mépris et les persécutions suscitées contre les partisans de Jésus ? N'avaient-ils pas tout à craindre des princes de la synagogue et des prêtres ? les gardes, au troisième jour où ils devaient présenter le dépôt confié à leurs soins, ne devaient-ils pas s'attendre à subir la rigueur des lois ? et cependant l'histoire fait foi qu'aucun châtement ne fut infligé aux gardiens du sépulcre.

Les apôtres auraient-ils pu enlever le corps de celui qu'ils pleuraient, sans que, parmi le nombre des complices, il ne se trouvât un traître qui, en dévoilant la fraude, les immolât tous à la risée et à la vengeance des lois ? Tout portait à la trahison ; cependant nulle

voix légitime n'est venue s'opposer aux apôtres , et la synagogue n'a pas fait d'enquête.

Dira-t-on enfin que les disciples ont enlevé le corps de Jésus , pendant que les gardes dormaient tous à la fois , et sans que leur sommeil ait été troublé par le tumulte inséparable des efforts et des mouvements que suppose une semblable expédition ? Mais ce fait est évidemment absurde pour quiconque ne perd pas de vue toutes les circonstances du lieu , du temps et des personnes qui se trouvent au sépulcre , savoir : les disciples lâches et timides , et les soldats ennemis et intéressés à garder fidèlement le dépôt. En vérité , si l'impiété trouve le fait de la résurrection difficile à croire , quoiqu'entouré de tant de preuves évidentes de clarté , il est plus difficile encore de croire , sur la parole de pareils témoins , que les disciples aient enlevé le corps de leur maître , sans que les gardes aient pu s'en apercevoir.

Si les apôtres avaient ainsi enlevé le corps de Jésus , le Sanédrin les aurait saisis et punis avec justice. Il ne les aurait point soufferts prêcher , au milieu de Jérusalem , Jésus crucifié et ressuscité par la vertu de sa puissance , et lui reprocher en face sa cruauté , son injustice et son déicide.

Cependant tandis que , par une fable si mal concertée , les prêtres et les pharisiens s'efforçaient de démentir la prédiction de Jésus-Christ , les apôtres , au milieu de Jérusalem ,

se portaient hautement pour témoins de son accomplissement. Le contraste de leur assurance et de leur intrépidité avec la mollesse et la timidité de la synagogue ne fait-il pas assez voir de quel côté se trouve la bonne foi et la vérité ?

Quand même les apôtres eussent enlevé le corps de Jésus , eussent-ils été plus avancés ? Ne leur fallait-il pas encore persuader aux hommes qu'il était revenu de mort à vie ? Croit-on ce fait possible ? On suppose donc , sans doute , que parmi tous les complices , nul n'aurait dévoilé l'imposture : que ni les remords de la conscience , troublée par un crime aussi affreux , ni l'espoir des récompenses de la part des Juifs , ni la crainte des supplices ou de la mort , n'était capable de produire quelque traître et de faire dévoiler la fraude et le mensonge.

D'ailleurs admettons que la fraude fût restée secrète : comment auraient-ils pu en imposer au monde entier ? Il ne suffisait pas de venir dire que Jésus-Christ était ressuscité. Les Juifs , les Grecs , les Romains , les philosophes n'auraient pas adopté , sur la parole de quelques inconnus , sans crédit et sans science , le fait le plus surprenant , le plus au-dessus des forces naturelles , et le plus en opposition avec leurs passions , leurs préjugés et leurs intérêts. Les apôtres devaient prouver la vérité de leurs paroles , par des miracles , et des mi-

racles indubitables. Et si leur témoignage eût été faux, croit-on que Dieu eût secondé leur imposture et favorisé leur criminelle entreprise? C'en est assez; à quoi servirait ce que nous pourrions ajouter encore pour faire voir que les témoins de la résurrection de Jésus-Christ n'auraient pu tromper lors même qu'ils l'eussent voulu? Si tous ces motifs de crédibilité ne suffisent pas pour produire la persuasion dans les esprits, c'est qu'il n'y a ni bonne foi, ni amour de la vérité. Car aucun fait n'est plus attesté que la résurrection de Jésus-Christ; ceux qui la rapportent n'ont été ni trompés, ni trompeurs, et leur témoignage est la vérité.

DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE PROUVÉE PAR LES PROPHÉTIES.

Le livre des Evangiles contient aussi un grand nombre de prophéties. Nous n'entendons pas parler des prophéties de l'Ancien Testament qui y sont rapportées pour prouver qu'elles ont leur entier accomplissement dans le fils de Marie, mais seulement des prophéties faites par Jésus-Christ lui-même.

Le Sauveur prédit : 1° les divers traitements infâmes qu'il devait éprouver de la part des Juifs, son crucifiement, sa mort et sa résurrection. Ce n'est pas une fois, ni en paroles couvertes ou en paraboles qu'il an-

nonce ces événements ; mais plusieurs fois et le plus clairement possible , il fit connaître à ses apôtres ce qui devait arriver de lui . On peut lire les détails qu'il donne aux chapitres xvii , 18 , xx , 26 de saint Matthieu ; de saint Marc , chap. x ; de saint Luc , ch. xviii . Les Juifs eux-mêmes n'ignoraient pas ces prophéties faites par Jésus-Christ ; nous lisons en effet que les princes des prêtres et les pharisiens , le lendemain de sa mort , firent dire à Pilate : « Nous nous souvenons que ce séducteur , » pendant qu'il vivait , a dit : « *Je ressusciterai* » *après trois jours.* »

2° Jésus-Christ prédit la trahison de Judas (s. Matth. vi.) , le reniement de saint Pierre , la descente du Saint-Esprit sur les disciples , et les effets admirables qui devaient en résulter , etc.

3° Il prédit l'endurcissement des Juifs et leurs malheurs : il le fait en paraboles , au ch. xxi de saint Matthieu ; mais au ch. xxiii depuis le verset 29 , son discours n'est plus parabolique ; il est clair et précis .

4° Il prédit enfin la prédication de l'Évangile par toute la terre , même avant la ruine de Jérusalem .

Toutes ces prophéties ne peuvent être révoquées en doute et se sont accomplies à la lettre ; l'histoire est là pour l'attester .

Ces prédictions de Jésus-Christ sont-elles de

véritables prophéties? prouvent-ellès la divinité de la religion chrétienne?

La première de ces questions ne peut être résolue négativement par quiconque n'a pas pris le parti de refuser son acquiescement à l'évidence. Chacune des choses annoncées par Jésus-Christ était en effet future et purement contingente ; aucune n'était nécessaire, ni comprise dans des causes naturelles présentes. Donc l'intelligence humaine était incapable de les prévoir et de les annoncer avec l'exactitude minutieuse que l'on remarque dans le récit de l'Évangile.

Il n'est pas moins évident que ces prophéties sont une preuve certaine de la divinité du christianisme. Nulle part, il est vrai, nous ne lisons que Jésus-Christ ait fait des prophéties pour que les Juifs crussent en lui. Il ne pouvait dire aux Juifs : Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez à mes prédictions, comme il leur disait : Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez à mes œuvres. Car il n'est pas raisonnable d'ajouter foi aux prophéties faites par un homme qu'on ne croit pas certainement inspiré ; cette prédiction peut bien être remarquée, et obtenir de la part de ceux qui écoutent la prophétie, une certaine confiance, si son accomplissement semble avoir quelques degrés de probabilité, à raison de quelques circonstances connues ; mais une

telle prédiction ne commande ni la conviction ni la foi. C'est par son accomplissement seul que la prophétie démontre avec évidence que celui qui l'a faite, est ou Dieu lui-même, ou rempli de l'esprit de Dieu ; alors il ne peut être aucunement soupçonné ni de ruse, ni de mensonge. Donc les prophéties faites par Jésus-Christ prouvent la vérité de sa parole et la divinité de la religion chrétienne, puisqu'elles se sont accomplies à la lettre et n'ont pu être faites que par Dieu ou son envoyé.

Concluons : La divinité de la religion chrétienne ou de la révélation de Jésus-Christ est donc prouvée par des miracles incontestables et par des prophéties qui ne peuvent avoir que Dieu pour auteur.

Donc la religion chrétienne, donc la révélation de Jésus-Christ possède les marques certaines auxquelles on reconnaît infailliblement la divinité d'une révélation.

Donc la religion chrétienne possède toutes les marques auxquelles on peut reconnaître une religion révélée de Dieu.

A ces preuves positives et négatives que nous avons données jusqu'ici, nous pouvons en joindre quatre autres dont la force et la vérité sont inattaquables : la première tirée des effets de la doctrine chrétienne ; la seconde tirée de sa propagation dans tout l'univers ; la troisième, de la constance des martyrs ; la quatrième, du fait de sa conservation.

DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE PROUVÉE PAR LA RAPIDITÉ DE SA PROPAGATION.

C'est sous l'empereur Tibère que Jésus-Christ fut attaché à la croix. Avant ce temps, la religion chrétienne n'était pas connue sur la terre. Jésus en mourant laissa quelques disciples sans courage et sans aucun des moyens nécessaires pour faire des prosélytes. Mais à peine eut-il rendu le dernier soupir sur le bois, qu'il attira véritablement tout à lui, selon qu'il l'avait prédit avant de mourir. Sa doctrine se répandit si rapidement, que dans l'espace de trente ans elle parvint non seulement dans toutes les parties de l'empire romain, mais même chez les Parthes et dans l'Inde, et peu après, en Afrique, en Espagne, dans les Gaules, chez les Germains et les Bretons. Et du temps des disciples des apôtres, le christianisme était tellement répandu, qu'à peine on pouvait nommer un pays qui n'eût pas reçu la bonne nouvelle de l'Évangile.

Il suffit d'avoir une teinture légère de l'histoire, pour savoir qu'en moins de trois siècles le christianisme parvint à se répandre dans tout le monde alors connu, spécialement dans l'empire romain qui en faisait la plus grande partie. Il devint la religion dominante, et parmi les chrétiens on comptait des hommes de tout

âge, de tout sexe et de toute condition. Ce ne sont pas seulement les auteurs chrétiens d'alors qui nous font connaître cette propagation si rapide, mais les auteurs profanes les plus célèbres eux-mêmes, comme Sénèque, Suétone, Plaute et Pline le jeune. Or, comment se fit cette conversion si subite et si étonnante de toutes les nations de la terre? Elle se fit à la voix de douze pêcheurs. Ils n'ont ni richesse, ni science, ni éloquence, ni nom, ni pouvoir, ni autorité; ils prêchent une morale sévère, l'humanité, la mortification des sens et la pénitence à des peuples abîmés dans la corruption de toute sorte. Ils proposent des mystères à des hommes dont la raison orgueilleuse prétend tout comprendre, l'obéissance à des maîtres familiarisés avec l'autorité du commandement. Jésus-Christ crucifié, voilà tout ce qu'ils prêchent. Il n'était pas une probabilité qui ne fût humainement contre cet enseignement. Ce qu'on pouvait le plus sûrement attendre, c'était de voir cette doctrine passer inaperçue comme une folie sans conséquence. Cependant au bout de trois cents ans, malgré l'enfer déchaîné contre lui, le christianisme est la religion de toute la terre. En vérité, est-il un fait aussi surprenant, aussi merveilleux? Quand la religion chrétienne, dès sa naissance, aurait trouvé dans le monde toute la faveur et tout l'appui imaginables; quand les apôtres auraient été des hommes éloquents, savants,

distingués par leur origine, estimés pour leurs talents ; ce qu'ils ont exécuté en ne prêchant que Jésus crucifié , serait bien surprenant. Quel prodige n'est donc pas , ou quels prodiges ne suppose pas le succès qu'ils ont eu , étant ce qu'ils étaient , et ayant rencontré les plus puissants obstacles dans leur entreprise ? Changer l'état d'un aveugle , est un miracle ; mais changer l'esprit et le cœur des hommes ; mais faire embrasser la pénitence et la croix à des peuples orgueilleux et plongés dans la fange du vice autorisé par l'exemple des dieux qu'ils adoraient , ne serait pas aussi un miracle ? Le dire serait une insigne mauvaise foi ou la plus évidente déraison.

On a prétendu que l'oubli de toute croyance religieuse était arrivée à un tel point dans Rome , quand la parole de l'Évangile s'y fit entendre , que les esprits étaient disposés à l'accepter comme un refuge ouvert aux peines de la vie et à la proscription. Rien de plus faux : d'abord parce que l'on conçoit qu'une nourriture aussi forte que la religion chrétienne , convenait peu à des appétits dénaturés ; secondement , parce qu'il est impossible de comprendre comment la perfection de la vie pourrait s'allier avec son dernier abaissement ; comment la corruption la plus grande pourrait savourer la doctrine la plus sainte et la morale la plus pure , si le doigt de Dieu n'y était intervenu.

Les obstacles qu'a rencontrés l'Évangile, les persécutions effroyables suscitées contre lui prouvent assez, nous le croyons, que regarder l'établissement du christianisme comme l'effet du discrédit dont le paganisme était frappé, c'est se tromper en histoire comme en philosophie.

Concluons donc que l'établissement de la religion chrétienne dans le monde est vraiment l'ouvrage de la puissance divine et le plus évident des miracles.

DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE PROUVÉE PAR LES EFFETS SALUTAIRES QU'ELLE PRODUISIT SUBITEMENT DANS LE MONDE.

A la prédication de l'Évangile, l'idolâtrie, les superstitions et les abominations dont elle était accompagnée, sont bannies de tous les lieux où est reçue la doctrine de Jésus-Christ. Les peuples les plus grossiers et les plus barbares, auxquels les philosophes n'avaient jamais daigné donner aucune instruction, sont éclairés, humanisés et formés aux plus excellentes vertus. Les lois sont adoucies, les vices des anciennes législations corrigés. L'injustice, la crainte, la dureté inhumaine et tyran-

nique de l'esclavage, les violences révoltantes du despotisme, les horreurs des spectacles barbares de l'amphithéâtre sont abolies. Les excès horribles d'impudicité conseillés par les philosophes et consacrés par les religions païennes sont proscrits et contraints de chercher les ténèbres. Le vice est obligé de se cacher. La douceur, la patience, la charité et la pudeur prennent la place de la cruauté, de l'égoïsme brutal et du plus révoltant libertinage. En un mot, le christianisme a ressuscité le monde qui s'en allait expirant dans la corruption de toute sorte. Voilà les effets que produisit le christianisme aussitôt que la parole évangélique eut retenti parmi les peuples. Ces effets sont incontestables; l'histoire en fait foi et les impies eux-mêmes sont obligés de les avouer. Se peut-il qu'une religion qui produit de si grandes merveilles ne soit pas vraie? Le vrai, le vrai seul est utile et produit le bien et des individus et des sociétés.

Quelques philosophes ont fait honneur de cette révolution dans les mœurs des peuples, à la philosophie et aux lettres. Mais en vérité, cette conséquence est forcée et vient d'un fait imaginaire. Car les Grecs et les Romains avaient cultivé la philosophie et les lettres, plusieurs siècles avant la naissance du christianisme; et cependant, à juger de leurs mœurs par le portrait affreux que nous en font tous les historiens et tous les auteurs du temps, la cul-

ture des lettres n'avait rien changé à l'état des choses ; et l'on n'a vu le monde se renouveler et les fruits de l'honnêteté et de la vertu croître sur les ruines du vice et des plus monstrueux désordres , qu'à mesure que la religion chrétienne s'est étendue dans le monde. Saint Paul , témoin oculaire de cette révolution , ne craignait pas d'être démenti en rappelant sans cesse aux fidèles ce qu'ils avaient été avant leur conversion et ce qu'ils étaient depuis. Et ce changement si subit et si étonnant , il ne l'attribuait ni aux charmes d'une éloquence pompeuse , ni à la force du raisonnement humain , mais uniquement à la vertu surnaturelle que Dieu avait donnée à la parole et aux discours simples des prédicateurs de l'Évangile.

DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE PROUVÉE PAR LA CONSTANCE DES MARTYRS.

Jésus avait été persécuté ; les apôtres ne furent pas moins maltraités que leur maître , et les persécutions ne finirent pas avec eux. Toutes les puissances de la terre continuèrent pendant trois cents ans de faire la guerre à l'Évangile. On compte , pendant ce temps , dix persécutions suscitées par les édits des empereurs ; et il y a eu une multitude innombrable de chrétiens de toute condition , de tout sexe et de tout âge , qui ont souffert les tourments et

la mort pour rendre témoignage à Jésus-Christ. On ne peut entendre sans frémir , les cruautés que l'on exerça contre eux, les divers supplices que l'on inventa pour les tourmenter. On les étendait sur un chevalet avec des cordes attachées aux pieds et aux mains ; on les suspendait par les mains , après leur avoir attaché des poids aux pieds , et en cet état on les battait de verges ou de fouets garnis de pointes de fer , on les déchirait avec des peignes de fer , jusqu'à découvrir les côtes et les entrailles. Quand ils n'expiraient pas dans ces tourments , pour rendre leurs plaies plus sensibles , on y jetait du sel et du vinaigre et on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se fermer ; puis on renvoyait les martyrs dans la prison pour les éprouver plus long-temps et pour les tourmenter à diverses reprises. Les prisons même étaient une espèce de supplice ; c'étaient les cachots les plus infects et les plus noirs ; on leur mettait les fers aux pieds et aux mains ; on leur attachait au cou de grandes pièces de bois ou des entraves aux jambes pour les tenir élevés ou écartés pendant qu'ils étaient couchés sur le dos. Quelquefois on semait leurs cachots de petits morceaux de verre cassé et on les y mettait tout nus et tout déchirés de coups. Souvent on laissait pourrir leurs plaies , et on les faisait mourir de faim ; quelquefois on les nourrissait et on pansait leurs plaies : mais c'était afin de les tour-

menter de nouveau. On défendait ordinairement de les laisser parler à personne, parce qu'on savait qu'en cet état ils convertissaient beaucoup d'infidèles, même les géôliers et les soldats qui les gardaient. Le supplice qui terminait toutes ces tortures, était d'avoir la tête tranchée, ou d'être brûlé vif, ou d'être précipité dans la mer du haut des rochers, ou d'être dévoré par les bêtes. Les martyrs demeuraient fermes et inébranlables au milieu des plus longues et des plus vives douleurs. Les tourments même paraissaient augmenter leur courage. Ce n'étaient pas seulement des hommes qui montraient une constance si admirable, c'étaient des femmes délicates, de faibles enfants; tant était puissante la grâce de Jésus-Christ qui les fortifiait intérieurement. Ouvrez l'histoire ecclésiastique, vous y verrez des exemples de courage qui sont non seulement au-dessus des forces humaines, mais encore au-dessus de toute admiration. On ne peut lire sans étonnement ce qu'ont souffert les martyrs de Lyon et de Vienne, sous l'empereur Marc-Aurèle; ce que rapporte Eusèbe des martyrs de la Palestine, et Sozomène des martyrs de Perse; ce qu'on trouve dans les actes originaux des martyrs d'Afrique, entre lesquels deux illustres femmes, sainte Perpétue et sainte Félicité, se distinguèrent malgré la faiblesse de leur sexe. Tous ces généreux athlètes ont souffert, avec une patience in-

vincible, des tourments dont le récit seul fait frémir ; quelques-uns même les souffraient avec joie, ils allaient d'eux-mêmes au supplice ; ils craignaient qu'on les épargnât. Saint Laurent, étendu sur un brâsier allumé, supplia ses bourreaux de tourner son corps, parce que le feu n'avait plus prise sur le côté qui était déjà brûlé (1).

D'où venait à ces héros du christianisme ce courage invincible qui leur faisait braver les tourments et la mort ? qui leur donnait cette force supérieure à tout ce que la cruauté des tyrans pouvait inventer ? Une telle constance n'est point naturelle à l'homme ; elle ne vient assurément ni de l'entêtement, ni du fanatisme, ni de la vaine gloire. Car s'il est assez dans l'ordre de la nature que quelques hommes orgueilleux et entêtés de leurs sentiments, tels qu'étaient les hérésiarques, ou quelques esprits peu éclairés et élevés dès l'enfance dans des opinions qu'ils ne croient vraies que par préjugés d'éducation, puissent sacrifier leur vie par attachement à des erreurs chéries et accréditées ; il n'est nullement naturel qu'une foule innombrable d'hommes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, se livrent aux plus horribles tourments et meurent pour une religion contraire à tous les anciens préjugés.

(1) Doctrine chrétienne.

Toutes les religions , dit-on , ont leurs martyrs. Nous ne le contestons pas ; mais il y a des différences essentielles entre les martyrs des diverses sectes et les martyrs du christianisme. Car : 1° dans chaque secte , les martyrs sont en petit nombre , tandis que ceux du christianisme sont sans nombre et de toute condition ; 2° les martyrs des diverses sectes ne sont pas morts pour défendre la religion qu'ils professaient et pour attester des faits sensibles et dont ils avaient été témoins ; ou ils ont été des martyrs de la force ; au lieu que les martyrs du christianisme catholique ont été des hommes à qui on n'avait à reprocher que leur religion , et qui couraient eux-mêmes aux supplices pour rendre témoignage à la vérité.

De tout cela que conclure , si non qu'une vertu divine soutenait nécessairement la faiblesse naturelle des martyrs , et que Dieu était avec eux. Donc la religion chrétienne est démontrée divine par la constance invincible de ses martyrs des premiers siècles. Les païens eux-mêmes le confessèrent plusieurs fois ; et forcés d'admirer une religion qui élève l'homme au-dessus des plus terribles épreuves , ils se déclaraient chrétiens.

**DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE PROU-
VÉE PAR SA CONSERVATION.**

Si le doigt de Dieu est visible dans le fait étonnant de la propagation si rapide du christianisme, dans les effets qu'il a toujours produits au sein des contrées où il a pénétré, et dans la constance et le courage surhumain avec lesquels les martyrs ont souffert les tourments et la mort pour rendre témoignage à Jésus-Christ ; il ne l'est pas moins dans celui de la conservation de cette sublime religion au milieu des peuples qui en furent les premiers éclairés, et des peuples modernes. Les passions, la philosophie et toutes les puissances de la terre se sont réunies successivement, et souvent en même temps, pour se déchaîner contre elle et l'étouffer. Nul moyen d'effacer le nom de Jésus-Christ de la mémoire des hommes n'a été oublié. Tout a été mis en œuvre contre sa loi sainte. On lui a ravi à la fois ses temples, ses fêtes, ses ministres et ses autels ; le vice et la vertu ont quelquefois, par les efforts du philosophisme, semblé changer de nature. Qu'en est-il advenu ? Le vaisseau de la religion semblait devoir être à jamais submergé ; mais tout-à-coup il reparait garni de ses agrès. Seulement une grande expérience a été faite : c'est que la société doit rester sou-

mise à Jésus-Christ et à l'Évangile pour conserver sa civilisation et pour ne pas redevenir barbare.

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS.

Un Sauveur avait été promis au monde dès le commencement ; et depuis bien des siècles, les temps marqués par la providence pour l'arrivée du Messie, sont écoulés. Il est donc arrivé le désiré des nations, et ce réparateur du genre humain est Jésus-Christ, fils de Marie, né dans l'étable de Bethléem. La preuve est incontestable. En lui et en lui seul se trouvent tous les traits qui forment le signalement que les prophètes avaient donné du Messie promis.

Donc la révélation de Jésus-Christ est vraie et divine. Donc le christianisme est la vraie religion ; car Jésus-Christ ne peut être l'envoyé de Dieu, sans que la révélation qu'il a faite, n'ait elle-même Dieu pour auteur.

Ni le Juif, qui croit aux Ecritures qu'il tient en ses mains, ni l'impie, auquel nous avons antérieurement démontré l'authenticité, l'intégrité et la véracité des livres saints, ne peuvent rejeter cette première démonstration. D'autres faits incontestables et en grand nombre prouvent encore irréfragablement la même vérité.

1° La religion chrétienne est divine , parce que non seulement il n'y a rien en son auteur qui puisse en faire soupçonner la fausseté , mais encore parce que J.-C. s'est montré le plus digne du choix de Dieu pour être le législateur et le modèle des hommes, et sa sagesse et sa sainteté sont si parfaites , que si Dieu a voulu se faire homme , il est évident qu'il a dû être tel qu'a été Jésus-Christ.

2° La religion chrétienne est vraie , parce que non seulement elle ne renferme rien qui soit contradictoire , ni rien qui soit indigne de Dieu ; mais de plus , tout en elle est évidemment parfait et divin tant dans le dogme que dans la morale.

3° La religion chrétienne est divine , parce qu'elle est démontrée telle par des miracles évidemment divins , faits pour attester sa divinité.

4° La religion chrétienne est divine , parce qu'elle est démontrée telle par des prophéties qui prouvent la mission divine de son auteur.

5° La religion chrétienne est divine , parce que le doigt de Dieu est visible dans le fait miraculeux de sa propagation , dans les effets salutaires qu'elle a produits partout où elle a pénétré , et dans la constance miraculeuse de ses martyrs. Nous pouvons ajouter : sa

divinité est encore évidente dans le fait de sa conservation.

Donc la religion chrétienne est, selon les paroles même de Jésus-Christ, *la voie, la vérité et la vie*, et hors d'elle il n'y a point de véritable religion.

Donc, quiconque rejette le christianisme au degré où il peut le connaître, se met en opposition avec la volonté divine qui est la vraie loi et la vraie sagesse, et avec la raison de Dieu qui est la vérité par excellence.

C'est donc pour tout homme une obligation rigoureuse : 1° de s'instruire de la vie et de la doctrine de Jésus-Christ que Dieu n'a pas moins donné au monde pour être son maître et son modèle, que pour être son sauveur ; 2° de croire avec une parfaite soumission d'esprit tout ce qu'il a révélé ; 3° de pratiquer avec une entière docilité de cœur tout ce qu'il a commandé, et de prendre ses divins exemples pour règle de conduite ; 4° de lui rendre ses hommages et ses adorations. Car non seulement Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu, mais il est véritablement Dieu lui-même et homme Dieu.

En effet, 1° Jésus-Christ a fait de nombreux miracles qui ne peuvent évidemment être opérés que par la puissance de Dieu.

2° Il les a faits, comme agissant par un pouvoir qui lui était propre. C'est ainsi qu'il guérit un lépreux prosterné à ses pieds : *Je le veux*,

soyez guéri. C'est encore ainsi qu'il ressuscita un jeune homme qu'on portait en terre : *Jeune homme, levez-vous, c'est moi qui vous le dis.*

3° Jésus-Christ a fait ses miracles pour attester qu'il était Dieu. En effet, au moment où il opérait ces prodiges, il donnait des lois aux hommes avec toute l'autorité de Dieu; il se disait le fils unique de Dieu, se donnait pour Dieu, et pour le même Dieu que son père. Il s'attribuait les perfections de Dieu, se faisait adorer comme Dieu, et citait ses miracles en preuve de sa divinité. Après cela qui oserait contester la divinité de Jésus-Christ? D'ailleurs Dieu lui-même l'a solennellement déclaré, lorsque d'en haut il a fait entendre cette voix : *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances*, ajoutant à cette déclaration un commandement exprès à tous les hommes de suivre sa parole : *écoutez-le.*

Adorons donc le divin auteur de notre foi, et que ses paroles, gravées dans nos cœurs, ne sortent jamais de notre mémoire. *Il est venu pour que nous ayons la vie avec une plus grande abondance* (1). Sa parole en éclairant nos pas, nous conduira à la félicité.

(1) Jean, XII, v. 50).

Mais rejeter ses divins enseignements, c'est se plonger dans les ténèbres; c'est fuir la vie et courir au malheur. *Malheur à vous, qui abandonnez la loi du Seigneur* (1). *Malheur à vous qui êtes sages à vos propres yeux* (2), *et qui n'avez que des pensées vaines* (3). *Malheur à vous, déserteurs de la société dont Dieu est le roi* (4). *Malheur à l'impie* (5).

Mais Jésus-Christ est homme en même temps qu'il est Dieu. Pendant les jours de sa vie mortelle, tantôt on le vit parler et agir en homme, et tantôt parler et agir en Dieu. Il parle en homme, quand il dit que son père est *plus grand que lui*, ou quand il l'appelle *son Dieu*. Il agit en homme, quand au jardin des Oliviers, il est épouvanté à la vue des supplices qui vont fondre sur lui. Mais il parle en Dieu, quand il dit que *son père et lui ne sont qu'une même chose*. Il agit en Dieu, quand il commande aux éléments, quand il remet les péchés et d'un seul mot fait sortir les morts des tombeaux qui les renferment.

Oh! que cette pensée : Jésus-Christ est homme en même temps qu'il est Dieu, doit encourager notre faiblesse ! De toutes parts les peines et les angoisses viennent traverser notre âme. Si de nombreux ennemis s'opposent

(1) Ecclés. **XLI**, 11. (2) Isaïe, v. 21. (3) Michée, II.
(4) Isaïe, **XXX**. (5) Ibid.

à notre vertu, si dans l'accomplissement de la loi sainte de l'Évangile, il nous faut soutenir un combat sans fin, rappelons-nous que nous n'avons point un *pontife ou un médiateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses* (1). Homme comme nous, en même temps qu'il est Dieu, il a été lui-même tenté de toute manière, sans toutefois être sujet au péché; il a pleuré, il a gémi, il a eu soif, il a eu faim, il n'a pas eu où reposer sa tête. Abandonné des siens même, il est mort abreuvé de fiel et de vinaigre, et saturé d'opprobres. Puis vainqueur du serpent et de la mort, il est aux cieux où il prépare une demeure à ses élus.

Allons donc avec confiance nous présenter devant le trône du père des miséricordes, nous y trouverons la grâce et les secours pour nos besoins.

(1) Hebr. IV, 5.

CINQUIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

L'Eglise catholique est la seule dépositaire de la doctrine enseignée par J.-C. et les Apôtres.

La révélation de Jésus-Christ est vraie, parce que Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu, et Dieu lui-même. Mais elle doit être conservée pure et intègre. Ajouter quelque chose à l'enseignement du Sauveur, ou retrancher quelques points de la révélation qu'il a faite aux hommes, ce n'est plus croire à Jésus-Christ, c'est n'être plus chrétien.

Le vrai christianisme ne renferme que l'enseignement de Jésus-Christ et des apôtres et doit nécessairement enseigner la doctrine qu'ils ont prêchée. Toute religion qui ne contient pas purement et intégralement la révélation de Jésus-Christ et ce qu'ont enseigné les apôtres, est un faux christianisme. Jésus-Christ n'a fait sa révélation ni pour quelques hommes, ni pour quelques peuples, ni pour un temps particulier, mais il a voulu établir une religion universelle et perpétuelle. Les Évangiles, qui contiennent la doctrine du Sauveur, ne laissent aucun doute sur ce point. En cent endroits Jésus-Christ dit : *Prêchez l'Évangile à toute créature. Enseignez toutes les nations. Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles, etc.* Ce point est avoué de toutes les sociétés religieuses qui s'appellent chrétiennes ; toutes confessent que la religion de Jésus-Christ ne doit être limitée ni par le temps, ni par l'espace ; et celui qui prétend que le christianisme peut cesser, renonce à Jésus-Christ et à sa doctrine.

Mais parmi toutes les sociétés qui prennent le nom de chrétiennes, il ne peut en exister qu'une qui soit vraiment chrétienne et professe purement et intégralement la doctrine du Fils de Dieu. Car jamais on ne put montrer aucune contradiction dans le sublime enseignement qu'il a donné aux hommes : or, toutes les sociétés qui se disent chrétiennes sont

en opposition les unes avec les autres , il n'en est pas deux qui professent les mêmes dogmes ou enseignent la même morale ; autrement elles ne seraient pas différentes. Donc une seule, entre toutes les sociétés dites chrétiennes , possède le vrai christianisme.

Toutes les sociétés chrétiennes conviennent de ce principe ; toutes en effet croient posséder le vrai christianisme , à l'exclusion des autres sociétés ; il n'en est pas une seule qui ne dise et ne doive enseigner que , hors de son sein , se trouve l'erreur et la damnation. Toutes admettent et de fait et de droit que hors de leur société point de salut ; rejeter ce principe, ce serait s'avouer dans l'erreur , et confesser que le vrai christianisme se trouve dans une autre société, ou prétendre qu'aucune société ne professe le christianisme pur et intègre , ce qui serait nier la vérité de la révélation de Jésus-Christ ; car il eût trompé , et se serait trompé lui-même , en annonçant que la religion qu'il établissait , durerait jusqu'à la consommation des siècles.

Maintenant donc se présentent, par rapport à la religion chrétienne , les questions que nous avons résolues par rapport à la révélation en général. Nous demandions s'il existait une révélation ; comment il fallait procéder pour arriver à la connaissance certaine de la révélation ; enfin quelle était la vraie révélation. Après les avoir résolues et avoir

prouvé la divinité et par suite la vérité nécessaire de la révélation chrétienne, nous allons rechercher quelle est la société dite chrétienne qui soit la seule dépositaire de l'enseignement de Jésus-Christ et des apôtres. La question est importante : c'est toujours cette question : quelle est la vraie religion, question sur laquelle l'homme ne peut rester indifférent ; cette indifférence serait déraisonnable et compromettrait le salut éternel.

CHAPITRE II.

Nécessité d'une Église. Institution de l'Église.

Quelque claire que soit la révélation, elle est inutile, sans une société visible qui en conserve religieusement le dépôt, comme un code de lois ne sert à rien, si une société ne l'adopte, ne le conserve et n'en fait par une interprétation uniforme la base de son gouvernement. Il est donc nécessaire qu'il y ait sur la terre une société visible à laquelle ait été confiée la révélation de Jésus-Christ.

Aussi Jésus-Christ a-t-il établi une société chargée de conserver le dépôt de sa révélation , et cette société s'appelle Église.

Cette institution divine d'une société entre les chrétiens ne peut être contestée par quiconque connaît le récit des Évangiles. Soit en effet que l'on considère les discours de Jésus à ses disciples ou aux peuples qui le suivent, soit qu'on examine ses actions et les ordres qu'il donne à ses apôtres , ou les sacrements qu'il établit , on verra partout qu'il constitue entre les chrétiens un société véritable , une église qui plus tard a pris le nom d'Église Chrétienne. Les apôtres enseignent la même doctrine; et l'histoire nous apprend que , depuis la mort du Sauveur , les chrétiens firent toujours une société à part.

Cette société ou église chrétienne , ne peut changer ni de nature, ni de constitution. Établie par une volonté expresse du Sauveur , elle cesserait d'être l'église chrétienne en prenant une autre forme que celle que lui a donnée son fondateur.

En lisant les divines Écritures , il est facile de voir les intentions de Jésus-Christ dans l'établissement de l'Église. Il ne se propose point de procurer aux hommes des avantages temporels. Il ne leur promet ni pouvoir ni félicité terrestres ; en les unissant , il ne veut que les détacher des choses qui passent , prendre les moyens de conserver pure et

intègre la religion qu'il avait révélée, et procurer par là le salut éternel, en donnant aux hommes le moyen facile de connaître l'Évangile du salut, de s'édifier les uns les autres, et de s'encourager à la pratique de la loi qu'il leur avait donnée. Voilà pourquoi il exige que chacun fasse profession extérieure de sa foi, et commande à ses apôtres d'instruire, de gouverner la société, et de reprendre et de corriger ceux qui viendraient à tomber dans quelque faute.

CARACTÈRES DE L'ÉGLISE.

L'Église de Jésus-Christ doit nécessairement être telle qu'il l'a établie. En changeant de forme ou de constitution, elle cesserait d'être la vraie société chrétienne. Quels sont donc les caractères de l'Église voulus par Jésus-Christ lui-même ?

L'ÉGLISE DOIT ÊTRE UNIVERSELLE.

Le premier caractère de l'Église établie par Jésus-Christ est l'universalité. Ce caractère ressort évidemment du commandement que Jésus-Christ fait à ses apôtres « d'aller ensei-
 • gner toutes les nations, de les baptiser, et
 • de leur apprendre à observer ses comman-

» dements. » D'ailleurs Jésus est le Messie , parce qu'en lui se sont accomplies les prophéties touchant l'attendu des nations. Or , les prophètes annonçaient que le règne du Messie devait s'étendre par toute la terre , et que toutes les nations devaient venir à lui.

L'universalité de l'Eglise est une conséquence des intentions même du fils de Dieu dans son établissement ; car , en unissant les chrétiens par des liens étroits , il avait en vue d'établir un moyen de conserver la religion pure et intègre , et de donner aux hommes des motifs d'être fidèles à sa loi. L'Eglise ne peut donc avoir d'autres bornes que la prédication de l'Evangile , et ces bornes ne sont autres que celles du monde.

LE SECOND CARACTÈRE DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST EST L'UNITÉ.

Ce second caractère n'est pas moins évident que le premier. Jésus-Christ en effet ne donna qu'une révélation , et en ordonnant de la répandre par toute la terre , il voulut cependant la conserver pure et intègre , et ce fut pour arriver à ce but qu'il établit l'Eglise. Mais si l'Eglise n'était pas une , loin d'être un moyen de conserver la religion dans sa pureté et son intégrité , ne produirait-elle pas au contraire le schisme et la division ? Car il est naturel que des

hommes divisés en plusieurs sociétés ; cessent d'avoir des vues et des sentiments uniformes.

Le premier caractère de l'Eglise demande lui-même qu'elle soit une. Si en effet on pose en principe que les Eglises particulières ne font pas un même corps , ne forment pas une même grande société , il n'existe plus alors d'Eglise universelle.

Au reste , dans les desseins de Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise, les chrétiens doivent être unis par la même foi , par la pratique extérieure du même culte, et ne former qu'un même corps dont lui-même est le chef. Ces trois devoirs sont clairement exprimés dans les épîtres de saint Paul, *supportez-vous les uns les autres, et travaillez avec soin à conserver l'unité d'un même esprit pour le bien de la paix. Vous n'êtes tous qu'un même corps, vous n'avez tous reçu qu'un même esprit, comme vous n'avez tous été appelés qu'à une même espérance. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême* (Aux Ephes. ch. iv. v. 3.). Or la charité, l'unité de foi et l'unité du culte extérieur, ne peuvent être conservées entre les chrétiens s'ils ne font tous une seule et même société. Donc l'Eglise de Jésus-Christ est une.

Il suit rigoureusement de ce qui précède qu'un des caractères essentiels de l'Eglise de Dieu est qu'elle soit catholique, c'est-à-dire qu'elle

s'étende à tous les temps , à tous les lieux et à tous les hommes. Comment sans ce caractère pourrait-elle être universelle et une ?

Aussi les Pères de l'Eglise qui ont reçu des apôtres la notion de l'Eglise chrétienne, l'ont toujours dite catholique, et représentée comme la société de tous ceux qui , répandus par toute la terre, croient et professent la doctrine de Jésus-Christ et ne font qu'un même corps, duquel sont exclus tous ceux qui ne gardent pas l'unité de la foi, ou l'unité du culte extérieur.

LE TROISIÈME CARACTÈRE DE L'ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST EST LA PERPÉTUITÉ.

Tous les passages de l'Écriture qui annoncent la durée perpétuelle du règne du Messie, annoncent aussi la perpétuité de l'Eglise, et Jésus-Christ en plusieurs endroits déclare expressément que son Eglise doit durer toujours (Matth. xvi.). *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; et ailleurs, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*

Tel a toujours été le sentiment des Pères de l'Eglise et la foi de tous les siècles chrétiens; les protestants eux-mêmes conviennent de cette vérité.

Quand Jésus-Christ n'aurait pas déclaré qu'il établissait son Eglise pour toujours, on ne pourrait cependant refuser d'admettre la perpétuité comme un de ses caractères essentiels. Car Jésus a établi l'Eglise pour la conservation de sa Religion, qu'il a voulu être une et universelle, afin que tous pussent se sauver et ne faire qu'un seul troupeau sous la conduite d'un seul berger. Il a donc aussi voulu nécessairement que le moyen de conservation fût universel.

La perpétuité demande nécessairement un quatrième caractère qui en est la suite, l'infailibilité ou la persévérance continuelle dans la foi à la doctrine que Jésus a enseignée. Si en effet l'Eglise pouvait tomber dans l'erreur, elle cesserait d'être perpétuelle, puis qu'elle ne serait plus la véritable Eglise. D'ailleurs l'infailibilité a été clairement promise à l'Eglise par Jésus-Christ, lorsqu'il dit à ses apôtres : *Je prierai mon père, et il vous enverra son paraclet, le Saint-Esprit, et il restera avec vous jusqu'à la fin des siècles. Il vous enseignera toute vérité.*

LE QUATRIÈME CARACTÈRE DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST EST LA SAINTÉTÉ.

Les catholiques et les protestants s'accordent à reconnaître que Jésus a voulu que son Eglise eût la sainteté en partage. Les uns et

les autres récitent en effet le Symbole des Apôtres dans lequel il est dit : *Je crois l'Eglise Sainte*. Dans les divines Ecritures l'Eglise est appelée *le corps de Jésus-Christ, l'épouse du Christ, la maison de Dieu, le temple de Dieu*, expressions qui ne peuvent convenir qu'à une Eglise sainte. D'ailleurs le fils de Dieu a voulu que l'Eglise qu'il fondait ne proposât à la foi des fidèles qu'une doctrine sainte, et ne prescrivît qu'un culte saint ; il a voulu qu'elle fût la société des hommes tendant à la sainteté par vocation et par état ; c'est pour cela que dans les Ecritures les chrétiens sont appelés saints. Elle tend en effet à sanctifier les hommes par ses sacrements, comme le Baptême, la Confession et l'Eucharistie, et par le ministère de la prédication. Ainsi l'Eglise est sainte, non seulement par son origine qu'elle tire de la source même de toute sainteté, par sa doctrine, son culte et ses sacrements établis par la sainteté même, mais elle est encore sainte parce que tous ses membres sont appelés à être saints, et parce qu'elle engendre des saints à Jésus-Christ.

Cependant les pécheurs qui sont réellement sortis de la société des justes, cachés au sein de la société extérieure et visible des vrais chrétiens, ne sont pas exclus de l'Eglise que Jésus-Christ a établie sur la terre. Le Sauveur l'indique dans plusieurs paraboles ;

l'Eglise n'est-elle pas le champ dans lequel l'ivraie croit avec le bon grain ; n'est-elle pas l'aire qui contient en même temps et la paille et le froment , ou le filet jeté dans la mer et rempli de toute espèce de poissons ? Aussi jamais les apôtres et les chrétiens des premiers temps n'ont regardé les pécheurs comme sortis du sein de l'Eglise de Jésus-Christ. Ils les reprenaient , les exhortaient et ne leur épargnaient ni pénitences , ni menaces , mais toujours il les traitèrent comme des hommes du dedans , c'est-à-dire de la famille ou de l'Eglise.

NÉCESSITÉ DE L'ÉGLISE.

Le cinquième caractère de la véritable Eglise est sa nécessité pour le salut. Jésus-Christ veut que chaque homme soit membre de son Eglise. Cette obligation est clairement exprimée dans ces paroles du Sauveur à ses apôtres : *Prêchez l'Évangile à toute créature ; celui qui aura cru et recevra le Baptême sera sauvé , mais celui qui n'aura pas cru , sera condamné* (Marc, xxvi.) ; et dans ces autres : *Que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit pour vous comme un païen et un publicain* (Matth. xviii.). C'est cette vérité , que le Sauveur avait en vue dans la comparaison qu'il établit entre son royaume et le roi qui

fait à son fils un festin. Ceux qui avaient été invités n'ayant pas répondu à l'appel, le père de famille irrité prononça cette sentence : « En vérité, je vous le dis, aucun de ces hommes ne prendra part à mon festin (Matth. xxii.). »

La nécessité de l'Eglise pour le salut est d'ailleurs une conséquence des fins de son institution. Si Jésus-Christ ne l'a fondée que pour conserver la Religion dans toute sa pureté, fournir aux hommes un moyen sûr de parvenir à la connaître, et par là de rendre à Dieu un culte légitime et approuvé de lui, l'homme pourrait-il sans crime négliger ce moyen ? Ne serait-ce pas mépriser les volontés du Sauveur des hommes, qui seul est la voie pour aller au Père Eternel ?

De là il suit que quiconque refuse d'entrer dans la société ou l'Eglise établie par Jésus-Christ, ne peut espérer son salut. Car point de salut pour celui qui n'accomplit pas les commandements de Dieu ; le Seigneur dans sa colère appesantira sa main sur celui qui méprise sa loi ; car il est dit : Malheur aux déserteurs de la société dont Dieu est le roi (Isaïe, xxx.).

Les Apôtres et les Eglises des premiers temps regardèrent toujours comme hors des voies du salut et les corrupteurs de la doctrine de Jésus-Christ et ceux qui, n'écoutant pas la parole de l'Eglise, se séparaient du reste des fidèles. C'est le sentiment même des églises

non catholiques : les sociétés chrétiennes ont toujours unanimement cru qu'aucun ne pouvait opérer son salut hors de la véritable Eglise, si la bonne foi n'excusait soit son ignorance, soit son obstination ; et dans ce cas, il appartenait évidemment à l'Eglise, puisque n'étant hors de l'Eglise que par une erreur ou une ignorance involontaire, il est d'intention disposé à faire la volonté de Dieu. De là vient que les protestants et les novateurs en général s'attachent à prouver qu'ils professent la doctrine chrétienne dans toute sa pureté et qu'ils n'ont pas cessé d'être dans l'Eglise établie par Jésus-Christ.

L'ÉGLISE DOIT ÊTRE VISIBLE.

Un sixième caractère essentiel à l'Eglise établie par Jésus-Christ est la visibilité. Elle doit toujours avoir une existence qui puisse frapper les yeux et la faire remarquer entre toutes les sociétés.

Les prophètes, en prédisant le règne du Messie, annoncèrent tous l'Eglise qu'il devait établir comme éminemment visible. « La maison » de Dieu, disent-ils, s'élèvera au-dessus des » collines et des montagnes, et toutes les nations accourront à elle et marcheront à sa » lumière (Isaïe, II.). » Jésus-Christ appelle son

Eglise une ville bâtie sur une montagne. Il ordonne d'aller trouver l'Eglise et d'écouter ses enseignements; Matth. xviii. Toutes ces paroles supposent évidemment qu'elle est une société visible.

L'enseignement de l'Apôtre (Actes, ch. xx) est conforme à celui de son divin maître. « Les évêques, dit-il, sont établis pour gouverner l'Eglise; Jésus-Christ lui a donné des pasteurs. » Ces expressions n'indiquent-elles pas clairement que l'Eglise est essentiellement visible? Comment en effet régir une société dont l'existence ne frappe pas les regards? Les Pères ont constamment enseigné cette vérité qu'ils tenaient des apôtres.

D'ailleurs la visibilité de l'Eglise établie par Jésus-Christ n'est-elle pas une suite nécessaire de tout ce que nous avons dit sur sa nature et les caractères dont on ne peut la dépouiller sans la détruire? En effet, elle est la société des hommes réunis d'intention, de foi, et aspirant à une fin commune. Or dans une Eglise invisible peut-il y avoir société et union dans un but commun?

Jésus-Christ a établi son Eglise dans l'intention de pourvoir à la conservation de la foi et du culte dans leur pureté et leur vérité primitives; or, une Eglise invisible ne serait-elle pas un moyen inutile pour obtenir cette fin?

Au reste l'Eglise est une et universelle, et

tous les hommes, sous peine de damnation, doivent en faire partie : c'est la volonté expresse de Jésus-Christ. Or comment les hommes pourraient-ils la voir et la distinguer de toute autre société, si elle n'est éminemment visible et comme placée sur une haute montagne ?

Concluons : L'Eglise doit être telle que Jésus-Christ l'a établie. Or, le Sauveur a voulu qu'elle fût universelle et une, c'est-à-dire catholique, perpétuelle, infaillible, sainte, nécessaire et visible. Telles sont donc les qualités, les caractères que doit avoir toute société qui se présente comme dépositaire de la religion de Jésus-Christ.

O vous, qui défailant dans la route de l'indifférence, de l'impiété et de l'erreur, désirez entrer dans le bercail de Jésus-Christ, connaissez les traits qui forment le signalement de son épouse. Il vous importe de ne pas vous méprendre, car hors de l'Eglise de Jésus-Christ point de salut.

CHAPITRE III.

Du pouvoir que Jésus-Christ a donné à son Église.

C'est afin que les hommes pussent obtenir le salut éternel par la pratique de la religion qu'il avait révélée, que Jésus-Christ établit l'Église. Il devait donc faire en sorte qu'elle fût un moyen sûr et efficace pour obtenir cette fin. Il dut par conséquent la rendre infailliblement propre : 1° à conserver et propager la doctrine qu'il avait enseignée ; 2° à garder toutes les institutions qu'il avait établies pour être sur la terre un culte extérieur digne de Dieu ; 3° il dut prendre les moyens de conserver à jamais cette Église gardienne de sa religion, parce que, si elle venait à disparaître, le but qu'il se proposait ne pourrait être obtenu.

Or il est incontestable que la religion chrétienne ne peut être connue que par l'enseignement ; et s'il était laissé à la bonne volonté de

chacun et à la faiblesse de la raison individuelle, loin de conserver la doctrine dans sa pureté, ne deviendrait-il pas une école d'erreurs ? Qui ne connaît en effet la faiblesse, l'incertitude et les nombreuses aberrations de la raison dans chaque homme ?

Jésus-Christ, pour rendre l'Eglise gardienne fidèle de la foi, a établi un corps de docteurs chargés d'enseigner, ou une chaire publique de laquelle l'enseignement doit être donné à tous les hommes, même et surtout aux humbles, aux petits et aux pauvres, qui jusqu'alors avaient été dédaignés par ceux qui s'appelaient les sages de la terre. *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre (Matth. xxviii, 18.). Allez donc, prêchez l'Evangile à toute créature ; instruisez tous les peuples, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Vous êtes Pierre, dit-il ailleurs, Matth. xvi, 18 ; et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.*

Les apôtres qu'il chargea d'enseigner les autres et de perpétuer ainsi parmi les chrétiens la même autorité qui les avait d'abord instruits, se sont, immédiatement après le commandement de leur maître, livrés à la prédication, mais au seul nom de Jésus-Christ qui venait de les envoyer.

L'établissement d'une autorité enseignante au milieu du monde est un fait éminemment divin qui n'a jamais eu d'exemple sur la terre. Mais dans l'état où est l'homme ici bas, cette institution seule serait insuffisante pour conserver l'unité de la foi au milieu des chrétiens. En vain les hommes recevraient le même enseignement, et de la bouche des mêmes maîtres; s'ils ne se réunissent pas en commun, s'ils ne sont astreints à quelques pratiques qui puissent cimenter et fortifier leurs esprits dans l'unité de la foi et les exciter à l'envi à la pratique de la vertu; la désunion, la discorde et la diversité de croyances ne tarderont pas à paraître au milieu d'eux.

Jésus-Christ, pour obvier à cet inconvénient, et pour conserver les institutions qu'ils ont établies comme formant le culte public, et pour donner à son Eglise enseignante les moyens de retenir dans l'unité de la foi tous ceux auxquels l'Évangile aurait été prêché, fonda un ministère et lui donna le pouvoir d'administrer tout ce qui aurait rapport au culte public. En effet, Jésus-Christ n'envoie pas seulement ses apôtres prêcher l'Évangile, mais il leur commande aussi de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (Matth., xxviii.). Dans la dernière cène après avoir donné son corps à ses apôtres, il leur commande de faire la même chose en mémoire de lui (Luc, chap. xxii). Il leur donne

le pouvoir de remettre les péchés. *Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie. Les péchés seront remis à ceux auxquels vous les aurez remis* (Jean, xx.). L'histoire constante et fidèle dit avec quelle sollicitude les apôtres s'acquittèrent de ce devoir. Ils rassemblaient souvent les chrétiens dans les maisons ; ils ne se contentaient pas d'instruire les fidèles, mais encore ils administraient les sacrements comme il leur avait été ordonné par leur maître. Aussi sont-ils toujours appelés les *ministres du Christ* et les *dispensateurs des mystères de Dieu* ; et combien de fois ne prouvèrent-ils pas leur mission par des prodiges ?

Jamais société ne put subsister sans une police chargée de maintenir l'ordre dans son sein. Les hommes en effet portent dans leur cœur le germe de tant de passions, que la plus petite société ne tarderait pas à se dissoudre, si elle n'a les moyens de réprimer les abus et de contenir ses membres dans le devoir.

Jésus-Christ, pour obvier à ce mal et pour empêcher la dissolution de son Église, lui a donné les moyens de réprimer les abus et de contenir ses membres dans le devoir, les moyens de réprimer les scandales, de terminer les différends et de diriger les actions de ses membres vers un but commun, en établissant dans son sein un pouvoir législatif, judiciaire et répressif, c'est-à-dire en lui donnant tous les pouvoirs nécessaires pour se gouver-

ner elle-même et demeurer une société parfaite.

Ces pouvoirs sont clairement exprimés dans les paroles de Jésus-Christ ordonnant d'écouter l'Eglise, et voulant que ceux qui désobéiraient à ses ordres fussent regardés comme des païens et des publicains (Matth. xviii.). Jésus-Christ s'adressant à Pierre, dit : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, etc.* (Matth. chap. xvi.). A tous les apôtres il dit : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, etc. Pais mes brebis*, dit-il encore à Pierre (Jean, xxi.). Ces paroles renferment évidemment les pouvoirs nécessaires à une société pour sa conservation : le pouvoir de faire des lois, le pouvoir de juger, et le pouvoir de punir ou de décerner des peines. 1° D'abord le pouvoir de faire des lois : car le pouvoir de lier et de délier, de paître ou de gouverner serait nul sans celui de faire les lois nécessaires au bien de la société. 2° Le pouvoir de juger et de décider : il est la conséquence nécessaire du pouvoir de faire des lois. 3° Le pouvoir de punir : sans lui le pouvoir de faire des lois serait dérisoire et inutile. Aussi ces trois pouvoirs ont toujours été exercés dans l'Eglise : les apôtres firent des lois dans les Eglises qu'ils fondèrent (Act. ch. x, 41.); ils portèrent des jugements et frappèrent d'anathème les coupables

et les rebelles. Le livre des actes des apôtres donne sur ce point tous les renseignements nécessaires.

CES POUVOIRS FURENT DONNÉS A TOUS LES APOTRES IMMÉDIATEMENT ET A EUX SEULS.

Jésus-Christ n'a point donné ces pouvoirs à tous les chrétiens indistinctement ; il s'est choisi quelques hommes qu'il a établis ses apôtres d'une manière spéciale, et leur a donné à tous et à eux seuls, immédiatement, sans le consentement, sans le concours préalable du reste des chrétiens, le triple pouvoir d'enseigner, d'administrer et de gouverner, en faisant des lois, portant des jugements et en décrétant des peines contre les rebelles. Contester aucun de ces points, c'est nier la vérité du livre des Evangiles. En effet, « le jour étant » arrivé, dit saint Luc, ch. vi, 13, Jésus-Christ » appela ses disciples et en choisit douze parmi » eux, qu'il nomma et qu'il fit ses apôtres. »

Chaque fois que J.-C. accorde un pouvoir quelconque, on le voit s'adresser à tous les apôtres : « Allez, prêchez toutes les nations, etc. » Tout ce que vous lierez sera lié, etc. » ; et partout on voit les apôtres exercer avec sollicitude le triple pouvoir d'enseigner, d'administrer et de gouverner.

En leur donnant ces pouvoirs, il leur adresse la parole ; il ne dit pas : l'Eglise vous envoie ; mais « je vous envoie , comme mon père m'a » envoyé (Jean, xx.). Toute puissance m'a été » donnée; allez donc et enseignez; » et l'Apôtre au chap. iv de l'épître aux Ephésiens, dit expressément : « il a donné à son Eglise quelques- » uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être prédicateurs, d'autres enfin pour être pasteurs et docteurs ; » et ailleurs il dit , « qu'il n'est pas envoyé par les » hommes, ni par un homme, mais par J.-C. » ; et dans aucune page de l'Écriture, il n'est possible de trouver une parole qui puisse insinuer que J.-C. n'ait pas envoyé ses apôtres immédiatement et sans le consentement et le concours du reste des chrétiens.

Enfin parmi ses disciples il en a choisi douze qu'il fit ses apôtres. Ce n'est point à ses disciples en général qu'il adresse la parole, quand il s'agit de la constitution de l'Eglise, mais seulement à ses apôtres ; et après la descente du Saint-Esprit, on ne vit que ceux-ci exercer le saint ministère. Quand il fut nécessaire qu'il s'adjoignissent des ministres sur lesquels ils pussent se décharger d'une partie de leurs trop nombreuses obligations, ils choisirent sept diacres ; ce ne fut que par l'imposition de leurs mains que ceux-ci furent élevés à la dignité de ministres de l'Eglise.

Jésus-Christ, en élevant les apôtres à une

dignité spéciale, a voulu que le reste des chrétiens auxquels il ne conférait pas les mêmes pouvoirs, leur obéissent et reçussent d'eux l'enseignement : *Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise.*

L'Eglise chrétienne est donc par l'institution même de J.-C. divisée en deux parties : le Clergé et le Peuple, l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée. Le mot Clergé exprime le corps de tous ceux qui sont séparés du reste des fidèles, pour remplir quelques fonctions dans l'Eglise. Le terme laïque, fidèles, ou peuple chrétien, exprime ceux des chrétiens qui n'ont reçu aucun pouvoir de Jésus-Christ ou de ses apôtres.

On appelle Eglise enseignante, la réunion de ceux qui ont reçu de Jésus-Christ le triple pouvoir d'enseigner, d'administrer et de gouverner. Communément parlant, ce terme désigne à peu près la même classe de chrétiens que le mot clergé. L'Eglise enseignée est le corps des laïques ou les simples fidèles.

L'Eglise enseignée, le laïque ou le peuple chrétien est tenu d'obéir à l'Eglise enseignante et de recevoir d'elle la doctrine de J.-C., d'après l'institution du Sauveur lui-même. *Que celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit pour vous comme un païen et un publicain.*

CES POUVOIRS SONT PERPÉTUELS DANS L'ÉGLISE.

Jésus-Christ ne conféra aux apôtres le triple pouvoir d'enseigner, d'administrer et de gouverner, ni pour un temps déterminé, ni pour un temps limité à la durée de leur vie; mais en leur confiant, il l'établit pour être perpétuel dans son Eglise. C'est ce qu'il exprime clairement, au moment même où, les envoyant prêcher et baptiser les nations, il leur dit : « Je » suis avec vous jusqu'à la consommation des » siècles; » et par ces autres paroles (Jean, xiv.) : « Je vous enverrai le paraclet, qui sera avec » vous éternellement. » En effet, cette assistance perpétuelle, le Sauveur ne peut la promettre aux apôtres pour toujours; car ils devaient mourir. Que veut-il donc exprimer, sinon que son Eglise sera perpétuelle et que les pouvoirs qu'il donne à ses apôtres seront aussi perpétuels dans l'Eglise? Pour peu qu'on réfléchisse on comprend aisément la perpétuité nécessaire des pouvoirs accordés à la personne des apôtres : il est nécessaire en effet qu'ils existent aussi long-temps qu'existeront les causes pour lesquelles ils sont établis. Or elles durent et dureront toujours, ces causes. Car J.-C. établit ce triple pouvoir, pour conserver pure et intègre la religion qu'il avait ensei-

gnée , pour garder dans leur intégrité les institutions qu'il avait établies, enfin pour conserver à jamais l'Eglise qu'il constituait dépositaire et gardienne de sa religion. Or l'enseignement sera toujours nécessaire pour que les hommes puissent connaître la doctrine chrétienne ; et jamais il ne sera qu'un moyen d'erreur, s'il est abandonné à la volonté de chacun et à la faiblesse de la raison de chaque homme , c'est-à-dire s'il n'existe un corps enseignant , ou une chaire publique de laquelle tous doivent recevoir la vraie doctrine ; dans aucun temps les institutions divines ne pourront être conservées, si l'administration n'en est pas confiée à un ministère public ; et l'Eglise cessera infailliblement d'être une et indivisible , en un mot , d'être une société , s'il n'existe une autorité ayant tous les pouvoirs nécessaires pour régir et gouverner ses membres. Donc toujours elles subsisteront les causes pour lesquelles le Sauveur a donné aux apôtres le triple pouvoir d'enseigner , d'administrer et de gouverner. Les pouvoirs accordés aux apôtres seront donc perpétuels dans l'Eglise. D'ailleurs J.-C. enseignait que son Eglise serait perpétuelle ; or elle eût cessé à la mort des apôtres , si les pouvoirs qu'il leur avait accordés avaient cessé d'exister avec eux ; car l'Eglise chrétienne est essentiellement détruite, si elle cesse d'être telle que le Sauveur l'a établie.

La mauvaise foi seule ou l'ignorance peuvent

donc prétendre que les pouvoirs d'enseigner, d'administrer et de gouverner, exclusivement accordés aux apôtres, sont devenus à leur mort le patrimoine de chaque fidèle.

L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE EST DANS L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE ENSEIGNANTE.

Une des propriétés essentielles de l'Eglise c'est qu'elle ne peut tomber dans l'erreur et s'éloigner de la vraie doctrine chrétienne révélée aux hommes. Jésus-Christ en effet a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et que l'Esprit Saint lui suggérera toute vérité. Or, l'infailibilité dans la croyance est impossible si l'Eglise enseignante n'est elle-même infailible dans son enseignement, c'est-à-dire dans l'exposition de la doctrine du Sauveur. En effet, le peuple chrétien doit écouter ses pasteurs et le corps des docteurs que J.-C. a établis dans l'Eglise, et obéir à leurs ordonnances. *Que celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit pour vous comme un païen et un publicain.* Donc évidemment les fidèles erreront dans leur foi, si l'enseignement des pasteurs n'est pas droit et infailible : le plus simple bon sens suffit pour comprendre cette vérité.

Aussi sur aucun point J.-C. ne s'exprima

plus clairement que sur cette prérogative de l'Eglise enseignante. *Je prierai mon père, et il vous donnera l'Esprit Saint qui restera avec vous jusqu'à la consommation des siècles, et il vous enseignera et vous inspirera toute vérité* (Jean, ch. xiv.). *Celui qui vous écoute, m'écoute.* Ces dernières paroles surtout font voir que, si l'Eglise enseignante a dans l'exposition de la foi une autorité humaine imposante, parceque son enseignement n'est point l'opinion d'un jour ni d'un docteur, mais celui des pasteurs et des docteurs remarquables par leur science et leur sainteté, de tout temps et de tout lieu; elle a surtout une autorité divine, puisqu'elle enseigne au nom et avec l'autorité de Dieu, dirigée par une assistance spéciale du Saint-Esprit, pour qu'elle soit et demeure une organe légitime de la pure vérité et de la saine doctrine. Aussi en parcourant tous les temps historiques chrétiens, il n'est pas donné de voir une année, un jour même où l'Eglise ait cru qu'il fût possible aux fidèles de conserver la vraie foi sans l'enseignement du corps des pasteurs légitimes; et les Pères ont toujours célébré l'autorité de l'enseignement de l'Eglise, appuyés sur la promesse que Jésus-Christ lui a faite de l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit.

D'ailleurs la nécessité et la convenance de cette infailibilité accordée au ministère public

chargé de l'enseignement dans l'Eglise, est d'une évidence à frapper les esprits les moins clairvoyans. Rien en effet n'est plus conforme soit à la nature de la religion chrétienne, soit à la fin pour laquelle Jésus a fondé l'Eglise, soit au caractère de l'homme ; car à moins que le Sauveur n'ait voulu pourvoir à la conservation de la religion par des moyens extraordinaires, qu'il soit obligé de multiplier à l'infini dans tous les temps, ce qu'on ne voit, ni dans l'Écriture, ni dans l'expérience, il est impossible d'imaginer un autre moyen de conserver partout et toujours la religion qu'il a donnée aux hommes, dans sa pureté et son intégrité originelles. Sans l'infailibilité donnée au corps des pasteurs, l'Eglise ne remplirait ni les vues ni les intentions de Jésus-Christ. L'unité ne peut en effet exister entre les chrétiens, qu'autant qu'ils croiront au même enseignement donné par l'Eglise; et leur soumission serait-elle raisonnable s'ils ne croyaient tous fermement recevoir la parole de Dieu de la bouche des pasteurs qui les instruisent? Si donc Jésus-Christ n'eût pas donné l'infailibilité à son Eglise, il eût rendu la conservation de sa doctrine impossible, et l'homme n'ayant aucun moyen de connaître avec certitude le vrai christianisme, aurait droit d'être indifférent.

CHAPITRE IV.

De la constitution de l'Église enseignante ou de la hiérarchie établie par J.-C.

Jésus-Christ en donnant à ses apôtres les pouvoirs qu'il avait reçus de son père et en déterminant qu'ils seraient perpétuels dans la personne de leurs successeurs, établit dans son Église un corps de ministres chargés de gouverner la société chrétienne et de remplir toutes les fonctions nécessaires pour ses besoins.

Mais il ne s'arrêta point là. Il divisa ses pouvoirs par degrés et ses ministres par ordre, assigna à chacun des fonctions propres et mit entre tous une subordination bien déterminée. Saint Paul dit, 1 Cor., chap. XII, v. 5 et 28 ; Ephes., chap. IV, v. 11 : « Il y a diversité de » ministères.... Dieu a établi les uns pour être » apôtres, les autres pour être prophètes ; » ceux-ci pour être évangélistes, ceux-là pour

» être pasteurs et docteurs. » Il dit à ces derniers, Act., chap. xx, v. 28 : « Veillez sur vous et sur le troupeau, sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques ou surveillants pour gouverner l'Église de Dieu. » En parlant des prêtres et des anciens, il dit : « Les prêtres, qui président comme il convient, sont dignes d'un double honneur. » 1 Tim., chap. v, v. 17, il recommande à Tite d'établir des prêtres dans toutes les villes ; Tit., ch. 1, v. 5, il règle le ministère et les fonctions des diacres.

En comparant ces différents passages, nous voyons une distinction marquée entre trois ordres de ministres : les évêques, comme successeurs des apôtres, gouvernent l'Église de Dieu et établissent des prêtres ; ceux-ci ont une présidence ; les diacres leur sont subordonnés ; leur nom même le témoigne, puisqu'il signifie ministre ou serviteur. S'il y avait du doute sur le vrai sens des paroles de saint Paul, il serait levé par l'usage, établi dans l'Église depuis le temps des apôtres, de distinguer trois rangs dans la hiérarchie, usage attesté par les Pères qui ont succédé aux apôtres, par saint Clément de Rome, par saint Ignace, par saint Polycarpe, par Hermas, auteur du livre du Pasteur, par les canons des apôtres, dressés dans les conciles tenus sur la fin du second siècle et au commencement du troisième.

Les livres saints et la constante tradition

nous apprennent donc que , parmi les ministres de l'Eglise , il y eut , dès le commencement , trois degrés de puissance : l'épiscopat , la prêtrise et le diaconat ; et trois ordres de ministres : les évêques , les prêtres et les diacres ou les ministres. Les évêques gouvernent l'Eglise , établissent les prêtres et ordonnent les diacres. Les prêtres ordonnés par les évêques ont pour fonctions : 1° de célébrer les saints mystères , c'est-à-dire offrir des sacrifices ; 2° de bénir ; 3° de présider l'assemblée des peuples qui leur sont confiés ; 4° de prêcher ; 5° de baptiser ; 6° de remettre les péchés.

Les diacres ont seulement le pouvoir de servir les prêtres à l'autel , dans la célébration des saints mystères , de prêcher et de baptiser avec la permission de l'évêque.

C'est l'ordination , c'est-à-dire le rit ou la cérémonie extérieure , qui fait les ministres ; elle imprime en eux un caractère spécial , indélébile , qui les distingue des simples chrétiens et leur donne les pouvoirs de l'ordre auquel ils sont promus. Telle est à peu près la marque extérieure par laquelle les officiers d'un prince sont tirés du commun des hommes et désignés pour remplir une fonction plutôt qu'une autre.

Il était nécessaire que Jésus-Christ déterminât ainsi les fonctions de chacun et réglât la transmission des pouvoirs , pour empêcher la confusion , les dissensions et le désordre , qui autrement eussent été inévitables.

CES TROIS ORDRES SONT SACRÉS.

Les ministres promus à ces trois ordres sont tirés du commun des fidèles pour remplir des fonctions saintes ayant pour objet le bien spirituel des chrétiens et la dispensation des grâces de Dieu. Rien de plus certain. L'Écriture et la tradition universelle, en nous faisant connaître les fonctions de ces différents ordres, nous montrent évidemment que toutes les fonctions des évêques et des prêtres sont saintes et sacrées. Les évêques en effet gouvernent l'Eglise et confèrent les divers ordres, et les prêtres célèbrent les saints mystères, bénissent, président, prêchent, baptisent et remettent les péchés.

Le diaconat est aussi un ordre sacré; car l'Écriture et la tradition constante nous apprennent que les sept disciples, choisis par les apôtres pour être leurs aides et leurs coadjuteurs, et nommés diacres, servaient à l'autel dans la célébration des saints mystères, prêchaient l'Évangile et administraient le baptême, après avoir reçu l'imposition des mains des apôtres. Or ces fonctions ne sont pas temporelles, mais sacrées. Les diacres, il est vrai, servaient dans les agapes ou repas des chrétiens, et distribuaient les aumônes; mais ce n'est point à cette fonction qu'ils étaient obli-

gés en vertu de leur ordination. Ces paroles des apôtres se préparant à choisir les sept premiers diacres, « il nous faut des hommes remplis de l'Esprit Saint et de la sagesse, » et l'imposition des mains avec prières, annoncent un ministère plus grand et plus auguste que de servir à une table commune. Ces trois ordres sont encore appelés sacrés, parce qu'ils consacrent irrévocablement au service spécial de Dieu.

**CES TROIS ORDRES SONT HIÉRARCHIQUES, C'EST
A-DIRE SUBORDONNÉS.**

Ni l'Écriture, ni la tradition des Pères et des docteurs de l'Église ne présentent ces trois ordres comme égaux. Partout au contraire le diacre est montré inférieur au prêtre, en ce qu'il n'a pas le pouvoir d'offrir le sacrifice et qu'il ne peut qu'offrir avec le prêtre; et saint Paul, dans son épître à Tite, son disciple, dit que le prêtre est établi par les évêques; et dans l'épître à Timothée, chap. v, il déclare que les évêques sont les juges des prêtres. Or ces paroles dénotent évidemment que l'épiscopat est supérieur à la prêtrise.

Pour peu qu'on étudie la discipline observée pendant les trois premiers siècles de l'Église chrétienne, on est convaincu que les fonctions

des évêques, celles des prêtres et celles des diacres n'ont jamais été confondues. Toujours le diacre est inférieur au prêtre, et ses pouvoirs sont différents. Le prêtre est inférieur à l'évêque, et ses fonctions sont moins étendues que celles de ce dernier, qui confère au prêtre et au diacre l'ordre ou le sacrement en vertu duquel ils sont élevés à la dignité de ministres de l'Eglise. Dans les premiers siècles, les noms de prêtres et d'évêques étaient, il est vrai, communs à ces deux ordres de ministres. Mais le degré de puissance et les ordres furent toujours différents; et l'évêque, supérieur au prêtre, a dans la suite seul porté le nom d'évêque.

Cette subordination des différents ministères, provenant de l'ordre même, est appelée la hiérarchie de l'ordre.

CES TROIS DEGRÉS DE PUISSANCE, CES TROIS ORDRES HIÉRARCHIQUES DE MINISTÈRE SONT D'INSTITUTION DIVINE.

Jésus-Christ, si admirable dans toutes les institutions qu'il a établies, n'a pu omettre de faire à ses envoyés le commandement de déterminer divers degrés de puissance ou différents ordres de ministère. Cette omission eût rendu le désordre et la confusion inévitables

dans l'Eglise, en établissant un principe de conflit.

Cependant ce commandement ne se trouve nulle part dans l'Écriture d'une manière formelle. Mais la conduite des apôtres montre avec évidence que Jésus-Christ a voulu et ordonné ces divers degrés de puissance et cette hiérarchie de l'ordre. En effet, après l'Ascension de leur maître, ils choisirent plusieurs disciples, et suivant les besoins et la nécessité, ils leur communiquèrent, en le divisant, le pouvoir qu'ils possédaient dans toute sa plénitude, et les constituèrent en des ordres essentiellement distincts. Certainement les apôtres n'eussent point tenu cette conduite s'ils n'avaient reçu ce commandement de J.-C. lui-même. Car on sait avec quelle sollicitude ils s'appliquaient à faire la volonté de leur divin maître. Aussi l'institution divine de la hiérarchie de l'ordre fut-elle toujours la croyance de toutes les Eglises et de tous les Pères des premiers siècles.

La hiérarchie de l'Eglise, composée des évêques, des prêtres et des diacres est donc d'institution divine, mais non en ce sens que J.-C., pendant qu'il était encore vivant au milieu de ses disciples, ait lui-même créé ces trois ordres: cela n'était point nécessaire. Il avait donné à ses apôtres la plénitude du pouvoir pour gouverner l'Eglise et leur avait enseigné comment, lorsqu'il serait besoin, ils devraient diviser l'administration de la société chrétienne.

Tous les degrés de la puissance ecclésiastique étaient évidemment renfermés dans le pouvoir suprême qu'ils avaient reçu ; ils pouvaient légitimement établir, au nom et par l'autorité de Jésus-Christ, tous les degrés inférieurs du ministère ecclésiastique.

Mais Jésus-Christ voulant que dans son Eglise il existât une autorité supérieure, un chef de tout le collège apostolique, et un premier parmi ses apôtres et leurs successeurs, établit lui-même immédiatement et avant de quitter la terre, une primauté parmi ses apôtres, et désigna celui qui devait être revêtu de cette dignité et la transmettre à ses successeurs. Ce fut saint Pierre.

PRIMAUTE DE SAINT PIERRE.

Les preuves de la primauté établie dans l'Eglise et accordée à saint Pierre par Jésus-Christ lui-même, sont claires et nombreuses.

Dans l'Evangile de saint Matthieu, ch. xvi, 18, saint Pierre ayant confessé la divinité de Jésus-Christ, le divin Sauveur lui répond :
« Je te dis que tu es Pierre, et que sur
» cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »
« Je te donnerai les clefs du royaume du Ciel.
» Tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre,

« sera lié ou délié dans le Ciel. » Dans le style de l'Écriture les clefs sont le symbole de l'autorité et du gouvernement ; et le pouvoir de lier et de délier n'est-il pas le caractère de la magistrature ou de l'autorité suprême ? Par ces paroles Jésus-Christ annonce évidemment qu'il établira dans son Eglise une primauté et qu'il la donnera à Pierre son apôtre , pour en assurer la perpétuité et la solidité.

Au chapitre xxii de saint Luc, 29', le Sauveur dit à ses apôtres : « Je vous laisse un » royaume tel que mon père me l'a laissé..., » pour que vous soyez assis sur douze trônes, » et que vous jugiez les douze tribus d'Israël ; » ensuite s'adressant à Pierre seul, il dit : « Si- » mon, satan a désiré de vous cribler (tous) » comme le froment. Mais j'ai prié pour vous » (seul) pour que votre foi ne manque point : » ainsi un jour, tourné vers vos frères, affermis- » sez-les; » il est évidemment question ici d'un privilège personnel à Pierre, en vertu duquel il sera supérieur au milieu d'eux.

Jésus-Christ étant ressuscité, après avoir exigé trois fois de Pierre la protestation de son amour, lui dit : *Pais mes agneaux, pais mes brebis* (Jean, ch. xxii, 16,). On sait que le divin Sauveur avait désigné son Eglise sous la figure d'un bercail dont il voulait être lui-même le pasteur (ch. x, 16). Par ces paroles, saint Pierre se trouva donc revêtu de la fonction que Jésus-Christ s'était réservée, et il fut chargé

du troupeau tout entier. Aussi saint Matthieu, au ch. x, 2, faisant l'énumération des apôtres dit que le premier est Simon surnommé Pierre.

A peine le divin Sauveur a-t-il accompli sa mission, que Pierre paraît revêtu de cette prérogative suprême qui lui avait été conférée d'une manière si solennelle, et si souvent confirmée. C'est lui qui convoque et préside l'assemblée où fut élu l'apôtre saint Mathias; c'est lui qui désigne ceux entre lesquels il doit être choisi; c'est lui qui prêche le premier l'Évangile aux Juifs, et qui ouvre l'entrée de l'Église aux Gentils dans la personne de Corneille; il fonde par lui-même ou par son disciple saint Marc, les sièges patriarchaux d'Antioche et d'Alexandrie, ces deux sources de la juridiction ecclésiastique des premiers siècles sur l'Asie et l'Afrique.

« Pierre est le premier de toutes manières ;
 » le premier il est toujours nommé par les
 » évangélistes. Le premier il confesse la foi,
 » le premier il est dans l'obligation d'exercer
 » l'amour, le premier des apôtres qui vit le
 » Sauveur ressuscité des morts, comme il en
 » avait été le premier témoin devant le peuple;
 » il parut le premier quand il fallut remplir le
 » nombre des apôtres, le premier il confirma
 » la foi par un miracle, le premier à convertir
 » les Juifs, le premier à recevoir les Gentils,
 » le premier partout. Mais je ne puis tout
 » dire. Tout concourt à établir sa primauté,

» oui, tout, jusqu'à ses fautes : la puissance
 » donnée à plusieurs porte sa restriction dans
 » son partage, au lieu que la puissance donnée
 » à un seul et sur tous et sans exception, em-
 » porte la plénitude. Tous reçoivent la même
 » puissance, mais non en même degré, ni
 » avec la même étendue. Jésus-Christ com-
 » mence par le premier, et dans ce premier
 » il développe le tout, afin que nous appre-
 » nions que l'autorité ecclésiastique, premiè-
 » rement établie en la personne d'un seul, ne
 » s'est répandue qu'à condition d'être toujours
 » ramenée au principe de son unité, et que
 » tous ceux qui auront à l'enseigner, se doi-
 » vent tenir inséparablement unis à la même
 » chaire (1). »

Si Jésus-Christ établit lui-même une primauté
 parmi ses apôtres, c'est que le pouvoir qu'ils
 avaient reçu ne contenait point une puissance
 supérieure à lui-même. Dès lors ils ne pou-
 vaient établir une dignité en vertu de laquelle
 celui qui en serait revêtu deviendrait le chef
 de tout le collège apostolique, le premier en
 puissance et en dignité parmi les apôtres et
 leurs successeurs. Si cette dignité eût été éta-
 blie par les apôtres, elle eût été une invention
 de leur part, une institution conseillée par la
 prudence humaine et non divine dans son éta-

(1) Bossuet, Sermon sur l'unité de l'Église.

blissement. Or rien de l'homme ne devait entrer dans la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ.

[DROITS ATTACHÉS A CETTE PRIMAUTÉ.]

Le privilège accordé à Pierre par Jésus-Christ ne fut pas seulement une primauté de préséance et d'honneur, mais surtout une primauté de juridiction et d'autorité. On ne peut mieux en juger que par le sens et les paroles du Sauveur. Le divin maître établit Pierre pasteur de tout son troupeau ; ses fonctions sont donc les mêmes dans toute l'Eglise que celles de chaque apôtre à l'égard des Eglises qu'ils ont fondées ; c'est à Pierre que Jésus-Christ promet les clefs du royaume du ciel, avec le pouvoir de lier et de délier. Or, ces paroles expriment non seulement qu'il est le premier en honneur, mais que c'est à lui d'enseigner, de juger de la doctrine de tous ceux qui enseignent ; de l'approuver ou de la condamner lorsqu'il est nécessaire, c'est-à-dire qu'il a véritablement le pouvoir de gouverner l'Eglise. Ce qui rend cette vérité plus évidente encore, c'est la raison pour laquelle Jésus établit cette suprématie. Ce fut pour conserver l'unité de la foi et l'intégrité de la religion dans l'Eglise. Or, une primauté de préséance eût été insuffisante ; car pour remplir un devoir si difficile et si su-

blime, il fallait une vigilance continuelle et un pouvoir législatif, exécutif et judiciaire plein et entier.

Aussi telle fut toujours la doctrine des premiers siècles. Jamais les Pères de l'Eglise ne virent, dans la dignité dont Pierre fut spécialement revêtu, une ridicule primauté de préséance, mais le droit et le plein pouvoir de paître, de lier et de délier, c'est-à-dire de gouverner l'Eglise universelle.

**LA PRIMAUTE DOIT TOUJOURS EXISTER DANS
L'ÉGLISE.**

La nature et la constitution de l'Eglise ne peuvent changer; à jamais la société chrétienne doit rester telle que le Sauveur du monde l'a faite; autrement elle deviendrait une institution humaine. Donc à jamais la primauté doit exister dans l'Eglise, puisqu'originellement elle fait partie de la constitution.

Selon l'Évangile, Jésus-Christ a fait de l'apôtre saint Pierre, la pierre fondamentale de l'Eglise, afin que les portes de l'enfer ne prévalussent jamais contre elle. Il a prié pour la foi de saint Pierre, pour qu'il fût capable d'affermir celle de ses frères: tout cela ne devait-il avoir lieu que pendant la vie de cet apôtre, malgré la promesse que Jésus-Christ a faite à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la

consommation des siècles? Suivant le sentiment des Pères et comme il résulte évidemment de l'institution de cette primauté, Jésus-Christ a suivi ce plan divin afin d'établir l'unité de la foi, l'unité de l'enseignement, l'unité de la tradition, de manière que les hérétiques fussent réfutés et confondus par cette tradition même. Ce plan est donc pour tous les siècles; car ce n'était pas seulement au temps de Jésus-Christ et des apôtres que l'Eglise devait être une; et certainement la division était plus à craindre après la mort des apôtres, qu'au moment où ils prêchaient la doctrine qu'ils avaient reçue de la bouche de leur divin maître; car les apôtres avaient reçu de Jésus-Christ un privilège spécial d'infailibilité que n'ont point reçu leurs successeurs.

Donc il est évident que le pouvoir spécial accordé à saint Pierre devait passer à ses successeurs, et que Jésus-Christ a voulu que la primauté existât toujours dans son Eglise.

Resumé; J.-C. a constitué dans son Eglise un corps de ministres chargés de gouverner la société chrétienne; et pour empêcher les désordres et la dissension, il a déterminé les fonctions de chacun et réglé la transmission des pouvoirs. Il a établi une hiérarchie, c'est-à-dire différents ordres de ministère et différents degrés de puissance: l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat, c'est-à-dire une hiérarchie ou subordination. Les évêques possè-

dent la plénitude du pouvoir sacerdotal , gouvernent l'Eglise , établissent les prêtres et ordonnent les diacres ; le prêtre est supérieur au diacre en ce qu'il a le pouvoir d'offrir les saints mystères et de remettre les péchés, fonctions que ne peuvent remplir ceux qui ne sont encore promus qu'à la dignité du diaconat. Les apôtres étaient tous égaux , en leur qualité d'apôtres ; mais Jésus-Christ en choisit un parmi eux qu'il établit chef suprême du collège apostolique , et qu'il chargea de gouverner l'Eglise universelle , de paître les brebis aussi bien que les agneaux. Pierre fut revêtu de cette dignité , et reçut le pouvoir universel qui devait toujours exister dans l'Eglise.

CHAPITRE V.

Conséquences de ce qui précède. Des membres de l'Eglise. Sa définition. Sa forme.

De ce qui précède résultent plusieurs conséquences que nous ne laisserons pas de formuler , quelque évidentes qu'elles soient , parce qu'elles peuvent fixer les idées de ceux qui auront bien compris tout ce que nous avons écrit jusqu'ici.

1° La véritable Eglise de Jésus-Christ est une société visible, extérieure et une, qui professe la vraie doctrine du Sauveur des hommes.

2° Le culte et les sacrements établis par Jésus-Christ font partie essentielle de la religion chrétienne qui est nécessairement une.

3° Pour faire de son Eglise une société extérieure parfaite, Jésus-Christ a fondé un pouvoir qu'il a donné aux apôtres et à leurs successeurs, et parmi les apôtres il a établi un chef suprême, chargé de veiller et de gouverner l'Eglise universelle. Donc personne ne peut appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ, s'il ne professe la même et unique foi avec tous les chrétiens, s'il ne participe aux mêmes sacrements et s'il n'est soumis aux mêmes pasteurs légitimes et surtout au chef suprême de la société chrétienne.

DES MEMBRES DE L'ÉGLISE.

Dans l'Eglise, comme dans toute société, il faut distinguer deux choses : le corps et l'âme. Le corps de l'Eglise, c'est tout ce qui est visible, c'est la réunion des fidèles qui participent aux mêmes sacrements et aux mêmes grâces, soit qu'ils persévèrent dans la justice, soit qu'ils deviennent pécheurs. Ainsi ceux qui, après avoir été baptisés, deviennent incroyables, apostats même, appartiennent au corps de l'E-

glise , tant qu'ils n'ont pas été retranchés de la société des fidèles par un jugement de l'autorité. L'âme de l'Eglise, c'est la réunion de ceux qui croient , pratiquent et conservent la grâce sanctifiante. On peut appartenir au corps de l'Eglise , sans appartenir à son âme ; ainsi les pécheurs ne sont pas retranchés du corps de l'Eglise , mais tant qu'ils restent dans le péché , ils n'appartiennent pas à son âme ; de même , on peut appartenir à l'âme de l'Eglise , sans appartenir à son corps , c'est-à-dire qu'on peut avoir en soi-même la grâce sanctifiante , sans faire visiblement partie des fidèles qui , sous la conduite d'un même chef visible , croient et pratiquent ce que Jésus-Christ nous a révélé. De là il est facile de comprendre qu'on ne peut compter parmi les membres de l'Eglise :

1° Les hérétiques ; car on appelle ainsi ceux qui se séparent de la foi de l'Eglise , en ajoutant ou en retranchant à la profession de foi chrétienne et persévèrent obstinément dans leurs opinions , au mépris formel de l'autorité de l'Eglise enseignante. Il est évident qu'ils ne sont plus unis au reste des fidèles.

2° Les schismatiques. On appelle ainsi ceux qui brisent l'unité , se séparent du pouvoir de l'Eglise pour faire bande à part et élever autel contre autel. Donc ils sont hors de la société des vrais fidèles ; ce sont des enfants révoltés que l'Eglise a le droit de désavouer et de dé-

shériter. Un schismatique, il est vrai, semble quelquefois professer la foi chrétienne ; mais il est toujours coupable d'une espèce d'hérésie, en refusant de reconnaître l'autorité dont Jésus-Christ a revêtu les pasteurs, et l'obligation qu'il a imposée aux fidèles de leur obéir.

3° Les catéchumènes. C'est le nom de ceux qui désirent recevoir le Baptême, et se font instruire dans ce dessein. Les cathécumènes sont sans doute dans la voie du salut ; mais on ne peut contester qu'ils ne soient hors de l'Eglise, n'étant pas encore membres de Jésus-Christ, puisqu'ils n'ont pas reçu le Baptême, seul moyen d'entrer dans la maison de Dieu, selon la doctrine de saint Paul, 1. Cor. chap. XII, v. 13.

4° Les infidèles, qui n'ont ni la connaissance du christianisme, ni la volonté de l'embrasser. L'Eglise prie pour leur conversion ; mais elle ne les reconnaît point pour ses enfants. Jésus-Christ, parlant de ces étrangers, disait : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas » encore de ce bercail ; » saint Jean, chap. x, v. 16. Pour y entrer il leur faut la foi et le Baptême.

5° Les excommuniés. C'est le nom qu'on donne à ceux qui sont séparés des membres de l'Eglise par une sentence de l'autorité ; on ne peut douter que l'Eglise n'ait le pouvoir de retrancher de son sein ceux qui résistent à son

autorité par une opiniâtreté scandaleuse. Le pouvoir d'excommunier est renfermé dans le pouvoir de juger que Jésus-Christ donne à l'Eglise enseignante.

6° Les apostats qui ont abjuré publiquement le christianisme par leur abnégation : en effet, ils ont rompu les liens qui les unissent aux vrais fidèles.

Il n'en est pas ainsi des hérétiques et des infidèles non connus, ni des pécheurs reconnus pour tels. Les uns et les autres sont, il est vrai, des membres morts, mais ils appartiennent évidemment au corps de l'Eglise.

Les pécheurs en effet sont encore unis au reste des fidèles par la profession de la même foi, par la participation aux mêmes sacrements, et sous la conduite des mêmes pasteurs légitimes. Jésus-Christ le dit assez clairement, quand il compare son royaume, c'est-à-dire son Eglise, à un champ semé de bon grain et d'ivraie, à un filet qui rassemble de bons et de mauvais poissons, et à une salle de festin dans laquelle on fait entrer des convives de toute espèce. C'est encore la doctrine de saint Paul, II. Tim. chap. II, v. 20.

Les hérétiques et les infidèles, non reconnus pour tels, appartiennent aussi au corps de l'Eglise. Car ils n'en ont été séparés ni par un acte propre de leur volonté, ni par aucune sentence, leur hérésie ou leur infidélité étant

secrètes. Ils sont encore unis extérieurement par la profession de la même foi, par la participation aux mêmes sacrements et la soumission aux mêmes pasteurs légitimes.

On ne peut donc définir l'Eglise : la société des justes et des prédestinés. Les justes et les prédestinés ne sont pas en effet les seuls qui appartiennent à l'Eglise, puisque les pécheurs même reconnus pour tels en font partie. D'ailleurs tous les prédestinés ne sont pas dans l'Eglise. Combien en effet d'infidèles, d'hérétiques et d'excommuniés, qui maintenant sont hors de son sein, éclairés de la lumière divine reviendront un jour à la société du salut. Ce qui prouve surtout que l'Eglise ne renferme pas seulement ceux qui sont prédestinés, c'est que Dieu seul les connaît : comment pourraient-ils former sur la terre une société, surtout une société visible, dont tous les membres sont unis les uns aux autres par des liens extérieurs, et dans laquelle tout homme doit entrer pour faire son salut? Mais l'Eglise peut être définie : « La société des fidèles réunis en un »
 » même corps par la profession de la seule et
 » même foi chrétienne, par la participation
 » aux mêmes sacrements, sous la conduite des
 » mêmes pasteurs légitimes et surtout du suc-
 » cesseur de saint Pierre dans la dignité de chef
 » suprême ou de pasteur de l'Eglise univer-
 » selle ».

En donnant cette définition, qui est celle des théologiens catholiques, nous négligeons peut-être les conditions que les philosophes exigent dans une définition ; mais nous nous proposons seulement de bien faire connaître ce qui distingue la société chrétienne de toute autre, et d'empêcher que dans la notion qu'on se forme de l'Église de J.-C., on admette quelque idée qui puisse renfermer une erreur.

La forme de gouvernement établie par Jésus-Christ dans son Eglise, si on permet cette expression, est une monarchie aristocratique. C'est une monarchie, puisqu'un seul a le pouvoir universel et plein. Mais comme les évêques légitimement établis gouvernent leurs Eglises respectives, non comme les vicaires du souverain pontife, mais comme les princes et les pasteurs du troupeau qui leur est confié, on peut dire aussi que l'Église est une aristocratie ; elle est donc vraiment une monarchie aristocratique.

CHAPITRE VI.

Quelle société, entre celles qui se disent chrétiennes, est la vraie Église de Jésus-Christ.

Nous connaissons l'origine, la nature et la constitution de l'Église chrétienne. Elle n'est point une institution humaine, et sa forme n'est point arbitraire. Jésus-Christ lui-même l'a établie pour conserver pure et intègre, jusqu'à la fin des siècles, la religion qu'il était venu enseigner aux hommes. Tout en elle est si sage, si simple, si naturel, si digne de Dieu et si conforme à la nature de l'homme, que la raison seule, en méditant sa constitution, ne peut s'empêcher d'y reconnaître avec évidence le doigt et la sagesse du Très-Haut.

Mais dans le monde les chrétiens sont partagés en plusieurs sociétés, dont chacune croyant être la véritable Église formée par le divin Sauveur, prétend avoir seule la vérité pour elle, condamne les autres, et à son tour est

condamnée par elles. On voit dans le monde des chrétiens catholiques, et des chrétiens schismatiques, et des chrétiens protestants; et parmi les protestants les uns sont protestants luthériens, les autres protestants calvinistes, anglicans, sociniens, etc.

Ces différentes sociétés ont toutes des doctrines opposées en quelques points; ce que l'une reçoit, l'autre le rejette; par conséquent, parmi toutes ces sociétés, il ne peut y en avoir qu'une seule qui croit tout ce que Dieu a révélé par son Fils. Dieu en effet ne peut avoir révélé des doctrines opposées; et il y en a une qui croit tout ce que Dieu a révélé, et qui par conséquent est la véritable Eglise de Jésus-Christ; nous en avons pour garantie les promesses infailibles du Sauveur à saint Pierre : « Vous êtes » Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, » et les portes de l'enfer ne prévaudront point » contre elle; » et ces autres à tous ses apôtres : « Allez, instruisez tous les peuples, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé : voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. »

Mais quelle est cette société qui croit tout ce que Dieu a révélé, qui est par conséquent la véritable Eglise de Jésus-Christ, hors de laquelle il n'y a point de salut ?

Cette question est de la plus haute importance. Tout ce qui a été dit précédemment en

a préparé la solution : nous espérons la donner claire et à la portée des plus simples intelligences.

Chercher la vraie Eglise, c'est chercher quelle est celle qu'a fondée Jésus-Christ. Ce n'est ni en suivant les sentiers de l'imagination, ni par l'emploi du raisonnement, qu'on peut obtenir la solution de cette question. Jésus-Christ ayant imprimé sur le front de son épouse des caractères spéciaux qui forment comme sa physionomie propre et la distinguent de toute autre société, ce n'est qu'en examinant quelle est la société chrétienne qui possède ces marques distinctives, qu'on peut parvenir à connaître la voie de la vérité, la maison de Dieu, et l'Eglise hors de laquelle nul ne peut être sauvé. Nous allons faire connaître ces marques ou notes de la vraie Eglise et en faire l'application aux différentes sociétés qui s'appellent chrétiennes.

O Verbe divin, vous avez promis qu'il serait ouvert à celui qui frappe, et que les recherches de l'âme désireuse de la vérité ne seraient pas vaines : aidez notre esprit, et faites que nos paroles puissent éclairer ceux qui sont dans les ténèbres, et donner la vie aux indifférents.

**NOTES OU CARACTÈRES DISTINCTIFS DE LA
* VRAIE ÉGLISE.**

On appelle notes ou caractères de la vraie Eglise, des marques auxquelles on peut la distinguer de toute société que Jésus-Christ n'aurait pas fondée. 1° Ces caractères doivent avoir été voulus et établis par Jésus-Christ, et former la nature et l'essence même de l'Eglise; 2° ils doivent être à la portée de toutes les intelligences; car tous sont appelés à la connaissance de la vérité; 3° ils doivent ne se trouver que dans la vraie Eglise et former comme sa physionomie caractéristique.

Après avoir fait l'étude de la nature et de la constitution donnée par le Fils de Dieu à la société qu'il a fondée pour conserver sa religion, il nous est facile de déterminer ces marques distinctives : on les réduit ordinairement à quatre : l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité. D'après l'expression du symbole dressé au concile général de Constantinople, et qui n'est qu'une extension de celui de Nicée, l'Eglise est une, sainte, catholique et apostolique : ces caractères sont une conséquence de la notion que nous avons donnée de l'Eglise, et sont appelés marques positives,

c'est-à-dire exclusivement propres à la véritable Eglise.

Au lieu de ces caractères évidents, sensibles et fondés sur l'Écriture sainte, les protestants ont été forcés à en imaginer d'autres : ils donnent pour marque distinctive de la vraie Eglise, *l'enseignement pur de la vraie doctrine de Jésus-Christ, et l'usage légitime des sacrements*. Mais il est évident que ces notes sont illusoires, et qu'elles n'ont été inventées que pour sortir d'un embarras de plus en plus difficile. En effet les caractères auxquels on peut reconnaître la vraie Eglise lui sont propres, et aucune autre société ne les partage avec elle. Or y a-t-il une seule secte qui n'ait constamment prétendu enseigner la vraie doctrine chrétienne et l'usage légitime des sacrements ? Toutes se flattent de posséder ces deux avantages, et cependant aucune n'enseigne la même doctrine et ne pense de même sur les sacrements. A laquelle donc faut-il donner la préférence ?

D'ailleurs demander quelle est la vraie Eglise, n'est-ce pas demander quelle est la société qui enseigne le vrai christianisme ? Dire que la vraie Eglise est celle qui enseigne la vraie doctrine et l'usage légitime des sacrements, c'est donc faire un cercle vicieux et donner pour solution la question elle-même.

Ce n'est pas tout : chaque note assignée pour

être un caractère distinctif de l'Eglise doit être plus facile à connaître que l'Eglise même et être à la portée de tous ; car tous les hommes sont appelés à la connaissance de la vérité. Or, nous le demandons, ces deux qualités se trouvent-elles dans les marques assignées par les protestants ? N'est-il pas d'abord évidemment plus difficile de savoir où est la vraie foi et l'usage légitime des sacrements ; que de trouver la vraie société établie par J.-C. ? Pour connaître quelle est la société qui enseigne la vraie doctrine chrétienne, pour être tranquille sur son salut, que de discussions, que d'examens qui ne peuvent avoir pour objet que des choses abstraites et incapables de frapper les sens. Chacun, pour être tranquille sur son salut, doit se démontrer que chaque article de sa profession de foi est exactement conforme au vrai sens de l'Écriture, et que Jésus-Christ n'a point établi d'autres sacrements que le Baptême et la Cène. Combien de personnes sont capables de cette discussion ? Au contraire, pour trouver la société véritable fondée par Jésus-Christ, l'examen n'a pour objet que des faits extérieurs et sensibles, et par suite à la portée des plus simples comme des plus instruits.

Il est donc certain que les notes assignées par les protestants ne sont point des caractères auxquels on puisse reconnaître la véritable Eglise.

L'Eglise véritable possède encore d'autres

propriétés : outre celles que nous avons assignées, elle est nécessairement visible, invariable, indéfectible, et elle doit enseigner avec autorité. Mais ces propriétés ne sont point exclusivement propres à l'Eglise de Dieu ; la société qui ne les possède pas, ne peut être la véritable société chrétienne ; mais aussi une société peut les posséder sans être la vraie Eglise, et c'est pour cela qu'on les nomme les marques ou notes négatives de l'Eglise. Nous n'en parlerons point : ce qui a été dit au chapitre II, suffit pour le dessein que nous nous sommes proposé.

Nous allons donc faire l'application des caractères propres de l'Eglise à toutes les sociétés qui se disent chrétiennes, et de cet examen résultera la nécessité d'entrer dans celle qui montrera les marques distinctives de l'épouse du Fils de Dieu. Nous suivons cette méthode pour ne pas déroger à l'enseignement reçu dans cette matière ; cependant, comme la primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'Eglise, donnée à saint Pierre par Jésus-Christ, ne fut point accordée à cet apôtre comme un privilège personnel, mais comme un droit nécessaire pour l'unité et la conservation de la société chrétienne, qu'il devait transmettre pour tous les siècles, la succession légitime de Pierre devient une marque positive de la vraie Eglise ; et là où se trouve la chaire du chef des apôtres, là se trouve la so-

ciété établie par Jésus-Christ. C'est pourquoi avant de suivre la méthode ordinaire, nous allons rechercher dans quelle société dite chrétienne se trouve le successeur du prince des apôtres, et déjà par cette seule marque le problème dont nous cherchons la solution, sera résolu.

CHAPITRE VII.

Dans quelle société se trouve le successeur de Pierre, prince des Apôtres.

C'est en vain qu'on cherche ailleurs que dans l'Eglise catholique la primauté accordée à saint Pierre. Cette Eglise tient au siège de Rome comme à son centre, et vénère dans son évêque le successeur du prince des apôtres et le chef de l'Eglise universelle. C'est avec raison; car le pontife romain seul est l'héritier du pouvoir et de la prééminence que Jésus-Christ avait établis dans son Eglise. Aucun fait n'est plus incontestable.

Une première raison , qui seule devrait suffire pour déconcerter le protestant , est tirée de la nécessité de la primauté dans l'Eglise de Jésus-Christ. En effet aucun autre que le pontife romain ne s'est jamais dit le successeur de saint Pierre ; aucun autre n'a jamais été reconnu pour tel par l'Eglise. La tradition est constante sur ce point. Tous les pontifes de Rome , depuis Lin jusqu'à Grégoire XVI , c'est-à-dire pendant dix-huit siècles , se sont constamment dits les successeurs de Pierre et ont été reconnus pour tels par le monde entier. Jamais on n'a désigné d'autre siège que celui de Rome , sur lequel le prince des apôtres ait déposé le souverain pouvoir qu'il tenait de Jésus-Christ. Or la primauté d'honneur et de juridiction a été établie par le Fils de Dieu , comme partie essentielle de la constitution de l'Eglise , et elle ne peut manquer à l'Eglise sans qu'elle périclite. Donc sous peine de renier l'invariabilité de l'Eglise et l'infailibilité des promesses du Sauveur , il faut avouer que le pontife romain est vraiment le successeur de saint Pierre et comme lui le chef de l'Eglise universelle.

Une seconde preuve de la primauté du pontife romain et de son pouvoir sur l'Eglise universelle , c'est qu'il est le véritable et légitime successeur de saint Pierre. Le prince des apôtres fixa son siège à Rome et y mourut sans

le transporter ailleurs. Ces deux faits reposent sur la tradition constante et unanime du monde chrétien. C'est ce qu'attestent saint Clément, saint Ignace et Papias, tous trois disciples de cet apôtre. Caius, prêtre de Rome, saint Denis de Corinthe, saint Clément d'Alexandrie, saint Irénée, Origène ont attesté la même chose au second et au troisième siècles. Aucun Père n'en a douté dans les siècles suivants. Au quatrième siècle, l'empereur Julien l'apostat disait qu'avant la mort de saint Jean les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul étaient déjà honorés en secret. Or ces tombeaux étaient certainement à Rome, où ils sont encore; personne n'ignore avec quelle ardeur, de tous les coins du monde chrétien, on se transporte pour les visiter et vénérer leurs saintes reliques. On sait d'ailleurs que la tradition et les conciles appellent l'Eglise de Rome le siège de Pierre, la chaire de Pierre. Qu'on dise l'origine de ces dénominations, si saint Pierre n'a pas fixé son siège dans la ville éternelle.

Une troisième raison qui prouve la primauté du pontife romain et son pouvoir universel sur toute l'Eglise, c'est que tous les siècles catholiques ont reconnu la primauté de l'Eglise de Rome et le pouvoir universel de son évêque. Nous ne pouvons entrer dans le détail sur cette matière; nous serions trop longs. Nous nous contentons de dire que l'histoire ecclésiastique atteste que, dès les premiers siècles, les

évêques des diverses églises eurent recours au pontife romain pour faire sanctionner par lui les décisions qu'ils avaient portées et les faire adresser à l'univers entier ; et tous les conciles généraux reconnaissent le pontife romain pour le successeur de Pierre en tous ses droits.

Une quatrième preuve, aussi incontestable que les trois premières, c'est que toujours et dès les premiers siècles de l'Eglise, les pontifes romains se sont regardés comme investis du pouvoir que Jésus-Christ avait donné au prince des apôtres, et l'ont exercé sur les autres églises. Au premier siècle, saint Clément, évêque de Rome, fut consulté par les Corinthiens qui s'adressèrent à lui pour qu'il fit cesser un schisme qui les divisait. Sa décision termina le différent ; et cent ans après, ils lisaient encore cette lettre avec autant de respect que les écrits des apôtres. L'an 154, un concile de Rome condamna Théodote le corroyeur, et cette condamnation fut suivie dans tout l'Orient. L'an 197, Polycrate, évêque d'Ephèse, ayant fait décider dans un concile, qu'on célébrerait la Pâque le 14^e de la lune de mars, le fit savoir au pape Victor : celui-ci en fut irrité et fit condamner, dans un concile de Rome, la pratique des Orientaux. Cette lettre de Polycrate au pape et la condamnation de la pratique des Orientaux par le pape Victor ne prouvent-elles pas que le souverain pon-

tife se regardait et était regardé, dès les premiers siècles, comme le chef suprême de l'Eglise universelle? L'histoire ecclésiastique est pleine de faits passés au deuxième et troisième siècles, qui prouvent et attestent la même chose (1). Dès ce temps, l'Eglise de Rome était regardée comme la mère et la maîtresse des autres églises et comme le centre de l'unité catholique. Il est donc certain que l'évêque de Rome est le successeur de saint Pierre, et a comme le prince des apôtres, la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Eglise universelle. Or le prince des apôtres possédait cette primauté de droit divin; donc le pontife romain possède et exerce de droit divin cette primauté sur l'Eglise universelle, en tant qu'il est successeur de saint Pierre et héritier des pouvoirs que Jésus-Christ avait établis pour être perpétuels dans son Eglise.

Donc l'Eglise catholique est la vraie Eglise du Christ, puisqu'en elle seule se trouve la chaire de Pierre et ses pouvoirs universels.

Cette question : Quelle est la vraie Eglise, est donc résolue. Mais venons-en aux dé-

(1) Annales philosophiques, tom. 9^e, examen de l'histoire de M. Michelet, considérée sous le rapport de la religion; pag. 16 et suiv.

monstrations suivies par l'Eglise elle-même dans l'exposition de ses droits à régir tous les peuples et à les conduire au salut éternel.

CHAPITRE VIII.

Notions des diverses églises ou sociétés chrétiennes ; leur origine.

ÉGLISE CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE, ROMAINE.

On appelle Eglise catholique, apostolique, romaine, la société chrétienne dans laquelle nous vivons en France, ou du moins qui est celle de la majorité des Français. Le premier des titres renfermés dans cette appellation, dérive d'un mot grec qui signifie *partout*. Elle est ainsi nommée, non seulement pour marquer qu'elle est répandue par toute la terre, chez toutes les nations, mais pour exprimer la profession qu'elle fait de croire et d'enseigner partout la même doctrine, de prendre pour règle de sa foi l'universalité de croyance qui est suivie

dans toutes les sociétés particulières dont elle est composée. *Apostolique* signifie qui vient des apôtres : cette Eglise croit que la doctrine pour être vraie, doit être apostolique, qu'il ne faut rien enseigner que ce qui nous a été transmis par les apôtres, ou de vive voix, ou par écrit. Puisque la doctrine chrétienne est révélée, nous ne pouvons la recevoir avec certitude que par l'organe de ceux que Jésus-Christ a envoyés pour l'enseigner. Cette Eglise croit encore que la mission des pasteurs, pour être légitime, doit venir des apôtres par succession non interrompue. Toute mission qui ne vient pas d'eux ne peut venir de Jésus-Christ et par conséquent ne donne ni pouvoir ni autorité. Le titre de *romaine* est encore donné à cette société, parce qu'elle regarde le siège de Rome comme le centre de l'unité dans la foi, et le pontife qui y est assis, comme le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le chef et le pasteur de toute l'Eglise chrétienne. Il ne faut pas confondre l'expression, Eglise romaine, avec celle d'Eglise de Rome, qui indique un siège particulier, ou l'église bornée au seul diocèse de Rome. Il est inutile d'exposer ici la profession de foi de cette Eglise catholique ; nous écrivons pour des catholiques, et nous sommes obligés de supposer que les personnes étrangères à notre foi, qui nous liront, savent, quoiqu'imparfaitement peut-être, l'abrégé de l'enseignement

de l'Église romaine. La société catholique est si nombreuse, si répandue et si uniforme, qu'il est presque impossible que dans le monde chrétien un homme instruit ne sache pas au moins sommairement ce qu'elle enseigne. Au reste on trouve la foi de l'Église catholique dans tous les catéchismes approuvés par elle.

ÉGLISES RÉFORMÉES , LA RÉFORME , OU RÉFORMATION , OU LE PROTESTANTISME.

Sur la fin du quinzième siècle (1484), naquit à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, en Prusse, Luther Martin; il se fit de bonne heure remarquer dans ses études. La foudre tua un de ses compagnons pendant qu'il se promenait avec lui. Cette mort le frappa tellement, qu'il embrassa la vie monastique, chez les ermites de saint Augustin, à Erfur.

Ses talents engagèrent ses supérieurs à l'envoyer professer dans la nouvelle université de Wittemberg, fondée depuis peu par Frédéric, électeur de Saxe. Il donna successivement des leçons de philosophie et de théologie avec beaucoup de réputation; on remarqua seulement en lui un penchant extrême pour les nouveautés.

Luther était un de ces hommes ardents et impétueux qui, lorsqu'ils sont vivement sai-

sis par un objet , s'y livrent tout entiers , n'examinent plus rien , et deviennent en quelque manière absolument incapables d'écouter la sagesse et la raison.

Une imagination forte , nourrie par l'étude , le rendait naturellement éloquent , et lui assurait les suffrages de ceux qui l'entendaient tonner et déclamer. Il sentait bien sa supériorité ; et ses succès en flattant son orgueil le rendaient toujours plus hardi et plus entreprenant.

Lorsqu'il donnait dans quelque écart , les remontrances , les objections n'étaient pas capables de le faire rentrer en lui-même : elles ne servaient qu'à l'irriter.

Un homme d'un tel caractère devait nécessairement enfanter des erreurs. Le moine Augustin s'étant rempli des livres de l'hérésiarque Jean Hus , conçut une haine violente contre les pratiques de l'Eglise romaine , et surtout contre les théologiens scolastiques (1). Dès l'an 1516 il fit soutenir des thèses publiques

(1) On appelle ainsi les théologiens qui , au moyen âge , traitaient des matières religieuses , en réduisant toute la théologie dans un seul corps , distribuant les questions par ordre , afin qu'elles pussent éclairer mutuellement , et observaient dans leurs raisonnements les lois de la logique ; se servaient des notions de la métaphysique et conciliaient la religion avec la philosophie.

dans lesquelles les hommes éclairés virent le germe des erreurs qu'il enseigna depuis. En 1517, Léon X ayant fait prêcher des indulgences pour ceux qui contribueraient aux dépenses de l'édifice de saint Pierre de Rome, en donna la commission aux Dominicains. Les abus commis par les quêteurs des aumônes pour les indulgences, et les propositions outrées que les prédicateurs débitaient sur leur pouvoir, fournirent à Luther l'occasion de répandre avec plus de liberté sa bile et son poison contre l'Église romaine. Violent et emporté, d'ailleurs fort vain et plein de lui-même, il attaqua d'abord les prédicateurs des indulgences. Des prédicateurs il passa aux abus des indulgences, et ensuite aux indulgences même; enfin il examina le pouvoir de celui qui les donnait. De la matière des indulgences, il passa à celle de la justification et de l'efficacité des sacrements, et avança des propositions toutes plus erronées les unes que les autres. Le pape Léon X l'ayant vainement fait citer à Rome, consentit que cette querelle fut terminée en Allemagne, par le cardinal Cajetan, son legat. Mais Luther résista et s'enfuit.

Du fond de sa retraite il donna carrière à toutes ses idées. Il écrivit contre le purgatoire, le libre arbitre, les indulgences, la confession auriculaire, la primauté du pape, les vœux monastiques, la communion sous une seule espèce, les pèlerinages, etc. Il menaçait en-

core d'écrire ; mais le pape , pour opposer une digue à ce torrent d'erreurs , anathématisa tous ces écrits , dans une bulle du 20 juin 1520. L'hérésiarque en appela au futur concile , et pour toute réponse à la bulle de Léon X , il la fit brûler publiquement à Wurtemberg , avec les décrétales des autres papes , ses prédécesseurs. Ce fut alors qu'il publia son livre de la *Captivité de Babylone*. Après avoir déclaré qu'il se repentait d'avoir été si modéré , il expie cette faute par toutes les injures que le délire le plus emporté peut fournir à un frénétique. Il y exhorte les princes à secouer le joug de la papauté , qui était , selon lui , le royaume de Babylone. Il supprime tout d'un coup quatre sacrements , ne reconnaissant plus que le baptême , la pénitence et le pain. C'est l'Eucharistie qu'il désignait sous le nom de pain. Il met à la place de la *Transsubstantiation* qui s'opère dans cet adorable sacrement , une *Consubstantiation* , c'est-à-dire que , selon lui , le pain et le vin demeurent dans l'Eucharistie , mais avec le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ.

La faculté de théologie de Paris se joignit au pape et anathématisa le nouvel hérétique. Luther fut d'autant plus sensible à ce coup , qu'il avait toujours témoigné une grande estime pour cette faculté , jusqu'à la prendre pour juge.

Henri VIII , roi d'Angleterre , publia dans

le même temps un écrit contre lui, qu'il dédia au pape Léon X. L'hérésiarque furieux eut recours à sa réponse ordinaire, aux injures.

« Je ne sais si la folie elle-même, disait-il à ce » monarque, peut être aussi insensée qu'est » la tête du pauvre Henri. Oh ! que je voudrais » bien couvrir cette majesté anglaise de boue » et d'ordure ! J'en ai bien le droit.... »

Ce fougueux apôtre appelait le château où il s'était fait enfermer par Frédéric de Saxe, son protecteur, pour qu'il eût un prétexte de ne plus obéir, son île de Pathmos. Pour mieux ressembler à l'évangéliste saint Jean, il crut ne pouvoir se dispenser d'avoir des révélations dans son île. Il eut une conférence avec le diable, qui lui révéla que, s'il voulait pourvoir à son salut, il fallait qu'il s'abstînt de célébrer des messes privées (1). Luther suivit exactement ce conseil de l'ange des ténèbres. Il fit plus; il écrivit contre les messes privées et les fit abolir à Wittemberg. Il quitte son île de Pathmos et se répand dans l'Allemagne; et pour avoir plus de sectateurs, il dispense les prêtres et les religieux de la vertu et du vœu de continence, dans un ouvrage où la pudeur est offensée en mille endroits. Ce fut cette même année 1523, qu'il écrivit son traité *du*

(1). Messes dans lesquelles le prêtre communie seul, et célèbre sans assistants et sans solennité.

Fisc commun. Il le nommait ainsi, parce qu'il y donnait l'idée d'un fisc ou trésor public, dans lequel on ferait entrer les revenus de tous les monastères rentés, des évêchés, des abbayes et en général de tous les bénéfices qu'il voulait enlever à l'Eglise. L'espérance de recueillir les dépouilles des ecclésiastiques engagea beaucoup de princes dans sa secte et lui fit plus de prosélytes que tous ses livres.

Si on veut réduire les causes des progrès de la réforme à des principes simples, on voit qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt, en Angleterre celui de la passion adultère, et en France celui de la nouveauté. Mais l'amorce des biens ecclésiastiques fut le principal apôtre du luthéranisme. Cependant Luther lui-même eut le temps de voir que ces biens n'avaient point enrichi les princes qui s'en étaient emparés. Il trouva même que l'électeur de Saxe et ses favoris, qui avaient partagé cette dépouille, n'en étaient pas devenus plus riches. L'expérience, disait-il, nous apprend que ceux qui s'approprient les biens ecclésiastiques n'y trouvent qu'une source d'indigence et de détresse.... Cependant le parti se fortifiait de jour en jour, et la réforme s'étendit presque dans tout le nord, où l'ignorance des peuples était plus grande, et dès lors l'attachement à la religion plus faible et la séduction plus facile.

Le fondateur du nouvel Évangile quitta vers ce temps-là le froc d'Augustin, pour prendre l'habit de docteur. Il renonça à la qualité de *révérend père* qu'on lui avait donnée jusqu'alors, et n'en voulut point d'autre que celle de *docteur Martin Luther*. L'année d'après, 1525, il épousa publiquement Catherine de Boré, jeune religieuse d'une grande beauté, qu'il avait fait sortir de son couvent pour la catéchiser et la séduire....

Cette conduite de Luther et des autres chefs des nouvelles sectes faisait dire à Erasme que les tragédies que jouaient les réformateurs étaient de vraies comédies, puisque le mariage en était le dénouement. Quelques années après, Luther donna au monde chrétien un spectacle encore plus étrange Philippe, landgrave de Hesse, le second protecteur du luthéranisme, voulut, du vivant de sa femme Christine de Saxe, en prendre une seconde. Il crut pouvoir être dispensé de la loi de n'en avoir qu'une : loi formelle de l'Évangile et sur laquelle est fondé le repos des états et des familles. Il s'adressa pour cela à Luther qui lui en donna la permission.... L'empereur Charles-Quint, affligé de ces scènes scandaleuses, avait tâché dès le commencement d'arrêter les progrès de l'hérésie.

Il convoqua plusieurs diètes (1) à Spire, en

(1) Assemblée des états en Allemagne.

1529, où les luthériens acquirent le nom de *protestants*, pour avoir protesté contre le décret qui ordonnait de suivre la religion de l'Église romaine; à Augsbourg, en 1530, où les protestants présentèrent leur confession de foi, et dans laquelle il fut ordonné de suivre la croyance catholique.

Luther se voyant à la tête d'un parti redoutable, n'en fut que plus fier et plus emporté. C'était, chaque année, quelque nouvel écrit contre le souverain pontife ou contre les princes et les théologiens catholiques. Rome n'était plus, selon lui, que « la racaille de Sodome, prostituée de Babylone; » le pape n'était qu'un « scélérat qui crachait des diables; » les cardinaux, « des malheureux qu'il fallait exterminer. » Si j'étais le maître de l'empire, écrivait-il, je ferais un même paquet du pape et des cardinaux, pour les jeter tous ensemble dans la mer. Ce bain les guérirait, j'en donne ma parole pour garant. » Est-ce là le langage d'un envoyé de Dieu?

L'impétueuse ardeur de son imagination éclata surtout dans le dernier ouvrage qu'il publia, en 1545, contre les théologiens de Louvain et contre le pape. Il y vomit les injures les plus atroces et les plus grossières. Il était avec ses propres sectateurs aussi emporté qu'avec les catholiques; il les menaçait, s'ils continuaient à le contredire, de rétracter tout ce qu'il avait enseigné : menace digne d'un apôtre

du mensonge. Cet homme trop fameux mourut, à Eisleben, en 1546, à 63 ans, après avoir vaqué à son ordinaire à un bon repas, dans le plus affreux désespoir.

Un auteur moderne en a fait le portrait suivant : « Moine apostat et corrupteur d'une religieuse apostate ; insipide et grossier plaisant, ou plutôt impie et sale bouffon, qui n'épargna ni pape ni monarque ; d'un tempérament d'énergumène contre tous ceux qui osaient le contredire ; muni, pour tout avantage, d'une érudition et d'une littérature qui pouvaient imposer à son siècle ou à sa nation, d'une voix foudroyante, d'un air altier et tranchant : tel fut Luther, le nouvel évangeliste, ou, comme il se nommait, le nouvel ecclésiaste, qui mit le premier l'Eglise en feu, sous prétexte de la réformer, et qui, pour preuve de son étrange mission qui demandait certainement des miracles du premier ordre, alléguait les miracles dont se prévaut l'Alcoran, c'est-à-dire les succès du cimenterre et les progrès des armes, les excès de la discorde, de la révolte, de la cruauté, du sacrilège et du brigandage. »

La secte se divisa, après sa mort et de son vivant même, en plusieurs branches.

A peu près vers la même époque, Calvin, Zuingle et plusieurs autres, trop connus dans l'histoire, s'élevaient en réformateurs en France, en Suisse et en diverses parties de l'Allemagne ; ils ne firent que marcher sur les

traces de Martin Luther. Calvin enchérit encore beaucoup au-dessus.

La présence réelle, la prédestination absolue aux peines de l'enfer sont les deux points principaux sur lesquels il ne s'accorde pas avec lui. Il enseigne que Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie ; que nous l'y recevons seulement par la foi ; que la réprobation et la prédestination sont absolues ; que ces deux décrets dépendent de la pure volonté de Dieu, sans égard aucun au mérite ou au démérite des hommes ; que Dieu donne aux prédestinés une foi et une justice inamissibles et ne leur impute point leurs péchés ; qu'en conséquence du péché originel la volonté de l'homme est tellement affaiblie, qu'elle est incapable de faire aucune bonne œuvre méritoire du salut, qui ne soit vicieuse et imputable à péché ; qu'il lui est impossible de résister à la concupiscence ; que la foi seule justifie sans les œuvres, et par conséquent les bonnes œuvres sont inutiles au salut ; que les sacrements n'ont pas d'autre efficacité que d'exciter la foi : il n'admet que deux sacrements, le baptême et la cène, et rejette le culte extérieur et la discipline de l'Eglise catholique.

Tous ces novateurs donnèrent le nom de réformation aux nouveautés qu'ils introduisirent dans la religion, pour colorer leur séparation d'avec l'Eglise romaine ; et l'on appelle réformées, les Eglises particulières, ou,

comme ils disent, les communautés religieuses qui se séparèrent de l'Eglise de Rome, dans la première moitié du seizième siècle, en formant des systèmes de rites et de dogmes inconnus jusqu'alors.

Le nom de protestant fut d'abord donné aux partisans de Luther, parce qu'ils protestèrent, en 1529, contre le décret de la diète de Spire. Mais dans la suite ce nom a été donné à tous ceux qui ont embrassé la réforme, à quelque chef qu'ils aient appartenu.

Le protestantisme est donc le système religieux qui consiste à ne reconnaître pour règle de foi que l'Évangile interprété par le sens de chacun, et à rejeter d'une manière absolue l'autorité de l'Église catholique et des papes. Les détails historiques que nous avons donnés font suffisamment connaître les croyances des réformés. C'est avec raison qu'un ministre protestant de nos jours a dit : « Le protestantisme » consiste à croire ce que l'on veut, et à faire ce » que l'on croit. »

ÉGLISE GRECQUE.

Sous le nom d'église grecque, on désigna d'abord les églises fondées par les apôtres dans la Grèce, puis toutes les provinces soumises plus tard à l'empire d'Orient et dans

lesquelles on parlait grec , c'est-à-dire tout l'espace qui s'étend de l'Illyrie à la Mésopotamie et à la Perse ; mais ces mots ont un sens plus restreint : ils ne désignent plus que les églises séparées de l'Eglise romaine par le grand schisme de l'Orient. L'église grecque est aujourd'hui composée des chrétiens schismatiques , soumis pour le spirituel au patriarche de Constantinople et pour le temporel à la domination du grand Seigneur. Ils sont répandus dans la Grèce proprement dite , dans les îles de l'Archipel , dans l'Asie mineure et dans les contrées plus orientales , où ils ont le libre exercice de leur foi. Il y en a aussi plusieurs églises en Pologne , et la religion grecque est dominante en Russie.

Plusieurs causes ont concouru à cette déplorable scission. La vanité des Grecs , leur antipathie et leur mépris pour les Romains , leur esprit sophistique et disputeur , bien plus qu'un zèle véritable pour la doctrine , furent les premières semences de division. Avant que Constantin eût fait de Constantinople la capitale de l'empire d'Orient , le siège épiscopal de cette ville n'était pas considérable. Il dépendait du métropolitain d'Héraclée. Mais depuis que le siège de l'empire y eût été transporté , les évêques de ce siège profitèrent de leur faveur à la cour , pour se rendre importants ; ils formèrent le projet de s'attribuer sur tout l'Orient la même juridiction que

les papes et le siège de Rome exerçaient sur l'Occident. Peu à peu ils s'élevèrent au-dessus des patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, et prirent le titre de patriarche œcuménique ou d'évêque universel. Les papes s'étaient opposés constamment aux entreprises des patriarches de Constantinople.

Photius, homme de génie et très-savant, mais ambitieux et hyppocrite, fut mis par l'empereur Michel III, prince très-vicieux, à la place d'Ignace patriarche vertueux qui lui reprochait ses crimes. Il prétendit aussi au titre d'évêque œcuménique, et prévoyant que les papes seraient toujours un obstacle invincible aux prétentions des patriarches de Constantinople, il entreprit de se séparer de l'Eglise latine, prétendant qu'elle était engagée dans des erreurs pernicieuses. Le projet de Photius n'eut pas le succès qu'il en espérait ; il fut chassé de son siège, et après un schisme assez court, l'Eglise romaine et l'église grecque se réunirent. Cependant les patriarches ne se relâchaient point de leurs prétentions au titre de patriarche universel, et les papes s'y opposaient constamment. Aussi les causes de division imaginées par Photius ne pouvaient manquer de renaître. Il ne fallait qu'un patriarche ambitieux, aimé du peuple et puissant auprès des grands. Ce patriarche fut Michel Cérularius qui, pour se rendre plus absolu, rompit ouvertement avec l'Eglise romaine en 1043.

Il alléguait contre elle quatre griefs principaux : le premier , d'user de pain azyme pour l'Eucharistie ; le second , de permettre l'usage de lait dans le carême ; le troisième , de jeûner le samedi ; le quatrième , de supprimer pendant le carême le chant de l'*Alleluia*.

Trois points principaux séparent aujourd'hui les grecs des latins : 1° ils condamnent l'addition que l'Eglise latine a faite au symbole de Constantinople pour mieux exprimer la doctrine de l'Eglise sur la Très-Sainte-Trinité ; 2° ils ne veulent pas reconnaître la primauté du pape ; 3° ils prétendent qu'on ne peut consacrer avec du pain azyme.

Outre ces sociétés dites chrétiennes, on pourrait encore citer la petite église et celle qui se dit l'église catholique française ; mais nous n'oserions arrêter l'attention de nos lecteurs sur des sociétés dont l'une est morte nécessairement, parce qu'elle n'a aucun moyen de se perpétuer, et dont l'autre, établie dans un but d'impiété, de libertinage et de supercherie avoués, est abominable aux yeux de tout homme de bon sens. Nous ferons immédiatement l'examen de chacune de ces sociétés, pour distinguer parmi elles la véritable Eglise de Dieu.

CHAPITRE IX.

Application des marques de la véritable Église aux diverses sociétés chrétiennes, ou examen des caractères des sociétés qui font profession d'être l'Église de J.-C.

L'Église de Jésus-Christ est une, sainte, catholique et apostolique : tels sont les traits que le Sauveur a imprimés sur le front de son épouse ; tels sont les caractères auxquels on peut reconnaître la maison du salut et la société des saints. Mais quelle est la société dite chrétienne qui possède ces marques distinctives ? Pour résoudre cette question, dont la solution rationnelle est l'objet de cet ouvrage, nous examinerons successivement les diverses églises qui font profession de croire en Jésus-Christ, et dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, demandant de chacune si elle est une, sainte, catholique et apostolique.

L'ÉGLISE GRECQUE N'EST PAS LA VRAIE ÉGLISE.

L'église grecque conserve un corps de doctrine vraiment chrétienne ; le temps n'a pas effacé de son front tous les traits de sa divine origine ; mais pour peu qu'on y fasse attention, on aperçoit qu'elle n'est point la véritable église : on doit l'examiner avec une attention d'autant plus scrupuleuse que les traits qu'elle conserve pourraient plus aisément induire en erreur, en la présentant aux yeux comme l'épouse de Jésus-Christ.

L'ÉGLISE GRECQUE N'EST PAS UNE.

Il est facile au premier aspect, de comprendre que l'église grecque ne possède pas le premier caractère donné par Jésus-Christ à la société qu'il a fondée avant de quitter la terre, pour conserver pure et intègre la religion qu'il avait établie. On sait en effet que les Grecs sont divisés en plusieurs patriarchats indépendants les uns des autres, et dont les sièges sont à Antioche, Jérusalem, Alexandrie et Constantinople ; un cinquième patriarche réside en Russie et semble même jouir d'une indépendance encore plus absolue. Après cela, peut-on croire qu'ils n'ont qu'une seule et même profession de

foi ? D'ailleurs on sait qu'en Russie il en est qui tendent au calvinisme. Quelques auteurs modernes assurent même que les Grecs sont divisés en plusieurs sectes qui ne s'accordent pas plus entr'elles qu'avec l'Eglise romaine. Ainsi l'église grecque n'est point un seul et même bercail, un seul et même royaume.

Non seulement les pasteurs dans l'Eglise de Jésus-Christ doivent être subordonnés les uns aux autres, mais ils doivent aussi se succéder sans interruption ; or, on sait qu'au temps de Photius et de Michel Cérularius, les Grecs se sont sans aucun motif séparés de l'Eglise romaine, dont Photius lui-même reconnaissait, avant sa séparation, le pouvoir, la juridiction et l'autorité, comme le prouvent ses efforts pour se justifier auprès du Pape Nicolas. Ce fait démontre encore qu'ils ont apporté des modifications dans leur symbole ; ils n'ont donc pas l'unité de doctrine ; comment pourraient-ils l'avoir ne reconnaissant aucune autorité suprême, et les patriarches auxquels ils sont soumis, étant indépendants les uns des autres, et les seuls juges de la foi dans leurs églises respectives ?

L'ÉGLISE SCHISMATIQUE GRECQUE N'EST PAS
SAINTÉ.

Il est certain que l'église grecque ne peut prétexter aucun miracle en faveur de sa profession de foi. L'histoire sur ce point ne présente aucun doute ; car les miracles antérieurs à leur séparation ne peuvent les favoriser aucunement ; et comme de vrais miracles se sont opérés dans le sein de l'Eglise romaine , depuis ce déplorable schisme , ils ne peuvent se dire approuvés de Dieu , s'ils ne présentent des prodiges vraiment divins , plus nombreux et faits en preuve de leur confession.

La cause de leur séparation est connue ; ce fut la vanité , l'orgueil , et l'ambition des empereurs et des patriarches de Constantinople qui amenèrent cette scission déplorable : or, nous le demandons , peut-on voir une action sainte ou des projets que le ciel puisse approuver , dans la démarche de Michel III, dit le *buveur ou l'ivrogne*, expulsant de son siège le légitime patriarche de Constantinople, Ignace vertueux prélat, parcequ'il lui reprochait ses vices et ses désordres , pour y placer Photius, homme ambitieux et hypocrite , après l'avoir fait passer en six jours par tous les ordres de la hiérarchie, contrairement aux règles établies ?

Il ne peut exister aucun prétexte de rompre avec l'Eglise établie par Jésus-Christ ; car le Sauveur, dans la prière qu'après la cène il adresse à son Père pour ses disciples et ceux qui croiront en lui, demande qu'ils soient *un*. Il veut que tous les *enfants de Dieu qui étaient dispersés* ne fassent qu'un même corps : d'ailleurs celui qui se sépare de la société établie par Jésus-Christ et de l'unité, n'est plus membre de l'Eglise, et quiconque est hors de l'Eglise est contre Jésus-Christ. C'est la doctrine des apôtres, c'est la doctrine même de tous les Pères. Or on sait quels furent les vains prétextes des Grecs pour se séparer de l'Eglise romaine. Comment, après cela, dire qu'elle est sainte dans sa séparation ? a-t-elle produit des saints ? Les schismatiques orientaux, il est vrai, ont mis au nombre de leurs saints plusieurs de leurs évêques et de leurs docteurs ; mais quand ces personnages auraient eu les vertus qu'on leur attribue, leur opiniâtreté dans le schisme et leurs déclamations contre l'Eglise romaine sur les ridicules et vains prétextes qu'ils mettaient en avant, sont des vices plus que suffisants pour leur faire refuser la couronne des saints. Lorsque les Donatistes vantaient les vertus de leurs pasteurs ou la constance de leurs martyrs, les Pères de l'Eglise leur répondaient toujours que hors de l'unité il ne pouvait y avoir de vraie sainteté, parce que

quiconque est hors de l'unité est contre Jésus-Christ.

**L'ÉGLISE SCHISMATIQUE N'EST NI CATHOLIQUE
NI APOSTOLIQUE.**

La catholicité demande que la société qui se vante de posséder ce caractère soit répandue par toute la terre, surpasse en nombre toutes les autres sociétés chrétiennes, et soit une dans sa foi et sa communion. Or ces conditions indispensables manquent à l'église grecque. Il s'en faut beaucoup qu'elle soit répandue par toute la terre, et ses partisans sont peu nombreux relativement à l'Eglise romaine. Comment d'ailleurs serait-elle catholique, puisque elle ne professe pas la foi chrétienne dans son intégrité? En effet les Grecs nient la primauté du Pape et la procession du Saint-Esprit de la seconde personne de la Très-sainte Trinité: or c'était la foi de l'Eglise de Constantinople elle-même avant le schisme consommé par Cérularius. L'histoire ecclésiastique fournit mille exemples de l'exercice de la primauté du pape sur le siège de Constantinople, et les papes l'ont même exercée sur Photius. Il résulte de là que les Grecs se vanteraient encore en vain de descendre des apôtres. Car l'histoire de l'origine de ce schisme prouve assez qu'avant lui

les Grecs partageaient la croyance des Romains.

Ce fait est prouvé par les actes du concile de Constantinople, huitième œcuménique ou universel, composé de trois cents évêques, présidé par les légats du pape Adrien II, en 869. Photius y fut universellement condamné comme intrus et fut soumis à la pénitence publique; mais il n'y fut question ni des sentiments, ni des prétendues hérésies qu'il avait reprochées aux occidentaux; preuve convaincante qu'alors les Grecs n'avaient aucune croyance différente de celle de l'Eglise romaine; et lorsqu'après la mort d'Ignace, patriarche légitime de Constantinople, Photius fut reconnu légitime patriarche de ce même siège, il ne fut encore question ni de la procession du Saint-Esprit et de l'addition faite au symbole, ni de réprover les usages de l'Eglise latine, mais seulement de son établissement sur le siège patriarcal. Enfin les pasteurs de l'Eglise grecque ne reçoivent plus leur mission du successeur de saint Pierre. Donc l'Eglise grecque n'a point les traits qui forment la physionomie de l'Eglise de Jésus-Christ; donc elle n'est point la véritable Eglise.

CHAPITRE X.

Le protestantisme n'est point la véritable Église.

Il n'en est pas des églises réformées comme de l'Église schismatique grecque. Si celle-ci semble, au premier aspect, offrir quelques traces de sa divine origine, celles-là ne conservent plus que le nom de chrétien, tant la force du principe de dissolution, qui fait la base de leur schisme, produit son effet naturel. Le protestantisme n'est plus aujourd'hui qu'un athéisme déguisé, qu'un système philosophique, connu sous le nom de rationalisme. Aussi ne possède-t-il aucun des caractères que Jésus-Christ a donnés à son Église.

LE PROTESTANTISME N'EST PAS UN.

On distingue deux espèces d'unité : l'unité de foi et l'unité de communion. L'unité de foi

est la croyance de tous les articles de foi , de toutes les vérités révélées par Jésus-Christ , sans distinction ni exception aucune. L'unité de communion est la réunion de tous ceux qui professent cette foi dans une même société , avec la participation aux mêmes sacrements et aux mêmes prières , sous la conduite des pasteurs légitimes. Or, le protestantisme n'a pas l'unité de foi. Les Luthériens, les Calvinistes, les Anglicans et les Sociniens, qui sont les quatre branches principales du protestantisme n'ont jamais pu convenir entr'eux de la même confession de foi. Ces diverses sectes ne s'accordent presque en rien. Quiconque a lu les ouvrages de Luther et des autres novateurs , et connaît l'état actuel des sectes protestantes qui semblent ne s'accorder qu'en ce seul point, qu'on peut être protestant en niant successivement tous les dogmes du christianisme , ne le contestera pas. Les protestants eux-mêmes l'avouent, et c'est pour déclinier ce reproche qu'ils ont voulu réduire l'unité de la foi à la profession de certains dogmes fondamentaux. Ils enseignent qu'il suffit de les croire pour appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ ; comme s'il était indifférent de croire ou de ne pas croire les autres ; comme si tout ce que Jésus-Christ a révélé n'était pas tellement fondamental, qu'on ne peut sans impiété en rejeter un seul article, par indocilité et par opiniâtreté. Quiconque, dit Jésus-Christ lui-même ne croit

pas à l'Évangile, sans distinction aucune, sera rejeté de sa face en punition de son orgueil. Mais jamais ils n'ont pu déterminer ces articles fondamentaux ; et c'est avec raison qu'on a pu leur demander si la croyance à l'existence de Dieu n'était point, selon eux, un dogme ou un article non fondamental. Il est donc hors de doute que le protestantisme n'a pas l'unité de foi. A-t-il l'unité de communion ? Pas davantage. Jamais les partisans de la réforme n'ont pu former ensemble une seule et unique église. Partout ils ont été et sont de plus en plus divisés en petites sociétés indépendantes les unes des autres, sans aucuns rapports et sans aucuns liens. Elles vont même se divisant de plus en plus ; l'expérience journalière le démontre et nous dispense d'entrer dans de plus longs détails sur ce point.

On ne peut s'étonner de cette absence d'unité dans la religion réformée. Ce principe dont ils font la base de leur schisme, savoir : que l'Écriture sainte est la seule règle de foi et que tout individu a droit de l'interpréter comme il l'entend, et de s'en tenir à la doctrine qu'il y trouve, est une source continuelle de divisions. Deux hommes expliquant le même livre ou le même texte, donnèrent-ils jamais une interprétation uniforme ? Si chacun doit s'en rapporter à son propre sens individuel, est-il possible que deux protestants puissent long-temps conserver la même croyance ? Il est donc évi-

dent que le protestantisme ou la religion réformée n'a pas l'unité, premier caractère de la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Quiconque peut voir la liaison de deux idées, comprendra facilement que jamais les protestants ne pourront parvenir à former une seule église et à professer une même foi, tant qu'ils rejettent le principe d'unité et ne reconnaîtront pas le chef suprême de l'Eglise établi par Jésus-Christ. L'unité suppose en effet une règle certaine et un symbole déterminé par une autorité infaillible à laquelle chacun soit tenu d'obéir. Or, les protestants ne reconnaissent aucune autorité de ce genre. Le principe fondamental de la réforme, c'est que la raison de chaque homme interprétant l'Écriture sainte est son unique règle de foi : le protestant ne saurait en avoir d'autres, puisque c'est la raison seule qui détermine pour lui le sens de la Bible : chacun dès lors est constitué juge de la vérité, et toutes les règles de foi que le protestantisme peut donner se réduisent à celle-ci : *tout ce qui paraît vrai et clair à votre raison est vrai* ; et comme nul ne peut se croire infaillible ce principe consacre pour chacun les illusions et les extravagances de son imagination déréglée ; il consacre même la folie.

De plus, les interprétations individuelles de l'Écriture sont nécessairement aussi diverses

que les jugements de chaque individu : de là il arrive que chaque protestant a contre son interprétation particulière celles de tous les autres qui l'entendent autrement que lui. Or, de tant d'interprétations diverses, une seule est la bonne, si tant est qu'une le soit. Sur quel fondement chaque protestant pourra-t-il assurer qu'il a eu le privilège de la rencontrer? S'il dit qu'il a examiné les passages de la Bible, qu'il les a comparés et rendus clairs les uns par les autres, chacun n'en peut-il pas dire autant? dès lors nul moyen de s'assurer que la foi qu'il s'est faite, ne renferme point d'erreur : sa croyance est donc incertaine et le doute est la conséquence de son examen.

La réforme sent si bien son impuissance à établir sa foi, qu'elle déclare hardiment avec un évêque anglican, *que le protestantisme consiste à croire tout ce qu'on veut et à professer tout ce qu'on croit.* Forcés de reconnaître qu'ils ne sauraient indiquer ce qu'il est nécessaire de croire pour être chrétien, les réformés finissent, en désespoir de cause, par soutenir qu'il est inutile de le savoir. Ils disent au peuple, en lui présentant la Bible : « La vérité est contenue dans ce livre ; mais qu'est-ce que la vérité? nous l'ignorons. Qu'est-ce que le christianisme? nous l'ignorons. Croyez-vous à la Trinité, à la divinité de Jésus-Christ, aux peines éternelles? vous êtes chrétien. N'en croyez-vous rien? vous êtes

» chrétien encore. Quelles que soient vos opi-
 » nions personnelles, dès que vous prétendez
 » les trouver dans la Bible, cela suffit. Qui ose-
 » rait déterminer ce qu'il est nécessaire de
 » croire? L'Eglise catholique le fait et l'a fait
 » de tous les temps, et c'est pour cela que nous
 » la repoussons; croyez tout ce que vous vou-
 » drez, soyez tranquilles dans votre incerti-
 » tudé, et soyez certains qu'on peut être bon
 » chrétien sans savoir ce qu'il est nécessaire
 » de croire pour être chrétien. » N'est-ce pas
 » prêcher qu'il n'y a ni vérité ni erreur; n'est-ce
 » pas détruire le christianisme? Il est donc dé-
 » montré non seulement que le protestantisme
 » n'a pas l'unité, mais encore qu'il est absolu-
 » ment impossible qu'il la possède jamais, le
 » principe qui lui sert de base étant nécessaire-
 » ment destructeur de toute vérité. « En rejetant
 » le dogme conservateur de la foi, c'est-à-dire
 » l'infailibilité de l'Eglise, les fondateurs du
 » protestantisme ont posé le principe de sa
 » ruine; ils ont introduit dans son sein le ver
 » rongeur qui réduit en poussière le cadavre
 » dans le tombeau; car, par ce fait seul, ils
 » ont ouvert la porte à toutes les sectes, à tou-
 » tes les nouveautés dangereuses. Aussi, voyez
 » comme depuis trois siècles leur grand œuvre
 » de prétendue réforme a promptement dégé-
 » néré. Ils enseignaient que les livres saints
 » renferment la parole de Dieu, et qu'inter-
 » prétés par le sens privé, ils sont la seule rè-

» gle de la foi ; or, la plupart des ministres pro-
 » testants ne veulent plus voir aujourd'hui
 » dans les livres sacrés que la parole de l'homme
 » sujette à l'erreur. Prenant dans un sens
 » arbitraire, allégorique, les textes les plus
 » clairs de la révélation, ils n'admettent ni
 » prophéties, ni miracles, ni mystères, ni
 » même la divinité de Jésus-Christ ; ils ont d'a-
 » bord imposé silence à l'Eglise ; maintenant
 » ils imposent silence à Dieu même ; ils ne veu-
 » lent pas qu'il ait parlé pour les instruire, car
 » ils ne pensent point avoir besoin de sa lu-
 » mière. Pour le très-grand nombre des minis-
 » tres luthériens d'Allemagne, la confession
 » d'Ausbourg n'est qu'un vieux papier qui
 » s'en va par lambeaux, et si Calvin, sortant
 » de sa tombe, revenait au milieu de Genève
 » imbu des mêmes erreurs, entouré d'une
 » grande puissance, son premier acte d'auto-
 » rité serait d'y allumer de vastes buchers,
 » pour y jeter et y brûler les membres du vé-
 » nérable consistoire. La masse des pasteurs
 » protestants est donc une réunion d'hommes
 » indépendants de toute autorité en matière
 » de foi, qui, se croyant plus éclairés que
 » leurs maîtres, sont tombés les uns sur les
 » autres, d'abord dans le socinianisme, puis
 » dans le déisme, puis enfin dans le ténébreux
 » chaos du scepticisme. Et quant à ceux qui
 » conservent encore des principes du chris-
 » tianisme, ou ils deviennent catholiques, ou

- ils se rapprochent du catholicisme ; et de là
- vient sans doute qu'on voit aujourd'hui en
- Allemagne de savants écrivains luthériens
- venger les papes des calomnies de leurs sectes , et élever des monuments historiques en
- l'honneur de Grégoire VII , d'Innocent III
- et de Léon X (1).

LE PROTESTANTISME N'EST PAS SAINT.

Quel que soit le point de vue sous lequel on l'envisage , le protestantisme n'est pas une religion sainte. Est-il saint dans ses fondateurs ? Luther et Calvin et tous les fondateurs de ces diverses sectes ne sont-ils pas au contraire des hommes abominables ? ne les dirait-on pas animés du génie du mal ? presque tous religieux , ils quittent le froc , et , au mépris de vœux solennels , ils contractent des mariages scandaleux , en horreur même à leurs partisans. Se dépouillant de toute pudeur , ils ne laissent rien à faire pour grossir la foule de leurs sectateurs. Luther dispense les prêtres et les religieux de la vertu et du vœu de continence , et se moque ainsi de ce

(1) Les gémisses, etc., ou de l'état présent et de l'avenir de l'Eglise de France ; par M. Tharin , ancien évêque de Strasbourg , chap. 5.

qui rendit toujours l'homme grand aux yeux des hommes, et fit admirer le christianisme des païens même. Il donne aux puissances de la terre le pouvoir de prendre et de confisquer les biens ecclésiastiques et met ainsi les peuples sous la main des despotes. Est-il saint dans ses paroles? Luther et Calvin, emportés et orgueilleux, ne savent que vomir l'injure et le blasphème, lorsqu'ils rencontrent quelque résistance. Ils menacent même leurs partisans s'ils continuent de les contredire, de rétracter ce qu'ils ont enseigné. Il serait curieux d'ouvrir leurs correspondances; mais la décence y est blessée; il est d'ailleurs inutile de donner ici des détails sur ces personnages si connus dans l'histoire. Nous demanderons seulement si ce ton, ce langage, cette conduite, sont dignes d'un envoyé de Dieu.

L'enseignement du protestantisme est-il saint? Partout ces novateurs ne tendent qu'à propager la licence et à faire disparaître tout sentiment de piété. Ils prêchent que la justice ne peut se perdre dans ceux qui sont destinés à la vie éternelle; qu'elle est compatible avec tous les crimes; que les œuvres ne sont point nécessaires au salut; que l'incrédulité seule peut damner les hommes; qu'aucune loi civile ou humaine n'oblige en conscience; qu'il peut se faire que Dieu pousse l'homme et le nécessite à pécher. Est-ce là la sainteté?

N'est-ce pas au contraire une doctrine véritablement digne de l'esprit du mal ?

Nous pourrions demander aux protestants quels sont les miracles ou les prophéties par lesquels les réformateurs ont démontré leur mission extraordinaire. Mais pourquoi nous arrêter plus long-temps ? Des hommes si bien caractérisés pour le mal, pouvaient-ils être appuyés de l'autorité divine ? Dieu pouvait-il opérer des miracles pour attester une religion qui, loin d'être sainte, détruit essentiellement toute morale ? En effet, la foi est la base nécessaire de la morale. Tout devoir suppose dans l'esprit la croyance d'une vérité qui le détermine à agir. Or le protestantisme permettant toutes les croyances, permet par là même toutes les morales. Il ne peut en établir de certaine, parce que la raison de chaque individu en est l'unique juge ; il ne peut en établir qui soit commune, parce que la morale doit être aussi diverse que les opinions de chaque homme ; il ne peut en établir de fixe, puisqu'elle doit suivre toutes les variations des opinions individuelles ; il ne peut enfin établir aucune morale reconnue comme obligatoire pour tous, puisque la raison de chaque homme étant indépendante de la raison de tout autre, sur la morale comme sur le dogme, nul ne peut obliger autrui à recevoir la morale qu'il adopte pour lui, pas plus qu'il ne peut lui faire une

obligation d'admettre les dogmes ou les opinions qui forment sa croyance ; donc , loin d'être saint , le protestantisme est une religion subversive de toute morale.

LE PROTESTANTISME N'EST PAS CATHOLIQUE OU UNIVERSEL.

Nulla société n'est catholique , si elle ne possède l'universalité des temps , des personnes , des lieux et de la doctrine. Or les églises réformées n'ont aucun de ces caractères. D'abord elles ne professent pas le christianisme entier. Ces sociétés sont en effet divisées et opposées dans leur enseignement ; il n'y a entr'elles ni unité de foi , ni unité de communion. Chaque jour ne s'en vont-elles pas en lambeaux , à mesure qu'elles se subdivisent ? Les protestants l'avouent eux-mêmes, aussi enseignent-ils qu'il suffit de s'en tenir aux articles fondamentaux. Ces églises d'ailleurs rejettent des dogmes que leurs fondateurs mêmes ont reconnu venir des apôtres.

Sans parler en effet de tous les dogmes rejetés aujourd'hui par les réformés , quoiqu'ils les admissent dans le principe , il est incontestable que Luther , au commencement de son schisme , admettait la primauté du pape.

Il traitait de calomnieux ceux qui l'avaient voulu décrier auprès de Léon X. « Je me jette à vos pieds, disait-il, dans la disposition d'écouter J.-C. qui parle par vous (1) ». Il le prie de l'écouter comme une brebis commise à ses soins; il proteste qu'il reconnaît le suprême pouvoir de l'Eglise romaine, et avoue que de tout temps les papes ont eu le premier rang dans l'Eglise. Zuingle admit la nécessité d'un chef dans l'Eglise; et Henri VIII, roi d'Angleterre, défendit d'abord contre Luther la primauté du pape et de l'Eglise romaine.

Les églises réformées ne peuvent pas se vanter d'avoir l'universalité des temps. Les noms sous lesquels les protestants paraissent et sont connus dans l'histoire, ne démontrent-ils pas qu'ils sont d'origine moderne? Y avait-il des luthériens avant Luther, des calvinistes avant Calvin? Où étaient-ils avant leur séparation de l'Eglise romaine? Les fondateurs des églises protestantes se sont efforcés de trouver dans les siècles passés quelques antécédents à leur réforme, et ils ont assigné comme leurs pères dans la foi les disciples de Jean Hus et de Wiclef, les Albigeois, les Vaudois, les Manichéens même et les Grecs schismatiques. Ils auraient pu ajouter encore à cette liste hono-

(1) Luther. tom. 1. p. 101.

nable les Gnostiques, les Marcionites, les Ariens, etc. ; car, comme les partisans de la réforme, ces sectes ont vu dans l'Écriture leurs erreurs et leurs rêveries. Mais, en vérité, les protestants peuvent-ils sans rougir s'étayer de tels sectaires ? Au reste, ces sectes impures, qu'ils citent comme leurs dévanciers, n'avaient point la même doctrine que les églises réformées : retranchées de l'Église et frappées d'anathème, constituées en sociétés distinctes de celle dont elles déchiraient le sein, par un acte de révolte, elles n'avaient point un ministère légitime qu'elles aient pu leur transmettre, et les églises réformées ne leur ont point immédiatement succédé.

Ont-ils l'universalité des lieux ? Sans doute la réforme a violemment déchiré l'Église catholique ; le nombre des membres qu'elle lui a ravés est grand, et de nombreuses populations se rangent aujourd'hui sous sa bannière. Mais les catholiques sont beaucoup plus nombreux. Les conquêtes de l'Église dans l'Amérique, dans le Levant, l'Inde et la Chine, sur les côtes de l'Afrique et dans les îles environnantes ; de plus, le développement de la population en Europe ont amplement dédommagé le catholicisme de ses pertes, comme nous le verrons en parlant de l'Église romaine. Ainsi même en considérant les sectes protestantes comme ne formant qu'une seule et même société, ce qu'on ne peut faire raisonnablement,

puisque loin d'avoir entr'elles aucun lien d'union, elles se détestent et se haïssent mutuellement, le protestantisme n'a pas l'universalité des lieux et des personnes. La réforme l'a bien senti ; pour grossir le nombre de ses partisans, elle a posé ce principe que, pour appartenir à l'Eglise, il suffit de croire les articles fondamentaux, elle a considéré comme frères les chrétiens des diverses églises schismatiques et hérétiques de l'Orient, quoiqu'ils aient une foi bien différente de la sienne ; car leur seul principe commun est de n'admettre que ce qu'elles veulent. Les églises réformées n'ont donc ni l'universalité des lieux ni celle des personnes.

LE PROTESTANTISME N'EST PAS APOSTOLIQUE.

Aucune société chrétienne n'a droit à la soumission des fidèles, si elle ne vient de Jésus-Christ ou des apôtres, or les églises réformées en viennent-elles ? non assurément, car elles n'ont reçu des apôtres de J.-C. ou de leurs successeurs, ni le ministère qui les gouverne, ni la doctrine qu'elles professent. Comment la doctrine des apôtres leur serait-elle parvenue ? par l'Écriture ? Mais toutes les sectes hérétiques, si opposées les unes aux autres, ont les Écritures entre les mains. Les apôtres ont-ils donc enseigné des dogmes contradictoires ? Si la

doctrines apostoliques, après s'être obscurcies et avoir disparu du monde chrétien, a été retrouvée par Luther ou Zuingle, comment les réformateurs sont-ils sûrs de posséder les livres des apôtres et la doctrine qu'ils ont prêchée ? A quelle marque surtout, et par quels moyens peuvent-ils savoir avec certitude qu'ils ont le sens des Ecritures, donné par eux et enseigné par l'Eglise sur leur parole ? Diront-ils que la doctrine de Jésus-Christ est arrivée jusqu'à eux par la tradition ? Mais avant Luther et Calvin la doctrine actuelle des églises réformées était inconnue. D'ailleurs ils n'admettent pas la tradition comme moyen de connaître la doctrine donnée par Jésus-Christ et prêchée par les apôtres ; on sait pourquoi : c'est que la tradition tout entière est catholique de leur aveu même ; s'ils l'eussent admise, ils se seraient confondus eux-mêmes. Un enseignement en opposition avec la foi des Pères de l'Eglise peut-il être apostolique ? Montrez-nous, pouvons-nous dire aux protestants, montrez-nous l'origine de vos églises ; déroulez à nos yeux la série de vos pasteurs se succédant les uns aux autres, de manière que le premier tienne aux apôtres. Ils ne l'ont jamais fait ; ils ne le peuvent pas. Avant eux, il n'y avait que des catholiques et des églises séparées de l'Eglise romaine, et déjà frappées d'anathème ; ils commencent à Luther et à Calvin.

Au reste quand les chefs de la réforme se sont insurgés contre l'Eglise romaine, ou le vaisseau de l'Eglise était submergé et abîmé par les erreurs qui s'étaient glissées dans son sein, ou l'ordre établi par Jésus-Christ était intègre et sa doctrine se prêchait encore dans sa pureté originelle : si la foi était corrompue, si l'Eglise était tombée dans l'erreur, les promesses du Fils de Dieu sont donc vaines et ses paroles mensongères ? Le dire, c'est une impiété qu'ils doivent même rougir d'entendre ; et s'il en eût été ainsi, ne fallait-il pas à ces réformateurs des miracles divins pour attester aux fidèles qu'ils avaient mission de Dieu pour régénérer son Eglise ? Or, on le sait, le protestantisme ne peut prétexter en sa faveur que les miracles contenus dans l'Evangile, et ne sont-ils pas contre lui ? Si, au moment où parurent les réformateurs, la foi était pure, si tout dans l'Eglise de Dieu était intègre, il leur fallait une mission ordinaire ; leurs pouvoirs ne pouvaient leur venir légitimement que par les moyens établis par Jésus-Christ ; et pourquoi donc s'arrogèrent-ils une mission contraire à l'ordre établi par le Fils de Dieu lui-même ?

Concluons : le protestantisme n'est point apostolique ; il n'est ni catholique, ni saint, ni un : donc les églises réformées ne sont point l'Eglise de Dieu.

CHAPITRE XI.

L'Église catholique romaine est la véritable Église.

Nous pourrions arrêter ici nos recherches et nous reposer d'un long et consciencieux examen : ce que nous pouvons ajouter ne semblera-t-il pas superflu ? Si , parmi toutes les sociétés chrétiennes , il en est nécessairement une qui , régie par des pasteurs légitimes héritiers du pouvoir des apôtres , possède et enseigne le véritable christianisme dans son intégrité originelle , comme nous en avons la foi la mieux assurée , n'est-il pas clair que les Grecs schismatiques et le protestantisme , n'ayant point sur le front les traits caractéristiques imprimés par Jésus-Christ d'une manière indélébile sur celui de son épouse , il reste que l'Église catholique romaine soit nécessairement la véritable maison de Dieu et la société des saints ? Mais , dans le siècle où nous vivons , il ne suffit pas de connaître la vérité , il importe aussi d'en pouvoir défendre les droits.

Nous allons donc prouver la vérité du catholicisme. Comme le voyageur, épuisé des fatigues d'une longue course au milieu des abîmes et des précipices, se repose avec joie au foyer domestique; ainsi, après avoir traversé les régions affreuses du désordre, de l'erreur, du doute et de l'indifférence, nous contemplerons avec allégresse et amour les traits de notre mère et les sublimes proportions de la maison du salut. Puisse notre cœur être épris d'un amour plus vif pour celle qui nous a nourris!

L'ÉGLISE ROMAINE EST APOSTOLIQUE.

On ne peut contester l'apostolicité d'une Eglise qui, fondée par les apôtres, a duré jusqu'à nous par la succession non interrompue de pasteurs légitimes et a conservé sans aucune altération la doctrine qu'elle en avait reçue. Or l'Eglise romaine possède ces avantages.

D'abord elle a été fondée par les apôtres. Toute l'histoire ecclésiastique dépose que saint Pierre a fondé l'église de Rome, et qu'en établissant son siège dans la ville éternelle, alors la capitale de l'empire romain, il en fit la capitale de l'empire de Jésus-Christ. Tous les papes se sont dits et proclamés, à la face du monde entier, les successeurs de saint Pierre et les héritiers de l'au-

torité que le Fils de Dieu lui avait confiée ; et , dans aucun temps , on ne leur contesta ces deux prérogatives.

Toutes les églises qui sont dans la communion du pape , ont , comme celle de Rome , été fondées ou par saint Pierre ou les autres apôtres , ou par les successeurs légitimes de saint Pierre ou des évêques unis au légitime évêque de Rome qu'ils reconnaissent pour chef de l'Eglise universelle. Ainsi l'Eglise de Paris a été fondée par saint Denis , envoyé en France par le Saint-Siège , vers l'an 250 ; l'Eglise de Tours par saint Gatien , qui avait été envoyé par le pape pour porter la foi dans ces contrées ; celle de Limoges par saint Martial , et celle du Mans par saint Julien , vers le troisième siècle. Tous ces évêques , fondateurs de nouveaux sièges , vivaient dans la communion de l'Eglise catholique. Les diverses églises particulières , dont se compose l'Eglise catholique romaine , sont une multitude de branches dont l'une tient à l'autre ; et toutes vont se réunir à un tronc commun qui les porte , et avec lequel elles ne font qu'un même arbre. La plus nouvelle , la plus faible de ces branches et la plus éloignée du tronc n'appartient pas moins à l'arbre que la plus ancienne ou la plus forte , ou celle qui sort immédiatement du tronc.

Les pasteurs de l'Eglise romaine se succèdent sans interruption depuis les apôtres

jusqu'à nous. Les pasteurs des sociétés non catholiques sont, par le seul fait de leur origine, convaincus de n'être pas successeurs des apôtres; tous en effet ont pour chef et pour fondateur un homme qui, de son autorité privée, s'est mis à réformer l'Eglise ancienne et à en former une nouvelle. L'Eglise romaine, au contraire, n'a que des pasteurs qui remontent, par une succession non interrompue, jusqu'aux apôtres et jusqu'à Jésus-Christ lui-même. Cela est si évident que les protestants eux-mêmes sont forcés d'en convenir, quoiqu'il soit de leur intérêt de le nier. Toutes les histoires rendent le témoignage de ce fait. Depuis Grégoire XVI qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, nous remontons de pape en pape jusqu'à saint Pierre, sans trouver d'autre vide que celui qui fut parfois occasionné par la difficulté des élections. C'était là une des principales raisons qui fixaient saint Augustin dans l'Eglise catholique. « Ce qui me retient dans l'Eglise catholique, disait-il, c'est la succession des évêques depuis saint Pierre jusqu'à celui qui est aujourd'hui sur le trône de cet apôtre. Quelle autre société peut présenter une succession si claire et si importante »? C'est le défi que faisait à tous les ennemis de l'Eglise romaine Tertullien, dans un temps où elle ne comptait pas encore deux siècles d'ancienneté. Qu'eût-il dit, s'il eût vu une succession non interrompue de dix-huit siècles? « Quelle conso-

lation pour les enfants de Dieu , dit Bossuet (1) ; mais , en même temps , quelle conviction de vérité , quand ils voient que , du pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église , on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre , établi par Jésus-Christ prince des apôtres. Si notre esprit , naturellement incertain et devenu par ses incertitudes le jouet de ses propres raisonnements , a besoin , dans les questions où il va du salut , d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine , quelle plus grande autorité que celle de l'Église catholique , qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés. Ainsi la société que Jésus-Christ a fondée sur la pierre , et où saint Pierre et ses successeurs doivent présider par ses ordres , se justifie elle-même par sa propre suite... C'est cette succession que nulle hérésie , nulle secte , nulle autre société que la seule Église de Dieu n'a pu se donner.

Les hérésiarques qui ont fondé des sectes nouvelles parmi les chrétiens , ont bien pu rendre la foi plus facile et en même temps moins soumise , en niant les mystères qui passent les sens. Ils ont bien pu éblouir les hommes par leur éloquence et par une apparence de piété , les remuer par leurs passions , les engager par leurs intérêts , les attirer par

(1) Hist. universel. , p. 431.

la nouveauté et par le libertinage, soit par celui de l'esprit, soit même par celui des sens : en un mot, ils ont pu facilement ou se tromper ou tromper les autres ; car il n'y a rien de plus humain ; mais outre qu'ils n'ont pas pu même se vanter d'avoir fait aucun miracle en public, ni réduire leur religion à des faits positifs dont leurs sectateurs fussent témoins, il y a toujours un fait malheureux pour eux que jamais ils n'ont pu couvrir ; c'est celui de leur nouveauté.

Il paraîtra toujours aux yeux de tout l'univers, qu'eux et la secte qu'ils ont établie se seront détachés de ce grand corps et de cette Eglise ancienne que Jésus-Christ a fondée, où saint Pierre et ses successeurs tenaient la première place, dans laquelle toutes les sectes les ont trouvés établis.

Le moment de la séparation sera toujours si constant que les hérétiques eux-mêmes ne le pourront désavouer, et qu'ils n'oseront pas seulement tenter de se faire venir de la source par une suite qu'on n'ait jamais vue s'interrompre. C'est le faible inévitable de toutes les sectes que les hommes ont établies. Nul ne peut changer les siècles passés, ni se donner des prédécesseurs, ou faire qu'il les ait trouvés en possession. La seule Eglise catholique remplit tous les siècles précédents par une suite qui ne lui peut être contestée. Ainsi, outre

l'avantage qu'a l'Eglise de Jésus-Christ d'être seule fondée sur des faits miraculeux et divins qu'on a écrits hautement et sans crainte d'être démenti, dans les temps où ils sont arrivés, voici, en faveur de ceux qui n'ont pas vécu dans ces temps, un miracle toujours subsistant qui confirme la vérité de tous les autres : c'est la suite de la religion toujours victorieuse des erreurs qui ont tâché de la détruire. »

Cette longue et importante succession des pasteurs est le préservatif le plus certain et le plus universel qu'on puisse offrir aux fidèles contre les subtilités de l'hérésie. C'est le moyen assuré par lequel le paysan le plus simple et le fidèle le moins instruit peuvent confondre le plus savant hérétique et mettre de leur côté tous les hommes de bon sens. On peut toujours opposer victorieusement à leurs plus subtils raisonnements ce mot de saint Augustin : *vous n'étiez pas hier.*

L'Eglise catholique romaine n'est pas seulement apostolique dans son ministère et son origine ; elle l'est aussi dans sa doctrine et son enseignement. Elle a scrupuleusement conservé sans altération la doctrine qu'elle a reçue des apôtres, Ce fait est si manifeste que jamais les novateurs n'ont pu démontrer qu'elle ait changé en aucun point la foi de la primitive Eglise, et quiconque prenant en main les saints Pères, comparera l'enseignement

des premiers siècles avec la doctrine de l'Église catholique de nos jours, en sera lui-même convaincu.

Si nous portons nos regards sur les temps qui nous ont précédés, si nous remontons jusqu'à l'origine du christianisme, nous trouverons des hérésies dans chaque siècle ; mais chaque hérésie nouvelle a trouvé l'Église romaine en possession de croire et d'enseigner la doctrine qu'elle attaquait et de regarder cette doctrine comme lui ayant été transmise par les apôtres : aucun hérétique n'a jamais pu la prendre sur le fait de l'innovation ; aucun n'a pu lui dire : vous changez de doctrine, dans ce moment ; vous enseignez aujourd'hui le contraire de ce que vous enseigniez hier. On a bien entendu les novateurs dire vaguement, pour justifier leur réforme, que l'Église n'enseignait plus la religion dans son intégrité ou sa pureté première ; mais jamais ils n'ont osé entreprendre de marquer l'époque de l'innovation qu'ils lui reprochaient. Ainsi, quand Calvin et ses sectateurs attaquèrent la doctrine de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ils trouvèrent l'Église romaine en possession de croire et d'enseigner cette doctrine ; et, bien loin qu'ils pussent la convaincre d'avoir innové sur ce point essentiel, ils furent forcés de convenir qu'elle croyait la présence réelle depuis le quatrième siècle. Ils accordèrent donc d'abord à l'Église romaine

une possession de douze cents ans. Mais quel novateur avait, au troisième ou quatrième siècle, introduit la doctrine de la présence réelle dans l'Eglise romaine? A quelle époque a paru cet homme, réformateur de la tradition apostolique? Quels furent ses principaux sectateurs? Comment s'y prit-il pour faire recevoir cette doctrine? A ces questions ils restèrent muets. En effet, les catholiques avaient aussi l'histoire entre les mains, et ils pouvaient y lire ce que les novateurs y avaient lu. Et qu'y lurent les catholiques? Ils démontrèrent aux réformateurs de la foi, les pièces en main, que la doctrine de la présence réelle avait été celle des Pères des trois premiers siècles.

Le contraire est arrivé aux hérétiques, chaque fois qu'ils ont proclamé quelque dogme. Sur le champ l'Eglise romaine s'est élevée contre eux avec éclat et avec force, leur a montré, à la face de l'univers, qu'ils corrompaient la doctrine de leurs pères, la doctrine des premiers temps et l'enseignement des apôtres. C'est ce qui arriva à Luther, à Calvin et à tous ceux qui les suivirent dans le chemin de la révolte, et chacun des hérétiques, frappé des foudres et des anathèmes de l'Eglise catholique, fut toujours obligé de convenir que, jusqu'au moment où il se déclara contre l'Eglise romaine, il avait été dans la même créance qu'elle. De là vient que, parmi l'innombrable multitude d'hérésies qui ont paru depuis les

apôtres, il n'y en a pas une dont on ne sache toute l'histoire, l'origine, le lieu où elle est née, les auteurs qu'elle a eus, les progrès qu'elle a faits, par qui elle a été combattue, et comment elle a été condamnée.

Non, non l'Eglise romaine n'a rien changé à la doctrine qu'elle avait reçue des apôtres. Elle a toujours veillé avec le soin le plus jaloux à la conservation du dépôt de la foi : les nombreuses sectes, qui lui ont déchiré le sein et qui çà et là sont répandues comme les prodiges, déserteurs de la maison paternelle, portant la marque honteuse de l'anathème qu'elle a lancé contre elles, sont là pour l'attester ; car, dirons-nous au protestant, en terminant cet article, si l'Eglise a changé la foi apostolique au quatrième siècle, comme vous le prétendez, ou cette innovation s'est faite tout d'un coup et par l'Eglise tout entière, ou la foi ancienne a été abandonnée peu à peu et par degrés, l'erreur ayant d'abord infecté quelques membres et s'étant ensuite communiquée de proche en proche à tout le corps enseignant et aux fidèles eux-mêmes.

Si vous dites que l'Eglise romaine a abandonné l'ancienne foi tout d'un coup et en corps, comment les hérétiques qui l'ont environnée dès les premiers siècles, ne lui ont-ils fait aucun reproche sur sa défection ? Comment se fait-il que l'histoire ait gardé un si profond silence sur cette grande révolution ?

Si vous dites que l'Eglise a abandonné l'ancienne créance peu à peu et par degrés, répondez : comment le savez-vous ? l'histoire n'en dit rien. Pour donner quelque couleur à votre imputation, ne devriez-vous pas au moins montrer clairement une époque où l'Eglise romaine ait eu sur quelques points une croyance autre que sa croyance d'aujourd'hui ? Vos réformateurs ne l'ont pas fait ; vous ne le ferez jamais ; car l'Eglise ne peut changer, puisque la règle de sa foi n'est point la capricieuse et vacillante raison, mais la croyance constante et perpétuelle de toutes les églises qui la composent. L'Eglise romaine est donc incontestablement apostolique, puisqu'il est démontré qu'elle tire son origine des apôtres, que ses ministres descendent d'eux, et qu'elle a sans altération conservé jusqu'à nos jours la foi qu'elle en a reçue.

L'ÉGLISE ROMAINE EST CATHOLIQUE.

La catholicité de l'Eglise romaine est un fait incontestable. L'ignorant ou le sophiste de mauvaise foi peuvent seuls exiger qu'on en donne les preuves avec détail. Elle a en effet l'universalité dès temps ; car nous l'avons prouvé, elle est apostolique. Toutes les sectes séparées d'elle, en sont des preuves irrécusables ; c'est dans son sein qu'elles ont toutes

appris Jésus-Christ. Elle a l'universalité de la doctrine. Jamais en effet elle ne souffrit aucun changement dans sa croyance ; elle a conservé sans altération la doctrine sainte qu'elle avait reçue des apôtres. Dans aucun temps même il ne fut possible que la foi de l'Église romaine éprouvât la moindre atteinte. Son principe s'y oppose essentiellement. Ne sait-on pas qu'elle a toujours cru que la doctrine , pour être vraie , doit venir des apôtres , et qu'il ne faut rien enseigner qu'ils ne nous aient transmis de vive voix ou par écrit ? N'enseigne-t-elle pas qu'il cesse d'être membre de l'Église, celui qui , ajoutant à la révélation ou en retranchant quelques articles , fait de la religion de Jésus-Christ une opinion ou un fait humain ; et , veillant constamment à ce qu'aucun de ses membres n'introduise un changement dans la doctrine , le culte ou l'administration des sacrements , ne lance-t-elle pas l'anathème contre celui qui ose enseigner ou prêcher ce qui ne fut pas toujours , partout et universellement admis ?

Elle a l'universalité des lieux. L'empire romain tout entier a été soumis à ses lois ; elle a étendu sa domination au-delà même de ce vaste empire. Elle a planté la croix chez les nations où jamais les Césars n'avaient arboré leurs étendards. Aujourd'hui elle domine en Italie , en France , en Espagne , en Portugal , dans la Hongrie , dans la Pologne , dans une

grande partie de l'Allemagne, de la Bohême, de la Suisse; elle est dominante en Irlande. On sait qu'en Angleterre, en Hollande et dans toutes les autres parties de l'Europe le nombre des catholiques est grand. Dans l'empire du Grand Seigneur même, il y a plusieurs églises de la communion du pontife romain; en Amérique, on compte plus de 22 millions 177 mille catholiques (1). Personne n'ignore que la foi catholique n'ait pénétré jusqu'au vaste empire des Chinois et dans les parties de l'Afrique habitée. Après cela, quelle société peut entrer en comparaison avec l'Eglise romaine sous le rapport de son étendue? ne peut-on pas dire avec vérité que la foi catholique romaine est vraiment prêchée dans tout l'univers?

L'Eglise catholique possède encore l'universalité des personnes. Ce n'est pas à dire que le monde entier soit catholique : cela est impossible; car il faut, a dit Jésus-Christ, qu'il y ait des hérésies et des scandales; mais parmi les sociétés dites chrétiennes, aucune ne peut entrer en comparaison avec elle, si l'on compte ses membres. D'après les calculs les plus approximatifs, la population catholique, de l'aveu même des protestants de nos jours, surpasse de plus d'un tiers la population protes-

(1) Revue protestante, t. I, p. 82, Humboldt.

tante, même en considérant les diverses églises réformées, si opposées entre elles, comme ne faisant qu'une même société, et le nombre de ses enfants va toujours croissant (1). Non,

(1) En comptant le nombre des catholiques avant la venue de Luther, avec leur nombre actuel, on obtient pour résultat un accroissement remarquable.

AVANT LUTHER.

Angleterre, Ecosse, Irlande.	10,000,000
Norwège, Suède, Danemark.	5,000,000
Allemagne.	28,000,000
Pologne et Hongrie.	16,000,000
France.	24,000,000
Espagne et Portugal.	12,000,000
Italie.	15,000,000
Russie, Grèce, Asie, Afrique.	5,000,000
	<hr/>
Total.	115,000,000

Ce nombre paraîtra exagéré sans doute, si l'on songe aux différentes hérésies de Wiclef, de Jean Hus, etc., qui ravageaient déjà l'Angleterre et l'Allemagne, au paganisme qui occupait encore une partie considérable des régions septentrionales, et aux restes nombreux de Musulmans qui habitaient l'Espagne, jusqu'à l'édit qui les expulsa.

Luther parut; mais les conquêtes de l'Eglise dans

non aucune société chrétienne ne peut disputer à l'Église romaine son titre glorieux de catholique.



l'Amérique, dans le Levant, l'Inde et la Chine, sur les côtes de l'Afrique et dans les îles environnantes; de plus, le développement de la population en Europe, dédommagent le catholicisme de ses pertes. « En 1680, dit Malte-Brun, auteur protestant, on comptait 288,000 paroisses (Géographie, tome 1) ». Or une paroisse représente communément en France 1000 à 1200 habitans. En réduisant ce nombre à la moitié, et en comptant seulement 500 fidèles pour chaque cure, on obtiendrait une somme totale de 140,000,000 de catholiques. Depuis cette époque le domaine de la foi s'est étendu bien loin dans les contrées Américaines; et lors du voyage de M. de Humboldt, on y comptait, dit-il, 23,000,000 de disciples de l'Église. Remarquons en outre que depuis 1630 la population a fait de grands progrès, et nous pourrions établir le dénombrement suivant :

Angleterre, Écosse, Irlande.	6,000,000
Suède, Norwège, Russie d'Europe.	1,000,000
France.	30,000,000
Espagne et Portugal.	18,000,000
Italie, Sicile.	18,000,000
Allemagne.	10,000,000
Pologne, Lithuanie, Gallicie.	10,000,000
Autriche, Bohême, Hongrie, Croatie, Illyrie.	24,000,000
Grèce, Turquie, Archipel.	1,000,000

Aussi, dans quelque lieu du monde que ce soit, si vous demandez à l'hérétique le plus opiniâtre la demeure des ministres ou des

Amérique.	23,000,000
Afrique, Açores, Canaries, Iles du Cap-vert, Bourbon.	1,000,000
Asie Mineure, missions de Bagdad, de Jaffa, de Jérusalem et de Damas, Maronites, Nestoriens nouvellement réunis, etc. etc.	4,000,000
Inde, Thibet, Cochinchine, Chine, Tonkin, etc.	4,000,000
	<hr/>
Somme.	150,000,000

Accroissement comparativement à l'époque de Luther. 35,000,000

Si l'on observe que le catholicisme admet au nombre de ses fils tous les hérétiques et schismatiques de bonne foi, par conséquent tous les enfants au-dessous de l'âge de raison qui ont reçu le baptême, ce qui peut s'évaluer au tiers environ de la population, en élevant le nombre des chrétiens séparés de l'Eglise à 100,000,000

le nombre des catholiques s'accroîtra encore de. 30,000,000

Somme totale. 180,000,000

évêques, ou les temples de l'Eglise catholique, ne doutez point qu'il ne vous indique la demeure et le temple de ceux qui sont en communion avec l'évêque de Rome. C'est qu'en effet l'Eglise romaine possède et a toujours possédé le titre glorieux d'universelle ou de catholique, et ses adversaires n'ont jamais osé le nier.

L'ÉGLISE ROMAINE EST UNE.

Dans l'Eglise romaine tous les membres, quoique éloignés les uns des autres par de grandes distances, et différens de langage, d'usages, de mœurs et de gouvernement, sont unis entr'eux par la profession d'une même

Que serait-ce si on considérait la quantité incertaine, probablement nombreuse, de chrétiens égarés qui vivent au sein d'une ignorance invincible, qui croient aux fausses doctrines adoptées par leurs pères, parce qu'il leur est impossible de soupçonner leur erreur, et que l'Eglise, comme une mère indulgente, ne cesse pas de compter parmi ses enfants ?

Au reste, la désorganisation actuelle du protestantisme en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, fait concevoir l'espérance d'une réunion prochaine dont le besoin est senti par tous ces rameaux détachés de la souche génératrice.

foi, l'usage des mêmes sacrements, la célébration des mêmes rites et la soumission aux mêmes pasteurs. Quelques lieux du monde que vous visitiez, si vous y rencontrez des catholiques, leur symbole est celui des contrées d'où vous êtes parti. Jamais l'Eglise romaine n'a retranché rien à la doctrine enseignée par Jésus-Christ; jamais elle ne changea rien aux institutions fondées par le Fils de Dieu. En aucun temps, elle ne proposa de nouveaux dogmes. Sa foi repose sur la plus constante tradition. La preuve de ce que nous affirmons ici se trouve dans tous les livres; et le seul fait de la vigilance continuelle de l'Eglise à condamner ou rejeter de son sein quiconque retranche quelque point du symbole universel ou ajoute à l'enseignement de l'Eglise, démontre son unité parfaite.

Les catholiques romains sont également unis par la subordination aux mêmes pasteurs. Les fidèles de chaque lieu habité, ville, bourgade ou autre, tiennent à un ministre de l'ordre inférieur, qui habite au milieu d'eux. Ce ministre ou pasteur est soumis à l'évêque qui habite la région, et communique aux évêques des autres contrées; et tous ces pasteurs sont gouvernés par un chef universel, revêtu d'une primauté d'honneur, afin qu'élevé au-dessus de toute l'Eglise, il puisse être un centre visible et commun d'unité. Il possède aussi une primauté de juridiction, afin que par son autorité il

puisse ou retrancher du sein de l'unité ceux qui par opiniâtreté résistent aux lois de Jésus-Christ et s'efforcent de corrompre le dépôt de la foi, ou ramener au bercail les brebis égarées. Ainsi tous les catholiques unis à leurs pasteurs qui le sont entr'eux, le sont nécessairement les uns aux autres, et comme chaque pasteur immédiat est uni à l'évêque, et l'évêque au souverain pontife, chef ou pasteur universel, chaque catholique est en communauté de prière, de sacrements et de soumission avec tous les catholiques répandus sur la terre.

L'Eglise catholique est donc une dans sa foi, dans l'administration des sacrements, dans la subordination à ses pasteurs, et ne forme qu'un corps indivisible.

Cette unité est nécessaire ; car l'Eglise romaine n'a point pour base de sa croyance la capricieuse et vacillante raison de chacun de ses membres ; mais elle reconnaît une autorité suprême et infaillible à laquelle chacun doit soumettre son esprit et ses opinions, et prend pour règle de sa foi et de l'interprétation de l'Écriture, la tradition constante et universelle de toutes les églises particulières dont elle se compose.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EST SAINTE.

De quelque côté qu'on envisage l'Église catholique romaine, on aperçoit la sainteté briller dans tous ses traits. C'est Jésus-Christ lui-même qui l'a établie. C'est lui qui l'a constituée sur le fondement des apôtres, et surtout sur Pierre. Quelques sophismes que puisse inventer la mauvaise foi des novateurs, ce fait est incontestable. Nous l'avons démontré en prouvant l'apostolicité de l'Église.

Elle est sainte dans sa doctrine. Qui oserait en effet ne pas avouer la sainteté sublime de la doctrine que nous ~~avons exposée~~ en démontrant la vérité de la religion chrétienne? C'est là l'enseignement de l'Église dans tous les siècles. Sans cesse elle veille comme une bonne et pieuse mère à éloigner de ses enfans l'ignorance, l'erreur et le mensonge. Ses préceptes préviennent et guérissent les passions, cicatrisent les plaies de l'âme. Dans son culte, dans ses cérémonies, elle entretient la piété; excite à la vertu : aussi est-elle le refuge de ceux qui domptent leurs passions et veulent servir Dieu en esprit et en vérité.

Elle est sainte dans ses membres. Elle seule a formé et forme encore ces héros chrétiens dont nous admirons la sainteté éminente, et

dont Dieu lui-même proclame les vertus héroïques par les merveilles les plus éclatantes et les plus incontestables. Sans remonter jusqu'aux premiers siècles si féconds en prodiges de sainteté, de quelle église étaient saint Anselme, saint Bernard, saint Dominique, saint François d'Assise, sainte Claire, sainte Thérèse, sainte Catherine de Sienne, saint Charles Borromée, saint François de Sales, saint François Xavier et tant d'autres qui, dans un corps de chair, se montrèrent aux yeux des hommes avec la pureté de l'ange, au milieu même des sociétés les plus dépravées, et dont on peut dire comme de Jésus-Christ qu'ils ont passé en faisant le bien, et dont le sépulchre est glorieux? Ces hommes vertueux n'ont point eu d'autre foi que celle de l'Eglise catholique : elle seule a le droit incontestable de les regarder comme ses enfans et comme ses élèves, et l'on peut défier toutes les sectes protestantes de montrer dans leurs fastes un chrétien parfait qu'elles puissent mettre en parallèle avec les saints que nous venons de nommer, ou avec tant d'autres que l'Eglise catholique a formés dans tous les siècles.

Mais outre ce nombre infini de saints dont les vertus héroïques étonnent le païen même, et auxquels l'impie n'a jamais pu refuser ses hommages, il en est un plus grand nombre qui se sont sanctifiés par des vertus obscures et cachées aux yeux des hommes. Aujourd'hui

encore , au milieu de la corruption générale ; il se fait dans l'Eglise autant de bonnes œuvres et d'actes de vertu que dans les siècles précédents. Or , quelle est la source de la patience , de la modestie , de la piété et de la charité de ces âmes simples , dont la sainteté arrête seule la main de Dieu prête à nous frapper ? L'usage des sacrements , la soumission à la discipline et aux lois de l'Eglise romaine.

Enfin la sainteté de l'Eglise catholique est démontrée par les plus grands miracles. Le monde en effet est plein de prodiges étonnants qui n'ont pu être opérés que par la puissance divine ; il s'en est fait dans tous les temps ; il s'en est fait partout : toutes les histoires les attestent ; les preuves en sont claires , évidentes ; il faudrait avoir perdu la raison pour les révoquer en doute. Or , tous ces miracles ont été faits dans l'Eglise romaine , et par ceux qui professaient la foi de cette Eglise. C'est encore un fait incontestable et les protestants même ont été forcés de le reconnaître. Les miracles n'ont jamais cessé dans l'Eglise romaine. Plusieurs , de notre temps , se sont opérés au milieu même des impies et des réformateurs dont l'audace a été déconcertée ; et si nous n'en voyons pas un si grand nombre que nos pères , c'est que ceux dont ils furent témoins ont été faits pour nous comme pour eux. Ils rendent encore aujourd'hui dans l'histoire un témoignage authentique à la sainteté de l'Eglise

romaine dans le sein de laquelle ils ont été opérés, et démontrent que Dieu donne son approbation la plus manifeste aux vertus pratiquées dans son sein.

Donc l'Eglise romaine est une, sainte, catholique et apostolique ; donc elle est LA VÉRITABLE ÉGLISE, la maison de Dieu, l'unique source de toute vérité, le domicile de la vraie foi, la société des Saints.

CHAPITRE XI.

Conséquences.

Première conséquence. Donc l'Eglise catholique romaine est infallible ; car Jésus-Christ a promis à son Eglise de la préserver à jamais de l'erreur, et d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Deuxième conséquence. Donc, hors de l'Eglise catholique, point de véritable christianisme. Jésus-Christ en effet n'a promis le privilège de l'infaillibilité qu'à la société qu'il

a établie sur Pierre , et à laquelle il a confié la garde du dépôt de sa religion , en lui commandant d'instruire les peuples , de les baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit , et de leur apprendre toutes les choses qu'il lui a commandées. Or , point d'infailibilité , point de christianisme ; le christianisme en effet n'étant point une conception humaine , n'est vrai qu'autant qu'il conserve sa pureté et son intégrité primitives.

Troisième conséquence. Donc , hors de l'Eglise catholique romaine , point de salut. La vérité est la vie ; hors de son sein , l'homme ne trouve que la mort. Or la vérité est une ; il n'y a qu'un Dieu , qu'un Christ , qu'une foi , qu'une Eglise et qu'une chaire fondée sur Pierre avec les promesses de l'infailibilité , et cette Eglise est la société catholique romaine. Elle seule conserve le vrai culte ; elle seule est la source pure de toute vérité ; celui donc qui ne la reconnaît pour mère , ne peut avoir Dieu pour père. Jésus-Christ ne promet la vie qu'aux brebis qui écoutent sa voix ; celles qui fuient son bercail seront la proie des animaux dévorants (Jean , chap. x , 12).

* Mais est-ce à dire pour cela que les catholiques damnent tous les infidèles , tous les hérétiques , tous les schismatiques , qui n'appartiennent pas au corps de l'Eglise ? Non ; et déjà nous l'avons insinué , cette maxime : *hors de l'Eglise point de salut* , dont l'ignorance ,

l'impiété et la mauvaise foi abusent pour accuser l'Eglise catholique d'intolérance, signifie seulement que ceux des infidèles, des hérétiques et des schismatiques qui connaissent l'Eglise, sont convaincus de la divinité de sa foi, et ne veulent pas y entrer, ainsi que ceux des chrétiens qui, ayant été élevés dans son sein, s'en séparent par l'hérésie ou par le schisme, se rendent coupables d'une opiniâtreté damnable. L'Eglise condamne également ceux qui, pouvant connaître la maison de Dieu et la véritable Eglise, ne daignent pas s'en occuper et restent dans l'indifférence, ou vivent comme s'ils étaient persuadés du contraire. On encourt les anathèmes de notre Seigneur, lorsqu'on est réfractaire à l'Eglise, ou lorsqu'on méprise l'autorité de Dieu, en méprisant l'autorité de ceux qu'il a établis pour la gouverner. Si l'Eglise catholique enseigne que hors de son sein il n'y a point de salut, elle nous apprend en même temps qu'on peut lui appartenir sans être de sa communion extérieure. Elle reconnaît qu'elle a des enfans cachés dans les sectes séparées de l'Eglise. Elle compte parmi ses membres tous les enfans au-dessous de l'âge de raison, et qui ont reçu le baptême; tous les hérétiques ou schismatiques de bonne foi retenus dans l'erreur par les préjugés insurmontables de l'éducation ou une ignorance invincible, pourvu toutefois qu'ils observent la loi de Dieu sur tous les points qui leur sont connus.

Quant aux infidèles ignorant l'Évangile, ils sont dans l'état où se trouvaient les peuples avant la venue de Jésus-Christ, et comme nul n'est obligé de croire ce qu'il n'est pas en son pouvoir de connaître, il ne seront pas jugés sur l'Évangile. Mais quel sera leur sort dans l'autre vie ? « Il nous suffit de savoir que »
 « Dieu ne fait injustice à personne, ne deman- »
 « de compte que de ce qu'il a donné, et qu'un »
 « homme ne peut être réprouvé que par sa »
 « faute. Il serait absurde de penser que la »
 « venue de Jésus-Christ sur la terre ait été »
 « un malheur pour aucune créature, et que »
 « le salut soit aujourd'hui plus difficile à un »
 « seul homme qu'il ne l'était avant la prédica- »
 « tion de l'Évangile. Comme nous ne savons pas »
 « de quelle manière Dieu a pourvu au salut de »
 « tous avant cette heureuse époque, nous »
 « ignorons de même comment il y pourvoit »
 « depuis ce temps-là et nous n'avons pas besoin »
 « de le savoir. » (1) Le baptême est nécessaire pour le salut, c'est là l'oracle sacré ; mais la bonté de Dieu autorise à présumer qu'il ne laissera pas manquer du moyen nécessaire l'homme vraiment vertueux qui le cherche dans la simplicité et la droiture de son cœur. Un grand docteur de l'Église, saint Thomas, dit

(1) Bergier, *Traité de la vraie religion*, tome IX, p. 23.

expressément , que Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser mourir sans baptême un homme qui aurait observé avec une fidélité inviolable la loi qu'il croyait révélée. D'ailleurs l'Eglise reconnaît trois espèces de baptême : et qui peut assurer qu'en mourant l'infidèle n'a pas le baptême de désir ?

Quatrième conséquence. Toutes les fois que l'enseignement de l'Eglise catholique est constant sur un point quelconque , toutes les difficultés qu'on peut lui opposer sont résolues par ce seul mot : Dieu a parlé ; c'est l'Eglise qui m'en assure avec une autorité infallible. Toutes les difficultés qu'on peut faire, viennent uniquement ou de ce qu'on entend mal l'enseignement de l'Eglise , ou de la faiblesse de notre raison qui rencontre partout des mystères , aussi bien dans la nature que dans la religion. La dernière démarche de la raison , dit Pascal , c'est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent ; elle est bien faible , si elle ne va jusque là (1).

Cinquième conséquence. Donc quoiqu'il en coûte à la raison ou aux passions , l'enseignement de l'Eglise catholique sur le dogme ou sur la morale , doit être la règle invariable de la croyance et de la conduite de quiconque

(1) Pascal , Pensées sur la soumission et l'usage de la raison.

veut éviter les châtimens éternels de l'autre vie et arriver au bonheur réservé aux vrais serviteurs de Dieu.

CONCLUSION.

Né pour le bonheur, l'homme sans cesse dévoré du désir invincible de le saisir, doit s'appliquer à l'étude de la vérité; car la vérité, c'est la vie. Mais nulle vérité sans religion; point de religion sans christianisme, point de christianisme sans catholicisme: nulle doctrine n'est mieux établie; aucune croyance n'est plus raisonnable que la foi du catholique, aucune ne repose sur des preuves plus claires, plus simples et plus faciles à saisir.

Le catholique croit fermement tous les articles de sa foi, parce qu'ils sont enseignés par l'Eglise à laquelle il se fait gloire d'appartenir. Il croit à l'enseignement de l'Eglise, parce qu'elle est dépositaire de la révélation de Jésus-Christ prêchée par les apôtres: il croit à la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, parce

que son établissement est visiblement l'ouvrage de Dieu, et parce qu'elle est attestée par des miracles et des prophéties incontestables : il croit à la parole de Dieu parce qu'il est absurde et impie de n'y pas croire.

Puissent ces réflexions, qui résument tout cet ouvrage, éclairer ceux que le sophisme ou les passions empêchent d'écouter la parole de l'Eglise : puissent-elles animer d'un amour plus vif ceux qui écoutent fidèlement sa voix ; puisse ce livre éclairer des aveugles et réveiller des indifférents !

O sainte Eglise romaine, c'est pour ta gloire et pour le salut de tes enfants que nous avons tracé ces pages. En exécutant notre dessein, nous n'avons suivi que l'impulsion du désir de voir la jeunesse se grouper dans ton sein et délasser son cœur fatigué des épreuves de cette vie à la table de celui qui réjouit la jeunesse. Accepte, ô notre mère, accepte notre labeur ; nous le mettons à tes pieds. Humble disciple de ta foi, nous confessons ce que tu confesses, et rejetons ce que tu condamnes ; car nous savons que Dieu seul est le conducteur des sages et que l'insensé n'a foi qu'en son propre esprit.

Notre époque nous semble être la fin des temps de doute ; nous croyons entendre sonner l'heure où l'examen achève de s'opérer, où la

conviction doit avoir son tour. Partout il y a déception , illusion et tristesse ; les écoles philosophiques se dissolvent, les doctrines humaines sont sans prix. Le protestantisme n'est plus qu'un rationalisme orgueilleux , sans vie , sans valeur philosophique ou sociale ; il meurt. Croyant à sa parole et à sa puissance, un grand nombre d'hommes ont traversé les régions de l'intelligence , marchant vers la terre promise du philosophisme ; mais ils n'ont vu que le doute et l'incertitude au-delà de ses limites ; ils n'ont aperçu que le néant , et saisis d'épouvante et d'effroi , ils redemandent la lumière qui mène au séjour immortel. On ne se contente plus des vaines théories d'indépendance et de philanthropie ; elles paraissent d'autant plus vides et creuses qu'elles sont plus sonores. Le prétendu dévouement des philosophes à la justice , à la vérité , au bien public et à la vertu , ne trouve plus de dupes. De toutes parts on s'agite , on s'enquiert chacun selon ses idées et ses talents. On se contredit , on ne s'entend pas , et tous sont d'accord sur ce point , à savoir , que la foi est nécessaire ; et qu'il faut qu'un Dieu lui-même éclaire les ténèbres de l'homme. Il faut des vérités et non des systèmes d'un jour et des pensées éphémères. Déjà l'histoire se christianise , la poésie célèbre la sublimité de l'enseignement de Jésus-Christ ; les sciences naturelles confirment les monuments sacrés de notre origine ; l'Allemagne savante converge vers l'u-

nité; l'Angleterre, si prudente dans les choses de ce monde, revient au pape; partout le catholicisme est en voie de conquêtes. Un vaste repentir s'est emparé des cœurs. Comme l'enfant prodigue, honteux de ses maux et de sa misère, le siècle s'est levé, il se presse autour des chaires chrétiennes. Les ennemis de la foi catholique nous montrent eux-mêmes la déception universelle et l'immense désir de notre époque. Eux-mêmes ils ont donné le plan des conférences religieuses de la métropole (1). Oui, l'instant nous semble arrivé où les brebis séparées du troupeau rentreront au bercail, où les peuples, instruits par l'expérience et reconnaissant rationnellement la divinité des croyances chrétiennes et la divinité de l'Église qui en est la gardienne et l'interprète, se rallieront autour d'elle, et marcheront d'un pas sûr sous la bannière du catholicisme, dans les chemins de la civilisation et du bonheur. Puissions-nous avoir contribué à hâter le mouvement de la génération vers Dieu, terme de tout progrès et de toute perfection !

FIN.

(1) Journal du Progrès, 1835.

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA RELIGION EN GÉNÉRAL.

chapitre premier.

	Page.
Ce que c'est que la Religion.	1
La connaissance de la Religion est la plus importante.	3
La connaissance raisonnée de la Religion est aussi très-importante.	3

chapitre II.

DE DIEU.

Comment se prouve l'existence de Dieu.	5
Quelle idée il faut se former de Dieu.	12

	Page.
Dieu est incompréhensible.	13
Ce n'est pas une raison de ne pas admettre Dieu.	14
L'athéisme dans quelques hommes ne peut infirmer la croyance à l'existence de Dieu.	45
Absurdités qu'admet l'athée.	16
Il n'y a qu'un seul Dieu.	16
Le polythéisme ne peut fournir une objection contre l'unité ou l'existence de Dieu.	17
Causes de l'idolâtrie.	19
Les païens admettaient-ils le Destin supérieur aux Dieu suprême?	20
Existe-t-il un Dieu? Quel est le vrai Dieu? la vraie Religion?	22

chapitre III.

DE LA PROVIDENCE.

Ce qu'a pensé le genre humain sur la Providence.	25
Ce que dit la raison sur la Providence.	25
On peut concilier les maux de cette vie avec la Providence.	26
Explication manichéenne.	30

chapitre IV.

DE L'EXISTENCE DU BIEN ET DU MAL.

Y a-t-il du bien et du mal?	31
Qu'est-ce qui prouve qu'il y a du bien et du mal?	32

	Page.
Y a-t-il des hommes qui aient révoqué en doute cette vérité?	35
Comment répondre à leurs discours?	35
Dieu commande le bien et défend le mal.	36
L'homme est tenu d'obéir à ce commandement de Dieu.	37

chapitre V.

DE LA LOI NATURELLE ; DE LA LIBERTÉ DE L'HOMME.

Tout n'est pas permis à l'homme.	40
Comment se prouve la liberté de l'homme ?	40
La liberté de l'homme est bornée.	42
Causes qui détruisent la liberté.	44

chapitre VI.

DE L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME.

Preuve de l'immortalité de l'âme.	46
Nécessité du culte extérieur.	50
Le culte doit être public.	52

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA RÉVÉLATION EN GÉNÉRAL.

chapitre premier.

POSSIBILITÉ DE LA RÉVÉLATION.

	Page.
La Révélation est-elle nécessaire ?	62
Les philosophes peuvent-ils apprendre à l'homme ses devoirs ?	63
Expérience relativement à l'impuissance de la raison.	64
Le genre humain crut-il la Révélation nécessaire ?	67
De la Religion naturelle.	69
La Religion des déistes est-elle naturelle ?	72

chapitre II.

DE CE QUE PEUT CONTENIR LA RÉVÉLATION ET DES MYSTÈRES.

	Page.
Quelles sont les choses que peut contenir la Révélation ?	78
Dieu peut-il révéler à l'homme des dogmes non mystérieux et l'obliger à les croire ?	79
La Révélation peut-elle contenir des mystères, et Dieu peut-il obliger l'homme à les croire sans les comprendre ?	80
Les mystères sont-ils utiles, nécessaires ?	81
Que le genre humain a-t-il cru touchant les mystères ?	82

chapitre III.

LA RÉVÉLATION PEUT CONTENIR DES PRÉCEPTES POSITIFS.

Dieu peut-il soumettre l'homme à des préceptes positifs, lui prescrire quelque cérémonial à suivre, etc. ?	84
Croyance des peuples sur les préceptes positifs.	86
Dieu peut-il faire cette révélation à chaque homme ?	87

	Page
Quelle est la croyance du genre humain sur ce point ?	88

chapitre IV.

Comment faut-il rechercher la vraie révélation ?	90
--	----

chapitre V.

DU MIRACLE.

Le miracle est-il possible ?	95
Dieu seul peut faire des miracles.	97
Les anges et les démons ne peuvent faire de vrais miracles.	98
Marques auxquelles on reconnaît la divinité des miracles.	100

chapitre VI.

Marques qui prouvent que les miracles sont divins.	102
Comment on peut connaître certainement les miracles et s'assurer de leur existence.	104
La croyance au témoignage est naturelle.	109
On peut connaître par le témoignage les faits passés.	110
Moyens de transmettre les faits passés à la postérité.	113

Les miracles prouvent la doctrine en faveur de laquelle ils sont faits.	417
--	------------

chapitre VII.

Des Prophéties.	419
Possibilité des prophéties.	421
Preuves de la prescience de Dieu.	422
Dieu seul peut faire des prophéties.	427
Notes des prophéties divines.	428
Les prophéties prouvent la vérité et la divinité de la Révélation.	430

Conclusion.

Résumé de cette seconde partie.	431
--	------------

TROISIÈME PARTIE.

DE L'EXISTENCE DE LA RÉVÉLATION.

chapitre premier.

	Page.
Des titres de la foi des Juifs et des Chrétiens.	135

chapitre II.

Récit des principaux faits de l'ancien et du nouveau Testament.	144
--	------------

chapitre III.

Récit des principaux faits du nouveau Testament.	151
---	------------

chapitre IV.

Autorité du livre des Evangiles.	155
Intégrité des Evangiles.	160

capitre V.

	Page.
Vérité du livre des Evangiles.	163
Inspiration et divinité du livre des Evangiles.	172

chapitre VI.

Authenticité, intégrité, véracité des livres de l'ancien Testament.	475
L'ancien Testament est authentique.	476
Authenticité du Pentateuque.	477

chapitre VII.

Intégrité du Pentateuque.	484
---------------------------	-----

chapitre VIII.

Véracité du Pentateuque.	486
--------------------------	-----

chapitre IX.

Autorité des autres livres de l'ancien Testament.	494
Divinité des livres de l'ancien Testament.	195

chapitre X.

De la Révélation primitive.	497
Croyance de tous les peuples.	498

	Page.
Ce que dit la raison sur la Révélation primitive.	199
Ce que renferme cette première Révélation.	201

chapitre XI.

De la religion mosaïque.	203
Divinité de la religion mosaïque.	205
Preuves de la divinité de la religion mosaïque par les miracles.	213

chapitre XII.

Preuves par les prophéties.	215
A la loi de Moïse devait succéder une autre ré- vélation plus parfaite.	218
La loi de Moïse ne fut donnée qu'au peuple juif.	219
La loi de Moïse ne fut donnée que pour un temps, après lequel elle devait être abolie.	220
Promesse du Messie.	225
Epoque de la venue du Messie ou de l'abroga- tion de la loi.	226
La loi mosaïque est abrogée depuis bien du temps.	227
Tout n'a pas été aboli dans la religion mosaïque.	

QUATRIÈME PARTIE.

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

chapitre premier.

Historique de l'apparition de Jésus-Christ.	Page 233
---	-------------

chapitre II.

Jésus-Christ est le Messie promis aux Juifs et annoncé par les prophètes.	238
Divinité de la Religion chrétienne prouvée par les prophéties.	289
Divinité de la Religion chrétienne prouvée par la rapidité de sa propagation.	293
Divinité de la Religion chrétienne prouvée par les effets salutaires qu'elle a produits subitement dans le monde.	296
Divinité de la Religion chrétienne prouvée par la constance des martyrs.	298
Divinité de la Religion chrétienne prouvée par sa propagation.	303
Résumé des chapitres précédents.	304

CINQUIÈME PARTIE.

chapitre premier.

	Page.
L'Eglise catholique est la seule dépositaire de la doctrine enseignée par Jésus-Christ et les apôtres.	310

chapitre II.

Nécessité de l'Eglise, son institution.	314
L'Eglise doit être universelle.	317
— — une.	317
— — perpétuelle.	319
— — sainte.	320
— — visible.	324
L'Eglise est nécessaire.	322

chapitre III.

Du pouvoir que Jésus-Christ a donné à son Eglise.	327
Ces pouvoirs furent donnés à tous les apôtres immédiatement et à eux seuls.	332
Ces pouvoirs sont perpétuels.	335
L'infailibilité de l'Eglise est dans l'infailibilité de l'Eglise enseignante.	337

chapitre IV.

De la constitution de l'Eglise enseignante, ou de la Hiérarchie établie par Jésus-Christ.	340
---	-----

	Page.
Ces trois ordres sont sacrés.	343
— — hiérarchiques.	344
— — d'institution divine.	345
Primauté de saint Pierre.	347
Droits attachés à cette primauté.	351
La primauté doit toujours exister dans l'Eglise.	352

chapitre V.

Conséquences de ce qui précède. Des membres de l'Eglise, sa forme, sa définition.	354
---	-----

chapitre VI.

Quelle société, entre celles qui se disent chrétiennes, est la vraie Eglise de Jésus Christ.	361
Notes ou caractères distinctifs de l'Eglise.	364

chapitre VII.

Dans quelle société se trouve le successeur de Pierre, prince des apôtres.	368
--	-----

chapitre VIII.

Notions des diverses Eglises chrétiennes, leur origine.	373
Eglise Romaine.	373
Eglises réformées, protestantisme.	375
Eglise Grecque.	385

chapitre IX.

Application des marques de la véritable Eglise aux diverses sociétés ou Eglises chrétiennes.	389
L'Eglise Grecque n'est pas la vraie Eglise.	390
L'Eglise Grecque n'est pas une.	390
— — n'est pas sainte.	392
— — n'est ni catholique ,	
— — ni apostolique.	394

chapitre X.

Le protestantisme n'est point la véritable Eglise.	396
— n'est pas un.	396
— n'est pas saint.	403
— n'est pas catholique.	406
— n'est pas apostolique.	409

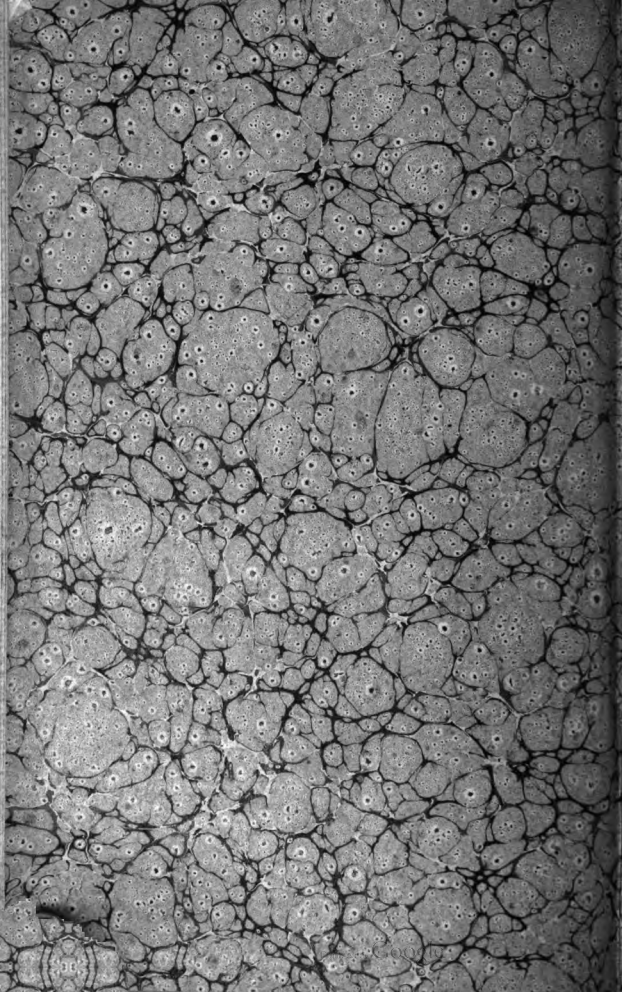
chapitre XI.

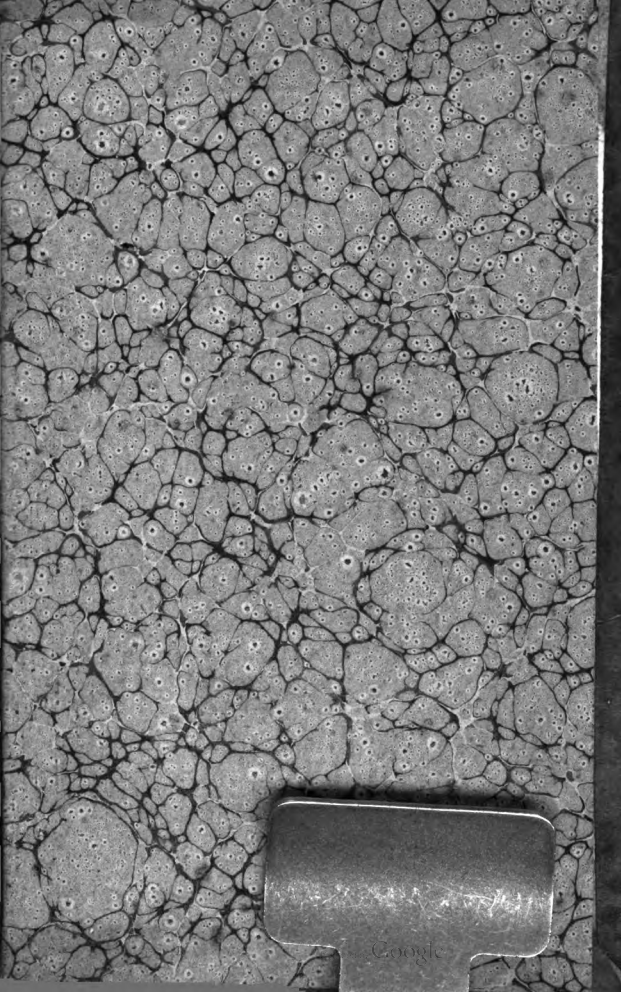
L'Eglise catholique romaine est la véritable Eglise.	412
L'Eglise romaine est apostolique.	413
— — est catholique.	422
— — est une.	428
— — est sainte.	431

chapitre XII.

Conséquences.	434
Conclusion.	439

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.





Digitized by Google

